This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Educ 1115.80

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

BOUGHT WITH THE GIFT OF
GAETANO SALVEMINI
LAURO DE BOSIS LECTURER ON THE
HISTORY OF ITALIAN CIVILIZATION,
EMERITUS

DEUX MOIS

DE

MISSION EN ITALIE

PAR

FÉLIX PÉCAUT

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1880

DEUX MOIS

DE

MISSION EN ITALIE

DEUX MOIS

DE

MISSION EN ITALIE

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2

DEUX MOIS

DE

MISSION EN ITALIE

PAR

FÉLIX PÉCAUT

PARIS,
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1880

Droits de reproduction réservés

Educ 1115.80

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
APR 14 1959

-Salvemini

Je réunis dans ce volume des lettres déjà publiées dans le *Journal général de l'instruction publique* et dans le journal *le Temps*, avec quelques autres qui n'ont pas encore vu le jour. Le lecteur s'apercevra dès les premières pages qu'en étudiant avec le plus vif intérêt l'Italie, ses écoles, ses mœurs, sa politique, j'ai eu toujours présentes à l'esprit la France et notre propre situation. J'ai cru qu'il y avait profit pour nous à consulter avec soin l'expérience d'un peuple qui nous tient de si près, et qui se trouve appelé à résoudre des problèmes tout semblables aux nôtres.

Qu'il me soit permis de rendre ici un public hommage aux Italiens distingués, fonctionnaires, hommes politiques, professeurs, publicistes, auprès desquels le délégué du ministère de l'instruction

publique de France a trouvé le plus bienveillant accueil. S'il m'a été donné de rassembler en peu de temps des informations si abondantes et si précieuses, c'est à eux que je le dois, à leur inépuisable bon vouloir et à leur parfaite franchise.

Paris, 18 septembre 1880.

DEUX MOIS

DE

MISSION EN ITALIE

I

Rome, 18 novembre 1879.

Le Parlement d'Italie se réunit demain. La session s'ouvre dans des circonstances difficiles. On est en pleine crise ministérielle, sans que l'on sache bien encore comment elle se terminera. Hier, c'était le ministre des finances, M. Grimaldi, qui se retirait avec M. Perez, le ministre de l'instruction publique. M. Depretis, le chef du ministère de gauche antérieur à celui-ci, consentait à prendre un portefeuille, et M. Cairoli restait le chef du cabinet. Mais la combinaison d'hier sera-t-elle celle d'aujourd'hui? Nul ne le sait au juste, puisqu'il n'y a ici ni des partis bien marqués en présence, ni des principes de gouvernement en conflit.

Le sujet de la crise est cet équilibre du budget que l'Italie ne cesse de poursuivre depuis 1870 sans jamais y atteindre, et qu'elle ne cherche peut-être pas depuis

quelque temps avec une passion assez exclusive. M. Grimaldi accuse un déficit de quelques millions : sept, je crois, ce qui serait bien peu pour un budget de 1300 millions. Il est vrai qu'il y a lieu d'ajouter 15 ou 20 millions, qui ne figurent pas au compte : cela encore ne ferait pourtant pas un trou démesuré. Mais, enfin, il s'agit de trouver des ressources. L'impôt sur la mouture, qui a autrefois donné de 60 à 80 millions, est condamné à disparaître totalement dans un court délai ; déjà il a subi de notables restrictions, soit pour le maïs (au profit des provinces du nord), soit pour les qualités inférieures de froment (au profit de tout le royaume) ; on veut en sacrifier encore une partie cette année, pour atténuer les effets de la mauvaise récolte. Mais si les impôts proposés à la place de celui-là ont l'avantage d'être moins impopulaires et de porter sur des objets de moindre nécessité, ils ont l'inconvénient d'avoir une assiette beaucoup moins étendue et un rendement plus incertain. On se divise donc là-dessus, et le ministère des finances tient à mettre en pleine lumière les embarras réels de la situation. Je ne m'explique pas, à vrai dire, comment il y a là matière à une crise ministérielle : car enfin, outre que le déficit prévu par M. Grimaldi lui-même est assez peu considérable, il semble que, l'impôt sur la mouture étant supprimé en principe et déjà mutilé en fait sans qu'aucun parti rêve de le rétablir, et d'autre part, tout le monde ayant à cœur de balancer le budget, il devrait être aisé de s'entendre entre membres de la gauche pour parer aux difficultés de l'année présente et pour épargner aux institutions

nouvelles le discrédit qui résulte de ces mutations fréquentes de ministères ou de ministres.

Peut-être n'a-t-on pas assez le souci dans le monde politique italien de cette nécessité supérieure qui commande à tous les amis du régime libéral de lui éviter les secousses inutiles. Il en est ici, je le vois, comme chez nous. Il arrive aux partis politiques, tout occupés de leurs questions particulières de principes, d'intérêts ou de personnes, de perdre de vue le pays même et son instinct le plus tenace. Le gros de la nation ne juge de la politique que par l'ensemble, par les lignes principales, par les résultats, et pour ainsi dire par l'aspect. Des crises ministérielles dont on ne démêle pas aisément le sens indisposent peu à peu les esprits, non seulement contre tels et tels hommes, mais contre le régime parlementaire. Certes, l'Italie une et libérale n'a rien à craindre pour le moment de semblables agitations; mais ceux qui la représentent feront bien de se rappeler que leur État et leurs institutions sont encore jeunes, que d'irréconciliables ennemis guettent avidement toutes les fautes commises et s'empressent de les grossir au dehors et au dedans, et surtout que les mœurs libérales, l'esprit politique, n'ont pas encore eu le temps de se former et de s'affermir irrévocablement dans toutes les parties de la classe moyenne. Il y a telles expériences, telles imprudences qui peuvent se faire impunément dans des pays de vieille liberté et de puissant esprit public, tels que l'Angleterre, mais dont il faut s'abstenir à tout prix chez des nations comme la France et l'Italie, échappées d'hier seulement à de détestables influences

politiques ou morales et à une éducation débilitante. Ne vous semble-t-il pas que la règle suprême pour nos amis d'Italie comme pour nous devrait être d'assurer autant que possible longue vie à nos institutions libres et d'y accoutumer peu à peu toutes les classes de la société, en évitant avec le dernier soin tout changement inutile, toute agitation équivoque.

Cette question du budget est sûrement pleine d'embarras dans un pays pauvre, mal cultivé sur une grande étendue ou point cultivé du tout, et qui, avec cela, supporte les lourdes charges d'un État de premier ordre. La difficulté n'est pas seulement de faire face aux dépenses de l'année présente et d'arriver à l'équilibre strict; il faudrait obtenir un excédant assez considérable et assez solidement établi pour servir de gage à un emprunt fait à des conditions modérées. Alors l'Italie n'en serait plus réduite au régime du papier-monnaie avec cours forcé, qui surprend si fort l'étranger. Ce papier subit, vous le savez, en ce moment une énorme dépréciation : en échange de 100 francs en or, le changeur vous délivre 113 à 114 francs de billets, qui sont acceptés d'un bout de l'Italie à l'autre dans toutes les transactions. Mais, pour accomplir cette réforme, il faut encore du temps, une longue paix, de bonnes récoltes et une sage politique intérieure.

Une autre question occupe ici les esprits : c'est la révision de la loi électorale. Peu d'hommes politiques sérieux songent au suffrage universel : ce serait livrer le nouvel ordre de choses aux plus redoutables aventures. Mais il ne paraît pas admissible qu'un peuple de

vingt-huit millions d'âmes ne compte que six cent mille électeurs. Un projet de loi a été déposé, qui élargit ce cercle en y introduisant les « capacités » et les petits censitaires. La commission de la Chambre a modifié le projet en proposant de fixer la limite du cens électoral à 20 francs ; seraient admis, en outre, à voter tous ceux qui présenteraient un certificat ou diplôme d'études primaires poursuivies jusqu'à une certaine *classe*. Le scrutin de liste serait repoussé.

On paraît croire que ces dispositions seront adoptées dans leur ensemble, parce qu'elles agrandissent sensiblement le «pays légal» sans engager l'Italie dans une expérience trop aventureuse. Au lieu de 600 000 électeurs, il y en aurait 1 500 000, tous plus ou moins *lettrés* et capables de prendre intérêt à la chose publique. Les villes, dans ce système, retiendraient la prépondérance, le nombre des petits propriétaires fonciers soumis à une faible contribution étant fort restreint en Italie.

La gauche va donc garder encore le pouvoir : elle compte quatre cents députés environ sur cinq cents, mais divisés en une foule de groupes, et n'assurant de majorité stable à aucun ministère sorti de son sein. Je ne peux pas encore me faire une idée claire de cette situation ; mais, à entendre ce qui se dit ou qui s'écrit, il me paraît que l'opinion publique se détache insensiblement du parti dominant et se reporte peu à peu vers la droite, qui avait gouverné sans interruption durant presque tout le règne du feu roi. Toutefois, ce mouvement est encore mal dessiné ; il est peut-être vrai de dire que la gauche a perdu plus de crédit que la droite n'en a

gagné. Je remarque, en passant, pour ne pas égarer l'esprit de nos lecteurs, que la droite du Parlement italien n'a rien de commun avec notre droite française. Elle ne le cède à la gauche ni en dévouement au nouvel état de choses et aux institutions libres, ni en opposition à l'ultramontanisme. Mais j'aurai à revenir sur ce sujet.

J'ai visité hier l'église du Gesù. On y prépare de splendides illuminations pour la fête du 8 décembre, anniversaire de la proclamation de l'Immaculée Conception. Quel singulier spectacle se présente ici à chaque pas de deux ordres divers ou contraires de sentiments, de deux cultures d'esprit, je devrais dire de deux civilisations, qui se côtoient et qui paraissent parfois se mêler! On ne se lasse pas de considérer ce contraste aux mille aspects.

II

Rome, 19 novembre.

L'imbroglio ministériel n'est pas encore bien éclairci; mais on s'accorde toujours à croire que M. Cairoli et M. Depretis vont faire alliance pour constituer un nouveau cabinet. Le télégraphe vous aura instruit du résultat définitif avant l'arrivée de cette lettre.

Cette crise, en se prolongeant, cause à tout le monde, j'entends à tous les gens sérieux, un sentiment de malaise. Il n'est certainement pas à l'honneur des partis politiques que de tels embarras soient nés ni qu'on n'en puisse sortir par des voies plus régulières et plus promptes. Notez que le cabinet actuel date de quelques mois à peine, et qu'il s'est formé à la suite d'un vote de la Chambre relatif à cette même question budgétaire qui gravite autour de l'impôt sur la mouture. Notez aussi que M. Cairoli succéda alors à M. Depretis, lequel l'avait lui-même renversé peu de temps auparavant. Tout cela, vous le voyez, ne décèle ni beaucoup de suite dans les

idées, ni des idées pratiques bien mûries, ni surtout beaucoup d'entente et de cohésion. L'incident tourne à l'avantage moral de la droite, qui a toujours professé de subordonner l'abolition de cet impôt, éminemment impopulaire, aux nécessités du budget; mais à son avantage moral seulement, car elle est en faible minorité dans la Chambre élective et hors d'état de prendre le pouvoir. D'ailleurs, que ferait-elle en cette question du budget, que la gauche, avec du bon vouloir et quelque discipline, ne puisse faire elle-même. Aucun parti ne peut désormais attacher sa fortune à un impôt si discrédité dans le pays et déjà condamné par une des Chambres. Cela serait moins possible cette année que jamais, à la suite d'une mauvaise récolte. Il faut donc chercher des ressources ailleurs, dans des économies ou des contributions nouvelles : la gauche peut y réussir aussi bien que la droite. Mais le morcellement des groupes est tel et l'esprit d'individualité si excessif, qu'on doute si l'accord même de deux hommes aussi notables que MM. Cairoli et Depretis suffira pour rallier autour d'eux toutes les fractions du parti auquel ils appartiennent.

Tandis que les gens du « siècle » sont absorbés par ces préoccupations, l'Eglise romaine célébrait hier, de l'autre côté du Tibre, la fête de la dédicace de la basilique de Saint-Pierre. Je m'y étais rendu l'après-midi, à l'office de vêpres, croyant, sur la foi de l'*Osservatore romano*, y voir les cardinaux. Ils n'y étaient pas, un seul excepté, le cardinal Borromée, qui est à la tête du chapitre de Saint-Pierre; mais, en revanche, une belle cérémonie et d'admirable musique. Un prêtre voulut

bien m'expliquer que, depuis la dépossession du pape, les cardinaux n'assistent pas à la fête, laquelle d'ailleurs ne se célèbre plus dans la basilique, mais dans la chapelle du chapitre.

Tous ceux qui ont visité Rome connaissent cette splendide chapelle. Les chanoines et les bénéficiers de Saint-Pierre occupent à droite et à gauche leurs trois rangs de stalles de bois sculpté. Au-dessus d'eux, dans les tribunes, sont rangés les chœurs de Saint-Pierre, qui s'entre-répondent et s'unissent tour à tour. Je ne me permettrai pas d'apprécier le mérite des compositions musicales qui se sont succédé hier durant une heure et demie; mais il est impossible d'imaginer une exécution plus parfaite. Quelle portée et quelle ampleur des voix dans les solos, les duos, les trios! Mais surtout quelle incomparable entente et quels puissants effets dans les chœurs! Il va sans dire qu'on a entendu ces voix féminines d'hommes, qui ne se forment, je crois, qu'à Rome. Il est à regretter que la chapelle, bien qu'assez vaste, soit un vaisseau trop étroit pour un tel déploiement de ressources chorales.

La cérémonie religieuse proprement dite a été fort courte. Il était déjà quatre heures et demie, presque nuit, quand les prêtres se sont formés en cortège, sous la conduite de l'évêque officiant et du cardinal président, pour aller s'agenouiller, dans la basilique, devant le maître-autel ou «la Confession de Saint-Pierre». Tandis qu'ils étaient prosternés avec la foule des assistants, une cloche retentit et l'on a vu apparaître à l'un des hauts balcons du transept deux prêtres portant un

éblouissant reliquaire, qu'ils exposent à la vénération des fidèles : c'est la sainte lance et un morceau de la vraie croix. Le spectacle qu'offrait à ce moment l'immense cathédrale, à demi éclairée par les cierges et les lampes, était digne d'être saisi par le pinceau. Mais quand on venait à considérer que l'âme des solennités religieuses, ce n'est pas la foi du clergé, mais la foi populaire, et que le peuple n'était représenté à cette fête, éminemment catholique et romaine, que par 100 à 150 assistants, parmi lesquels des étrangers et grand nombre d'ecclésiastiques, les réflexions se pressaient dans l'esprit sur l'intervalle de jour en jour plus grand qui sépare le monde laïque du monde ecclésiastique.

III

Rome, 27 novembre.

Je m'informais hier des effets de la loi relative aux congrégations religieuses : nous sommes, en France, mal ou point renseignés sur ce chapitre. La loi italienne, pour n'en dire que le principal, a retiré aux ordres et communautés la personnalité civile ; ils ne peuvent plus posséder en leur propre nom ; leurs maisons et leurs biens ont été saisis par l'État, qui, sans les réunir purement et simplement au fisc, les administre par une caisse spéciale et affecte les locaux et les revenus à des objets déterminés, tels qu'instruction, bienfaisance, etc. Les membres actuels des ordres monastiques reçoivent pour leur entretien une petite rente.

Mais il faut considérer que la suppression de la personnalité civile n'équivaut pas du tout, comme on se l'imagine quelquefois en France, à la suppression même des congrégations et des ordres. Ils peuvent se perpé-

tuer sous le régime du droit commun ; l'association religieuse se forme, comme toute autre association, dans les conditions légales ordinaires. Ceux qui en font partie peuvent, s'il leur plaît, cohabiter sous un supérieur et une règle commune ; seulement ils n'ont plus de propriété collective, ce qui est assurément une dure condition d'existence et un grand obstacle à la perpétuité ; mais ils peuvent acquérir, hériter et posséder sous le nom d'un tiers, soit de l'un d'eux, soit d'un étranger ; c'est à leurs risques et périls.

De fait, les congrégations se sont maintenues. Elles continuent de cohabiter et de pratiquer leurs règles, en attendant avec patience de meilleurs jours. Elles vivent à l'aide de l'indemnité de l'État, des libéralités des fidèles, des aumônes recueillies à domicile. Peu de moines ont profité de la loi pour dépouiller le froc. Assez mal accueillis par la société laïque, traités en apostats par la société ecclésiastique, mal préparés en général par leur éducation à s'acquitter d'une tâche séculière, pliés d'ailleurs de longue date à la discipline, enfin espérant un heureux retour des choses, qu'iraient-ils faire dans le monde ?

Non seulement les communautés ont continué de vivre, affaiblies dans leur temporel, intactes encore dans leur spirituel ; mais elles reçoivent de nouveaux membres ; et quelques-unes, les congrégations enseignantes de femmes en particulier, travaillent avec succès à étendre leur action. Les communes rurales, dénuées en général de ressources, accueillent assez volontiers les *sœurs*, qui ont peu d'exigences en fait de traitement pécu-

niaire régulier et y suppléent par des quêtes. Les jésuites ont dû évacuer le *Collège romain*, où l'État a pris leur place ; mais ils n'en enseignent pas moins à titre privé dans des établissements bien connus, où les familles notables, quelquefois même, à ce qu'on m'assure, les familles les plus libérales, envoient leurs fils.

On voit par là que la loi italienne sur la matière a peu de points communs avec la loi Ferry. Elle est plutôt semblable à nos lois de la Révolution ; et comme celles-ci n'ont pas empêché, en France, les congrégations de renaître, de prospérer et de conquérir une influence considérable, celle-là n'empêche pas, en Italie, les communautés enseignantes ou autres de se maintenir, de se renouveler et de se préparer de nouveaux moyens d'action. Les conditions d'existence sont devenues plus difficiles par la suppression de la personnalité civile et de la propriété collective reconnue ; mais la discipline intérieure, le dévouement des membres, la piété des fidèles peuvent suppléer à tout. La campagne anti-congréganiste qui s'est ouverte chez nous et en Belgique sur le terrain scolaire n'est donc pas même commencée de ce côté des Alpes; à plus forte raison n'a-t-on jamais adopté la « manière forte » de la Prusse à l'égard des communautés religieuses de toute espèce, ni les lois Falk à l'égard du clergé. Les congrégations ne sont pas reconnues ; mais leurs membres, jésuites, dominicains, oratoriens, sœurs de tout nom, peuvent donner l'enseignement secondaire ou primaire, à la condition de se mettre en règle avec les lois pour ce qui concerne les diplômes, les programmes, etc.

Ils le donnent, en effet, à une partie de la bourgeoisie, aux jeunes filles surtout. Quelques maisons ont des religieuses pour maîtresses et une laïque pour directrice; il y règne un esprit plus séculier; les pratiques dévotes y occupent moins de temps. Il ne faut donc pas croire que l'éducation « laïque » soit à la veille de prévaloir dans toute l'Italie: présentement la question n'est même pas à l'ordre du jour dans le monde politique. Il n'y a qu'un assez petit nombre d'esprits clairvoyants qui portent leur attention de ce côté, et qui aient souci des embarras et des périls dont nous sommes, depuis quelques années, si fort préoccupés en France.

Il va sans dire que l'administration civile peut, ici comme partout, serrer ou desserrer plus d'un lien. On m'assure que depuis quelques années le ministère de l'instruction publique s'est montré en maintes occasions assez bien disposé pour les ecclésiastiques séculiers ou réguliers, par exemple, à propos de la composition des jurys d'examen. Le gouvernement de la gauche ou des radicaux serait en pratique moins anticlérical que ne l'était celui de la droite. Cette observation m'est venue de divers côtés : je n'ai pas encore les moyens de la vérifier.

Je m'enquérais hier de ce qu'est devenue en fait l'obligation du service militaire pour les ecclésiastiques : je n'ai pas reçu de réponse bien précise. Il est certain que l'obligation a été maintenue malgré les incessantes protestations du Saint-Siège : elle est même appliquée; mais de quelle manière ? On me dit que les séminaristes profitent de la facilité du volontariat d'un an et servent en

effet sous les drapeaux, n'ayant plus la faculté, supprimée depuis quelque temps, de se faire incrire dans la réserve de l'armée moyennant une somme convenue. Mais quels sont au juste les effets de cette expérience, et en quoi le recrutement du clergé en est-il atteint? C'est ce que je n'ai pas encore pu éclaircir. Sur ces points et sur tous ceux que je toucherai dans le cours de ces lettres, vous me permettrez de me corriger moi-même à mesure que je serai mieux renseigné.

Combien il me paraît étrange de vous entretenir de politique courante, d'instruction laïque, de moines et de nonnes, de crise ministérielle, etc., quand je viens de converser trois heures sur le mont Palatin, dans l'enceinte de la *Roma quadrata*, des palais impériaux, du Circus maximus, avec les ombres d'Auguste, de Tibère, de Livie, de Domitien! Enviez-moi la bonne fortune que j'ai eue hier de parcourir ces restes imposants avec des guides aussi érudits et aussi parfaitement aimables que M. Rosa, le directeur des fouilles, et M. Geffroy, le directeur de notre École de Rome. Je renonce à vous dire les impressions et les réflexions qui assiègent de toutes parts l'esprit quand on se trouve dans la galerie voûtée où Caligula fut égorgé par ses Germains, dans le triclinium de l'un des Flaviens, dans la loge d'où l'empereur assistait aux jeux du stade ou du cirque, dans l'Académie où le philosophe et le poète en renom venaient déclamer devant un auditoire de lettrés, dans la salle où le maître du jour convoquait le Sénat; ou bien encore à l'endroit où fut la maison de Cicéron, cette maison qu'il exhaussa pour masquer à son voisin et ennemi Clodius

la vue de ce Forum que j'aperçois là-bas, tout semé de temples en ruines. O vanité des choses! Cette Rome couchée à nos pieds, ensevelie aux trois quarts sous une couche de ruines épaisse de plusieurs mètres qui supporte la ville actuelle, se croyait éternelle!

IV

Rome, 21 novembre

C'était hier la fête de la reine. La foule se pressait le soir dans le Corso, sur la Piazza Colonna et dans quelques autres rues. Les édifices publics et un certain nombre de maisons particulières étaient illuminés. La démonstration, à ce que l'on m'assure, eût été plus vive et plus générale si l'on s'était attendu à cet anniversaire ; mais c'est le premier que l'on célèbre dans la famille royale depuis la mort de Victor-Emmanuel, et puis on vient de « manifester » et d'illuminer deux fois à peu d'intervalle, à propos des anniversaires de l'entrée des troupes italiennes à Rome et du plébiscite de l'annexion.

La reine est fort aimée à Rome et en Italie. On dit que, lorsqu'elle passe dans les quartiers populaires, les femmes l'appelent avec une charmante familiarité par son simple nom : Marguerite ! Marguerite ! Le roi n'est pas moins respecté que la reine pour la parfaite

régularité des mœurs. C'est un fait assez remarquable dans ce pays qu'une famille souveraine donnant à la nation l'exemple d'une vie sans tache ; quelles que soient à cet égard la liberté des habitudes générales et l'indulgence des jugements, cela ne laisse pas que d'ajouter au prestige de la maison de Savoie. Je n'ai pas besoin de vous apprendre qu'il n'en a pas toujours été ainsi.

Comme roi, Humbert est estimé pour sa conduite politique très correcte. Il a à cœur d'être un souverain constitutionnel et d'en remplir fidèlement les devoirs. On se demande s'il saura joindre à cette qualité, assurément digne d'éloges, l'initiative et la décision qui conviennent au chef d'un État, même dans les conditions du gouvernement parlementaire. Quelques-uns trouvent que dans la crise présente, dont le caractère est insolite et peu conforme aux règles habituelles de cette sorte de régime, il aurait dû montrer plus de fermeté, inviter le cabinet démissionnaire à se présenter devant la Chambre, et mettre ensuite la majorité en demeure de fournir un ministère viable. Mais ce n'est là qu'une critique de pure théorie, qui n'implique aucun sentiment défavorable pour la personne du souverain.

Cette faveur dont jouit la maison de Savoie est manifestement une des grandes forces du nouvel État d'Italie ; nous ne saurions avoir aucun embarras, nous citoyens d'une République, à le constater et à en féliciter nos voisins. Les pays qui ont cette fortune d'une dynastie vraiment nationale, mêlée à leurs traditions et à leurs plus douloureux comme à leurs glorieux souvenirs, fran-

chement dévouée aux institutions libérales et à la cause de l'esprit moderne, ceux-là font bien, très bien d'en profiter pour leur stabilité et leurs progrès réguliers; ceux qui ne l'ont pas ne gagneraient rien à vouloir en improviser une : il ne leur reste qu'à se mettre virilement à l'œuvre et à entreprendre de se gouverner eux-mêmes. C'est ce que nous faisons en France, et il n'y a pas autre chose à faire. Ici, point de questions dynastiques : l'immense majorité de la nation est détachée des anciennes maisons de Naples, de Florence, de Modène; aucune sérieuse compétition, même de souvenirs et de regrets, ne vient aggraver les difficultés politiques inévitables. Quant aux idées républicaines, elles jouissent de très peu de crédit et ne prétendent pas d'ailleurs à une prochaine réalisation. Leurs représentants les plus notables, sans renier la théorie, se rallient en pratique très sincèrement à la monarchie parlementaire et lui apportent leur concours. Il n'y a aucune importance à attacher aux manifestations éparses dont l'écho nous arrive en France agrandi outre mesure. Ces réunions, ces comités, ces discours ne répondent à aucun mouvement étendu de l'opinion; il n'y a là ni un parti ni un homme considérable.

Dans cette foule de promeneurs qui anime chaque soir le Corso et qui le remplissait hier plus que de coutume, on entend sans cesse la voix des crieurs de journaux. Ils annoncent le *Fanfulla*, le *Bersagliere*, la *Liberta*, l'*Opinione*, *Roma capitale*, qui se publient à Rome. Chose à noter : cette presse de la capitale n'exerce pas la même action prépondérante que chez nous; elle se

répand dans les grandes villes, l'*Opinione*, entre autres, mais ne dépasse pas un cercle assez restreint. Chaque région a ses journaux influents, qui reçoivent bien de Rome certaines inspirations, mais non pas, comme en France, une opinion toute faite sur tous les points ni des passions et un langage uniformes. Le *Fanfulla* seul, trouve, me dit-on, des lecteurs parmi la classe moyenne de toute l'Italie ; c'est une sorte de *Charivari*, rédigé sous l'influence de la droite. Le parti catholique a pour organes principaux la *Civitta cattolica*, feuille jésuite à laquelle on attribue 15 000 abonnés (chiffre énorme en Italie plus qu'ailleurs) et l'*Osservatore romano*.

Il y a sans doute un bon et un mauvais côté dans ce fait d'une opinion publique non centralisée, d'une presse plus régionale que nationale. Le mal, c'est que, à part certaines circonstances exceptionnellement critiques, l'esprit public a généralement peine à se développer d'un bout de la péninsule à l'autre avec la promptitude et l'unité nécessaires : telle province marchera en avant tandis que l'autre reste en arrière ; et, en des jours difficiles, pourrait arriver que l'influence considérable d'une euille de province, de Naples par exemple, faute d'être balancée par l'influence des journaux de la capitale, fît dériver l'opinion d'une partie de l'Italie dans un sens contraire à l'esprit national. Mais, en revanche, qui ne voit que cette non-prépondérance de la presse centrale est une garantie de stabilité pour les institutions? Il ne dépend ni de Rome ni d'aucune grande ville de faire une révolution qui s'impose à tout le pays. L'Italie a une capitale, franchement reconnue des provinces ;

mais elle a plusieurs centres d'opinion, d'influence, de vie.

Je ne dois pas oublier de vous dire que les manifestations récentes de nos amnistiés et de nos socialistes, discours, élections, etc., ont produit ici, dans le monde libéral et parmi les meilleurs amis de la France, un très mauvais effet. L'éloignement grossit les choses, et il est impossible, à distance, de mesurer avec exactitude la portée réelle d'une démonstration politique. On me demande avec quelque sollicitude ce qu'il en est, quelle est la force réelle du mouvement en faveur de la réhabilitation de la Commune, quelle résistance il va rencontrer dans le gouvernement, dans les Chambres, dans le pays, et si enfin « les choses vont se gâter ». Je me contente de vous signaler le fait : il porte en lui assez d'instruction.

V

Rome, 25 novembre.

Je vous écrivais hier qu'il n'y a pas en Italie de question dynastique, et que le gros de la nation ne nourrit aucun regret à l'endroit des Bourbons ni des grands-ducs. Cela ne veut pas dire que l'esprit régional soit éteint, ni que le paysan propriétaire, dans les provinces méridionales, par exemple, ait grand souci de l'unité du royaume d'Italie et des lois du Parlement. Le temps fera son œuvre de fusion entre les éléments divers et séparés depuis des siècles, à l'aide d'une législation commune, de l'instruction primaire partout instituée, et surtout du service militaire universellement obligatoire.

On ne peut pas voir ces soldats italiens défiler dans les rues ou se livrer à leurs exercices sur les places écartées, sans avoir la vive intuition du rôle capital que joue l'armée dans la reconstitution politique et morale du nouvel État. A les voir marcher lestes, dégourdis,

bien vêtus, propres, d'une tenue toujours correcte, on comprend que là est la grande école pour fondre les populations disparates et pour les unir dans une civilisation commune. Les fils de la Sicile, de la Calabre, de l'Apulie apprennent sous les drapeaux à se sentir de la même nation que ceux du Latium, de la Toscane, de la Lombardie ou du Piémont. Ils apprennent surtout le respect d'eux-mêmes; le sentiment du devoir et de l'honneur militaires ne peut que les initier au sentiment du devoir moral et de la dignité personnelle. Dans le commerce avec des camarades venus de toutes les classes de la société et de toutes les régions, ils se dégagent peu à peu, au moins pour un temps, d'une partie de leurs préjugés populaires et locaux; ils commencent à penser plus amplement et plus sensément. Un grand nombre apprennent à lire. Il se forme une sorte de dialecte militaire qui est un trait d'union de plus entre des gens qui ont parlé durant des siècles des dialectes distincts. Les Italiens ont bien raison d'aimer leur armée : ils se plaisent à vous dire que les conscrits du Midi et du Centre se fondent très bien avec ceux du Nord; ils vantent leurs qualités de discipline et de sobriété; ils croient que ce sera bientôt, que c'est même déjà une armée compacte, homogène, forte, capable de tenir pied contre l'ennemi. D'autre part, ils ne craignent pas qu'elle devienne un danger pour les libertés du pays : ils assurent qu'il n'y a pas chez eux, comme cela se voit ailleurs, d'antagonisme secret ou déclaré entre le « civil » et le « militaire », ils n'ont qu'un regret, et bien légitime : c'est que leurs finances embarrassées les empêchent d'effectuer

tous les perfectionnements nécessaires, et en particulier d'appliquer effectivement l'obligation du service à la seconde partie du contingent.

Il est vrai, des juges attentifs et impartiaux font observer que la part d'inconnu reste grande dans l'estime à faire de l'armée d'Italie ainsi que de toute grande armée moderne qui n'a pas fait récemment ses preuves. Que serait-elle au jour de la mobilisation? Quelles lacunes se révéleraient dans l'instruction, dans l'organisation, dans l'armement, dans l'intendance, dans les moyens d'exécution de tout genre? C'est ce qu'il est presque impossible de savoir à l'avance : et plaise au ciel que l'Europe ne soit pas de sitôt mise en demeure de le vérifier!

Permettez-moi maintenant de revenir sur les effets de la loi qui a supprimé les congrégations religieuses à *titre de personnes civiles*, en commençant par les déposséder de leurs couvents et de leurs biens, sauf à servir à leurs membres actuels une rente viagère. Cette rente est médiocre, mais rigoureusement suffisante pour l'entretien : environ 1 franc par jour, si je suis bien renseigné, pour les simples *frati*. Une chose qui étonne l'étranger, c'est de voir des moines de tout habit, entre autres des capucins, s'arrêter le matin au seuil des hôtels et attendre, sans mot dire, en se bornant à quelques signes discrets, qu'on leur donne une aumône. C'est, dit-on, pour les frais de l'entretien de leur église et du culte.

Un petit nombre de religieux, à Rome et dans les provinces, ont été laissés dans l'un ou l'autre de leurs cou-

vents, non comme communauté monastique, mais à titre de desservants d'une église ou pour remplir tel autre office. Ainsi, quelques chartreux à Rome, quelques bénédictins à l'abbaye du Mont-Cassin. Les autres, ainsi que je vous l'écrivais, vivent en commun dans des maisons qu'ils ont acquises ou louées au nom de l'un d'eux ou d'un laïque; ou bien ils ont cherché asile dans les couvents de leur ordre à l'étranger.

Il est résulté, me dit-on, de cette loi un fait bien digne de remarque. L'institution monastique n'a été nullement frappée à mort; les moines n'ont pas quitté leur habit ni leur règle; mais il se produit une crise qui, d'une part, élimine peu à peu des congrégations de médiocre vitalité, incapables de s'accommoder aux exigences et aux difficultés de la vie moderne, et qui, de l'autre, rend une vie nouvelle à des ordres plus aptes à l'action, au travail, à la lutte. Entre ces derniers on me cite les jésuites, les dominicains, les barnabites pour l'enseignement.

Les ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, ont encore en main l'éducation d'une notable partie de la jeunesse des classes moyennes. Il a paru, à ce propos, au mois de février 1879, un curieux rapport du ministre de l'instruction publique, à la suite d'une enquête sur les séminaires provoquée par M. Ruggiero Bonghi, ancien ministre, l'un des hommes les plus actifs de la droite et d'une exceptionnelle compétence dans les choses de l'enseignement. Sur 284 séminaires qui existent en Italie (nous en avons seulement 81 en France), il en a été inspecté 277, peuplés de 17 478 élèves, dont 3547 sui-

vent le cours théologique, 11 435 le cours classique, 2496 le cours élémentaire. Ce chiffre d'établissements d'instruction secondaire est bien supérieur à celui des écoles de l'État, et le chiffre des élèves de tout habit dépasse également celui des gymnases et des lycées.

On aimerait savoir à quelles causes particulières tient cette prospérité des collèges ecclésiastiques, et si elle va croissant depuis quelques années. En tout cas, il ne paraît pas que l'instruction donnée dans les séminaires soit d'une qualité supérieure. L'enseignement du grec y est « misérable », celui de l'italien et du latin laisse « beaucoup à désirer », celui des sciences est « tout à fait insuffisant ». Le cours théologique occupe ici huit ans, là six, là cinq, trois, deux, et, dans onze séminaires une seule année. Ces derniers établissements ne comptent, il est vrai, que comme sections de séminaires plus grands. Les classes supérieures (cours lycéal) manquent dans quelques maisons; ailleurs elles ont une année, ailleurs deux; peu ont les trois années régulières prescrites par la loi et instituées dans les lycées du gouvernement. Quant aux *gymnases* des séminaires (qui correspondent à nos classes inférieures jusqu'à la troisième), quelques-uns ont les cinq classes prescrites par la loi; beaucoup n'en ont que quatre, trois, deux, une. Le nombre des professeurs n'atteint que la moitié du chiffre établi par la loi; encore n'y en a-t-il que 16 sur 100 qui aient le diplôme requis. La moyenne de leur traitement est de 300 francs, outre la nourriture et le logement. Le rapport ajoute que « la direction éducative donnée à la

jeunesse est rétrograde... Aucun fait ne révèle que l'on enseigne à conspirer contre la patrie et à dénigrer les institutions qui la régissent; mais il convient d'avouer qu'on ne donne aucun soin à les faire aimer. »

« L'inspection a démontré, dit le rapport, que l'enseignement lycéal des séminaires (correspondant à ce qu'on appelle en France les humanités, de la troisième à la philosophie) est si défectueux, qu'il cause le plus grave préjudice aux jeunes gens qui, arrivés au terme, abandonnent la voie où ils étaient entrés inconsidérément; il est même trop restreint pour ceux qui se vouent au sacerdoce. En fait, il se réduit à la philosophie rationnelle expliquée et récitée en latin, et à des notions très élémentaires de mathématiques et de physique. » Quant aux classes gymnasiales (de notre 8e à notre 3e), il est très rare qu'on y enseigne le grec, la géographie, l'histoire. Tout l'effort se porte sur le latin : on réussit assez bien à procurer la connaissance matérielle de cette langue, mais on néglige les notions de philologie les plus élémentaires.

Sur les 17 478 élèves des séminaires, il y en a environ un quart qui portent l'habit laïque. Il faut dire que dans beaucoup de provinces ces établissements répondent à un réel besoin, parce que les écoles publiques du même ordre sont trop peu nombreuses. Mais il convient d'ajouter que le prix de la pension (environ 300 francs pour les élèves ecclésiastiques, 400 pour les laïques) est un puissant moyen d'attirer des jeunes gens dont à peine le quart, peut-être, se destine au sacerdoce.

Les 33 inspecteurs délégués de l'État avaient été accueillis sans opposition, sauf la réserve préalable « des droits de l'Église » faite par les supérieurs. Ils avaient été invités par la lettre du ministre à examiner les divers cours d'études, excepté ceux de théologie, les méthodes suivies, l'aptitude des maîtres, la tenue des élèves, en vue de se faire une idée d'ensemble de l'éducation des jeunes gens qui du séminaire se détournent vers les professions civiles. Ils devaient s'assurer si les maîtres étaient pourvus des titres exigés par la loi, si l'enseignement était réglé d'après les prescriptions légales, si les collections et les cabinets scientifiques était bien pourvus, si l'installation matérielle était convenable. Ils avaient à se faire produire les registres d'école et d'administration pour y prendre note du nombre des élèves et du montant des revenus. Enfin ils devaient s'informer dans chaque ville du sentiment public à l'égard du séminaire et de ses professeurs, et noter s'il y avait d'autres écoles du même ordre dans le voisinage.

On peut voir, d'après tout ce qui précède, de quel point de vue l'administration italienne considère les séminaires, et quelle conduite elle se propose de tenir à leur égard. Je trouve ce point encore mieux précisé dans une lettre de l'éminent ministre de l'instruction publique, M. Bonghi, écrite en 1875 au sujet du *Séminaire romain*, qui continuait de recevoir les élèves externes au mépris de la loi. En tant que les séminaires, selon leur institution primitive (concile de Trente), se bornent à préparer des jeunes gens internes au sacerdoce, l'État, aux termes de la loi, n'a rien à voir dans leur enseignement; mais,

s'ils veulent recevoir des élèves laïques, ils doivent remplir toutes les conditions légales relatives aux diplômes et au nombre des maîtres, au nombre et à l'ordre des classes, etc. Mais il arrive assez souvent que les évêques éludent les prescriptions en faisant porter l'habit ecclésiastique aux élèves laïques; ceux-ci, quand il s'agit plus tard de se présenter aux examens publics en vue de tel ou tel grade, déclarent avoir fait leur éducation dans leurs familles.

Le parti libéral italien, jusqu'à présent du moins, n'adopte pas nos précautions ni celles des ordonnances de 1828, pas plus qu'il ne partage nos inquiétudes à l'endroit de l'éducation secondaire donnée par les congrégations ou par le clergé. Il se contente d'exiger que les établissements ecclésiastiques se conforment en tout aux règles qui régissent les écoles laïques. Toute autre mesure de défense lui paraît inutile ou inefficace. Il croit avoir des moyens légaux de surveillance, et, au besoin, d'interdiction, qui suffisent à sa sécurité. Il n'est pas préoccupé, comme d'un danger prochain pour les institutions, de l'influence antilibérale ou antinationale que peut avoir l'éducation ecclésiastique sur la jeunesse des classes moyennes. Bref, il ne paraît nullement disposé, si j'en juge par les hommes politiques ou scolaires que j'ai déjà vus, à entreprendre à bref délai en Italie une campagne semblable à celle de notre article 7. A-t-il tort, a-t-il raison? Les difficultés extérieures et matérielles lui voilent-elles les difficultés morales qui se préparent? Se fait-il illusion sur ses moyens d'influence et de défense? Ou bien est-il conduit par une

appréciation exacte de ce qui est possible au pouvoir civil dans un pays tout catholique et de ce qui ne l'est pas? Je vous expose les faits, en m'attachant à les compléter au jour le jour : vos lecteurs en tireront eux-mêmes la leçon.

VI

Rome, 28 novembre.

Le cabinet est enfin constitué, et c'est lui probablement qui présidera aux élections, soit avec la loi électorale encore en vigueur, soit avec la loi en projet qui doublerait au moins le nombre des électeurs. Mais il faut pour cela que le ministère arrive à rallier tous les groupes indisciplinés de gauche, et à se faire une majorité quelque peu stable, ce qui est un problème autrement difficile que celui de composer un cabinet. Pensez que l'on en est ici à compter six ou sept *crises* depuis trois ans et demi environ que la droite est tombée.

Ces changements multipliés, au sein d'un même parti et sans raisons bien apparentes, produisent, ainsi que je vous l'écrivais, dans le monde politique un sentiment de fatigue et même d'inquiétude que je vois se manifester de toutes parts. On est embarrassé et presque confus de la figure que fait l'Italie monarchique en Europe avec une semblable mobilité de gouvernement ; on est surtout

attristé, pour le dedans, de la désorganisation des partis et de leur impuissance de plus en plus démontrée. Cette dernière impression se traduit avec une singulière vivacité chez tous les hommes sérieux. La gauche, qui avait remporté en 1876 une si complète victoire (les quatre cinquièmes à peu près de la Chambre) et qui a eu toutes les cartes en main avec la faveur marquée de l'opinion, est aujourd'hui fort usée, n'ayant montré, dit-on, ni les qualités parlementaires, ni les aptitudes de gouvernement d'un grand parti. Quant à la droite, elle compte dans ses rangs bon nombre d'hommes les plus éminents du pays, et elle avait montré dans son long règne (1859 à 1876) beaucoup plus de tenue et d'esprit de gouvernement que ses adversaires, avec plus de cohésion et de discipline : mais, bien qu'elle ait regagné du terrain dans l'opinion, on est loin de croire qu'elle soit en état par son programme, son personnel, sa clientèle, ses moyens d'influence, de reprendre avec vigueur la direction morale et politique du pays et de rétablir une situation normale.

On m'explique que non seulement la droite et la gauche ne représentent pas ici les mêmes différences d'opinions qu'elles expriment ailleurs, mais que ces noms ne correspondent même pas à des tendances ou à des programmes marqués, entre lesquels l'opinion aurait à faire nettement son choix. Il y a dans la droite bon nombre des esprits les plus libéraux de l'Italie ; il y a dans la gauche, à côté de vrais libéraux, des conservateurs, au sens étroit et défavorable du mot, enclins à la réaction, nullement épris du progrès ; il y a de grands

propriétaires du Midi, mécontents des taxes excessives qu'a rendues nécessaires la création de l'État italien ; il y a tous les éléments *négatifs*, indociles à la règle, qui, en chaque pays, s'agrègent au noyau de l'opposition. Ce n'est pas un parti compact, tenant un drapeau distinct, poursuivant les grandes lignes d'une politique bien connue, soit dans les affaires extérieures, soit dans les questions importantes du dedans.

Tout cela, vous le voyez, donne à la compétition parlementaire et au jeu des combinaisons ministérielles un air, des apparences peu dignes, et qui ne décèlent pas dans la nation une vitalité politique saine et réglée. Les Italiens ont raison de s'émouvoir de cet état de fièvre lente et d'agitation stérile qui les userait en peu de temps. Il leur manque ce qui, à maints égards, nous manque à nous-mêmes : des traditions de gouvernement ; des habitudes politiques régulières ; une classe moyenne nombreuse qui prenne un intérêt constant à la chose publique et qui cherche à y voir clair ; un certain ensemble régulateur d'idées sensées, de principes justes, communs à tous les partis, qui domine l'opinion et qui la ramène de ses écarts. Il leur manque des partis constitués, disciplinés, représentant des tendances distinctes, ayant leurs racines multipliées dans la nation, répondant à des intérêts ou à des préjugés robustes. Enfin les Italiens, ainsi que nous, ont à résoudre, non seulement les grosses questions intérieures ou extérieures de chaque jour qui s'imposent à tout État civilisé, mais des questions infiniment délicates et dangereuses qui sont propres aux pays catholiques ; et nous

abordons, il faut l'avouer, les unes et les autres avec des moyens très défectueux.

Tant que l'Italie a eu devant elle un but déterminé, l'unité à constituer, Rome capitale à reprendre, le parti libéral s'est senti vivre d'une vie pleine et active ; sa voie était tracée. Il avait alors sa *droite*, composée de ceux qui tendaient au but commun par des moyens lents, méthodiques, réguliers : publications, associations de politique, de sciences, d'industrie, manœuvres diplomatiques, etc. Il avait sa *gauche*, pleine d'hommes ardents, qui ne cessait de conspirer, qui tentait les aventures héroïques, et qui de fait a rendu à la cause de l'Italie les plus grands services. Une fois la patrie créée avec sa capitale historique, et les institutions parlementaires organisées, le parti libéral, c'est-à-dire en définitive la classe moyenne et instruite, était tenu de montrer s'il avait une réelle et durable vitalité politique, le goût de l'action persévérante et réglée. Il n'était plus porté par une noble passion, ni par des desseins précis et prochains ; le serait-il désormais par des principes réfléchis de gouvernement, d'économie sociale et de philosophie politique ?

Or c'est là, si je comprends bien ce que l'on me dit de la situation présente, qu'apparaît une certaine défaillance générale de l'esprit public, dont les crises ministérielles périodiques et les vaines agitations des partis ne sont que les indices. Les classes dirigeantes, qui ont montré tant d'ardeur patriotique et libérale, qui sont venues à bout de cette grande œuvre d'un État nouveau à créer de toutes pièces, ces classes semblent

manquer maintenant de souffle, de foi libérale, de fermes principes de gouvernement, de goût d'agir. J'entends souvent comparer l'état d'esprit qui prévaut aujourd'hui en Italie avec celui des dernières années de notre régime constitutionnel, de 1830 à 1848. On se plaint du manque de communications entre le pays légal et le vrai grand pays, de la prépondérance des intérêts de parti, de coterie, de régions et de personnes, de l'indifférence et du découragement qui gagnent de jour en jour; on se plaint surtout de la pénurie d'hommes, du manque de chefs supérieurs et de chefs intermédiaires. On voit disparaître avec inquiétude la forte génération de 1859, et l'on ne sait pas qui la remplacera soit pour la direction générale de l'opinion et du gouvernement, soit pour la direction des départements spéciaux.

Ce malaise s'aggrave, à ce qu'il me semble, du sentiment continuel de gêne financière. On a toujours grand'peine à équilibrer le budget, et c'est aux dépens de services respectables. La droite n'y avait réussi qu'en imposant les plus lourds sacrifices à la nation, peu habituée jusqu'alors par ses gouvernements régionaux à payer de grosses taxes ; le mécontentement qu'elle avait provoqué fut, en 1876, l'une des causes principales de sa chute. Cette cause, soit dit en passant, n'était pas la seule : le parti avait usé dans ce long exercice du pouvoir ses idées et ses hommes, et il s'était aliéné l'opinion du pays par ses allures doctrinaires. Mais la gauche, en lui succédant, a bien pu remanier et déplacer les taxes, adoucir les plus im-

populaires; elle ne peut pas diminuer la charge générale. Au fait, le pays est encore pauvre ; son industrie et son agriculture, à part quelques provinces privilégiées, sont peu prospères; il ne produit même pas, dit-on, assez de blé pour se nourrir en temps ordinaire ; de mauvaises récoltes sont venues augmenter ce mal chronique; par suite les impôts ne rendent pas assez. A quoi tient cet état de choses? Au peu d'activité industrielle des populations méridionales? A des conditions économiques mal réglées? A une administration formaliste, quelquefois chicanière et peu encourageante? Ou bien à toutes ces causes réuuies? Il est difficile de le savoir; ce qui est certain, c'est que la pénurie matérielle contribue pour une part au sentiment de malaise qui se manifeste par mille signes.

A ce propos, je dois rectifier une exagération involontaire. Je vous disais, l'autre jour, que personne ne pense ici sérieusement à établir le suffrage universel. Je me trompais : il y a de bons esprits, en très petit nombre, il est vrai, et encore dépourvus d'action parlementaire, qui ne voient de remède à la décomposition des partis et à leur impuissance que dans le régime électoral adopté en France, soit direct, soit à deux degrés. Les personnes dont je parle ne sont pas des radicaux écervelés, mais des politiques réfléchis, qui calculent les bonnes et les mauvaises chances d'une telle aventure. Leur avis me paraît digne de mention, moins en lui-même que par les raisons dont ils l'appuient : j'y reviendrai, si vous le voulez bien, dans une prochaine lettre. Mais vous voyez combien «ondoyante, diverse» et com-

plexe est cette situation, et à quel point il est malaisé de l'embrasser avec exactitude en quelques traits généraux. Le plus sûr est de se résigner chaque fois à être incomplet et de procéder par retouches incessantes et par compléments.

VII

Rome, 1er décembre.

Je vous écris de ancien couvent de la Minerve ; une porte me sépare de la salle où Galilée dut prononcer sa fameuse rétractation : aujourd'hui, à cette heure même, le conseil supérieur de l'instruction publique tient sa session régulière à la même place où siégeaient, il y a trois siècles, les juges du Saint-Office. Ce simple rapprochement permet de mesurer le changement qui s'est accompli à Rome et en Italie. Le couvent de la Minerve, naguère encore occupé par les dominicains, est affecté au plus séculier des ministères du nouveau régime, à celui de l'instruction publique. On a laissé aux religieux une petite partie de leur ancienne demeure ; cette faveur cessera avec les membres actuels. Ils continuent de desservir leur église. C'est toujours, vous le voyez, la même indulgence temporaire dans l'application partielle des lois concernant les ordres. Ce qui s'est fait ici s'est répété en mille autres cas. Cependant il n'y a plus

un seul jésuite dans le magnifique « collège romain », occupé aujourd'hui par le gymnase et le lycée de l'État, par des écoles élémentaires et par le musée pédagogique. Les pères de la Compagnie continuent d'enseigner ailleurs, dans des maisons nouvellement acquises : on me cite dans le voisinage de Rome leur établissement de Mondragone, fréquenté par les jeunes gens de bonne famille.

Cet immense Collège romain avec ses six ou sept étages, ses grands cloîtres intérieurs, ses escaliers de pierre, ses réfectoires spacieux, sa bibliothèque aussi grande qu'une église, ses innombrables classes, son église de Saint-Ignace, donne bien l'idée de la puissance de l'Ordre et de tout ce qu'il a su appliquer de ressources variées à l'éducation. Ce n'était qu'un externat : l'internat, ou *convitto*, était ailleurs. Je visite avec un intérêt particulier leur bibliothèque et celle du couvent tout voisin des dominicains, que l'on a reliées l'une à l'autre par un petit pont jeté sur la rue. Celle des dominicains est la plus belle d'aspect, bordée tout à l'entour de tables et pupitres de chêne d'un style austère : elle est en grande partie composée de livres de théologie, tandis que celle des jésuites est plus variée et plus ouverte à la littérature séculière moderne.

Un ancien ministre de bien, M. Bonghi, dont l'initiative intelligente se portait dans tous les sens, avait conçu un projet excellent dont l'exécution ne fut interrompue que par la défaite du parti de droite et la chute du cabinet. Il voulait, à l'aide de ces collections laissées par les ordres riches en manuscrits, livres rares, etc., créer

à Rome une grande bibliothèque théologique où l'on aurait naturellement introduit toute la théologie allemande moderne, catholique ou protestante, celle des Églises protestantes de langue anglaise, des manuscrits de livres sacrés, des versions en toutes langues, et sans doute aussi la littérature théologique des religions étrangères. L'idée n'a pas été poursuivie. Les deux bibliothèques, agrandies encore de plusieurs salles de livres nouveaux et de revues en toutes langues, sont ouvertes au public.

J'ai eu aussi le plus grand plaisir à visiter le Musée pédagogique installé dans un quartier du même collège. Je ne me consolerais pas de penser que l'Italie possède depuis quatre ans déjà cette utile institution, si je ne savais que nous sommes enfin venus à bout nous-mêmes d'en inaugurer une toute semblable à Paris. C'est encore une création de l'honorable M. Bonghi ; j'ai eu l'honneur de la visiter avec lui ; il en parle *con amore ;* il en suit les progrès en homme de vues amples et tout ensemble d'esprit *positif*, qui comprend les services que l'on peut attendre d'un musée de pédagogie bien conduit. Il faut souhaiter qu'en Italie et en France, comme cela a déjà lieu ailleurs, le musée devienne un centre d'informations et de perfectionnements pour tout ce qui regarde l'enseignement primaire et secondaire ; un centre où professeurs, chefs de municipalités, écrivains, pères de famille, soient sûrs de trouver les indications les plus sûres de livres, méthodes, mobilier, etc., et d'où rayonne dans le pays une action à la fois stimulante et régulatrice. Je voudrais, de plus, que dans chaque département,

auprès de l'École normale, il y eût un musée pédagogique *en petit*, modeste succursale du grand, où les instituteurs, les maires, les délégués cantonaux, les personnes dévouées à l'instruction populaire auraient à leur portée des spécimens divers et bien choisis de livres, tables, cartes, dessins, instruments, collections scientifiques à bas prix. Les éditeurs et les fabricants auraient tout profit à faire don de leurs produits à ces établissements locaux.

Le Musée de Rome est ouvert tous les jours (le lundi excepté) durant quelques heures. Un employé répond à vos questions : au besoin, on s'adresse au directeur, M. Labriola, professeur de pédagogie fort au courant de ce qui se fait ou se publie partout au sujet de l'enseignement. Vous trouvez là, disposés avec ordre, des types variés de tables de tous pays, cartes murales, atlas, gravures pour l'histoire, livres classiques, collections de chimie et d'histoire naturelle, cabinets élémentaires de physique, plans de bâtiments, dessins et modèles, et que sais-je encore? Il y a aussi une bibliothèque circulante, composée de livres utiles aux maîtres, qu'ils ne pourraient pas en général acheter eux-mêmes : on les leur envoie en province sur leur demande; ils n'ont qu'à payer le port d'aller et de retour. J'oubliais une abondante collection des actes législatifs et administratifs qui régissent l'instruction dans les divers pays, des journaux et revues scolaires en toutes langues.

Pendant les vacances, on convoque ici à des conférences les directeurs et directrices d'écoles normales, les inspecteurs, des instituteurs et institutrices. Des

maîtres distingués les aident à s'orienter, à l'aide des nombreux éléments de comparaison qu'ils ont sous les yeux, dans ce qui concerne les méthodes, le mobilier technique, le mobilier scolaire. On leur alloue une indemnité de voyage. C'est là une chose qu'il faudra au plus tôt nous approprier si nous voulons animer d'un souffle de vie toutes les parties de notre personnel enseignant.

Je ne m'étendrai pas sur des détails techniques. Je veux seulement signaler quelques objets qui ont attiré particulièrement mon attention, et qui me semblent dignes d'être connus en France. D'abord des cartes murales pour l'étude de l'histoire, figurant des monuments anciens ou modernes : *Zangl's Bilder zur Geschichte*. Wien, Hilzel : seulement, le prix est trop élevé, 7 ou 8 francs par carte. Une autre collection sur le même sujet est aussi fort intéressante : ce sont les *Künsthistorische Bilderbogen*, Leipzig, 1877, avec des textes explicatifs publiés à part, où l'on trouve des reproductions de monuments, statues, armes, vases, costumes, etc., de toutes les époques. Les deux séries coûtent environ 70 francs ; je voudrais qu'on pût les réduire au cinquième, au dixième même, en ne conservant que les choses principales et nécessaires, pour les mettre à la portée de tous nos élèves des collèges et leur rendre l'histoire à la fois plus attrayante et plus claire.

Mais ce que je me permets de signaler à nos intelligents éditeurs français, qui ont beaucoup à faire pour répondre à des exigences aussi pressantes que légitimes, ce sont deux cartes murales publiées par les soins du

gouvernement hongrois, l'une de l'Autriche et l'autre de empire allemand (gravées à Gotha). Je ne suis pas étonné que le lycée romain les ait adoptées pour ses classes : il ne m'appartient pas de les juger en « homme de l'art » ; mais elles m'ont paru merveilleusement claires, simples de dessin en même temps que complètes et fidèles. Elles coûtent chacune, si je ne me trompe, environ 9 francs. — Au reste, quelques-unes de nos cartes, celle des Gaules, d'Ehrhard, par exemple, figurent avec honneur au Musée de Rome; l'Allemagne même, qui n'est pas suspecte d'indulgence envers nous, a rendu justice à l'œuvre de notre compatriote.

Cette lettre est déjà longue; mais il faut que vous me permettiez encore, avant de finir, de vous parler d'une institution suédoise qui vient d'envoyer des spécimens de ses produits au Musée de Rome : elle ne manquera pas, j'en suis sûr, d'exciter de l'intérêt en France. Ce sont les écoles de travail manuel, qui sont en Suède au nombre de cent environ. Celles dont les travaux figurent au musée sont établies à Naas (district d'Elfsbourg, Westergottland), écoles normales ou primaires. Elles ne veulent pas faire de leurs élèves des artisans habiles (c'est l'affaire des écoles spéciales), mais « leur communiquer une certaine adresse manuelle générale, leur donner l'amour du travail, l'habitude de l'ordre, de la précision, de la persévérance ». Il y a des établissements pour les garçons et d'autres pour les filles.

L'École normale de Naas forme des jeunes gens capables d'enseigner dans les écoles de travail manuel, soit indépendantes, soit annexées aux écoles primaires. On

leur enseigne l'arithmétique, la géométrie, les éléments de physique et de mécanique, la pédagogie manuelle spéciale et le dessin linéaire. On leur fait exécuter et réparer, à l'aide des outils du forgeron, du menuisier, du tourneur, du sculpteur sur bois, les plus simples instruments et ustensiles, meubles de ménage, roues, brouettes et trains pour tombereaux et charrettes, objets de grosse taillanderie et de travail à la lime. Le cours dure une année, avec 54 heures de travail par semaine, dont 36 consacrées aux travaux manuels. Un examen de sortie, portant sur l'instruction générale et sur l'éducation manuelle, donne lieu à un diplôme d'aptitude. L'école admet aussi des instituteurs à ses cours de dessin et de travail manuel pour faciliter la propagation de ces deux enseignements dans les écoles primaires.

L'école primaire de Naas est établie sur le même principe. On ne veut pas préparer les élèves à devenir des artisans spéciaux, mais leur procurer à tous, avec l'instruction ordinaire, une adresse de main générale. On pense qu'en outre de l'utilité pratique d'un tel enseignement, cette variété d'occupations vient en aide aux études générales : l'enfant apporte aux leçons un intérêt plus vif et sans cesse renouvelé. Chaque jour, quatre heures sont consacrées aux matières ordinaires; trois aux travaux manuels. L'âge des enfants varie de dix à quatorze ans. Les travaux qu'ils exécutent sont aussi des objets en bois de la valeur la plus mince, servant de préférence à un modeste ménage ou à une ferme : cuillères, salières, roues, brouettes, bancs, etc. Bien que le rapport suédois fasse remarquer avec raison

qu'il ne faut pas s'attendre à voir sortir de l'École normale ou de l'école primaire des chefs-d'œuvre, ni même des produits tout à fait corrects, je puis dire que j'ai vu au musée les objets domestiques ruraux les plus charmants. Je me fais un devoir d'appeler l'attention sur cet enseignement, qui éveille aujourd'hui la sollicitude de très bons esprits, et que M. de Salicis a eu l'honneur d'introduire dans l'école de la rue Tournefort.

VIII

Rome, 7 décembre.

Ne portez pas envie aux pays méridionaux. Depuis huit jours nous n'avons ici que pluie et vent; et voilà que la neige se met de la partie avec un air de glace. Le Tibre a fait mine de déborder; l'eau envahissait déjà les parties basses de la ville, le portique du Panthéon, le Forum, les abords du temple de Vesta. Ce sont pourtant des points assez éloignés du fleuve; mais l'eau arrive par infiltrations ou par les égouts. De tels accidents, joints aux travaux de canalisation du Tibre, ne font pas l'affaire des étrangers qui ont peur de la fièvre.

On se prépare à la fête de l'Immaculée Conception. Quand je dis *on*, je parle du monde ecclésiastique, qui fait ici peu de bruit : quant au monde séculier, il n'en a cure et ne paraît pas même s'en douter. Je suis allé dimanche matin à la grand'messe du Gesù; cette église, belle à l'intérieur, mais ornée avec excès, a été décorée de superbes draperies rouge et or. Des lustres

innombrables courent le long des corniches, montant jusqu'au plus haut des voûtes.

Est-ce bien un temple, un sanctuaire chrétien, ou une immense salle de fête mondaine? Chacun a sans doute sa façon de sentir ; moi qui tiens la mienne pour assez impartiale, et qui honore volontiers le «divin» sous quelque forme qu'il m'apparaisse, j'avoue que ces préparatifs d'illuminations et ces tentures aux couleurs éclatantes ne me disent rien de religieux. Nous verrons quand tout cela sera allumé.

Il y avait beaucoup de monde à cette messe, qui est chantée, et qui se célèbre avec une certaine pompe. Un chœur caché dans une tribune exécutait d'assez bonne musique. J'aurais voulu entendre le prédicateur, un Père Caleoni, que l'on dit être un orateur *illustrissimo* ou *molto illustre;* mais j'avais hâte de courir à Saint-Pierre pour assister à un bout de messe chantée par la chapelle papale.

Les jésuites donnent tous leurs soins à former de bons prédicateurs. La veille, j'avais eu le plaisir d'entendre au Gesù un de ces discours populaires qui se prononcent dans quelques églises à l'occasion de l'Avent et de la fête du 8 décembre. Le prédicateur porte l'habit ecclésiastique ordinaire. Sur une large estrade élevée pour la circonstance on a disposé un fauteuil. J'ai été charmé de la parole abondante et chaleureuse du jésuite, de son geste aisé, animé, sobre, du caractère familier de ses récits, et surtout de cette langue italienne, harmonieuse et caressante au point que l'on oublie de regarder aux idées qu'elle exprime. C'était la thèse bien connue de la

vérité invincible de la foi chrétienne et de l'Église, démontrée par la constance des martyrs anciens et modernes. Le jésuite ne parut pas soupçonner un instant que sa preuve était à deux tranchants, et que si les *Actes des martyrs* font grand honneur à la foi chrétienne, ils n'en font pas moins à d'autres religions, qui en ont inspiré et en inspirent de nos jours encore (en Perse, par exemple) de tout semblables.

Mais n'allez pas croire, au moins, que des questions de ce genre soient à l'ordre du jour à Rome. Nulle part, l'église et la place publique, le monde religieux et le monde séculier ne sont plus séparés qu'ici. S'il est vrai qu'à une certaine époque l'ordre religieux, la vie et la pensée de l'Église aient absorbé l'ordre laïque, ce temps est bien loin. Il nous arrive, en France, d'en dire autant de nous-mêmes et de notre pays ; mais que notre état d'esprit est différent de celui des Italiens ! Nous sommes, comparés à eux, un peuple qui prend la religion au sérieux, presque au tragique. Il y a eu chez nous de violentes guerres religieuses, il y a encore aujourd'hui des passions ardentes et contraires, des luttes engagées, un travail de propagande incessant et très actif. Nous nous croyons pourtant indifférents et sceptiques ; mais passez les Alpes et vous verrez que c'est pure flatterie, ou, si l'on veut, pure calomnie ; il faut venir ici pour étudier un pays de scepticisme pratique, où toutes les questions qui nous agitent s'émoussent par l'effet de l'indifférence générale. Le catholicisme en a pour de longs jours d'existence souveraine et presque exclusive en Italie ; non que l'on y croie fermement (je parle des classes

instruites ou lisantes), mais plutôt parce que l'on n'y croit pas, au sens sérieux que nous attachons à ce mot, et parce que la question même de foi obsède l'esprit d'infiniment peu de personnes.

La religion chez les Romains de l'âge chrétien, comme chez ceux de l'antiquité, est avant tout une institution, une tradition du pays, un rite héréditaire, que l'on observe ou que l'on néglige sans trop regarder au fond. Que les conciles surchargent cette loi de dogmes nouveaux, à leur aise : ils ne réussissent à gêner et à lier ni les esprits ni les consciences. Rome ne s'est pas un seul instant émue, me dit-on, de la promulgation de l'infaillibilité et de l'Immaculée Conception : elle ne s'est pas doutée qu'une sorte de révélation nouvelle venait de se produire dans ses murs ; elle a vu passer dans les rues avec une parfaite indifférence les sept ou huit cents évêques du concile ; l'esprit populaire n'a pas été plus troublé que celui de la bourgeoisie de la dépossession temporelle du pape, de la suppression et de l'expropriation des ordres religieux. On m'assure que ce qui est vrai de Rome l'est aussi, bien qu'à un moindre degré, de presque toutes les villes de l'Italie : c'est comme un tempérament général, formé de très longue date par le contact quotidien avec les hommes et les pratiques de la théocratie, et qui a d'ailleurs ses antécédents bien connus dans la Rome ancienne.

On n'est pas pour cela hostile ni résolument incrédule ; il semble que l'Italie soit jusqu'à présent la nation la moins disposée à accueillir des hérésies ou à se prêter à une transformation intérieure du catholicisme. Les

essais de propagande protestante n'ont guère mieux réussi que ceux d'une réforme catholique : j'aurai peut-être l'occasion de vous donner à ce sujet quelques détails instructifs. Je dirai seulement aujourd'hui qu'ils ont abouti à constituer quelques congrégations, à rallier çà et là, dans quelques grands centres un petit nombre de prosélytes de toute condition; mais ils n'ont pas atteint l'âme de la nation. On leur laisse libre cours, sans qu'ils excitent le moindre intérêt général.

C'est ce « scepticisme » pratique, avoué par tous les hommes intelligents, qui aide, disent-ils, l'Italie à résoudre au jour le jour les difficultés d'une situation exceptionnellement difficile. A première vue, c'est de tous les peuples catholiques celui qui devait avoir le plus de peine à se dégager des liens de la théocratie, maîtresse depuis des siècles de l'éducation populaire et appuyée sur une multitude d'institutions, de congrégations, d'habitudes anciennes, d'intérêts. Mais, d'autre part, c'est le peuple le moins susceptible de violentes passions religieuses, pas plus le clergé que les laïques, ni surtout le clergé et les laïques romains. Les foudres spirituelles, les excommunications épiscopales, qui portent aujourd'hui le trouble au sein des familles belges, on n'a pas ici l'idée de les lancer, parce qu'elles seraient en général « telum imbelle sine ictu ». Certes, la matière à excommunication n'a pas manqué depuis 1865; les motifs étaient patents et les coupables étaient notoires : la curie et l'épiscopat italien se sont bornés à fulminer des déclarations générales, dépourvues de sanction effective.

Ni le pape, ni les ordres monastiques n'ont tenté d'opposer une croisade populaire à l'usurpation flagrante de leurs vieux droits spirituels et de leur propriété temporelle. Aujourd'hui encore, l'esprit laïque peut appliquer tout à l'aise ses principes dans l'éducation populaire, sans provoquer, de la part de l'épiscopat, une levée générale de boucliers : l'autorité spirituelle proteste, sans doute, mais elle n'excommunie pas les instituteurs qui, dans presque toutes les écoles, enseignent le catéchisme et l'histoire sainte, ni les familles qui leur confient des enfants ; elle se résigne *pro necessitate temporum* à ne faire point partie des conseils scolaires et des jurys d'examen. Bref, il n'y a pas de guerre ouverte, malgré tant d'usurpations commises, parce que ni les fidèles ni la très grande majorité des prêtres ne sont d'humeur militante en matière de religion.

On me dit aussi que le bas clergé, beaucoup plus nombreux en Italie qu'en France (100 000 environ pour 20 000 paroisses et 258 diocèses), serait peu propre en même temps que peu disposé à mener avec suite une guerre spirituelle. Il n'a pas l'instruction nécessaire ; il n'est pas discipliné et homogène comme notre jeune clergé français : il ressemblerait plutôt à nos curés d'il y a cinquante ans, dont on se plaît chez nous à rappeler le bon esprit et les sentiments tout séculiers. Il est d'ailleurs propriétaire ; il vit du revenu de la terre paroissiale ; par là il est mêlé à tous les intérêts de la société générale, au lieu d'être libre, comme notre clergé salarié, de tout autre souci que d'obéir à ses chefs et de poursuivre ses desseins d'église ou de caste. Il ne

forme donc pas, comme en France, une armée compacte, animée d'un même esprit, capable d'un grand effort commun, et presque universellement hostile à ce qui s'appelle ici comme là-bas « la Révolution ». Il a d'autres habitudes, d'autres soins, d'autres nécessités ; le prêtre est l'homme de la paroisse, du sol, du pays, plutôt que le soldat d'une cause universelle.

De son côté, la société laïque, le pouvoir civil, qui en ces derniers temps a porté une atteinte si profonde aux droits, à la propriété et à la juridiction ecclésiastiques, montre dans les questions mixtes et dans l'application des lois les plus rigoureuses un esprit de ménagement, de transaction, de diplomatie, que nous ne connaissons guère. Comme me le disait hier un homme politique, en m'exprimant ses vives inquiétudes au sujet de la loi Ferry : « on cherche ici à tourner les difficultés au lieu de les aborder de front ». On s'est prêté, on se prête encore à bien des concessions de détails, à des ménagements temporaires à l'égard des congrégations, des séminaires, etc. ; mais surtout on tient, à gauche comme à droite, d'abord à ne pas priver l'Église, le clergé régulier comme le clergé séculier, du bénéfice du droit commun, et ensuite à ne pas intervenir dans les choses d'ordre purement spirituel. Qu'elle forme donc librement son sacerdoce, que même elle ouvre des écoles secondaires et des écoles primaires, qu'elle ait des externats et des internats, pourvu qu'elle se conforme aux lois sur la matière et qu'elle laisse l'État inspecter ce qui se passe dans ses établissements ouverts au public.

Là-dessus il n'y a qu'une règle de conduite dans les

deux partis, ou du moins le nombre est petit de ceux qui la jugent imprudente. On sait bien que les écoles ecclésiastiques n'enseignent pas le respect de l'ordre nouveau et l'amour des institutions libérales; mais d'abord on ne croit pas possible de remédier efficacement à ce mal par des moyens légaux préventifs, attendu que l'esprit des diverses communautés religieuses et des divers ordres du clergé est généralement le même, et qu'on ne veut pas s'engager dans une voie pleine de ténèbres ; ensuite, parce qu'on n'est pas sérieusement inquiet, au moins pour le présent, de l'influence que peuvent exercer ou acquérir les congrégations enseignantes. On se flatte, sinon de conjurer le péril, au moins de l'atténuer dans une grande mesure en obligeant les écoles ecclésiastiques, par les examens et les programmes obligatoires comme par l'inspection de l'État, à adopter plus ou moins les principes, les méthodes, les façons de penser et de juger, bref l'*esprit* de la société séculière.

Je n'apprécie pas, j'expose, et je répète une fois de plus que l'on ne nous voit pas sans inquiétude entrer dans une voie différente. J'ajoute que l'on ne se rend pas compte en Italie de la différence de nos situations respectives. Autant qu'il est permis de comparer des tempéraments nationaux très différents, il semble que l'état d'esprit, dans les classes moyennes et dans la partie du peuple qui y confine par l'instruction ou l'aisance, se rapproche de celui de notre bourgeoisie de 1830. Les classes actives, dirigeantes, de la nation, pensent très librement en fait de religion, et *pratiquent*

peu ; aussi sont-elles d'accord pour soutenir les nouvelles lois au sujet des congrégations et pour donner la préférence, en ce qui concerne leurs enfants, aux écoles publiques. Les droits souverains de l'État, en matière d'enseignement, de grades, d'examens, d'inspection, etc., ne sont pas contestés ; la supériorité des écoles de l'État, quant à la valeur des études et à l'esprit général, ne l'est pas davantage. La partie la plus intelligente des classes populaires donne sa confiance aux maîtres et aux maîtresses laïques.

D'autre part, le clergé et les ordres religieux, qui s'étaient endormis dans une longue habitude du privilège, n'ont pas encore eu le temps de se remettre du coup qui les a frappés ; ils ont à reprendre assiette, à se mettre d'accord avec les besoins nouveaux et les conditions légales nouvelles. Tout cela concourt à faire au parti libéral, à l'État, une situation favorable qui lui permet d'envisager sans inquiétude les chances prochaines de la libre concurrence.

Tout autre est l'état de choses en France. Chez nous, la suppression des congrégations, en qualité de personnes civiles, n'est pas d'hier ; elle date de près d'un siècle : et voilà que, sous le régime appelé du *droit commun*, elles reparaissent nombreuses, riches, influentes autant et plus que jamais, armées à la moderne de toutes pièces, capables de jeter dès à présent un poids considérable dans la balance de nos destinées politiques.

En outre, l'esprit public, dans nos classes moyennes, n'est plus ce qu'il était en 1830 et même à la veille de 1848. Il y a des principes politiques, des règles de droit

public, des façons de juger les grandes crises de l'histoire moderne et les faits contemporains, sur lesquels on était en général d'accord il y a cinquante ou même trente ans; mais voici qu'à l'issue de l'empire, au lendemain de nos malheurs, au moment où il a fallu procéder à une reconstitution nationale, il s'est trouvé que l'accord n'existait plus, que l'esprit des classes dirigeantes était partagé entre la tendance théocratique, volontiers indulgente au césarisme, et la tendance libérale ou séculière.

De la résultent pour nous des difficultés très complexes, que l'Italie rencontrera peut-être un jour sur son chemin si, dans une crise de lassitude morale ou politique, elle voit reparaître, florissants d'une vie renouvelée aux sources modernes, ces ordres ou communautés enseignantes dont elle avait décrété la suppression. Que fera-t-elle alors? Croira-t-elle pouvoir étendre sans réserve le bénéfice de la liberté commune à des associations servies par une discipline incomparable, où la volonté d'un supérieur fait mouvoir des milliers de volontés intelligentes, où l'obéissance absolue est la vertu par excellence, et qui poursuivent comme but suprême l'exaltation de l'Église au sens le plus théocratique?

L'avenir nous éclairera là-dessus : j'ai tenu seulement à montrer que la question des rapports de la société civile et de la société catholique ne se présente pas dans des termes tout à fait semblables en France et en Italie vos lecteurs n'auront pas de peine à compléter ce que je ne fais qu'indiquer. Mais ce qui mérite en tout cas d'attirer notre attention, c'est la souplesse, la modération, la

patience, la courtoisie de procédés que les Italiens apportent dans l'application des lois les plus radicales concernant les choses et les hommes de la religion. Ce qui ne les empêche pas, redisons-le (et plus encore la droite conservatrice et gouvernementale que la gauche), de se montrer, dans tout ce qui regarde l'organisation des écoles populaires ou moyennes, plus jaloux des droits de l'État et de la liberté de conscience, plus résolument séculiers que nous ne le sommes et ne l'avons jamais été.

IX

Rome, 6 décembre.

Les choses s'arrangent, à ce qu'il paraît, pour que le ministère ait au moins l'hiver devant lui. La droite lui fait la vie quotidienne assez laborieuse, et certains groupes de gauche continuent à ne pas se rallier ; mais enfin il vit, grâce à l'appui de la fraction Cairoli, et sans doute aussi parce qu'il serait difficile de le remplacer en ce moment, et que la droite elle-même, trop faible au Parlement et encore faible dans le pays, serait bien embarrassée de recueillir sur-le-champ l'héritage. La grosse question est toujours l'impôt de la mouture ; l'opposition, maîtresse au Sénat, déclare n'en vouloir accepter la suppression que si on lui propose un produit équivalent, soit en impôts nouveaux, soit en économies. M. Magliani, ministre des finances, se flatte de trouver cet équivalent ; ce qui, en effet, pour un déficit indiqué de 15 à 18 millions, ne doit pas être impossible.

Tout cela ne fait pas aux finances italiennes une assiette bien solide. J'ai entendu exprimer par un homme politique, dont les sympathies appartiendraient plutôt à la droite, l'opinion que ses amis avaient commis une grave faute dans les dernières années en ne prenant pas eux-mêmes l'initiative du retrait entier de l'impôt sur la mouture. Cet impôt est aussi impopulaire que possible : ce qui le rend le plus odieux, surtout avec les mauvaises récoltes qui se sont succédé, c'est que les communes l'aggravent par des surtaxes à leur profit ; ajoutez-y ce que les intermédiaires, meuniers et marchands, peuvent prélever abusivement. La droite avait sans doute raison de vouloir équilibrer le budget au prix de tous les sacrifices ; mais elle aurait pu, en s'y prenant à temps, économiser de grandes ressources en se montrant moins facile aux concessions immédiates de travaux publics, chemins de fer ou autres, qui grèvent le revenu de l'État, et dont une partie pouvait attendre de meilleurs jours.

Je ne suis pas en mesure de me prononcer là-dessus ; et du reste, il nous convient, à nous autres Français, de ne pas prendre parti entre la gauche et la droite sur les questions pratiques qui les divisent. Ce sont là affaires de famille : nous n'avons qu'à regretter ce qui peut en résulter d'affaiblissement pour la santé générale de l'État italien. La gauche et la droite, j'ai lieu de le croire, sont animées en ce moment d'une franche sympathie pour nous ; d'un côté comme de l'autre, la France républicaine et libérale trouve des amis qui souhaitent de la voir s'affermir et prospérer. Le ministère actuel partage, je crois, ces sentiments, et j'ai entendu l'un de ses

membres les plus distingués, que tous les partis respectent, l'honorable M. de Sanctis, ministre de l'instruction publique, exprimer avec chaleur ses vœux pour la cordiale entente de l'Italie et de la France. Nous pouvons, de notre côté, nous associer à un souhait qui est, je crois, celui de tous les bons patriotes en Italie : c'est qu'il se forme sans retard un grand parti, composé de tout ce qu'il y a d'esprits sensés, libéraux et vraiment politiques dans la gauche comme dans la droite, et que ce parti, en ralliant la généralité du corps électoral, réussisse à imprimer de nouveau une saine et forte direction à la vie nationale.

X

Rome, 6 décembre.

Je vous écrivais, il y a quelques jours, que le ministère de l'instruction publique passe pour s'être montré *assez bien* disposé, depuis l'avénement de la gauche, en faveur des ecclésiastiques séculiers ou réguliers.

Voici de quoi il s'agit : Depuis quatre ans on a introduit, à ce qu'il paraît, dans les jurys d'examen pour la *licence lycéale* (grade correspondant à notre baccalauréat), deux membres appartenant à l'enseignement libre. Il est vrai que ce n'est que deux sur sept ; que ces deux ne siègent que pour l'examen des candidats des maisons libres ; qu'enfin ils sont choisis par l'autorité supérieure provinciale et non élus par leurs pairs. Quand il y a dans la province des écoles secondaires laïques, on peut prendre des laïques ; mais à Rome, par exemple, l'autorité n'a le choix qu'entre des ecclésiastiques séculiers et réguliers. Si atténuée que soit cette mesure, elle a paru déroger aux droits de l'État et affaiblir les sûretés nécessaires à l'égard du clergé.

M. A. Perez, qui vient de quitter le ministère, avait conçu un autre projet, qui n'était pas mieux accueilli par l'opinion. Il voulait diminuer, sinon même supprimer la condition d'un certain nombre d'années d'études classiques requise pour le baccalauréat (licence lycéale). « L'examen seul importe, disait-il; la liberté veut qu'on s'y puisse présenter sans conditions d'origine ni de stage scolaire. » A quoi on répondait, comme dans le cas précédent : « Nous avons laissé à nos adversaires la complète liberté du droit commun ; ce que nous leur imposons de garanties, diplômes des maîtres, stage d'études des élèves, constitution d'une série régulière de classes dans toute école secondaire, etc., nous nous l'imposons à nous-mêmes ; à la longue, ils ont profit à ces exigences, qui les obligent de mieux justifier la confiance des familles, et déjà ceux d'entre eux qui se sont mis en règle font à nos écoles une concurrence sérieuse. Ne laissons pas du moins porter atteinte à des prescriptions tutélaires, qui, d'une part, consacrent le droit souverain de l'État dans la collation des grades, et, de l'autre, maintiennent à une certaine hauteur le niveau de notre examen principal. Nous n'avons pas, à vrai dire, d'autres moyens de défense sur le terrain de l'éducation contre l'envahissement de l'esprit théocratique. »

On me confirme que les écoles ecclésiastiques arrivent peu à peu, après maintes résistances, à se mettre en règle avec la loi. Ce n'est pas qu'elles ne cherchent encore à l'éluder, par exemple en produisant des professeurs diplômés qui ne sont que des prête-noms ; mais ils finissent, les uns après les autres, par se ranger au joug

commun. A Rome, il y a deux séminaires, l'un en ville, l'autre dans le Vatican même, que la loi des garanties couvre de l'inviolabilité assurée au pape. Tant que ces séminaires se bornent à l'éducation des clercs et à l'enseignement de la théologie, l'État ne doit pas en franchir le seuil; mais ils reçoivent des externes, auxquels ils dispensent l'instruction classique : dès lors, ainsi que je vous l'ai déjà écrit, l'État intervient et prétend s'assurer par ses propres yeux si la loi est observée. Déjà le séminaire de Rome a dû se conformer à la règle ; et quant à celui du Vatican, on sait que le pape a exprimé la volonté que les professeurs fussent investis des grades requis par la loi italienne.

Le conseil supérieur de l'instruction publique vient de terminer sa session, qui a duré trois jours. Il est composé de vingt et un membres seulement, choisis par le roi parmi les professeurs de l'enseignement supérieur et nommés pour sept ans. Il a des attributions considérables, dans le détail desquelles je n'entre pas ici ; on les trouve exposées dans des livres bien connus en France. Je veux seulement, à propos de la prochaine discussion de notre loi du conseil supérieur, rapporter l'avis d'un homme très compétent, qui joint à une grande expérience administrative un sens très ferme des nécessités de gouvernement. Comme il me faisait connaître la composition et l'office du conseil supérieur italien, je lui demandai s'il ne verrait pas des avantages à introduire dans un semblable corps le principe de l'élection par les pairs, ainsi que nous allons le tenter en France.

« Je n'y répugnerais pas absolument, me répondit-il,

mais dans une mesure restreinte et dans des limites exactement déterminées, de peur d'affaiblir l'action administrative du ministre. En Italie, une expérience de ce genre serait impossible aujourd'hui, excepté peut-être pour l'élection de députés des Universités; mais dans les pays où l'organisation de l'enseignement est plus homogène et plus fortement coordonnée, on pourrait peut-être étendre le droit de représentation aux professeurs des écoles secondaires. Ces élus pourraient être consultés utilement sur des projets de loi relatifs à leurs ordres respectifs d'enseignement, et non sur d'autres; ils pourraient aussi être admis à l'exercice de la juridiction sur les maîtres de leur ordre: mais il y aurait imprudence à leur conférer des droits plus étendus; surtout, il ne faudrait pas songer à les associer aux attributions administratives, telles que règlements d'études ou autres, nomination ou déplacement des maîtres, etc. Le *sens* particulier que développe la pratique de l'enseignement est, en effet, très différent du sens administratif; de plus, le professeur de lycée, qui verra clair dans les questions de l'enseignement secondaire, n'aura plus la même compétence dans les questions de l'enseignement supérieur, et réciproquement. Il faut aussi prendre garde que l'élection, portée au delà de certaines limites, risque d'introduire dans le corps enseignant des germes de division, à propos de la politique par exemple. On doit considérer que ce n'est pas toujours le plus capable que choisiront les électeurs scolaires, mais celui de leurs pairs de qui ils croient avoir le moins à craindre.

« Enfin, chaque pays a ses conditions particulières,

qui décident de ce qui est possible ou chimérique, bon ou nuisible ; mais une règle commune et certaine, c'est de ne pas laisser affaiblir le ressort administratif, c'est-à-dire la liberté d'action du ministre dans le gouvernement quotidien des hommes et des choses. Le ministre est responsable, et il est sans cesse présent sur le champ d'expériences ; un conseil élu est irresponsable : il ne s'occupe des choses qu'en passant, à cause de la courte durée des sessions ; ou, si les sessions se prolongent, voilà des chaires qui restent vides, au préjudice de l'enseignement. »

Il m'a paru opportun de faire connaître, en France, cette opinion d'un homme de grande autorité, qui, en me l'exprimant, n'avait point en vue notre pays en particulier, mais les conditions générales et essentielles du gouvernement de l'instruction publique. A plus d'une reprise, j'ai insisté auprès de vous sur la nécessité de constituer fortement au sein du nouveau conseil supérieur une section, sinon permanente comme l'ancien conseil royal, au moins investie d'une durée assez longue et nommée par le gouvernement. Cette nécessité me paraît s'imposer d'autant plus que la très grande majorité du conseil français, selon le nouveau projet, sera élective, élue pour deux ans seulement, très nombreuse, et enfin investie d'attributions considérables : autant de raisons pour renforcer l'élément non électif, d'où dépend l'établissement d'une bonne tradition, et pour ne pas laisser affaiblir outre mesure l'autorité du ministre responsable. Notre jeune République doit résister à la tentation dangereuse, autant que naturelle, de

tenir le gouvernement en état chronique de suspicion et de chercher sans cesse des sûretés contre lui. Le gouvernement, c'est nous, en définitive ; nous qui le nommons, le contrôlons et lui retirons au besoin notre confiance. Ne paralysons pas l'action publique entre ses mains au grand détriment des affaires, et, à la longue, de la liberté elle-même.

XI

ANNIVERSAIRE DU DOGME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Rome, 8 décembre.

Il faut en convenir : les jésuites sont encore des maîtres incomparables dans l'art d'attirer les foules et d'organiser de brillantes fêtes. Il n'y a qu'eux pour « organiser les *funzione* », comme on dit ici, avec cette merveilleuse science des chemins qui conduisent à l'âme par les sens et par l'habitude. Il est vrai que cette fête de l'Immaculée Conception, comme le culte du Sacré-Cœur, comme la définition du dogme promulgué il y a vingt-cinq ans, est leur œuvre propre et leur triomphe.

L'illumination du Gesù est splendide ; tout Rome court la voir. Vous ne vous faites pas l'idée du défilé ininterrompu de gens qui entrent et qui sortent. Des curieux ? des fidèles ? Les uns et les autres manifestement. Un grand nombre vont adorer, plier le genou, réciter une prière, et faire acte de dévotion à la Vierge immaculée ;

mais quelle piété charmante, commode, allégée de tout excès d'austérité, propre enfin à amorcer doucement et à retenir captifs les mondains les plus frivoles !

La fête a commencé depuis plusieurs jours; hier, dimanche, elle était dans son plein. Messe chantée le matin avec prédication ; vêpres solennelles ; chœurs entrecoupés de superbes solos; mais rien n'égale l'illumination. L'intérieur de la haute coupole, l'abside, et tout au fond la statue de la Vierge sous son gracieux portique de quatre colonnes de marbre précieux, avec sa robe blanche, sa tunique rose, son écharpe bleue, tout cela, éclairé de mille lustres garnis de cierges qui répandent dans l'église une lumière douce et tremblante, compose un tableau féerique. Dans la foule qui entre et qui sort sans cesse, se mêlent des religieux blancs, rouges, bruns, des sœurs de toute communauté, des prêtres étrangers ou romains, des gens du peuple, des bourgeois, de grandes dames qui se délectent à voir et à entendre.

Cependant, près de moi, un vénérable prêtre français, en route pour la Terre-Sainte, fait la remarque qu'il y a là trop de mise en scène et que la piété est plus recueillie en France. Des abbés vous distribuent des feuilles volantes, *Giardinetto di Maria,* contenant un hymne pour la circonstance, des réflexions sur la solennité du jour, et un article en l'honneur du sanctuaire de Lourdes. Vous voyez que les jésuites, tout *supprimés* qu'ils sont en Italie, et sans établissement à Rome, peuvent pourtant se vanter d'être encore la congrégation à la mode. Les autres églises, celle d'Aracœli, entre autres, sur le Capitole, qui célèbre avec un éclat particulier la

fête de la Vierge, ne font pas grande figure auprès du Gesù : ne vous semble-t-il pas qu'à Rome, comme ailleurs, il faudrait une grande vertu aux ordres religieux, anciens ou modernes, et au clergé séculier, pour ne pas ressentir quelque jalousie en se voyant à ce point éclipsés ? Je reçois de bonne part des renseignements sur les sommes que cette fête coûte aux jésuites : elles s'élèvent à un chiffre énorme, mais ils trouvent des souscripteurs d'une générosité inépuisable.

Quelques maisons, en petit nombre, étaient illuminées hier soir. Il y en aura beaucoup plus ce soir, à ce qu'on assure, surtout dans le quartier aristocratique. Les quartiers populaires, que j'ai eu occasion de traverser de neuf heures à dix, restent généralement obscurs. Mais aujourd'hui toute la ville est debout : les écoles, l'Université, le lycée ont congé ; les boutiques sont fermées ; la fête religieuse a été adoptée par l'État, ce qui montre bien que si Rome est sécularisée, elle n'est pas décatholicisée dans les mœurs ni dans certains égards que l'autorité civile témoigne à l'Église.

En Italie plus qu'en d'autres pays, l'esprit moderne et l'esprit ancien se côtoient et suivent leurs routes parallèles sans se pénétrer, et sans que la plupart des esprits aient souci de les mettre d'accord. Cela apparaît dans l'éducation publique, dans la pratique du culte, dans les habitudes de la famille. Le peu de profondeur même de cette dévotion aide à maintenir les rapports de bon voisinage : la foi n'est pas, au même degré qu'ailleurs, chose intime et personnelle qui lie étroitement l'intelligence ou la conscience.

Il y a, bien entendu, des exceptions. Il y en a dans la société dévote, soit laïque, soit ecclésiastique; il y en a aussi dans la société libérale, où l'on trouve, bien qu'en petit nombre, des esprits qui se sont fait une croyance religieuse indépendante de l'Église, et qui appellent de leurs vœux et de leur parole une réforme intérieure et nationale du catholicisme. Ceux-là, pour le dire en passant, voudraient que l'État laïque prît en tout une attitude, non pas hostile, mais plus nette et plus dégagée de compromis à l'égard de l'Église dominante; et, entre autres choses, que sans lui retirer les revenus dont elle jouit, il favorisât d'un traitement équitable les mouvements d'émancipation paroissiale ou diocésaine qui viendraient à se produire. On signale un cas de ce genre dans deux paroisses du Nord, qui, ne voulant pas du curé imposé par l'évêque, en ont élu elles-mêmes un à leur gré. Là-dessus scandale et grande polémique, la droite italienne étant aussi peu disposée que la gauche à ouvrir cette voie : on a fini par accorder aux curés élus la jouissance de la moitié du revenu paroissial. Mais on s'en tient généralement à la formule de Cavour : l'Église libre dans l'État libre; et cette liberté de l'Église est interprétée en ce sens que l'on reconnaît en droit ou en fait la constitution hiérarchique.

XII

Rome, 9 décembre.

Je viens de visiter le Ghetto. Il est situé, vous le savez, dans la partie la plus basse de la ville, au bord du Tibre. Il m'a été impossible, je l'avoue, de parcourir en indifférent ces rues étroites, sordides, où la lumière et l'air sont comme mesurés avec parcimonie, où fourmille une population affairée de petits commerçants qui vous appellent du seuil de leurs portes, marchands de comestibles ou de vêtements, fripiers, brocanteurs, etc., des rues enfin qui suintent par toutes les fenêtres de leurs hautes maisons la proscription séculaire.

Dans les étages supérieurs, on met sécher le linge au-dessus de la rue ; c'est, au reste, l'usage dans tous les quartiers populaires de Rome ; il y a même pour cela des barres de fer en saillie fixées à demeure aux murs. Çà et là quelques maisons de bonne apparence laissent deviner l'aisance et le confort intérieurs. Vous avancez de quelques pas, et au bout d'une rue obscure, à peine suf-

fisante pour le passage d'une seule voiture, vous vous trouvez à l'improviste devant des colonnes corinthiennes, restes superbes d'un portique : c'est le portique d'Octavie, à demi engagé dans les murs de briques et enfoncé au-dessus du sol actuel. Deux pas plus loin, vous voyez se dresser au milieu des boutiques et des échoppes un autre monument, aux formes imposantes et sévères, qui va se perdre dans les murs de maisons vulgaires : c'est le Théâtre de Marcellus. De tels contrastes abondent à Rome; mais nulle part ils ne saisissent l'imagination plus que dans ce quartier.

Ce que cette population juive a souffert d'avanies et de tracasseries jusqu'au dernier moment, c'est-à-dire jusqu'en 1870, est inimaginable. Il faut entendre sur ce douloureux sujet ceux qui ont eu autrefois mission, à un titre ou à un autre, de représenter leurs coreligionnaires auprès du gouvernement papal. La modération même qu'ils mettent dans leurs plaintes rétrospectives a son éloquence : elle trahit une longue habitude de craindre, de mesurer ses paroles, d'exiger peu. Ce n'était pas une persécution violente, mais l'arbitraire d'un gouvernement de prêtres, variable et intermittent dans ses applications, constant dans son principe d'exclusion. Jusqu'à la chute du pouvoir temporel, les israélites romains n'ont été admis ni à témoigner devant notaire, ni à posséder en dehors du Ghetto, ni à exercer de plein droit la médecine auprès des malades chrétiens, ni à étudier le droit (qui était en partie droit canon, en partie droit civil), ni à prendre part à d'autres cours de l'Université sinon avec des restrictions et par permission spéciale.

Hors de Rome, ils tombaient sous le coup de l'autorité épiscopale, qui leur donnait ou leur refusait à son gré et sans explication le permis de séjour. L'étude même de leur Talmud leur était interdite.

Chose curieuse, ce régime insupportable, qui à chaque recrudescence d'arbitraire amenait une nouvelle émigration des familles aisées, et qui a réduit la communauté israélite de Rome (5000 indigènes environ) à un certain état d'infériorité sociale, ce régime ne date que de trois siècles, du temps de la réaction catholique contre la Réforme. Avant le seizième siècle, en plein moyen âge, les habitants du Ghetto avaient connu de meilleurs jours ; ils avaient eu des médecins admis à soigner des papes ; l'Université leur était ouverte ; je crois même que la propriété foncière ne leur était pas interdite.

Aujourd'hui ils se relèvent lentement sous les auspices d'un gouvernement séculier et tolérant. Ils occupent une place honorable dans le Conseil municipal, dans la Chambre élective, au Sénat, dans l'instruction publique. Leurs enfants se mêlent à ceux des chrétiens dans toutes les écoles élémentaires ou supérieures de l'État et de la commune.

Dans le Ghetto même ils ont établi un asile ouvert à près de 300 enfants du peuple, dont un comité surveille la marche avec sollicitude, et qui est un des mieux notés de la ville : il a obtenu une médaille d'honneur à la dernière Exposition de Paris. On y suit la méthode Froëbel avec quelques modifications. La maison où sont établies les six ou sept classes de cette école témoigne, par son

aspect de vétusté et par sa distribution intérieure, de l'état précaire et misérable où a vécu jusqu'aux dernières années cette grande communauté. Rien qu'à voir les enfants, on s'aperçoit que l'intérieur domestique d'où ils sortent le matin et où ils rentrent le soir est dénué des commodités de la vie et qu'il manque même d'air pur; ici, du moins, ils trouvent des soins, des salles aérées, un peu d'instruction attrayante et variée, des exercices de gymnastique, des chants et même, trois fois la semaine, une bonne soupe, à laquelle chacun ajoute le petit pain qu'il a apporté de la maison.

Encore une grande et séculaire injustice qui se répare, et tout un peuple d'opprimés qui entre dans la communion de l'État libéral, cent fois plus chrétien à leur égard que l'Église théocratique. Il est à remarquer, du reste, que les mœurs étaient plus tolérantes que le gouvernement ecclésiastique; le caractère naturellement bienveillant du peuple romain ne se démentait pas envers les habitants du Ghetto. On me rapporte que cette disposition conciliante se manifeste également dans les rapports entre les « blancs et les noirs », entre les prêtres et les laïques libéraux, entre les adhérents du gouvernement italien et ceux qui nourrissent le regret de l'ancien ordre de choses. Il est arrivé parfois qu'une manifestation « papale » et une manifestation royaliste ou italienne se sont rencontrées le même jour; les uns allaient au Quirinal, les autres au Vatican, sans qu'il y eût le moindre échange de propos désobligeants. Quand Victor-Emmanuel est mort, le deuil populaire a été à peu près unanime; l'unité italienne est, pour l'im-

mense majorité des Romains de toute classe et de toute croyance, chose faite et sacrée, à laquelle il ne faut pas toucher. Mais quand Pie IX est mort, la démonstration n'a pas été moins générale, et tout Rome s'est porté à Saint-Pierre.

XIII

Rome, 10 décembre.

Les Italiens sont trop occupés, depuis quelque temps, de leurs propres embarras politiques pour donner beaucoup d'attention à ce qui se passe en France. Il n'est pourtant pas très difficile de savoir ce qu'ils pensent de nous, de notre gouvernement et de notre avenir.

On trouve en général dans les classes éclairées beaucoup de sympathie à notre égard. Les Italiens ont bien le sentiment que les destinées des deux nations sont en maints points liées l'une à l'autre, et que les problèmes sociaux ou moraux ne peuvent être résolus en tel ou tel sens d'un côté des Alpes sans que de l'autre côté on incline vers la même solution. Ils reconnaissent volontiers, dans les conversations et dans les livres d'école, que nous leur avons été de quelque secours il y a vingt ans ; toutefois ils ne s'étendent pas outre mesure là-dessus, et ceux qui les pratiquent de longue date assurent que la gratitude en matière politique n'est pas plus

la ver u dominante de cette nation que de bien d'autres.

Ils ont été très frappés, avec toute l'Europe, de notre prompt relèvement, à la suite des malheurs de 1870. Ils parlent avec une franche estime de nos qualités d'économie, d'activité, de loyauté commerciale. Ils ont été bien plus frappés encore des qualités politiques dont le parti libéral a fait preuve dans les difficultés des sept dernières années. Ç'a été pour eux un spectacle nouveau et inattendu ; car on n'était pas habitué à compter entre nos vertus la patience, la discipline, la recherche du possible, en un mot le sens pratique dans la conduite des choses politiques. Ils ont d'autant plus apprécié ces qualités que nous avions à les communiquer, non pas à un corps électoral restreint tel que le leur, mais au suffrage universel, aux masses ouvrières de l'industrie urbaine et des campagnes. « Vous avez, disent-ils, démenti depuis 1870 jusqu'en 1877 les prévisions les plus vraisemblables des pessimistes ; c'est comme une donnée nouvelle, et des plus satisfaisantes, fournie à ceux qui se mêlent de pronostiquer votre avenir. »

Après cela, je dois dire qu'on ne se tient pas encore pour bien assuré de notre sagesse et de la longue durée de la République. Ce n'est pas que les Italiens, en général, souhaitent de préférence voir s'établir chez nous une autre forme de gouvernement. L'orléanisme leur est peu connu ; quant au comte de Chambord, sa cause se confond, à leurs yeux, avec celle de leurs pires ennemis. L'empire leur avait rendu de grands services ; les Bona-

parte sont de race italienne, et l'on se glorifie du premier Napoléon comme d'un fils du pays; mais outre que Napoléon III les a beaucoup gênés en mettant jusqu'au dernier jour obstacle à l'occupation de Rome et à l'achèvement de l'unité nationale, ils ont vu clair, depuis 1870, dans le néant politique et moral du césarisme démocratique.

La République française, pourvu qu'elle continue de faire ses propres affaires et de laisser les autres nations se gouverner à leur gré, n'inspire donc aucune antipathie. J'ajoute, pour ce qui concerne en particulier le prince Napoléon, que l'on n'attache ici aucune importance politique à ses liens de parenté avec la famille royale.

XIV

Rome, 11 décembre.

On continue à penser que le cabinet Cairoli-Depretis, où figurent au premier rang les deux principaux chefs de la gauche, ne réussira même pas à rallier tout le parti, et que les groupes dissidents, Crispi, Nicotera, etc., en s'alliant à la droite, lui rendront la vie difficile. La droite, qui sent l'opinion lui revenir à mesure que le parti au pouvoir se montre plus embarrassé de constituer une administration de quelque durée et d'entreprendre des réformes sérieuses, la droite, dis-je, semble disposée à pousser ferme l'attaque et à tenter l'occasion d'une lutte décisive, si elle se présente. Mais il est à croire que la gauche, avant de perdre la situation qu'elle occupe depuis quatre ans, et de céder au parti contraire la direction des élections prochaines, saura se rallier autour du ministère. Seulement, il faut noter qu'au Sénat c'est la droite qui est maîtresse ; et là elle menace de faire échec aux deux projets qui composent le programme du

cabinet Cairoli-Depretis : abolition de l'impôt sur la mouture, et nouvelle loi électorale. Quelle issue y aura-t-il à ce conflit? Le roi sera-t-il réduit à dissoudre la Chambre et à faire appel au pays sous le régime de la loi actuelle? Et cet appel se fera-t-il sous les auspices du présent cabinet? ou d'un cabinet pris à droite?

Nul ne le sait, et le pire, c'est qu'on ne peut pas savoir davantage ce que répondrait le pays interrogé ; il a besoin d'être éclairé, dirigé, bien loin de pouvoir diriger lui-même. Je vous ai dit l'impression générale de lassitude chez quelques-uns, même d'inquiétude; on n'a pas confiance dans les aptitudes de gouvernement des hommes de la gauche, encore moins dans l'esprit politique de ce parti qui en est à user son sixième ou septième ministère; mais il s'en faut encore que la droite se soit concilié l'opinion sans réserve. La masse des électeurs s'était détournée, il y a quatre ans, d'un parti qui comptait dans ses rangs la plupart des hommes les plus considérables de l'Italie et les mieux pourvus d'expérience pratique, mais qui avaient déjà gouverné seize ans (magnum ævi spatium dans une ère démocratique!), et qui durant cette période avaient dû établir de lourds impôts; elle lui reprochait d'être un parti fermé, une chapelle politique exclusive et intolérante; elle se rejeta du côté des hommes de gauche qui promettaient de belles réformes, et surtout la diminution des impôts. Aujourd'hui que les illusions se sont dissipées, on ne sait plus à quelle sorte de saints se vouer.

Faut-il s'étonner qu'il se produise peu à peu en Italie au sein des classes moyennes, non pas encore un parti,

ni même une opinion bien déterminée, mais un sentiment conservateur prononcé, tel qu'il prévaut chez nous dans certaines classes. Ce n'est pas qu'on veuille détruire le nouvel ordre de choses ni en particulier rétablir le pouvoir temporel : personne n'y pense, en dehors des petits groupes d'émigrés à l'intérieur et du haut clergé ; mais on voudrait qu'il fût possible de s'entendre avec le Saint-Siège, pour en finir avec une lutte laborieuse, pour pacifier les familles, pour raffermir « l'ordre moral ». On s'inquiète de l'ébranlement des croyances, des vieilles habitudes et de la moralité populaire, de l'influence croissante de la mauvaise presse ; et l'on serait disposé à se relâcher un peu de la guerre contre le clergé, à lui laisser, par exemple, quelque part d'action ou d'influence dans l'éducation publique. C'est là, je le répète, non pas l'opinion d'un parti en voie de se constituer, ni celle des hommes marquants de la droite ou de la gauche, mais un sentiment qui se propage dans la classe moyenne à la faveur des complications sans cesse renaissantes de la politique intérieure. Il est facile de voir où pourrait mener une telle disposition, — mêlée d'apathie, de peur, d'ignorance, en un mot de faiblesse d'une part, et d'un besoin d'ordre et d'administration régulière et respectable, de l'autre, — si l'élite du parti libéral ne savait pas reprendre bientôt d'une main ferme la direction de l'esprit public.

Cela nous explique aussi comment un petit nombre d'hommes sérieux, nullement imbus de radicalisme, en viennent à souhaiter l'avènement du suffrage universel avec ses aventures et ses risques, infiniment plus grands

en Italie qu'ailleurs. Voici à peu près comment ils raisonnent :

« Tout le monde convient que l'assiette électorale actuelle, 600 000 citoyens, est trop étroite. Notre pays légal présente les caractères du pays légal d'avant 1848 en France : mêmes excès d'influence locale ; mêmes appétits ; mêmes sollicitations ; même chasse aux emplois ; mêmes intrigues pour avoir un chemin de fer, un pont, etc. Il faut de toute nécessité renouveler l'*air politique* en agrandissant l'enceinte électorale. Il faut surtout, dans l'intérêt même de nos institutions et d'un ordre public durable, par justice et par humanité, admettre au droit de représentation une multitude d'intérêts qui aujourd'hui sont méconnus ou sacrifiés à ceux d'une petite classe.

« Le projet de loi présenté aux Chambres porte à douze ou quinze cent mille environ le nombre des électeurs, en conférant le vote aux petits censitaires de 20 francs et à tous ceux qui auront fait leur quatrième classe primaire (correspondant à peu près au *certificat d'études primaires* en France). Ce système n'améliore pas la situation ; il laisse à l'écart la partie de la population la plus saine et en même temps la moins bien partagée, la plus écrasée d'impôts, celle des campagnes, pour accroître la prépondérance des villes, et, dans les villes, celle des petits patentés, boutiquiers, débitants, des politiciens bruyants, sans règle ni test. Il faut aller plus loin, et appeler hardiment à la vie politique toute la nation sachant lire et écrire.

« Nous ne nous dissimulons pas que ce serait le signal

d'une redoutable crise pour nos institutions. Le Saint-Siège et le clergé ne manqueraient pas cette fois d'intervenir dans la lutte et de convoquer aux comices de l'Italie les épais bataillons de leurs fidèles, c'est-à-dire une grande partie des paysans ignorants et dévots. Mais du même coup, le grand parti libéral, en présence de cette levée en masse et d'un péril imminent, se reformerait de nouveau ; il reprendrait conscience de lui-même, de ses vrais principes séculiers et de sa mission ; les dissidences secondaires s'évanouiraient devant l'intérêt ardent et impérieux.

« Et plus tôt se produira cette crise, mieux cela vaudra, parce que la forte génération de 1859 est encore en vie et capable d'une activité féconde, parce que l'esprit de la révolution italienne anime encore une nombreuse jeunesse, et qu'enfin, tout ce qu'il y a d'intelligent en Italie, jeunes ou vieux, se rallierait encore, à l'approche d'un péril certain, sous le même drapeau pour sauver l'unité du royaume et l'État séculier. Nul doute qu'à la faveur de ce réveil du sentiment patriotique et libéral, le nouveau contingent électoral ne fût de bonne heure entamé et bientôt profondément divisé. Et cette représentation du grand nombre aurait l'avantage, inappréciable au point de vue social, de prêter une voix à des souffrances, à des intérêts, à des besoins pressants, dont les minorités gouvernantes, bourgeoisie et aristocratie, ont toujours médiocre souci. »

Je viens de vous résumer de longues et intéressantes conversations sur ce sujet. Il va sans dire que je ne me permets pas de me prononcer sur les choses ita-

liennes ; je dirai seulement qu'à première vue l'aventure à courir semble redoutable chez un peuple catholique, dévot (au moins dans les classes rurales) et encore ignorant. Ce n'est pas ainsi que procèdent d'ordinaire les classes dirigeantes qui ont le sens politique, quand du moins elles ne sont pas contraintes par les évènements ; elles vont par étapes, et non d'un saut, s'appliquant à faire une assiette électorale solide et stable en même temps qu'agrandie : ainsi font-elles en Angleterre. Les classes libérales d'Italie, qui ont su accomplir de si grands et utiles changements, doivent-elles désespérer d'elles-mêmes et des classes intermédiaires au point de se porter d'un bond au suffrage universel? Encore une fois, il n'appartient qu'aux Italiens eux-mêmes d'en juger.

XV

Rome, 12 décembre.

Je viens de visiter deux écoles primaires dans les quartiers populaires : l'une, de filles, dans la rue Monserrato, près de la rive gauche du Tibre ; l'autre, de garçons, à côté du Vatican, derrière la colonnade opposée au palais. Elles sont logées assez à l'étroit : la première dans un étage d'un vieux palais, la seconde dans un ancien couvent ; mais l'installation incommode est rachetée en partie par la hauteur des voûtes et la grandeur des fenêtres, de sorte qu'à tout prendre l'air qu'on y respire n'est pas malsain. Ce n'est pas ici le lieu de parler des matières et des méthodes de l'enseignement ni des résultats qu'il donne ; je me borne à dire que tout trahit un effort considérable pour la propagation et le perfectionnement de l'instruction.

L'esprit libéral, au meilleur sens du mot, se manifeste par ses meilleurs côtés sur ce terrain de l'éducation populaire ; il ne s'arrête pas en chemin ; il va toujours en

avant, cherchant plus et mieux en ce qui concerne les livres, les méthodes, l'hygiène, les exercices gymnastiques, les instruments techniques : à travers bien des imperfections, et quoiqu'il reste encore beaucoup à faire, on observe ce louable effort à Rome comme à Paris ; et l'on peut constater à maints signes que tant de peine et de sincère recherche du mieux ne reste pas sans récompense. Au reste, l'instruction primaire a ici cette bonne fortune d'être dirigée par un homme d'un grand mérite, dévoué à son œuvre, dont il comprend toute l'importance et les difficultés, et qui y apporte avec beaucoup de sérieux une infatigable application : tout le monde s'accorde à rendre ce témoignage à l'honorable M. Pignetti.

Les écoles primaires, dans toute l'Italie, dépendent des municipalités, qui nomment et payent les maîtres, et administrent l'enseignement dans les formes prescrites par la loi et sous le contrôle des inspecteurs de l'État. Ainsi, le conseil municipal de Rome, ou plutôt la commission exécutive, appelée le Conseil des assesseurs, délègue un de ses membres pour présider à la gestion scolaire ; et elle choisit un directeur pour gouverner directement l'instruction primaire et le personnel. Les écoles forment des groupes de classes, correspondant aux trois années obligatoires de l'instruction élémentaire inférieure (de six à neuf ans environ) et aux deux années facultatives du degré élémentaire supérieur, dirigées chacune par un maître ou par une maîtresse ; un directeur ou une directrice préside au groupe, veille à l'exécution des règlements et à la bonne marche des

études, communique avec les familles, maintient la discipline, etc.

Les deux écoles que j'ai eu le plaisir de visiter ne sont guère fréquentées que par des enfants de pauvre condition : je n'en ai pas moins été frappé de leur bonne tenue et de leur propreté ; inutile d'ajouter que les physionomies intelligentes et expressives abondent dans cette race privilégiée. En d'autres quartiers, où il y a plus d'aisance, les fils et les filles des familles bourgeoises viennent s'asseoir sur les bancs de l'école municipale à côté des enfants de médiocre état ; il y a peu d'écoles privées payantes à l'usage des riches.

Les écoles religieuses ou, comme on dit, cléricales, font une sérieuse concurrence aux écoles laïques ; elles se sont elles-mêmes améliorées sous le régime de la liberté et de la lutte, et quelques-unes soutiennent honorablement la comparaison avec les bons établissements de la commune. Il va sans dire que le clergé les recommande avec chaleur ; elles reçoivent, si je suis bien informé, environ 8000 élèves des deux sexes ; les écoles municipales en ont environ 16 000 présents sur 20 ou 22 000 inscrits[1].

Je lis dans le rapport officiel de la municipalité 1878-79 que cette année l'augmentation du nombre des élèves incrits s'est élevée au chiffre de 2 433, tandis que les années précédentes elle n'était que de 1 100. Deux faits permettent de constater assez sûrement la valeur

1. Ces chiffres comprennent les élèves des écoles de toutes sortes : écoles élémentaires du jour, complémentaires du soir ; écoles de dessin pour les artisans, etc.

des études et justifient la confiance des bonnes familles : l'un, c'est que la proportion des élèves des écoles municipales admis après examen régulier dans les collèges et les *écoles techniques* atteint 72 0/0, tandis qu'elle descend à 39 0/0 pour les élèves d'autre provenance ; le second, plus important, parce qu'il témoigne d'un désir sérieux d'instruction dans les classes populaires, c'est que chaque année bon nombre des enfants (à peu près la sixième partie) qui ont achevé leur cours élémentaire obligatoire, passent volontairement au cours élémentaire supérieur établi dans chaque école. Dans telle autre grande ville d'Italie, le chiffre de cette dernière proportion descend au septième. Encore faut-il noter que l'enseignement public séculier ne date à Rome que de 1870 ; il n'a donc pas encore eu le temps de compléter tous ses moyens.

Un autre chiffre intéressant est celui des dépenses municipales. Il s'élève à plus de 1 300 000 francs, dont 800 000 de dépenses obligatoires et près de 500 000 de dépenses facultatives. Les traitements du personnel enseignant montent à près de 700 000 francs, bien que les maîtres et les maîtresses ne soient pas très largement payés (2100 francs, ceux de première classe dans la ville ; 1500, ceux de troisième, et 1200, les suppléants ; les directeurs ont un supplément). Il faut se souvenir que Rome n'a pas 300 000 âmes, qu'il existe beaucoup d'écoles libres ecclésiastiques, et qu'en dehors du budget communal il y a le budget de l'État, les gymnases classiques et les établissements ecclésiastiques d'instruction secondaire.

Les leçons commencent à huit heures et demie, et finissent à deux heures, avec une interruption d'une demi-heure pour un léger repas, et quelques minutes de suspension entre les différentes heures pour faire quelques mouvements de gymnastique méthodique sur place. A deux heures, l'enfant se retire, emportant des devoirs écrits ou oraux à préparer chez lui : les devoirs écrits seront tous, sans exception, vus, corrigés ou soulignés par le maître.

L'enseignement religieux est donné le samedi par les maîtres laïques eux-mêmes, et l'examen annuel de *promotion*, sur cette matière comme sur les matières séculières, se fait ici par les soins des laïques. Ceux-là seuls participent à l'instruction religieuse qui en expriment la volonté : il y a un nombre assez notable de familles qui s'en abstiennent, sans que cela fasse le moindre scandale : leurs enfants arrivent, le samedi, une heure plus tard, et tout est dit.

Je rappelle à ce propos que la loi de 1859, en vigueur dans toute l'Italie, ainsi que les nôtres de 1833 et de 1850, rend obligatoire, en toute école, l'enseignement religieux. Mais la liberté de conscience des parents reste entièrement sauve, en fait comme en droit, il s'est produit à ce propos un fait significatif. En vertu de la loi de 1877, sur l'obligation scolaire, qui omet la religion dans l'énumération des parties obligatoires du *degré inférieur*, mais qui maintient l'instruction morale et civique, quelques municipalités ont voulu supprimer l'enseignement religieux dans les écoles primaires (Gênes entre autres) ; mais la grande majorité des familles

a protesté, et un décret royal, appuyé de la jurisprudence du conseil d'État, a établi que le silence de la loi de 1877 ne pouvait prévaloir contre la prescription formelle de la loi organique de 1859. Voilà où en sont les choses. Au reste, juifs et protestants fréquentent en pleine liberté les écoles publiques communes.

Si la liberté des familles est entière, celle des instituteurs est loin d'être sauvegardée au même degré. A Rome, il est vrai, où la liberté de penser est très grande et l'influence ecclésiastique très faible, on n'inquiéterait pas un maître, libre penseur, protestant ou juif, qui se ferait scrupule d'enseigner le catéchisme et l'histoire sainte : on se bornerait à confier le soin de cette leçon à l'un de ses collègues. Mais, en général, il est certain que l'instruction religieuse, facultative pour les élèves, ne l'est pas pour les instituteurs. Bien que, en vertu de la loi de 1877, déjà citée, l'examen de religion ne fasse point partie des épreuves obligatoires pour le *brevet du degré inférieur*, une circulaire du ministre Coppino (mai 1879) a pourtant réglé que « puisque les communes font donner l'enseignement religieux, le diplôme portera inscrit dans une colonne à part le nombre de points obtenus par le candidat qui aura volontairement abordé cette épreuve. » On comprend que de telles prescriptions officielles, jointes à la puissance du fait établi et des mœurs générales, laisse peu de place à la liberté de conscience des maîtres.

Je vous ai fait déjà observer que l'autorité ecclésiastique est ici bien plus pacifique ou réservée dans ses prétentions qu'en Belgique ou même en France. Le prêtre

n'entre pas dans l'école; il ne proteste pas contre l'instruction religieuse donnée par le maître; il ne déchaîne pas à ce sujet une sorte de guerre civile. Est-ce à dire qu'il abdique son « privilège divin »? Non, sans doute : mais, soit prudence soit impuissance, il renonce pour le moment à le faire valoir. J'aurai occasion de revenir là-dessus à propos de la situation religieuse.

La municipalité de Rome a ouvert des écoles d'adultes qui sont assez fréquentées, des écoles du dimanche pour les filles et d'autres établissements encore plus spéciaux. Le clergé, de son côté, a des établissements du même ordre. Une lacune, aussi regrettable en Italie qu'elle l'est en France, est celle d'écoles du soir du jeudi, du dimanche, ou sous telle autre forme appropriée aux divers lieux, destinées spécialement aux enfants qui, ayant achevé leur instruction primaire à dix, onze, douze ans, et commençant leur apprentissage, restent sans ressources morales, sans direction et comme suspendus entre l'école primaire et l'école des adultes. Il y a là uue situation bien digne d'intérêt, en particulier dans les grandes villes.

XVI

Rome, 14 décembre.

Je me heurte à chaque pas aux contrastes les plus saisissants. En venant ce matin de Saint-Pierre, où j'avais assisté à l'office du dimanche, célébré avec la pompe accoutumée, je me suis trouvé, à l'issue du pont Saint-Ange, devant la chapelle la *Chiesa libera*. C'était l'heure du service divin; les portes étaient ouvertes; je suis entré, et j'ai vu dans une salle d'aspect convenable, mais nue de tableaux et de statues, une congrégation d'environ 50 ou 60 personnes, écoutant avec attention un orateur en habit laïque qui développait familièrement un texte de l'Évangile. Point de liturgie; le pasteur lit la Bible en langue vulgaire; l'assemblée chante des hymnes italiennes; le service se termine par une prière improvisée, par la formule biblique de bénédiction et par un dernier chant.

Nous sommes ici en pleine démocratie religieuse, aussi loin que possible des pompes et du symbolisme cérémonial de Saint-Pierre. Point de sacerdoce, ni de

rites consacrés, ni de gouvernement en dehors du peuple chrétien. De fait la *Chiesa libera*, composée en grande partie de prosélytes italiens, conduite par des pasteurs italiens, est une communauté protestante, assez radicale quant aux formes extérieures; elle n'a rien d'original ni de spécialement italien; elle reçoit ses inspirations religieuses comme ses principaux moyens d'existence de l'Angleterre et de l'Écosse; et, bien qu'elle ait fondé des chapelles dans plusieurs villes, elle ne compte pourtant qu'un petit nombre de fidèles et n'exerce qu'une action fort restreinte.

Est-il vrai que tant de simplicité dans les formes, tant de radicalisme et de *laïcité* dans le gouvernement ecclésiastique, répugne d'une manière absolue à l'esprit italien, et en général au tempérament méridional? On le dit des deux côtés des Alpes, sans que j'en sois persuadé. Je croirais plutôt que la *Chiesa libera*, toute libre, italienne et moderne qu'elle apparaisse dans sa langue religieuse, son culte et sa discipline, ne sait prononcer, ainsi que les autres églises dissidentes, que le Verbe ancien, je veux dire le dogme protestant de Calvin ou de Luther accommodé au goût de l'orthodoxie anglaise. Quel écho peut avoir un tel enseignement dans l'Italie sceptique, indifférente, blasée sur tous les dogmes et tous les miracles; et comment se flatter qu'une réforme religieuse nationale, au dix-neuvième siècle, puisse s'arrêter à l'étape du seizième?

Je faisais les mêmes réflexions sur une autre communauté protestante, plus considérable et plus connue, piémontaise d'origine, plusieurs fois séculaire et digne

de tout respect, celle des Vaudois, dont j'ai aussi visité la chapelle via delle Virgini. L'Église vaudoise a eu, je crois, l'honneur d'être la première à profiter de l'affranchissement de l'Italie pour planter le drapeau du culte en esprit et de la libre conscience en terre sacerdotale et sur tous les points du royaume. Elle déploie une grande activité de propagande sous la protection des lois ; dans les localités écartées elle va souvent se heurter au fanatisme des mœurs populaires. Elle a réussi à fonder plusieurs congrégations de prosélytes italiens ; seulement il est à considérer que ce sont des recrues individuelles, et que leurs familles ne les suivent pas. Au reste, le mouvement, qui n'a jamais été considérable, va se ralentissant à mesure que l'état politique devient plus calme et plus régulier[1].

Dans cette église, les congrégations locales sont reliées entre elles par le gouvernement presbytérien synodal ; le même que celui de l'ancienne France protestante. Quant à l'enseignement, ce sont aussi les doctrines du seizième siècle, l'autorité infaillible de la Bible et la justification par la foi, qui en composent la substance. Il est vrai qu'un œil exercé démêle sans peine, là

1. D'après une statistique récente, le nombre des communautés vaudoises est de 39, avec 32 *stations*, ou centres de propagande. Il y a 35 pasteurs, 25 évangélistes laïques, 44 instituteurs. Le culte est fréquenté régulièrement, à Rome, par environ 150 fidèles. Même nombre à Naples, 200 à Florence, 250 à 300 à Milan, etc., en tout environ 4500, sans compter les auditeurs d'occasion. — Dans le budget des dépenses l'Italie ne figure que pour 21 000 francs, les pays protestants étrangers, surtout ceux de langue anglais pour plus de 200 000 francs.

comme partout, sous les apparences de l'orthodoxie officielle, le travail latent de l'esprit nouveau. Je ne sais quelles destinées sont réservées dans l'avenir à cette communauté ; jusqu'à présent ses conquêtes appréciables ne sont pas plus étendues que ses ressources propres ; en tout cas il me paraît certain qu'elle ne pourrait se faire comprendre de l'Italie qu'à la condition de parler une langue religieuse mieux approprée à la culture d'esprit moderne.

XVII

Rome, 12 décembre.

Les incidents du conflit belge entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, joints aux circonstances de notre propre situation, donneront peut-être quelque prix aux nouveaux détails que j'ai recueillis concernant la part respective de l'Église et de l'État dans l'enseignement religieux des écoles de Rome.

Je vous ai dit que l'instruction religieuse, à Rome, composée de l'histoire sainte et du catéchisme, se donne dans l'école au même titre que toute autre partie du programme officiel, par les soins des maîtres et maîtresses, et sous l'autorité exclusive des inspecteurs laïques. Le Saint-Siège n'a pas protesté jusqu'à présent contre cet état de choses, et le clergé paraît s'y résigner. Il est vrai que, fidèle à son principe général de conduite, l'autorité scolaire municipale (je vous rappelle que la commune a la direction immédiate de ses écoles) veille de près à ce que les maîtres restent dans les limites de l'enseignement *littéral*, sans y joindre leurs commentaires pro-

pres, et surtout sans se permettre la moindre allusion irréligieuse. Cela ne se pratique pas autrement en France; on m'assure aussi que les écoles primaires ecclésiastiques, de même que les nôtres, ne dépassent guère ce genre d'instruction, et que leur façon ordinaire d'enseigner est toute de mémoire et mécanique.

Ce n'est pas tout. La loi établit que l'enseignement religieux ne sera donné qu'aux élèves dont les parents en auront fait la demande. Avec un peu de mauvais vouloir du côté de l'administration scolaire, il pourrait arriver que maintes familles, par indifférence ou par oubli, négligeassent de parler de l'instruction religieuse au moment de la déclaration prescrite. Mais les directeurs ont ordre de les avertir que la chose dépend absolument d'elles et de les mettre ainsi en demeure de se prononcer.

De fait, il est infiniment rare que les familles refusent l'enseignement religieux. Presque partout les israélites, avec quelques protestants, sont les seuls à s'abstenir: leur exemple ne fait point scandale; on s'y est habitué, même dans certains quartiers où le préjugé contre les israélites s'était d'abord manifesté.

La préparation proprement dite à la communion, qui en France amène souvent des complications, des conflits pour les heures de leçons, entre l'église et l'école, où l'école doit habituellement céder, ne soulève ici aucune difficulté. C'est le curé de la paroisse qui, le dimanche, quelquefois le jeudi, donne l'instruction. Seulement, à l'approche de la communion (vers l'âge de douze ans), il est d'usage que les enfants passent huit jours de retraite dans les maisons religieuses spéciales, les unes gratuites,

les autres payantes, où on les prépare au sacrement.

Vous voyez qu'à Rome les choses s'arrangent (au moins jusqu'à ce jour) à l'amiable. Ni les familles ne se plaignent de l'enseignement religieux donné et contrôlé par des laïques, ni le clergé ne proteste. Vous remarquerez aussi qu'il ne se manifeste dans la population, soit indigène, soit venue du dehors depuis 1870, aucune hostilité à l'égard de la religion. Un fait complétera cette dernière information. Il y a des enterrements civils à Rome ainsi qu'à Paris; la loi civile n'y met aucun obstacle; ils ne provoquent aucune sorte de démonstration populaire; la municipalité prête ses corbillards; si je suis bien informé, le nombre ne dépasse guère 40 à 45, pour une population de près de 300000 âmes, où abondent les libres penseurs.

A propos d'enterrements, je ne puis pas dire que les cérémonies funèbres à Rome soient un spectacle de mon goût. Elles me semblent, non pas tristes, mais lugubres. Ces longues files de moines qui ouvrent la marche, ces confréries d'hommes qui ont la figure couverte d'une espèce de sac percé de deux trous à la hauteur des yeux, ce corbillard de forme peu attrayante que portent sur leurs épaules quatre grands gaillards enveloppés d'une longue houppelande grise, cette psalmodie sourde et monotone répétée d'un mouvement assez vif par tout le cortège, tout cela m'a causé, je l'avoue, chaque fois que je l'ai vu, une impression pénible, qui n'a rien de commun avec la tristesse solennelle qu'éveillent chez nous les cérémonies de ce genre et nos chants liturgiques. Mais revenons aux vivants.

XVIII

Rome, 13 décembre.

L'opinion publique, en France, est beaucoup plus préoccupée qu'en Italie de la réforme de l'enseignement secondaire. Il me paraît que c'est ici une question entre gens du métier, à laquelle le public prend peu de part. Il se trouve des personnes très compétentes et pleines d'expérience qui se prononcent pour l'innovation dont on s'entretient chez nous depuis quelque temps, à savoir : associer tous les plus jeunes élèves de nos lycées et collèges à des classes communes de français, de langues étrangères, de mathématiques, d'éléments de sciences physiques, en un mot d'études générales, nécessaires à tout le monde, et ne commencer les langues anciennes que vers l'âge de treize ou quatorze ans pour les terminer à dix-huit.

Ces personnes pensent que les études classiques, loin de perdre à ce retard, y gagneraient par l'effet d'une plus forte préparation primaire, et qu'en tout cas il vaudrait

la peine de tenter l'essai dans un ou deux collèges. Les élèves qui n'auraient pas les moyens ou qui ne se sentiraient pas la vocation d'aller plus loin, se trouveraient d'ores et déjà pourvus d'un viatique intellectuel bien autrement solide et utile que celui qu'ils retirent de nos trois ou quatre premières classes de latin et de grec. D'autre part, ceux qui se trouveraient avoir plus d'aptitude aux sciences qu'aux lettres, n'auraient pas perdu leur temps, et ils s'engageraient, mieux munis qu'aujourd'hui, dans les études spéciales scientifiques. A quatorze ans, les inclinations et les moyens naturels se dessinent assez nettement, et l'on peut choisir sa voie avec plus de sûreté.

On m'assure que le nombre est grand en Italie des hommes « scolaires » qui se montrent favorables à cette réforme. En attendant qu'on y mette la main, les études classiques continuent d'occuper ici le même temps que chez nous : huit années, dont cinq appelées *gymnasiales*, aboutissant à un examen d'ensemble et à un grade spécial (licence gymnasiale) ; trois *lycéales*, couronnées par la *licence* du même nom, qui correspond à notre baccalauréat, mais qui n'est pas dédoublée comme chez nous en deux grades, l'un de sciences, l'autre de lettres. C'est une règle invariable, et appliquée même aux établissements libres, séminaires, éducation de famille, etc., que le second examen ne peut être subi que trois ans après le premier ; je signale à votre attention cette remarquable garantie.

Les classes ne durent qu'un heure, quelques-unes (celle de physique par exemple) une heure et demie.

Mais l'intervalle entre l'une et l'autre se réduit à peu près à rien ; l'élève ne quitte pas la salle, et souvent il y a deux heures et demie ou trois heures de leçons qui se suivent. On interrompt à midi ; on reprend, s'il y a lieu, à une heure, et tout est généralement fini à deux heures et demie.

Les élèves sont moins chargés que chez nous de devoirs écrits et de leçons de mémoire. Pas de rédactions d'histoire, mais beaucoup d'interrogations, d'après un livre adopté que complète l'exposition orale du maître. Point de vers latins obligatoires, excepté ce qu'il en faut pour apprendre les règles générales de la métrique ancienne; pas de discours latins, rarement des narrations; mais, en dernière année, des lettres familières. De même, peu de versions latines ou grecques dictées; mais beaucoup de thèmes, en l'une et l'autre langue, presque toujours d'après un livre de textes, et destinés jusqu'au bout à inculquer la connaissance de la grammaire. Avec cela, traduction sur cahier de passages d'auteurs, choisis entre ceux que l'on a expliqués en classe après les avoir préparés à domicile. Au fait, un élève de deuxième année lycéale (correspondant à notre rhétorique) n'a guère que quatre devoirs écrits par semaine à présenter : composition d'italien, devoir de mathématiques, thème latin (inversion de l'italien en latin) et thème grec.

On apprend par cœur peu de prose et beaucoup de poésie : Virgile, Horace, Homère ; et pour l'italien, Dante, qui est le principal éducateur des fils de la classe moyenne, comme Homère l'était pour les Grecs. C'est

une des bonnes fortunes de l'Italie que d'avoir parmi ses *pères* modernes un poète d'un tel génie et d'une si haute inspiration morale.

Le latin, le grec et la langue maternelle ne forment pas au lycée un ensemble solidaire, confié à un seul professeur, comme cela se pratique en France. Chaque langue s'enseigne à part ; ce qui me paraît être un procédé inférieur d'éducation littéraire. Mais on juge qu'un seul professeur ne suffirait pas à corriger tant de devoirs de diverse sorte ; et l'on tient la main à ce que tous soient revus, soulignés, et même, autant que possible, corrigés en détail, surtout les compositions d'italien. Notez que l'on se plaint en Italie plus encore qu'à Paris des classes trop nombreuses ; 50 et quelquefois 80 élèves.

Aucune langue étrangère ne fait partie du programme des lycées.

Il est ici un usage fondamental, que l'on observe avec rigueur dans les écoles de tout ordre : c'est l'examen de promotion d'une année à l'autre. Ceux-là seuls en sont exemptés qui ont obtenu, pour l'ensemble des exercices de l'année, une moyenne déterminée de points. On a souvent parlé en France d'établir cette institution dans nos collèges, ou plutôt d'y revenir et de la régulariser ; il n'en est aucune de plus nécessaire : ici elle est entrée dans les mœurs, et elle oblige bon nombre d'élèves à redoubler une classe ou à abandonner une voie où ils n'ont pas de succès.

On ne fait pas des « compositions » en classe ; du moins ne sont-elles pas, comme chez nous, l'un des pivots du système d'études. On ne s'en sert de temps en

temps que pour vérifier si les devoirs préparés à domicile sont bien de l'élève ou s'il se fait aider.

J'ai assisté à une classe de latin et à une classe de grec de la deuxième année (l'avant-dernière des études). On expliquait deux chapitres du *De Oratore*, préparés à la maison; l'élève appelé s'avançait devant la chaire du professeur et traduisait de vive voix; on faisait, chemin faisant, des remarques de grammaire, de style, d'histoire, de topographie; ainsi se passait l'heure entière. — Même procédé pour le grec. On traduisait Isocrate. Dans la dernière année, on pratique des lectures plus longues d'auteurs classiques; le professeur fait expliquer en classe certains passages, et s'assure par des analyses orales sommaires que le reste du texte du jour a été bien préparé à la maison.

Si maintenant j'avais à dire mon impression, d'après ce que j'ai vu de mes yeux et ce que j'ai appris de divers côtés, sur les résultats comparés des études en France et en Italie quant à la lecture facile des langues classiques, à la culture du goût et à l'art d'écrire, j'inclinerais à attribuer la supériorité à nos élèves, j'entends aux bons élèves de nos collèges. Mais il faut convenir qu'ils achètent cet avantage par des épreuves multipliées qui leur coûtent un travail excessif; il resterait à examiner si, en dehors de l'élite, la généralité des élèves profite autant du système français que du système italien, moins raffiné, moins chargé et d'allures plus calmes. Quant à savoir si la majeure partie des jeunes gens conserve le goût et l'habitude de lire plus tard les auteurs anciens, je crois que la question n'est pas plus

douteuse de ce côté des Alpes que de l'autre, si j'en crois d'excellents juges qui sont en même temps des pères de famille. Cela prouve peu d'ailleurs contre l'utilité de notre culture classique; elle n'en a pas moins rempli son office *éducatif*, qui est le principal, en ce qui regarde à la fois l'intelligence et le développement moral.

J'ai entendu des professeurs de l'Université de Rome témoigner que, dans les Facultés des sciences physiques et mathématiques, les étudiants venus du lycée et ayant fait les études classiques (bien entendu avec les compléments ordinaires de mathématiques, sciences naturelles, etc.) étaient d'abord dépassés par leurs camarades venus des écoles et instituts techniques (où l'on ne fait ni grec, ni beaucoup de philosophie, mais spécialement des sciences avec de l'italien, de l'histoire, etc.), mais qu'ils ne tardaient pas, en général, à reprendre l'avantage, grâce à un apprentissage mental plus régulier et plus complet. Il vous est sans doute arrivé d'entendre en France la même observation.

XIX

Rome, 14 décembre.

Vous désirez que je revienne une fois de plus sur la question des rapports de l'école primaire italienne avec l'Église. Il est vrai qu'on se fait chez nous une idée assez peu exacte et, en tout cas, très incomplète de cette situation. Je vais marquer avec plus de précision quelques-uns des renseignements déjà donnés et en ajouter de nouveaux.

L'article 307 de la loi organique de 1859, qui régit l'instruction publique à tous les degrés, range l'instruction publique en tête des matières obligatoires de l'enseignement élémentaire.

D'autre part, la loi du 15 juillet 1877 sur l'instruction obligatoire du degré inférieur, en énumérant les matières d'obligation, ne fait pas mention de la religion; elle se borne à parler « des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen », et la morale figure, en effet, sous cette étiquette dans le programme de toutes les

écoles italiennes, élémentaires, moyennes ou supérieures.

Quelques municipalités s'étaient autorisées de cette seconde loi pour rayer du programme de leurs écoles l'enseignement religieux et le laisser à la discrétion des familles. Des réclamations s'élevèrent, auxquelles le gouvernement fit droit en décidant que l'omission signalée dans la loi *spéciale* de 1877 ne pouvait prévaloir contre la disposition formelle de la loi générale ou organique. L'enseignement religieux fut donc rétabli là où il avait été supprimé, mais expressément à l'usage des seules familles qui le demandaient. Il y a pourtant des exceptions : ainsi à Bologne, où les familles n'avaient pas protesté, on continue de laisser la religion en dehors des programmes et des heures de classe.

Il est bon de marquer ici un détail important, c'est que l'instruction religieuse ne contribue plus, comme les autres branches de l'enseignement élémentaire, à fournir les *points* ou notes d'où dépend la promotion annuelle de l'élève d'une classe à la classe supérieure. Cela suffit à lui assigner un caractère éminemment facultatif.

Telle est la situation légale. Quant à l'état réel des choses, le voici : Presque partout, c'est l'instituteur lui-même ou l'institutrice qui enseigne l'histoire sainte et le catéchisme ; le curé se charge, conformément à la loi de 1859 (art. 325), d'examiner sur cette matière dans les examens qui ont lieu à la fin de chaque semestre ou de l'année. En certaines villes, où l'Église et l'État sont en quelque sorte sur le pied de guerre ou de défiance sys-

tématique à l'égard l'un de l'autre, les curés ne sont appelés ni à surveiller les leçons ni à prendre part aux examens : c'est le cas à Rome, je vous l'ai dit, et le clergé laisse faire. Ailleurs, à Florence par exemple, l'autorité municipale et l'autorité ecclésiastique ont adopté à l'amiable un arrangement qu'en Belgique et en France on dénonce comme scandaleux : la religion ne fait pas partie du programme, les maîtres n'ont pas à s'en occuper; mais le samedi soir, à trois heures, à l'issue de la classe, le curé de la paroisse ou, à son défaut, un ecclésiastique qu'il délègue, vient donner dans l'école la leçon de religion à tous les enfants qui veulent y assister, c'est-à-dire, en fait, à presque tous les élèves catholiques.

Ce qui est partout réservé, c'est l'entière liberté de conscience. On a soin, au moins dans les grandes villes, de bien établir que l'instruction religieuse n'est pas seulement facultative pour les parents, ainsi qu'elle l'était déjà avant la loi de 1877, mais que, depuis cette loi et d'après les délibérations qui l'ont accompagnée, elle ne doit être donnée qu'à ceux dont les parents en ont fait la demande, et à des jours et heures déterminés. A Rome, la leçon a lieu le mercredi matin et le samedi de huit heures et demie à dix; les élèves de cultes dissidents ou de familles non croyantes n'arrivent à l'école qu'à dix heures. Cela se passe aujourd'hui tout simplement, sans qu'élèves ni parents en prennent de l'ombrage.

L'instituteur est tenu de faire apprendre selon la lettre les récits d'histoire sainte et le catéchisme, sans y ajouter aucune sorte de commentaire.

Je répète qu'à Rome particulièrement l'autorité municipale et l'intelligent directeur de l'instruction communale, M. Pignetti, mettent un égal soin à sauvegarder la liberté de conscience des familles et à ne pas donner à l'école une couleur d'irréligion. Dans une circulaire de service, que l'on a bien voulu me communiquer, et qui détermine les jours et heures des leçons de religion, les *livres de classe* à employer et le caractère de cette instruction spéciale, je relève le passage suivant : « Dans le cours des leçons ordinaires, auxquelles assis-« tent avec les catholiques les israélites, les non-ca-« tholiques, et tous les élèves dont les parents n'ont « pas réclamé l'instruction religieuse, les maîtres auront « non seulement la faculté, mais le devoir de parler avec « franchise à leurs élèves de ces vérités religieuses fon-« damentales sur lesquelles tous les peuples civilisés « sont d'accord; mais ils devront s'abstenir des spécifi-« cations et distinctions dogmatiques qui risqueraient de « heurter telle ou telle croyance, en considérant que « l'école peut bien concourir pour une part à l'éducation « religieuse, mais que le soin principal de cette éduca-« tion regarde la famille et les prêtres de chaque confes-« sion. » (2 oct. 1878.)

On ne parlerait pas autrement aux États-Unis. Je ne sais rien de plus propre qu'un tel document, émané du Capitole, mis en pratique dans toutes les écoles municipales de la ville des papes, à nous faire mesurer la grandeur du changement accompli depuis quelques années en Italie. Ce langage si franchement libéral, mais si digne et si tempéré de l'autorité séculière fait un sin-

gulier contraste avec les maximes et le style habituel de l'autorité ecclésiastique, naguère souveraine dans les mêmes lieux.

Nos lecteurs seront peut-être bien aises de savoir dans quelle mesure les familles romaines qui fréquentent les écoles laïques s'abstiennent de l'instruction religieuse. J'ai pu recueillir à ce sujet quelques chiffres instructifs. En décembre 1879, le nombre des élèves catholiques, dans les écoles de garçons, pour qui leurs parents avaient réclamé l'instruction religieuse, s'est élevé à 4367; celui des filles à 4998, en tout 9365. — Ce nombre, au même mois de l'année précédente, n'était que de 8676 : il y a donc eu un accroissement de 680 demandes *affirmatives*, dû sans doute en partie à ce que les directeurs ont éveillé l'attention des familles. — En décembre 1879, il n'y avait que 554 élèves catholiques seulement dont les familles n'eussent pas demandé l'éducation religieuse; l'année précédente 1242; différence entre les deux années : 688. Ces chiffres sont la contre-épreuve des précédents. On compte, en outre, 677 élèves israélites et 52 non-catholiques (protestants, grecs, etc.) mêlés aux autres élèves dans les écoles publiques. Le total des élèves inscrits dans les écoles publiques élémentaires du jour est de 1.0648.

A Rome, l'École primaire n'entretient de rapports d'aucune sorte avec l'Église. Les maîtres n'ont pas à conduire les enfants à la messe, ni à s'occuper de l'instruction préparatoire à la première communion, cela regarde les familles et les prêtres. J'ai dit que l'instruction des catéchumènes se fait, le dimanche, à l'église,

de sorte que l'ordre des classes de la semaine n'en reçoit aucun trouble; mais à l'approche de la première communion, il est d'usage de soumettre les enfants à un régime spécial, à une sorte de retraite de quelques jours ou de quelques semaines dans des maisons monastiques.

Ce qui précède se rapporte aux écoles publiques gratuites, où se rencontrent des élèves de toute condition. Mais il y a aussi quelques écoles payantes, entre autres une école primaire organisée en vue des classes du gymnase latin et de l'école technique. Permettez-moi à ce sujet une petite digression.

Cette institution, de date assez récente, paraît donner déjà d'excellents résultats. Elle est établie au sixième ou septième étage du Collège romain, sous la direction de M. Pernessi. Elle réduit à quatre années la durée ordinaire de l'instruction élémentaire, qui est de cinq ans (degré inférieur, trois ans; degré supérieur, deux ans), et fournit au gymnase latin des élèves mieux préparés que ceux qui viennent d'ailleurs. Cette année, par exemple, le nombre des enfants admis, *après examen*, au gymnase a été dans la proportion de 93 pour 100 pour les élèves venus de l'école municipale payante, de 72 pour 100 pour ceux des écoles gratuites, de 43 pour 100 pour ceux des écoles libres ou privées, de 40 pour 100 pour ceux des écoles cléricales. Un trait à noter dans l'organisation de cette école élémentaire *préparatoire aux écoles secondaires*, c'est que dans la quatrième et dernière année (âge d'environ dix à onze ans), les classes *bifurquent* en deux sections, l'une acheminant à

l'éducation classique, l'autre à l'éducation technique ou scientifique. La première appuie davantage sur l'étude grammaticale de la langue italienne, l'analyse, la lecture expliquée; l'autre, sur l'arithmétique. Chaque classe a 25 ou 30 élèves. — Le mobilier est construit avec discernement : tablettes à coulisse; bancs mobiles, avec dossier, à 3, 4, 5 places. Les vêtements sont suspendus à une planchette garnie de chevilles numérotées. Dans un coin j'aperçois rangés les petits paniers qui contiennent la collation de midi. Dans l'intervalle des leçons on fait sur place des exercices élémentaires de gymnastique; à midi il y a une demi-heure environ pour le déjeuner et la gymnastique, qui se font dans les longs couloirs de ce sixième étage; puis les leçons reprennent, mais sur des matières moins fatigantes, jusqu'à deux heures un quart. Une bibliothèque est à la disposition des enfants; chacun emporte un livre pour la semaine; le lundi on lui demande compte de sa lecture et l'on passe en revue les leçons de la semaine précédente. Le samedi : compositions de langue italienne, de géographie, d'histoire, d'arithmétique, écrites sur cahier; une copie en est remise au maître, qui la rend annotée en donnant les explications; l'élève, à son tour, corrige son cahier. Ces compositions règlent les places du *chef de la classe* et des *chefs d'escadron*, qui, dans cette école comme dans toutes celles de Rome, commandent avec une netteté militaire d'accent les divers mouvements : se lever, s'asseoir, sortir, entrer, etc. C'est l'une des particularités qui frappent le plus le visiteur. J'ai eu sous les yeux les compositions de langue, d'arithmétique, etc.,

des élèves de onze ans qui venaient de passer de cette école au gymnase : elles m'ont paru déceler de bonnes habitudes d'esprit. Les réponses orales marquaient peut-être un degré d'instruction inférieur à celui de nos écoles primaires de Paris ; mais il y aurait lieu d'abord de mesurer exactement le rapport des âges. Au total, l'enseignement est conduit avec vigueur et intelligence ; je remarque notamment qu'on exerce beaucoup les enfants à exposer de vive voix ce qu'ils viennent de lire.

Je reviens au sujet principal de ma lettre. Une école de ce genre a naturellement pour clientes des familles plus ou moins aisées ; mais ici aussi la religion est enseignée aux seuls élèves qui en ont fait la demande, et par des maîtres laïques, trois fois par semaine, durant les vingt-cinq minutes que dure la récréation de midi. J'ai demandé la proportion des enfants qui suivaient ces leçons : elle est d'environ un tiers. Ce chiffre est digne de remarque ; cependant il ne faut pas le presser outre mesure : car, s'il renferme des parents de la bourgeoisie qui ne veulent pas d'éducation religieuse, il en renferme probablement d'autres qui ne sont pas contents de celle qui se donne à l'école, et qui se pourvoient mieux ailleurs.

C'est qu'en effet l'instruction religieuse *laïque* des écoles primaires est loin de donner satisfaction, je ne dix pas aux dévots, mais aux libéraux éclairés eux-mêmes. Ce n'est pas que les élèves apprennent moins bien l'histoire sainte et le catéchisme ; au contraire, ils les apprennent mieux et d'une façon moins mécanique que ceux des écoles ecclésiastiques ; mais, si les institu-

trices sont en général croyantes et plus ou moins religieuses de sentiments et d'habitudes, les instituteurs, dit-on, ne le sont pas, et leur manière d'enseigner ne peut que se ressentir de leur incrédulité ou de leur indifférence. Mieux vaudrait, semble-t-il, adopter un *modus vivendi*, tel que celui de Florence, décharger le maître laïque d'une obligation gênante, et inviter le curé à venir donner une leçon à l'issue de la classe du soir, à des jours déterminés. Seulement, ce qui est praticable à Florence, dans une ville où l'autorité ecclésiastique vit depuis longtemps en paix avec l'autorité laïque, est plus difficile à Rome et ailleurs. Il faut aussi considérer que la présence du prêtre dans la salle d'école n'offre aucun inconvénient dans les grandes villes où l'autorité municipale est vigilante et ne laisserait pas transgresser les limites tracées à l'enseignement religieux; mais dans le très grand nombre des bourgs et des communes rurales, les empiétements et les abus sont plus à craindre, et les élèves dissidents risqueraient d'être mal protégés contre une propagande indiscrète. Le meilleur parti à prendre serait, à n'en pas douter, de réserver l'instruction religieuse proprement dite aux ministres de chaque culte, qui la donneraient dans leurs temples respectifs; dès lors point de conflit ni d'hypocrisie. Il n'y a à cela qu'une seule objection : c'est qu'en Italie comme en France, un tel arrangement serait dénoncé aux populations comme un scandale.

On voit dans quel état de crise et de transition se trouvent nos voisins sur ce point délicat. La différence entre eux et nous, c'est qu'ils ont déjà fait des efforts,

çà et là couronnés de succès, pour établir une situation normale, conforme à la fois à la liberté de conscience des familles et à celle des maîtres, tandis que nous en sommes encore au régime de la loi de 1850, et que chez nous une école primaire libre ne peut pas, même du consentement des parents, se borner au programme purement séculier et omettre l'histoire sainte et le catéchisme.

Quant à l'enseignement secondaire, il ne donne aucune place dans son programme, dans ses classes et dans ses examens, à l'instruction religieuse. Mais il faut considérer : premièrement, que les gymnases et les lycées sont des externats, et que, par suite, les familles, gardant la disposition de leurs enfants, peuvent pourvoir comme elles l'entendent à leur éducation religieuse ; — au fait, il n'en est pas autrement chez nous, dans nos lycées d'externes et dans nos examens de baccalauréat; — en second lieu, que l'on n'entre dans les classes du gymnase latin que vers l'âge de dix à onze ans, en sortant des écoles primaires, par conséquent après la première communion ou peu auparavant. J'ajoute que des pensionnats ou *Convitti*, entretenus par la ville, ou par la province, ou par d'anciennes *fondations*, sont quelquefois annexés aux lycées; et alors, le collège venant à remplacer la famille, il pourvoit à l'éducation religieuse par les soins d'un aumônier, qui dit la messe, prêche, confesse.

Il en est ainsi dans les *collèges* ou internats *royaux* de filles, dirigés par des maîtresses laïques. La messe s'y célèbre tous les matins, la confession s'y pratique

tous les mois environ; il y a, dès les premières années jusqu'à la sortie, une instruction religieuse régulière, qui va même quelquefois jusqu'à absorber l'instruction morale. Le caractère religieux, ou, pour parler plus exactement, le caractère ecclésiastique est encore plus marqué dans les *Conservatori* gouvernés par des oblates, sorte de religieuses qui ne font pas de vœux perpétuels.

On aimerait savoir quels sont, en général, les effets de l'instruction religieuse, qu'elle soit donnée par des ecclésiastiques ou par des laïques, dans les écoles de tout degré. Il est très faible, si j'en crois les informations dignes de foi que j'ai recueillies de tous côtés. Le caractère dogmatique, rituel, extérieur, que présente la religion en Italie, lui ménage peu d'action directe et sérieuse sur les âmes pour le gouvernement de la vie. Elle apparaît avant tout comme un « précepte de l'Église » qu'il faut retenir, une *institution* divine de salut à laquelle il faut se conformer, et non comme une influence sanctifiante qui s'impose d'elle-même et pénètre l'homme tout entier. En Italie, plus qu'ailleurs, la religion, même quand elle est respectée, et la morale séculière semblent former des départements distincts, presque étrangers l'un à l'autre, des souverainetés voisines qui n'ont pas d'intimes points de contact. Cela est vrai des enfants comme des adultes, et de la vie séculière en général comme de l'éducation.

J'ai entendu confirmer cette observation par des personnes fort au courant des choses de l'école, et qui regrettaient sincèrement que l'enseignement religieux,

aussi bien celui des prêtres que celui des instituteurs, ne remplît pas mieux son office. Ce regret est d'autant plus vif que l'on est loin d'être satisfait de la manière dont se donne l'enseignement purement moral prescrit par la loi dans les écoles primaires sous le nom de « Droits et devoirs de l'homme et du citoyen ». On demande, en ceci comme dans tout le reste, de meilleurs livres ou manuels, une meilleure méthode, plus *éducative*, plus efficace, mieux appropriée aux besoins réels; enfin des maîtres plus capables et mieux exercés.

Pourquoi ne le dirais-je pas ? On voudrait que l'école servît au renouvellement moral de la famille. Ce n'est pas que la famille italienne (je parle de la classe bourgeoise) ne soit supérieure en moralité à ce qu'elle était dans les siècles précédents; on n'y observe plus, en particulier, ces étranges désordres passés autrefois en usage et devenus presque une institution domestique. Mais on se plaint qu'elle manque de règle et de discipline; que les pères et les mères ne prennent pas le soin qu'il faudrait des enfants; que la distribution du travail, l'ordre, la propreté, les habitudes d'épargne et de prévoyance laissent beaucoup à désirer; qu'on n'apprécie pas la valeur du temps; qu'enfin « la sincérité profonde de l'âme » fait défaut. On se plaint surtout, je devrais dire on s'accuse, de ce que le père néglige sa famille, son intérieur, pour le café, le cercle, le théâtre, le parlement, le comptoir, la bibliothèque. Si encore, ajoute-t-on, la mère était en état de réparer le mal! Mais l'éducation des femmes ne fait que de naître; et

cette circonstance explique, en bien des cas, le défaut d'entente entre les époux et le peu de goût que le mari éprouve pour son intérieur. Peut-être la famille n'est-elle pas mieux réglée en France ou en Belgique : mais dans ces pays-là du moins il y a un intérêt puissant qui attire les jeunes gens, l'agriculture, l'industrie, le commerce ; on n'y connaît pas le mal de l'oisiveté au même degré qu'en Italie [1].

Cette peinture est sans doute excessive. Ceux qui la font omettent à dessein les points lumineux, qui frappent tous les regards, pour ne montrer que les points noirs. Ils évitent de marquer les différences qui séparent les habitudes du Nord et du Centre de celles du Midi. Mais leur voix, d'autant plus sévère qu'elle est plus amie, mérite de ne pas se perdre dans le désert. J'entends dire aussi à des hommes dont le dévouement à l'Italie ne saurait être suspect, que la moralité populaire ne va pas s'améliorant; qu'il y a parmi les jeunes gens en particulier, plus de grossièreté d'habitudes et moins de retenue, et que là où n'atteint pas la loi, le sens moral a peu d'efficace. Sans doute on n'impute pas cet état de choses au progrès de l'instruction; on sait qu'il se rattache à des causes générales auxquelles n'échappe aujourd'hui aucun pays, et où se mêlent le bien et le mal ; mais ce dont on se plaint, ou plutôt dont on s'accuse, c'est que l'instruction publique, par ses programmes, ses livres, ses méthodes, ses interprètes, ne réus-

1. Voy. sur ce sujet la *Relazione sur les écoles magistrales rurales*, par Salvatore Delogu. Rome.

sisse pas mieux à refouler ce mauvais courant ou à le ralentir.

C'est ici une question infiniment délicate, et qui va au plus vif de notre présent état moral et social. On ne peut que louer l'élite de la nation italienne, ses meilleurs instituteurs et ses hommes d'État, de se montrer difficiles sur ce point, de ne pas se complaire trop aisément en eux-mêmes et en ce qu'ils ont déjà fait. Je n'ai pas besoin de signaler les ressemblances qui existent entre leur situation et la nôtre. Chez nous aussi les esprits attentifs et clairvoyants en sont à souhaiter, dans nos écoles, un enseignement moral plus efficace et mieux approprié à la réalité. On a mille fois raison de se préoccuper de cette faiblesse (pour ne pas dire de cette lacune) de notre éducation populaire, si imparfaitement corrigée par l'enseignement religieux, tel qu'il se donne à l'école ou à l'église. Mais peut-être ne se rend-on pas bien compte, en Italie ni en France, que dans ce qui touche à la morale, la réforme ne se fait pas seulement par la voie des manuels, des méthodes, des procédés. Ce qui, dans l'un et l'autre pays, manque à l'enseignement moral séculier, aux livres et aux maîtres, ce n'est pas tant l'*art* que la vie même, le souffle, l'inspiration intérieure. Je serais tenté de dire que les « *droits et les devoirs de l'homme et du citoyen* » s'enseignent avec aussi peu de *foi* (au sens élevé du mot) que le catéchisme ecclésiastique lui-même : et ce défaut de spontanéité suffit à paralyser livres, méthodes et maîtres. — Ce que nous avons à créer, c'est donc un esprit général, une influence, plus encore qu'un enseignement dogmatique. En parlant

ainsi, je sais que je ne diminue pas la difficulté; mais je crois du moins la porter en son véritable siège, au plus profond de l'âme humaine, là où se forment les pensées et les sentiments vraiment féconds, et d'où jaillissent d'un même jet, si l'on peut ainsi parler, les pures sources de la vie morale et celles de la vie religieuse.

XX

Rome, 15 décembre.

Je suis entré ce matin au collège de la Sapience, siège de l'Université romaine. La cour intérieure, avec ses larges portiques à arcades qui la bordent sur les quatre côtés et qui se répètent au premier étage, est d'un style noble et sévère qui convient merveilleusement à la destination de l'édifice. Ici sont installées la Faculté de lettres et de philosophie et celle de droit; les Facultés de sciences et de médecine, qui réclament plus de place, ont déjà ou auront bientôt leurs cabinets et leurs collections sur le Viminal et en d'autres quartiers. On a établi les laboratoires à grands frais et sur une grande échelle, de manière à faire de prime abord de Rome un des principaux centres de l'étude des sciences physiques. La médecine est moins favorisée, me dit-on, par suite de la difficulté qu'offrent les cliniques ou les hôpitaux, éloignés les uns des autres, et possédés ou administrés

par des corps indépendants qui font payer cher l'usage de leurs maisons.

L'Université compte plus de 700 étudiants. Il faut noter que les Universités complètes sont très nombreuses en Italie; et qu'en particulier, dans la région du centre, il y en a une douzaine pour 5 millions d'habitants.

L'étudiant se présente, comme dans nos Facultés, muni de la licence du lycée, c'est-à-dire du baccalauréat, sous la forme unique qu'il a en Italie, ou bien de la licence d'*institut technique* pour la Faculté des sciences et mathématiques.

L'embarras de trouver des élèves réguliers en nombre suffisant pour les cours de lettres, de philosophie, de sciences, n'existe pas ici comme chez nous. En effet, les professeurs des lycées se forment dans les Universités, où ils passent quatre ans. De plus, les étudiants de certaines Facultés sont astreints à suivre en dehors de leur spécialité un cours de lettres, d'histoire ou de philosophie; j'ignore quels moyens de contrôle et de sanction on emploie.

Pour le dire en passant, cette préparation exclusivement *universitaire* des professeurs de gymnase ou de lycée paraît n'être pas sans inconvénients. D'excellents juges en cette matière pensent que les quatre années de *cours* de langues anciennes (y joint le sanscrit) et de littérature italienne ou de sciences ne suffisent pas à former de bons maîtres de l'enseignement secondaire. Ils ont trop peu de leçons en chaque branche pour embrasser chaque année le champ prescrit, et surtout il leur manque des exercices pratiques et spéciaux, de

fréquents travaux écrits, corrigés par le professeur.

Pour combler cette lacune il n'y a pas ici des *séminaires* ou conférences pratiques comme en Allemagne; du moins rien de régulier et de bien suivi [1]. Il en résulte que l'étudiant devient plus érudit, plus philologue qu'il ne possède réellement et ne goûte les langues anciennes. Le sens critique se développe chez lui plus que le sens esthétique. Il inclinera naturellement à porter le même esprit dans les classes des lycées, à ne pas faire avec les élèves assez de lectures courantes et prolongées, destinées à faire sentir le mérite et la beauté des écrivains classiques [2]. Aussi me dit-on que les compositions de la licence lycéale (version latine et version grecque) donnent lieu aux mêmes plaintes en Italie qu'en France. Le nombre est petit des jeunes gens qui savent vraiment lire un auteur latin, à plus forte raison un auteur grec, et qui se plaisent dans la suite à entretenir commerce avec les anciens. Il va de soi que la méthode employée n'est pas la seule coupable en cette affaire, et qu'il faut aussi mettre en ligne de compte la répugnance des jeunes gens pour des études dont ils ne savent pas apprécier l'utilité.

Je m'informe de l'esprit qui anime la jeunesse universitaire à Rome. Ceux qui la voient de près m'assurent qu'elle est en général assidue aux leçons, laborieuse,

1. Il y a une École normale supérieure à Pise ; et, si je ne me trompe, une autre à Pavie.

2. On s'applique pourtant, au lycée de Rome, à développer cette pratique salutaire des longues lectures d'auteurs ; et tout me porte à croire qu'elle se propage peu à peu dans les autres villes.

calme, et que, de plus, un certain nombre d'étudiants (ceux-là ne sont en tout pays qu'une minorité) montrent un goût sérieux pour la science. « La présente génération scolaire, me disent plusieurs personnes bien placées pour en juger, vaut mieux que la nôtre. » Le même sentiment m'est exprimé presque dans les mêmes termes au sujet des élèves de l'instruction secondaire.

J'entre dans une salle de la Sapience à neuf heures et demie du matin. Le cours est commencé depuis une demi-heure; l'arrivée d'un étranger ne cause aucune distraction. C'est justement une leçon de philosophie (métaphysique), donnée par M. Ferri, ancien élève de notre École normale de Paris. L'auditoire se compose de quinze à dix-huit élèves, qui prennent continuellement des notes. Pas un bruit ni un dérangement. Le professeur expose d'une manière très claire et animée, avec des citations abondantes en latin ou en français, une matière assez subtile : le débat entre Newton et Leibnitz sur la nature de la matière. L'attention des élèves ne lui fait pas défaut. Je remarque sur les bancs un prêtre qui suit le cours, et qui paraît être là fort à l'aise. Le cas, paraît-il, n'est pas unique.

Je ne me défends pas d'un vif sentiment de plaisir en trouvant installé dans ce beau collège de la Rome papale tout l'appareil de la science libre. Philosophie, histoire, langues orientales, sans parler des sciences et du droit, tout s'enseigne ici avec une pleine liberté d'esprit et de parole. On n'abuse pas de cette liberté ;

il est rare qu'elle se manifeste sous des formes gratuitement agressives et de nature à blesser avec intention la conscience catholique.

Je m'informe de divers côtés quel esprit philosophique règne en ce moment à Rome et en Italie. Les réponses sont assez diverses, et, comme il est naturel en pareil sujet, peu précises. J'en tire seulement quelques traits communs. Il n'y a aucun système de philosophie qui se puisse vanter aujourd'hui d'exercer un ascendant général. Les idées de Rosmini et de Gioberti ont beaucoup perdu de leur crédit. L'hégélianisme, qui a toujours ses partisans, n'est pas davantage en faveur. On se tromperait aussi en croyant que le matérialisme prévaut dans le monde des savants et des professeurs; non plus que le positivisme, au sens rigoureux d'Auguste Comte ou de M. Littré, bien que cette doctrine ait des disciples dévoués. Mais la tendance positiviste, sous sa forme générale, et en particulier la façon de procéder de l'école expérimentale anglaise, voilà peut-être la direction d'esprit dominante. L'expérience, au sens le plus compréhensif, c'est-à-dire ne s'enfermant pas exclusivement dans l'ordre de la matière comme dans le seul ordre réel ou accessible, serait la méthode en faveur en Italie.

Quant aux doctrines morales proprement dites, on me dit il se produit dans le monde philosophique peu d'affirmations précises, et aussi peu dans le sens négatif et antireligieux que dans le sens positif : peut-être même est-il permis de dire que, sous des formes très diverses, le plus grand nombre concluent à Dieu, à la liberté, à

l'esprit [1]. Au reste, l'influence anglaise n'est pas la seule à s'exercer ici; l'Italie continue d'entretenir des communications assidues avec l'Allemagne. On lit également les travaux de nos écrivains et nos revues philosophiques.

Tenez compte de ce qu'il y a nécessairement d'incomplet et même d'incorrect dans le tableau sommaire que je viens de tracer : il y faudrait mettre, pour le rendre fidèle, des correctifs, des nuances, et surtout des développements et des détails précis que ces lettres ne comportent pas. Ce qui est certain, c'est que l'Italie participe activement au grand travail de transformation philosophique qui se fait dans toute l'Europe sous l'aiguillon des sciences naturelles renouvelées. La conception générale des choses et de leur évolution qui se rattache au nom de Darwin agit fortement sur l'esprit italien, et elle est loin, ici comme ailleurs, d'avoir dit son dernier mot; mais, si j'en crois de bons témoins, elle ne se manifeste pas ordinairement, du moins parmi les philosophes de profession, sous des formes excessives et franchement matérialistes.

La chose a une importance particulière en ce qui regarde l'enseignement philosophique des lycées, lequel embrasse les trois années supérieures des études classiques, au lieu d'une seule, comme chez nous. Il est facile de comprendre l'action qu'une philosophie régnante

1. M. Moleschott, qui enseigne à Rome la physiologie, appartient à la Faculté de médecine. Il ne paraît pas jouir d'un crédit particulier en philosophie.

doit exercer par ce long noviciat sur les jeunes générations, et quels froissements peuvent parfois se produire dans un pays échappé d'hier au gouvernement et à l'éducation théocratiques. Cette situation, en Italie comme en France, est délicate et commande à tout esprit raisonnable de la réserve et des ménagements. On dit qu'il y a eu, dans les dernières années, quelques écarts regrettables qui ont mécontenté vivement les familles.

C'est partout une question de savoir sur quelles matières et jusqu'à quelles limites il convient de porter l'enseignement philosophique des collèges. Mais je pense que peu de gens en Italie seraient disposés à la supprimer en entier. Cette suppression serait une faute sans égale : il ne faut pas que les difficultés et les inconvénients inséparables de ce genre d'instruction, administré à des intelligences encore *mineures* et d'autant plus impressionnables, nous fasse méconnaître à quel point il est nécessaire à l'éducation intellectuelle et morale de la meilleure partie de notre jeunesse.

Je vous signale, en finissant, une institution de hautes études fondée par le pape : l'Académie des sciences historiques et du droit, qui a son siège au palais Spada, non loin du palais Farnèse. Ce n'est pas une Université proprement dite; mais des professeurs renommés, presque tous laïques, y attirent des auditeurs libres. On y enseigne le droit public de Rome, la philosophie du droit, le droit ecclésiastique, la législation civile comparée, le droit étrusque comparé avec le droit romain et

l'antiquité orientale. M. de Rossi, le savant explorateur des catacombes, explique les antiquités chrétiennes; M. Visconti, la topographie et les monuments de Rome. Il y a là un signe de vie qu'il valait la peine de mentionner.

XXI

Rome, 16 décembre.

M. le comte Mamiani, sénateur du royaume, ancien ministre de l'instruction publique, est l'un des hommes qui ont tenu la place la plus honorable à la fois dans le mouvement philosophique italien et dans le mouvement d'émancipation politique. C'est un libéral de vieille roche, en même temps qu'un esprit très sage, et qui apporte la même activité sérieuse, avec la même indépendance, dans l'étude des questions religieuses et dans la pratique des choses politiques.

Il vient de publier ces jours-ci un livre intitulé la *Religion de l'avenir*, d'une composition assez confuse, qui me paraît, d'après une vue sommaire, n'être pas sans importance, non seulement comme la marque d'une pensée originale et sérieuse, mais comme expression d'une disposition morale, et, pour ainsi dire, d'un « besoin spirituel » qui, sans être très commun en Italie, se retrouve pourtant plus ou moins chez beaucoup de personnes cultivées.

Je ne puis pas, dans une lettre, vous offrir l'analyse d'un tel ouvrage; il me suffira de vous dire que le système de l'auteur (autant qu'il y a lieu de l'appeler un système) est un spiritualisme religieux d'inspiration platonicienne, mais tout pénétré des méthodes et des résultats de la science expérimentale moderne et en particulier des sciences historiques. « La religion, dit M. Mamiani dans son chapitre final, est cette disposition spéciale, cette aptitude de l'esprit à contempler (*intuiré*) le *saint* sans intermédiaire, à l'adorer dans le fond du cœur et extérieurement par le moyen du culte, à l'imiter dans la charité universelle en pratiquant les vertus qui s'y rattachent, et en croyant les dogmes qu'il (le saint) a révélés successivement aux âmes pures et sublimes ...» Vous jugerez par ce peu de mots que la doctrine de l'auteur est une sorte de théisme, qu'il fonde, comme il le dit lui-même, sur une analyse attentive de la « faculté mystique », mais en s'aidant des méthodes modernes appliquées soit à l'évolution organique, soit au développement de l'histoire. Le sentiment de l'adoration est, à ses yeux, « une force particulière et éminemment primitive qui doit durer dans l'homme autant que son essence perpétuelle et indéfectible... »

Ce sentiment, il cherche à lui donner corps dans des définitions précises ou dogmes, découverts intuitivement par les grands révélateurs sous les conditions de l'ordre *naturel*, et dont les principaux sont : l'idée du Dieu unique et spirituel, créateur du monde; l'égalité des hommes; l'immortalité de l'âme; la charité, qui a son plein épanouissement dans le sacrifice volontaire du juste

pour l'indigne ; la prière entendue au sens le plus spirituel ; la solidarité des hommes de bien, ou mieux « *la Communion des saints* » ; l'action rédemptrice incessante de Dieu dans le monde ; l'attente d'une révélation ultérieure plus large et plus féconde que celles que nous tenons déjà de la bonté suprême, etc.

Vous reconnaîtrez aisément que la manière de voir de M. Mamiani, à laquelle il ne craint pas de donner le nom de « religion positive », n'a rien d'hostile et de directement négatif à l'endroit des religions positives établies ; dans le fait, cependant, elle élimine ou laisse tomber la forme traditionnelle et supranaturaliste. Il constate lui-même l'étroite parenté de ses doctrines, sinon de sa méthode, avec celles de l'unitarisme le plus avancé ou de ce qu'on appelle en France le protestantisme libéral. Ce qui appartient en propre à l'auteur, c'est la sincérité de l'analyse psychologique et historique avec une rare profondeur de sens moral et religieux.

J'ai eu le plaisir de rencontrer M. le comte Mamiani. Sa conversation est pleine de charme. L'âge n'a en rien diminué son activité d'esprit ni la fermeté de son jugement ; tout en prenant une part directe aux affaires de son pays, il se tient au courant de ce qui se pense et s'écrit de notable en Allemagne, en Angleterre, en France. Il me parle, en homme qui les suit de près, de la *Revue* de M. Ribot, des travaux de M. Littré, de MM. Janet et Caro, de M. Renouvier. Il est persuadé qu'on reviendra de l'engouement positiviste ou évolutionniste, comme on est revenu du condillacisme, qui, au temps de sa jeunesse, paraissait une doctrine indis-

cutable. Mais l'heure présente est confuse, en Italie comme ailleurs, et la disparition des vieilles croyances philosophiques, religieuses et morales, est le trait le plus apparent de la situation. Il pense toutefois que les classes moyennes et instruites de l'Italie ne sont, au fond, ni matérialistes ni hostiles à l'idée religieuse ; ce qu'il y a plutôt à leur reprocher, et non pas dans ce domaine seul, c'est l'indifférence et le manque de sérieux. On ne doit pas craindre, pour le présent, qu'elles se laissent ressaisir par le cléricalisme ; mais si les idées socialistes venaient à prendre de l'empire, et que la propriété fût ou parût menacée, nul doute qu'on ne s'empressât d'avoir recours au clergé, à la papauté, aux jésuites, pour raffermir à tout prix l'ordre moral et social.

Au reste, M. Mamiani ne discerne aucun signe de réveil prochain, de transformation intérieure dans l'Église italienne. Léon XIII est un esprit fin, modéré et instruit, mais d'une science tout ecclésiastique. On ne comprend rien, dans ce monde-là, à la vie contemporaine ; la dernière Encyclique en témoigne assez haut. Dans le corps du clergé, séculier ou régulier, nul indice d'un mouvement religieux et moral quelconque, tel qu'il s'en est produit à d'autres époques. Quant aux protestants, ils érigent librement des chapelles, ce qui est à l'honneur de l'Italie et du régime nouveau ; mais, avec les meilleures intentions, ils n'ont aucune prise sur la nation ; ils lui restent étrangers ; leurs idées comme leurs ressources financières viennent du dehors ; il n'y a rien là de franchement italien. Le peuple garde sa religion

tout extérieure de pratiques et de rites, dépourvue de sérieux et de profondeur morale.

En ce qui concerne l'avenir, il faut sans doute s'attendre à ce que le conflit éclate tôt ou tard entre les principes contraires qui dirigent la société laïque et la société ecclésiastique. Jusqu'à présent, l'Italie, avec ses qualités et ses défauts, avec son indifférence et son scepticisme, mais aussi avec son sens pratique et sa liberté d'esprit, s'est tirée à son honneur, par la *loi des garanties*, des difficultés qui entravaient ses premiers pas. Elle a confiné l'Église chez elle en lui assurant la pleine indépendance de son gouvernement intérieur, mais en réservant le droit suprême de l'État sur le domaine public tout entier, et en particulier sur l'éducation.

Vous remarquerez encore une fois que M. Mamiani, comme presque tous ses concitoyens les plus notables, sans se dissimuler l'antagonisme irréductible entre le principe sacerdotal d'autorité, d'une part, et le principe laïque de l'autonomie personnelle, de l'autre, non plus que les complications qui peuvent en résulter dans le développement national, n'est pourtant pas préoccupé d'un retour offensif prochain de l'Église, ni de précautions particulières à prendre en vue de ce péril.

La situation de l'Italie est, à leur avis, tout autre que celle de la France. Léon XIII, il est vrai, est un adversaire bien plus redoutable que Pie IX, qui, avec ses intempérances d'action et de parole, faisait à merveille « les affaires » du parti libéral et unitaire. Mais le clergé est, en général, trop apathique et trop ignorant pour exercer une influence dangereuse; il n'est

pas encore discipliné en parti militant; il est mêlé comme propriétaire (chaque paroisse ayant sa terre, que le curé exploite) aux intérêts et aux habitudes de la société séculaire; il n'est pas, comme notre clergé salarié, exempt de tout souci temporel et par conséquent libre de s'appliquer sans réserve à ses fins spirituelles ou théocratiques. D'ailleurs, le sentiment de l'unité nationale est partout si fort, qu'il suffit à tenir en échec le parti de la réaction religieuse, aussi longtemps du moins que ce parti ne renonce pas au rétablissement du pouvoir temporel. Mais le jour où l'Église se sera résignée à accepter les faits accomplis en Italie, on verra aussitôt la composition des partis se modifier gravement. Alors les conservateurs libéraux, qui dans ce moment subordonnent encore leurs sentiments religieux et leurs griefs intimes à l'intérêt supérieur de la patrie italienne, iront se joindre, par une affinité naturelle, au parti catholique rallié au nouvel ordre des choses; il se formera inévitablement deux grands partis, séparés l'un de l'autre par de profondes oppositions de tendances, et se disputant la direction politique et morale de l'Italie. Ce sera une crise décisive dans la vie de la nation.

Jusqu'ici les Italiens se montrent médiocrement pressés de résoudre d'une manière définitive les questions où la religion et la politique, l'action morale de l'Église et celle de l'État se rencontrent. Ils ne sont pas possédés de notre besoin de mettre de la logique en tout et de faire accorder la réalité avec l'idéal. La disposition qui nous porte à en finir avec les difficultés et à vouloir

résoudre les problèmes par une voie rationnelle et radicale, paraît à beaucoup d'entre eux une infirmité politique. Au reste, il va sans dire que tout ceci ne doit s'entendre qu'avec maints correctifs soit de l'une, soit de l'autre des « deux nations sœurs ».

J'aurais voulu vous parler d'une autre question, bien plus actuelle et plus aiguë que toutes les questions de l'ordre spirituel : à savoir la misère croissante. Mais c'est malheureusement là une question commune à toutes les régions de l'Italie centrale et méridionale; et j'aurai occasion de vous en écrire de Naples, où elle apparaît avec un relief particulier. Je renonce également à vous entretenir de maints sujets d'observation qui ne seraient pas sans intérêt pour notre pays. Je veux toutefois vous signaler encore dans cette lettre deux institutions, de peu d'éclat mais de grande portée, qui, avec ce que je vous ai déjà dit de l'instruction populaire, permettent de mesurer ce que l'on tente d'efforts à Rome depuis 1870, en vue de former des mœurs laborieuses, intelligentes, libérales.

L'une est une école professionnelle qui donne à 450 jeunes filles, de l'âge de onze à dix-sept ans, l'instruction élémentaire complète, augmentée du dessin, de la langue française, et pour quelques-unes, de la tenue des livres, de la géométrie, etc., avec une instruction industrielle qui varie selon les aptitudes et la volonté des parents. On apprend là les métiers les plus vulgaires et ceux qui servent au luxe : couture, repassage, racommodage; confection de gants, de robes, de fleurs artificielles, dentelles; broderies en fils de soie, d'argent,

d'or, reproduisant des dessins d'art empruntés aux styles de tous les âges. Cette école se suffit en grande partie à elle-même, grâce aux nombreuses commandes; elle se recrute dans la meilleure partie du peuple; mais elle reçoit aussi des filles de familles riches qui vont apprendre avec les autres telle ou telle industrie de leur choix. Vous remarquerez ce rapprochement de conditions sociales différentes, qui est conforme aux mœurs romaines : il n'est assurément aucune tradition qui mérite d'être entretenue avec plus de soin.

Un comité de dames inspectrices volontaires et d'inspecteurs prête son concours assidu à l'intelligente et aimable directrice, Mme Rubighini. Je ne pense pas qu'il y ait à Rome une institution plus véritablement populaire. On n'y apprend pas seulement à faire des choses d'un goût exquis, qui rappellent les produits exposés l'année dernière au Champ de Mars par nos écoles professionnelles de Paris; on y reçoit aussi, avec une instruction primaire solide et pratique, des habitudes d'ordre, d'activité, de moralité. Je ne m'étonne pas que même les quartiers populaires les plus ecclésiastiques profitent avec empressement de ces avantages. J'oubliais de vous dire qu'il y a à payer une somme mensuelle de 3, 4, 5 francs, selon les métiers.

Un autre établissement digne d'intérêt, et qui devrait exciter notre propre émulation, est l'école supérieure de filles (laïque, bien entendu), qui a aussi la bonne fortune d'avoir rencontré une directrice de mérite, Mme de Gubernatis veuve Manucci. C'est un externat qui se recrute dans les classes moyennes et un peu

dans l'aristocratie; mais celle-ci fréquente plutôt le couvent des dames françaises du Sacré-Cœur, à la Trinité des Monts. Le cours entier se compose de quatre années et d'une année préparatoire; les élèves entrent généralement à l'âge de douze ans, et le terme ordinaire des études est dix-sept ans. Il se donne là un enseignement sérieux et solide de littérature italienne, et facultativement de français, d'anglais ou d'allemand; d'histoire universelle et de géographie; de sciences naturelles (à l'aide d'expériences et de collections); de dessin, d'hygiène, de gymnastique, de danse, et même de récitation déclamée (exercice fort goûté en Italie).

Tous les cultes s'y rencontrent. Un prêtre enseigne aux catholiques l'histoire sainte et le dogme; mais la directrice donne le cours de morale, qui embrasse les quatre années, et qui occupe réellement dans l'éducation de ces jeunes filles la place qui lui revient naturellement : c'est un cours sérieux, d'une inspiration à la fois religieuse et séculière. Les leçons sont données en grande partie par des professeurs hommes, en présence d'une dame assistante. On entre à neuf heures pour ne sortir qu'à quatre, après une heure d'interruption attribuée au déjeuner, et ensuite à la danse, à la gymnastique, ou à la déclamation. L'institution ne date que de quatre ans; elle a déjà 100 élèves. Quand en aurons-nous une semblable à Paris et dans toutes nos principales villes? Le prix est de 12 francs par mois, et de 15 dans les classes supérieures.

XXII

Rome, 17 décembre.

J'ai visité deux fois ces jours-ci l'École technique F. Cési, établie dans le voisinage de l'École normale des filles, sur l'emplacement des Thermes de Dioclétien.

L'enseignement technique, c'est-à-dire professionnel du degré inférieur, a pour nous, Français, un intérêt particulier, parce qu'il se rapproche le plus de ce type d'enseignement primaire supérieur que nous poursuivons depuis quelques années dans les ténèbres, et dont les écoles Turgot offrent, pour ce qui regarde Paris, le meilleur spécimen. L'expérience italienne est d'autant plus curieuse à observer qu'elle dure depuis longtemps (la loi organique du Piémont est de 1859), qu'elle se fait sur la plus grande échelle (il y a plus de 300 écoles), qu'elle s'applique à plus de 20 000 élèves, et qu'enfin le public en paraît satisfait, s'il faut en juger par le nombre croissant des inscriptions, tandis que les *hommes de l'art*, politiques ou gens d'école, témoignent très haut leur mécon-

tentement. Aussi n'est-il pas de sujet sur lequel je recueille avec plus d'attention les renseignements et les avis.

Je fais d'abord observer que l'instruction dite *technique* figure sous l'étiquette de l'enseignement secondaire et non de l'enseignement primaire : dans l'intention du législateur, elle devait, semble-t-il, faire pendant (comme notre enseignement spécial) aux études classiques, mais avec un caractère pratique ou professionnel qu'expose nettement la loi de 1859.

Aux termes de cette loi, art. 272, 273, 274, l'instruction technique « a pour but de donner la culture *générale* et *spéciale* convenable aux jeunes gens qui se destinent à certaines carrières du service public, à l'industrie, au commerce, à l'agriculture ». Elle comprend deux degrés, qui ont chacun trois années d'études. Le premier degré, le seul qui nous intéresse en ce moment, et qui doit préparer à l'autre, renferme dans son programme : « la langue italienne, le français, l'arithmé» tique, la comptabilité, les éléments de l'algèbre et de » la géométrie, le dessin et la calligraphie, la géogra» phie et l'histoire, les éléments de l'histoire naturelle, » de la physique et de la chimie, des notions sur les » droits et les devoirs du citoyen.» C'est, comme on voit, à peu près le programme que se proposent nos écoles primaires supérieures, et qu'elles développent un peu au hasard, avec plus ou moins d'étendue. Seulement la plupart des nôtres n'enseignent pas encore de langue vivante[1].

1. Le rapport en quelque sorte organique que la loi établit entre les *Écoles techniques* et les *Instituts techniques*, à savoir celui d'un degré inférieur, ou préparatoire au degré supérieur, a été plus tard

Les écoles techniques reçoivent environ 22 000 élèves, répartis dans les trois années d'études. Leur nombre s'élevait, en 1875, à 323, et il s'en forme encore de nouvelles. En règle générale, il devrait y en avoir une dans chaque petit chef-lieu ou centre d'agglomération de 2000 habitants : mais la loi n'est pas exécutée. On ne s'étonnera pas de la faveur dont elles sont l'objet de la

modifié de diverses manières, de telle sorte que les deux ordres d'établissements ne forment pas un système d'études solidaire et bien ménagé.

Je ne dirai ici qu'un mots des *Instituts techniques*. Ils formen une institution sans analogue en France, parce qu'ils réunissent dans le même groupe scolaire des écoles spéciales qui n'existent chez nous qu'isolées, semées çà et là, et généralement à l'état d'écoles privées. Depuis leur dernière réorganisation, ils sont composés *en principe* de cinq sections distinctes; mais en fait un grand nombre n'en ont que quatre ou même trois : celle de *physique et mathématiques*, qui achemine les élèves à la faculté correspondante de l'université, et qui prépare des ingénieurs de divers ordres ; celles d'agriculture, d'arpentage, de commerce, d'industrie. Les cours embrassent quatre années (et non pas trois seulement, comme l'établissait la loi de 1859) ; dans les deux premières, il y a des leçons générales communes d'italien, de langues vivantes, d'histoire et de géographie ; dans les deux suivantes, on se spécialise définitivement, mais la section de mathématique et physique poursuit quelques études générales. Il sort de là des agents pour certains services administratifs de l'État, des architectes, des chefs d'exploitation rurale, etc.

On compte 70 instituts techniques, avec plus de 200 sections, dont le plus grand nombre (61) appartiennent à la physique et aux mathématiques, 54 à l'arpentage, 22 à l'agriculture, 57 au commerce, 6 à l'industrie. Les mathématiques et la physique réunissent 1322 élèves, l'arpentage 1046, le commerce 1413, l'agriculture 86 seulement, l'industrie 78. La première année, commune à toutes les sections, a 2270 élèves. Ces chiffres sont instructifs, en ce qu'ils montrent de quels côtés se porte de préférence l'activité d'une partie de la jeunesse studieuse d'Italie.

part du public, quand j'aurai dit que l'instruction est gratuite, ou peu s'en faut (5 francs d'entrée, 10 francs d'inscription pour les deux années suivantes), et que le niveau de l'examen d'admission est assez bas (une composition italienne très simple, une question d'arithmétique).

Parmi les 323 établissements (tous externats), 63 ont été créés par le gouvernement, 241 par les communes, 7 par les paroisses, 9 par des corps moraux, 3 par des associations religieuses. On a calculé que c'est environ une par 83 000 habitants; mais elles sont fort inégalement réparties. Très élevé dans le nord, le chiffre des élèves diminue à mesure qu'on descend vers le midi, soit parce qu'il y a moins d'établissements de cet ordre, soit plutôt que les vieilles traditions littéraires et classiques y prévalent, et que le mouvement d'activité industrielle et commerciale y est plus restreint.

Quant au budget, les communes supportent pour moitié la dépense des écoles du gouvernement, excepté en Sicile où l'État pourvoit à tout : le choix des professeurs se fait d'un commun accord entre l'État et les communes. Dans les écoles techniques municipales, le gouvernement n'exerce qu'un droit de surveillance; mais il leur fournit, quand il les juge bien tenues, un subside annuel d'environ les deux cinquièmes.

J'ai parlé plus haut du programme. Il est réglé dans tous ses détails par les sages instructions d'octobre 1867, qui mériteraient d'être connues en France[1]. Ce qui frappe

1. On trouvera à la fin du volume quelques passages importants de ces instructions

dès l'abord, c'est le grand nombre de professeurs réguliers qui composent le personnel enseignant des écoles : il y en a six, sept, huit : autant que d'enseignements divers. Il me paraît difficile qu'une machine si compliquée et si coûteuse puisse fonctionner utilement dans un nombre considérable de très petites villes. Il en résulte que le traitement des maîtres est trop médiocre pour leur permettre de se consacrer sans réserve au service de l'école. Ainsi, on m'assure qu'à Rome et ailleurs ils n'ont que 1800 francs chacun avec un supplément de 200 ou 300 cents francs pour les maîtres de première classe. Notez que le nombre d'heures de leçons, par semaine, est très inégal, — 9, 12, 18, 20, — et que le même traitement est appliqué à des enseignements fort inégaux en dignité et en labeur.

L'École F. Cesi compte 186 élèves, dont 78 dans le premier cours, 61 dans le deuxième, 47 dans le troisième. Le nombre des inscriptions va croissant d'année en année. Les Romains, longtemps habitués à une instruction de pure forme, sans substance et sans utilité précise, ont accueilli avec une ardeur particulière ce type nouveau.

L'âge d'admission n'est pas fixé d'une manière certaine : autre trait d'analogie avec nos écoles primaires supérieures. On entre à dix, douze, quatorze ans, ce qui produit des classes d'une composition singulièrement disparate. La clientèle ordinaire est la petite bourgeoisie, les marchands, employés, chefs de métiers, etc. Dans quelques villes, chefs-lieux de circonscription rurale, les propriétaires-cultivateurs y

envoient leurs fils, mais il paraît que cette catégorie est encore peu nombreuse.

Le directeur, M. Piperno, homme d'un esprit ferme et précis, est en même temps professeur d'économie politique à l'Institut technique. Je lui demande si cet enseignement, ainsi placé à la portée de tout le monde, ne provoque pas un mouvement trop rapide vers les places et emplois. Il ne le pense pas. Jusqu'à présent, dit-il, le déclassement anormal se fait plutôt par les gymnases et lycées, où les jeunes gens de petite ou moyenne condition vont se fourvoyer, et d'où ils sortent trop souvent « fruits secs ».

Les cours commencent à huit heures et demie pour ne finir qu'à deux heures après midi, quelquefois même plus tard, selon les convenances des maîtres, qui sont obligés d'aller donner des leçons ailleurs. Elles durent, les unes une heure, les autres une heure et demie. Il y a toujours un intervalle de repos, mais sans quitter la salle de classe : les corridors, si spacieux qu'ils soient, se prêteraient mal aux jeux de cette nombreuse et robuste jeunesse, et il n'y a malheureusement pas de cours de récréation. La gymnastique (trois fois par semaine) est obligatoire.

Je donne ci-dessous le tableau détaillé des leçons et la proportion relative des heures assignées à chaque branche d'enseignement. On remarquera que la religion n'y figure pas. La morale y est représentée par les *Notions de droits et de devoirs du citoyen*. A l'Institut technique la même matière est traitée avec plus de développements, et l'on remonte aux principes de l'éthique

civile. Les devoirs à faire à domicile prennent en moyenne deux heures et demie à trois heures par jour : récitation, composition italienne, problèmes et théories de mathématiques, rédactions d'histoire ou de sciences.

ÉCOLE TECHNIQUE F. CESI. — ROME.

(Année scolaire 1879-80).

HORAIRE.

Première classe.

Lundi.....	De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.....	Mathématiques.
	De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.....	Français.
	De 10 h. 1/2 à 11 h.....	Repos.
	De 11 h. à 12 h. 1/2...	Italien.
Mardi.....	De 8 h. 1/2 à 10 h.....	Dessin.
	De 10 h. à 11 h.....	Mathématiques.
	De 11 h. à 12 h. 1/2.....	Italien.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2....	Français.
Mercredi...	De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2	Histoire.
	De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.....	Italien.
	De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2.....	Mathématiques.
	De 11 h. 1/2 à 12 h. 1/2.....	Calligraphie.
Jeudi	De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.....	Mathématiques.
	De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.....	Géographie.
	De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2....	Italien.
	De 11 h. 1/2 à 1 h.....	Dessin.
	De 1 h. à 2 h.....	Calligraphie.
Vendredi...	De 8 h. 1/2 à 10 h.....	Dessin.
	De 10 h. à 11 h.....	Mathématiques.
	De 11 h. à 12 h.....	Calligraphie.
	De 12 h. à 1 h.....	Français.
Samedi.....	De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.....	Histoire.
	De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2....	Géographie.
	De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2...	Mathématiques.
	De 11 h. 1/2 à 12 h. 1/2....	Italien.

Deuxième classe.

Lundi.....	De 8 h. 1/2 à 10 h.....	Dessin.
	De 10 h. à 11 h.....	Italien.
	De 11 h. à 12 h.....	Histoire.
	De 12 h. à 1 h.....	Français.
	De 1 h. à 2 h.....	Mathématiques.
Mardi.....	De 8 h. 1/2 à 9 1/2.....	Sciences naturelles
	De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.....	Italien
	De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2....	Français.
	De 11 h. 1/2 à 12 h. 1/2....	Calligraphie.
Mercredi...	De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2....	Mathématiques.
	De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2.. .	Italien.
	De 11 h. 1/2 à 1 h.....	Français.
	De 1 h. à 2 h. 1/2.....	Tenue des livres.
Jeudi.....	De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2....	Histoire.
	De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.....	Calligraphie.
	De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2....	Sciences naturelles.
	De 11 h. 1/2 à 12 h.....	Repos.
	De 12 h. à 1 h. 1/2.....	Français.
Vendredi...	De 8 h. 1/2 à 10 h.....	Tenue des livres.
	De 10 h. à 11 h. 1/2.....	Dessin.
	De 11 h. 1/2 à 12 h. 1/2....	Italien.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2.....	Géographie.
Samedi.....	De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.....	Mathématiques
	De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.....	Italien.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Dessin.

Troisième classe.

Lundi.....	De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.....	Tenue des livres.
	De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.....	Mathématiques.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Français.
	De 12 h. à 1 h.....	Calligraphie.

Mardi.....	De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2...	Tenue des livres.
	De 9 1/2 à 10 h. 1/2.....	Sciences naturelles.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Dessin.
	De 12 h. à 12 h. 1/2.....	Repos.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2.....	Italien.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2.....	Français.
Mercredi...	De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2...	Mathématiques.
	De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.....	Histoire.
	De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2....	Français.
	De 11 h. 1/2 à 12 h. 1/2.....	Italien.
Jeudi.....	De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.....	Tenue des livres.
	De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.....	Italien.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Français.
	De 12 h. à 1 h.....	Sciences naturelles.
Vendredi...	De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.....	Histoire.
	De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.....	Sciences naturelles.
	De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2....	Italien.
	De 11 h. 1/2 à 1 h.....	Dessin.
	De 1 h. à 1 h. 1/2.....	Repos.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2.....	Géographie.
Samedi.....	De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.....	Calligraphie.
	De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.....	Mathématiques.
	De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2....	Italien.
	De 11 h. 1/2 à 12 h.....	Repos.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2.....	Dessin.

HORAIRE DE LA SEMAINE PAR MATIÈRES ET PAR CLASSES

Première classe.

Italien.....	6 heures.	Langue française...	3 heures.
Histoire.....	2 heures.	Mathématiques.....	6 heures.
Géographie.....	2 heures.	Calligraphie.....	3 heures.

Dessin..... 4 h. 1/2.

Deuxième classe.

Italien.....	5 heures.	Dessin.....	4 h. 1/2.
Histoire.....	2 heures.	Langue française....	5 heures.
Géographie.....	1 heure.	Tenue des livres....	3 heures.
Mathématiques.....	3 heures.	Sciences naturelles..	2 heures.

Calligraphie..... 2 heures.

Troisième classe.

Italien.....	5 heures.	Dessin.....	4 h. 1/2.
Histoire.....	2 heures.	Langue française....	5 heures.
Géographie.....	1 heure.	Tenue des livres....	3 heures.
Mathématiques.....	3 heures.	Sciences naturelles..	3 heures.

Calligraphie..... 2 heures.

Dans ma première visite j'ai assisté à la leçon de composition italienne, de première année. Le texte était : *Lettre d'un fils à sa mère sur un examen qu'il vient de passer avec succès; il exprime le regret d'être éloigné d'elle.* Le professeur avait fourni le canevas. Les *devoirs* que j'ai entendu lire m'ont paru assez pauvres de langue et d'invention, telles que celles des élèves de première année de nos écoles supérieures. Le professeur emporte les copies pour les corriger une à une; l'élève les recopie d'après les indications reçues. Une fois per semaine, on s'exerce à reproduire oralement un morceau littéraire qui a été expliqué en classe. J'ai été témoin de cet exercice. C'était un chapitre des *Fiancés*, de Manzoni, qu'un garçon de quinze ans a reproduit avec assez de naturel et de grâce ; en revanche un autre, de quatorze ans, le répète fort gauchement.

Le professeur relève au passage les fautes de langue ; il formule à cette occasion les règles de grammaire ou de style ; les élèves prennent des notes et mettent ensuite au net. On se sert des morceaux choisis de Puccianti (Anthologie).

En troisième année, on donne des récits, des sujets d'imagination, des lettres de commerce. Les élèves ont à rendre compte des morceaux qu'ils ont lus à la maison.

La classe de français ressemble assez à nos classes de langues vivantes dans les lycées ; on n'a pas l'air d'y travailler avec excès, si j'en juge par la leçon de première année, à laquelle j'ai assisté. On lit durant une demi-heure ; on traduit au tableau ; on écrit des temps de verbes ; on explique et l'on apprend la grammaire de Poërio (règles ; exercices de thèmes et de versions) ; on récite des morceaux choisis. Lecture et récitation sont passables. Le professeur m'assure qu'à la fin de la troisième année les élèves apprennent à s'expliquer convenablement. Je suis disposé à le croire, car on est surpris de voir à quel point la connaissance pratique de notre langue est répandue en Italie parmi les jeunes gens de cette classe : une connaissance à la vérité peu raffinée, quant au tour de phrase, à la correction et à l'accent.

L'*histoire* s'enseigne soit à l'aide d'un *livre* ou *manuel*, soit à l'aide de notes que l'élève recueille pendant l'exposé du maître, et qu'il met ensuite en ordre. Point de longues rédactions ; mais des interrogations précises et détaillées.

Dans la leçon de géographie, un élève explique fort

bien, en s'aidant de figures qu'il trace avec aisance au tableau, tout ce qui est relatif à l'équateur, aux parallèles, etc. On s'exerce aussi à dessiner des cartes, d'abord en les calquant, plus tard en les imitant librement.

Pour les *mathématiques*, le cours de troisième année, auquel j'assiste, en est arrivé à la révision de l'arithmétique. L'élève expose clairement la théorie des nombres premiers et des principes de divisibilité. Je parcours les *devoirs* faits à domicile; ils sont généralement faits avec soin (problèmes de mesure des triangles), revus et soulignés par le professeur, corrigés ensuite en classer par l'élève d'après l'explication générale.

Il se fait de temps en temps une révision de toutes les matières, ainsi que des examens où le directeur assiste le professeur.

Que penser, en somme, de la valeur de cet enseignement technique?

S'il faut en croire M. Piperno, qui est un homme d'expérience et de ferme jugement, il serait dans l'ensemble très convenable à son but, et approprié aux besoins des familles qui le recherchent. Bon nombre d'enfants, qui se retirent à la fin de la deuxième année pour suivre la profession de leurs parents, en emportent des connaissances qui leur sont du plus grand secours. M. Piperno voudrait seulement, vers la fin de la troisième année, quelques leçons supplémentaires (relatives, entre autres choses, au maniement des tables de logarithmes), afin de mieux préparer certains élèves à l'Institut technique, et de mettre les autres en état d'entrer dans les bureaux des compagnies de banque, d'assurances, etc.

L'impression que je retire de mes visites à l'école des Thermes est incertaine et mêlée. On ne peut que rendre hommage au savoir et à l'esprit de méthode des professeurs; mais la physionomie générale des classes m'a paru assez peu vivante, les leçons peu ternes et animées. Les élèves me semblent aussi trop divers d'âge et de culture d'esprit pour se fondre en un tout homogène. Je ne me défends pas non plus de craindre que les branches particulières d'enseignement, histoire, géographie, sciences, et surtout mathématiques, servent peu efficacement à l'éducation proprement dite, — je dis même à l'éducation intellectuelle, — et que les jeunes esprits sortent de là assez bien pourvus d'instruction, mais médiocrement trempés et cultivés. Je crains surtout que la langue, l'instruction littéraire, ne remplisse pas l'office éducatif qui lui appartient et n'appartient qu'à elle seule. Mais ce ne sont là que des impressions indécises, dont je ne me hasarde à vous faire part que sous toutes réserves. J'aime mieux recueillir les avis des Italiens eux-mêmes, non pas sur l'école de Rome, qui est estimée à juste titre comme l'une des meilleures, et qui attire naturellement à elle des maîtres distingués, mais sur l'enseignement technique en général, que beaucoup de bons juges apprécient avec sévérité; je vous exposerai dans ma prochaine lettre leurs griefs et leurs noms.

XXIII

Rome, 18 décembre.

J'ai dit quelle double fin s'étaient proposée les promoteurs et les réformateurs de l'enseignement technique. Ils voulaient, d'une part, que l'élève, ses études terminées et son *brevet technique* obtenu, entrât au besoin avec profit dans une profession industrielle ou commerciale, mais qu'il fût aussi en état de poursuivre ses études à l'Institut technique supérieur; et que dans l'un et l'autre cas il eût reçu une bonne éducation littéraire et historique.

C'était un bel idéal; mais j'entends exprimer par les hommes les plus considérables du Parlement et de l'enseignement public l'opinion que cette conciliation des nécessités professionnelles et des convenances scientifiques, en même temps que d'une éducation générale, n'a pas réussi. Tout s'arrange, dit-on, sur le papier et dans les programmes; mais en fait c'est une construction artificielle et mal équilibrée. Les jeunes gens qui, à la fin

de leur deuxième année ou même de leur troisième, quittent l'école pour gagner leur vie (et ils sont en grand nombre) se trouvent munis d'un bagage théorique excessif et de moyens pratiques insuffisants. Au contraire, celui qui veut entrer à l'Institut n'a pas fait assez de sciences proprement dites. Quelques villes, Florence entre autres, se sont efforcées d'obvier au premier de ces inconvénients en annexant à une de leurs écoles techniques une division supplémentaire, avec une ou deux années de cours commerciaux, dont le programme est semblable à la partie professionnelle de nos écoles de commerce[1]. Mais cette expérience ne se propage pas.

Un des derniers ministres de l'instruction publique, M. Coppino, a exprimé en termes vigoureux, mais où l'on sent, à mon avis, quelque excès, le sentiment géné-

1. J'ai visité plus tard cette école de Florence (Jean-Baptiste-Albert), qui compte 120 élèves dans les trois années du *cours technique* et 25 dans les deux du *cours commercial*, avec dix professeurs. Là aussi j'ai été frappé de la diversité d'âge et du peu d'homogénéité du personnel des classes. Le directeur se plaint que le stade de trois ans soit trop court pour suffire à une éducation générale sérieuse, et que, d'autre part, il ne vise directement à aucune spécialité utile ; il faudrait établir une année préparatoire, ou bien une quatrième année supplémentaire. La plupart des élèves ne vont pas à l'Institut technique, où les études sont longues et entraînent des dépenses considérables : ils reviennent chez eux et cherchent une occupation qui les fasse vivre. En revanche, le cours commercial a un objet précis et pratique : on y étudie le français et l'anglais, les marchandises, les différentes sortes de tenue des livres, les éléments d'économie politique, de droit civil et commercial, l'arithmétique, l'histoire du commerce, la géographie commerciale, le dessin.

ral. Je reproduis quelques passages de sa *Lettre au Conseil supérieur*, parce qu'ils peuvent éclairer notre propre chemin dans l'expérience que nous sommes en train de faire de l'enseignement primaire supérieur:

« Les instituts et les écoles techniques, dont on a voulu faire des établissements à la fois de culture générale et de culture spéciale, ne sont pleinement ni l'un ni l'autre. Ils poursuivent deux fins et n'en atteignent aucune. Comment manier le marteau et la lime là où l'on explique Dante? Comment mélanger des couleurs pour la teinture avec des sonnets de Pétrarque? Il est incontestable que celui qui aspire à obtenir plus tard le laurier classique doit avoir entendu parler de la *Divine Comédie;* mais il est également certain que celui qui, au lieu d'entrer à l'Université, veut entrer dans l'atelier de filature, de tissage ou de mécanique, recevra peu de lumière de l'Arioste et du Tasse, et qu'il sera le dernier des ouvriers, après avoir été peut-être le premier des élèves, s'il ne s'est durci les mains au contact de la machine et des outils. Les chefs d'usines et de maisons de commerce ont leurs justes exigences; ils cherchent des employés qui leur soient dès le premier jour une aide et non un embarras. Mais, d'autre part, comment oublier les exigences de la nation et de la civilisation? comment renier la tradition de la patrie et de l'humanité? comment ne pas dire à notre jeunesse de qui elle est fille, en nous efforçant d'agrandir son âme et d'ennoblir ses pensées? »

La conclusion du ministre, c'est qu'à deux buts distincts il faut deux ordres d'écoles; et que hors de là on fait œuvre chimique et infructueuse.

Envisagée sous un autre aspect, la même question apparaît encore plus grave, et mérite encore plus d'attirer notre attention. J'ai dit que les écoles techniques sont fréquentées par la petite bourgeoisie, les petits et moyens employés, les marchands, les chefs de métiers, les ouvriers d'élite, enfin par la classe la plus active, la plus remuante en tous pays, et qui a le plus hâte de s'élever, par celle-là même qui recherche notre enseignement primaire supérieur ou l'enseignement secondaire spécial. Une seule catégorie sociale manque à l'appel, ou moins dans une grande partie de l'Italie, tandis que chez nous elle remplit beaucoup de pensionnats laïques ou ecclésiastiques ; je veux parler des petits propriétaires-cultivateurs : c'est qu'elle n'existe pour ainsi dire point dans certaines provinces, et qu'en d'autres elle se contente généralement des écoles primaires. L'affluence des jeunes gens aux écoles techniques est d'autant plus grande que les perspectives d'avenir sont plus variées, que les frais d'instruction se réduisent presque à rien, et qu'il y a des écoles dans presque tous les petits centres d'agglomération.

Mais qu'arrive-t-il plus tard? Le quart environ des élèves inscrits de la première année atteignent le brevet technique au bout de la troisième année et entrent à l'Institut, où il serait intéressant de suivre leur destinée, pleine de chances contraires et souvent de mécomptes. Des trois autres quarts, une partie s'arrête à l'une ou à l'autre étape de la route; l'autre va échouer au port, ne pouvant obtenir le brevet et entrer à l'Institut, ou n'ayant pas assez de ressources pécuniaires pour suffire à quatre

années d'études ultérieures. Les jeunes gens de cette dernière catégorie se trouvent ainsi comme suspendus entre une éducation plus ou moins scientifique dont il n'ont pas su tirer assez bon parti et une éducation pratique qui ne suffit pas à faire des mécaniciens, des commerçants, des employés d'administration. Plusieurs d'entre eux se tournent alors, en désespoir de cause, vers l'enseignement primaire, où ils n'apportent naturellement ni la vocation ni la simplicité de mœurs qui conviennent à des instituteurs ruraux. Quant à ceux qui se sont arrêtés à mi-chemin, un certain nombre ont rejoint leurs familles pour continuer la profession paternelle : ce sont les plus fortunés, et qui, à tout prendre, recueillent le meilleur profit de l'école. Mais les autres, à qui leur pauvreté n'a pas permis d'aller jusqu'au terme, et qui ont pourtant goûté au fruit d'une culture supérieure, restent échoués sur le rivage, ne voyant à leur portée aucun établissement d'apprentissage spécial.

Considérez d'ailleurs que le commerce et l'industrie n'ayant pas encore pris, excepté dans la région septentrionale, un ample développement; et d'autre part, les emplois de l'administration publique étant à la fois mal rétribués et fort recherchés, il n'y a pas de « débouchés » pour tant de solliciteurs : l'offre de services dépasse la demande. De ces causes réunies il résulte un *déclassement* non moins contraire à l'intérêt des familles qu'à celui de la société générale : des fils du peuple, qui, par leurs goûts et leurs habitudes scolaires, ne sont plus des ouvriers et des employés subalternes, ne savent pas ou ne peuvent pas occuper un degré social plus élevé. Si j'insiste là-dessus,

c'est que l'histoire de l'Italie risque, si nous n'y prenons garde, de devenir la nôtre. Offrir à nos propriétaires-cultivateurs et à nos marchands ou chefs de métiers urbains des moyens réguliers d'instruction complémentaire ou supérieure, rien de plus juste assurément, rien de plus conforme à l'esprit démocratique de nos institutions, et j'ajoute, rien de plus nécessaire au développement normal du régime républicain, pourvu toutefois que cette instruction soit en même temps une *éducation*. Mais nous devons nous défendre avec le plus grand soin de provoquer artificiellement d'innombrables vocations d'employés de commerce ou d'administration, soit par des programmes trop exclusivement conçus en vue des divers examens publics, soit par la diminution indéfinie des frais d'école, soit par la multiplication excessive des bourses. Un principe de haute prévoyance doit régler notre conduite : c'est de ne pas faire concevoir aux familles des ambitions et des espérances que nous savons d'avance être irréalisables pour le plus grand nombre.

Le ministre actuel de l'Instruction publique en Italie, avec qui j'ai eu l'honneur de m'entretenir de cette question, me confirmait ce que j'ai déjà entendu dire de divers côtés. L'instruction populaire moyenne appelle, à son avis, d'importantes réformes. L'école technique ne rime à rien ; créée à l'origine pour préparer à l'Institut technique, elle a trop gardé le caractère d'un enseignement général. Et d'autre part, on ne trouve presque nulle part, constitué sous une forme régulière, un enseignement *complémentaire* (ou supérieur) à l'usage

des cultivateurs, artisans, boutiquiers qui ne veulent pas « faire des études ». Il y aurait donc lieu de créer un cours primaire complémentaire de deux ans dans un grand nombre d'écoles, — c'est là l'idée que nous poursuivons en France ; — et en même temps des écoles spéciales vraiment techniques, c'est-à-dire professionnelles, où les cours, distribués en deux ou trois années, seraient suivis d'un ou de deux ans d'application : par exemple, pour les emplois inférieurs et moyens du commerce, pour l'agriculture, pour les chemins de fer, etc. L'*Institut technique* continuerait de préparer aux emplois plus élevés des administrations, de l'industrie, des services de l'État ; l'École supérieure commerciale de Venise à la haute banque et au haut commerce.

Cette idée d'un enseignement primaire *complémentaire*, distinct de l'enseignement technique, ne visant à aucun examen spécial, mais propre toutefois à ouvrir l'accès aux petits emplois administratifs, se répand de plus en plus en Italie. Elle m'a été exposée avec beaucoup d'autorité par un des hommes les plus distingués qui aient gouverné l'instruction publique dans les dernières années. M. Boughi voudrait que l'instruction primaire se prolongeât obligatoirement jusqu'à l'âge de quatorze ou quinze ans, mais sous les formes les plus variées, s'assouplissant aux besoins divers des populations, aux circonstances de saisons, d'industrie, d'agglomération ou de dissémination ; tantôt le soir et tantôt le jour ; tantôt avec six, cinq, quatre heures de leçons, tantôt avec deux seulement. Ce seraient les *Fortbildungsschulen italiennes*.

On voit, par tout ce qui précède, que la question est aussi obscure en Italie qu'en France; qu'elle est à certains égards moins avancée, puisque l'enseignement primaire complémentaire est tout à créer, n'existant que sous la forme très irrégulière de cours d'hiver et du soir, et qu'à d'autres égards elle l'est beaucoup plus, puisqu'il y a un vaste et très coûteux organisme d'écoles techniques, établi sur toute la surface du royaume. Pour moi, ce n'est pas d'aujourd'hui que j'incline à croire que la solution est à chercher dans la voie simple et pratique, telle à peu près que l'indiquent M. de Sanctis, M. Boughi, et d'autres encore, parmi lesquels je me borne à citer un homme *scolaire*, d'excellent jugement, M. Pignetti, le directeur de l'instruction municipale à Rome. Constituer, mais en petit nombre, des *écoles supérieures distinctes*, bien pourvues de mobilier technique, avec trois années de cours, au chef-lieu du département et dans quelques chefs-lieux d'arrondissement; encourager à l'aide de subventions l'établissement dans une ou deux écoles primaires par canton de cours supérieurs réguliers d'une ou deux années, conformes à un programme général, et auxquels s'ajouteraient des suppléments appropriés aux nécessités locales : tel serait peut-être le meilleur plan à suivre en France. Un enfant pourrait commencer son instruction primaire supérieure durant un an ou deux, soit dans l'école cantonale soit dans telle école rurale *autorisée*, s'il voulait aller plus loin, il la continuerait une troisième année dans l'école du chef-lieu, en suivant les mêmes méthodes, les mêmes programmes, les mêmes livres, et en quelque sorte sans changer d'air. L'institu-

teur admis à établir un cours supérieur d'une année, recevrait une subvention de deux ou trois cents francs; celui qui créerait au chef-lieu du canton un cours de deux années, aurait une subvention double. Rien n'empêcherait que cet enseignement, d'un caractère à la fois général et pratique, ne fût calculé de manière à acheminer à certains emplois des postes, télégraphes, contributions, commerce, et à l'examen d'admission à l'École normale : en effet, toutes ces carrières réclament un fonds commun d'instruction, qu'il est de l'intérêt de tout le monde de posséder. Après ces deux ou trois années d'enseignement primaire supérieur, les jeunes gens qui se destinent à des emplois d'industrie, de commerce ou d'administration, pour lesquels on réclame plus de connaissances spéciales ou plus de pratique, seraient tout prêts à profiter des cours et des exercices de telle ou telle école professionnelle.

Il me paraît que l'expérience de nos voisins doit surtout nous détourner « de faire grand » et de constituer un trop vaste organisme, qui sollicite les besoins au lieu de se borner à les satisfaire. Evitons aussi les programmes surchargés, difficiles à bien digérer, contraires par cela même à l'intérêt véritable de toute bonne éducation. Visons avant tout, quelles que soient l'origine et la destinée ultérieure de nos élèves, à faire des esprits bien trempés. Les Italiens se plaignent que l'instruction technique, dont le programme, ainsi que je l'ai dit, se confond presque avec nos programmes habituels des écoles supérieures, aboutisse trop souvent, en sciences physiques, en histoire, en littérature, en tout (excepté

peut-être dans les mathématiques), à n'être qu'un résidu abstrait, formel, qui ne pénètre ni ne façonne l'intelligence. N'avons-nous pas entendu exprimer en France une plainte semblable ? — Ils disent encore qu'un instrument capital manque à leurs jeunes gens, la langue ; qu'ils sont mal exercés à écrire ou à parler, et que ce défaut leur est un continuel embarras pour penser ; qu'ils ne disposent pas du précieux secours d'une langue classique ancienne pour cultiver leur propre langue maternelle et éclaircir leurs idées. — N'est-ce pas encore là une remarque qui nous est familière ?

Pour remédier à ce mal, on propose différents types d'une organisation d'études faisant suite à l'instruction primaire, où le latin aurait place à côté de l'italien, de l'histoire, des sciences naturelles, et qui serait commune dans les premières années à tous ceux qui se destinent aux carrières hautes ou moyennes. Je n'ai pas le loisir de m'étendre sur ces projets, que j'ai recueillis de la bouche d'hommes d'une rare compétence [1] ; mais quelque intérêt qu'ils présentent pour nous, ils ne concernent pas l'élite de nos classes populaires et nos écoles primaires supérieures, lesquelles souffrent pourtant à un haut degré du défaut que j'ai signalé plus haut. Est-il donc vraiment impossible de trouver dans un emploi plus méthodique, mieux combiné, et surtout plus *vivant* de la langue et de la littérature nationales, le secours que les langues anciennes offrent si libéralement aux élèves des écoles classiques ?

1. M. le provéditeur Salvoni, de Milan, entre autres.

Je vous en ai dit assez, je crois, bien que très sommairement, pour vous permettre d'apprécier ce qui a été fait ou qui est en voie de se faire à Rome depuis 1870, dans le sens de la civilisation libérale. Sans doute il y a un revers de médaille politique, économique, moral, qu'il ne faut pas voiler et qui inquiète à juste titre les Italiens attentifs et prévoyants : j'aurai à vous en reparler; mais, quoi qu'il en soit, le branle est donné et 'esprit souffle. C'est ma dernière lettre de Rome ; mais, comme en observant l'Italie, j'ai toujours la France devant les yeux, je veux, avant de m'éloigner, dire un seul mot du témoignage que j'ai entendu rendre par tout le monde à la manière dont M. le marquis de Noailles représente notre pays, à son tact parfait, à son sens éprouvé des personnes et des choses de l'Italie, à son esprit équitable et conciliant qui aide à prévenir les difficultés ou à les aplanir sans bruit. J'ai tenu à vous faire connaître ce qui m'a paru être un sentiment général.

XXIV

Naples, 19 décembre 1879.

J'ai la bonne ou la mauvaise chance, en arrivant à Naples, de trouver la campagne couverte de neige et le Vésuve tout paré de blanc. Heureusement le soleil brille durant quelques heures du jour, et je peux jouir de ce tableau de la baie, plein de magnificence et de grâce tout ensemble, que tant de voyageurs ont célébré et que je n'ai garde de décrire après eux.

Mon premier soin, c'est de devancer les mauvais temps qui s'annoncent et de courir à Pompéi. Je ne saurais vous rien dire de cette ville ressuscitée d'un sommeil de dix-sept siècles que vous n'ayez déjà lu vingt fois. Je ne sais s'il y a un spectacle au monde plus saisissant que celui de ces forums, entourés de leurs colonnades, où ne manquent que les citoyens; de ces théâtres, d'où l'on dirait que les spectateurs viennent à peine de sortir; de ces rues, où la double ornière des chars paraît fraîchement creusée; de ces maisons privées, où les fours,

les bassins, les comptoirs, les vases à vin et à huile attendent encore l'artisan, le marchand, l'acheteur; enfin, de cette grande cité silencieuse qui semble tout étonnée de ne point vivre. Et quand on monte aux gradins supérieurs de l'amphithéâtre, d'où les habitants de Pompéi purent voir fondre sur leur ville la pluie de feu et de cendres, quel contraste de découvrir au loin le même Vésuve toujours fumant et flamboyant, la baie encore bordée de sa ceinture de villes, la même mer azurée, le même ciel caressant, et cette splendeur d'une nature toujours jeune et riante en face des ruines amoncelées des cités et des civilisations!

Naples est bien encore, malgré tous les progrès accomplis ou commencés, l'une des villes, les plus curieuses, les moins banales, qui se puissent voir. Je vais quelquefois le soir dans les rues populaires des bas quartiers, à quelques pas de la rue de Tolède, qui représente ici nos grands boulevards. Représentez-vous de longues rangées de cuisines en plein vent, établies des deux côtés de la voie publique, où les pauvres viennent s'approvisionner à bas prix ou consomment sur place des rations de vermicelli, de poissons frits, de beignets, de tartes aux fruits, à 4, 5, 10 centimes. Un peuple en guenilles se presse autour des marchands. De grands garçons de quinze à dix-huit ans, pieds nus, transis de froid, mais toujours gais, vous demandent un sou pour vous montrer comment on happe et l'on engloutit de longues cordes de vermicelli. Voilà un épicier qui vient d'installer chez lui une bande de quatre ou cinq musiciens qui joue et chante son répertoire avec un entrain infatigable. Des

joueurs de cornemuse et de clarinette, venus de la Pouille aux approches de Noël, vont faire entendre les airs monotones de leur pays devant les images de la Madone, éclairées de lampes, qui occupent la place d'honneur dans toutes les boutiques.

Les vieux quartiers gardent encore leur physionomie d'autrefois. Les ruelles, pavées de longues dalles de lave, sont assez propres; mais ce qui fourmille, ce qui grouille de créatures humaines dans ces hautes maisons, dont les rangées s'alignent comme des forteresses à un intervalle de 3 à 4 mètres, est incroyable. Que de temps, que d'efforts d'éducation, quel long apprentissage du travail, de l'ordre, de la propreté, du respect de soi, ne faudra-t-il pas pour civiliser cette société singulière, mêlée de tant de peuples, et où abonde heureusement l'intelligence! On s'y applique depuis quelques années; mais peut-être pas avec toute l'énergie ni avec l'esprit de suite et d'ensemble que réclamerait une situation exceptionnelle.

Je vous ferai connaître une autre fois quelques institutions destinées au relèvement moral et social des classes pauvres, les unes que la révolution italienne a créées, les autres qu'elle a animées d'un souffle nouveau. Cette misère de Naples est un fait déjà ancien et presque constant, que des circonstances temporaires, telles que les mauvaises saisons, peuvent seulement aggraver. Mais un mal plus inquiétant et qui s'étend à une très grande partie de l'Italie, ce sont les embarras croissants de la moyenne propriété et l'épuisement presque complet de la petite. Les mauvaises

récoltes se succèdent, et l'impôt vient achever l'œuvre qu'un ciel inclément a commencée. Un grand État militaire, comme l'Italie a voulu l'être (et, sans doute, avec raison), ne va pas sans d'énormes charges de toute espèce, militaires surtout, auxquelles le pays n'avait pas été habitué sous les précédents gouvernements et auxquelles son régime économique était loin de répondre.

L'Italie, à part les riches campagnes du Nord, est un pays pauvre, qui ne produit pas en proportion de l'étendue de ses terres cultivées ou cultivables; l'industrie et le commerce (toujours le Nord excepté) sont peu développés : eh bien, ce pays supporte des contributions inconnues à l'Angleterre même et à la France! J'ai dû me faire répéter plusieurs fois pour le croire, que l'impôt foncier, aggravé des taxes municipales et provinciales, varie de 33 à 50 pour 100 de la valeur effective, selon les provinces et les villes; que les maisons sont frappées de taxes de revenu qui varient de 35 à 50 pour 100 de la valeur imposable. Quant à l'impôt des valeurs mobilières, qui est soustrait aux surtaxes locales, il ne dépasse pas 13 pour 100.

Quel pays, même le plus riche, ne plierait sous ce poids, et quel plus sûr moyen y aurait-il de frapper de mort la petite propriété, d'épuiser la grande, d'arrêter l'épargne, et par là de tarir les sources mêmes du travail et d'accroître la misère des classes pauvres, qu'atteint déjà l'impôt sur la mouture? Vous aurez autant de peine que moi à croire que l'an dernier il a été vendu trente-trois ou trente-cinq mille petites propriétés, terres

ou maisons, pour faire face à l'impôt et aux dettes pressantes.

Cette situation, que la politique n'a pas faite, mais qu'elle a dû aggraver, qu'elle ne peut pas non plus changer d'un coup de baguette, mais qu'elle peut améliorer, préoccupe vivement tous les hommes sérieux, à Naples comme à Rome. Il est clair que de telles souffrances doivent aigrir les esprits et les disposer au mécontentement. Les citoyens les plus modérés, ceux-là mêmes qui ont eu et qui ont encore leur part de responsabilité dans la direction des affaires publiques, s'accordent à dire que l'intrusion continuelle de la politique dans les administrations locales a contribué partout à compromettre la bonne gestion des intérêts publics, et que les ressorts de l'administration générale en ont été affaiblis ou faussés. Quelle attention, en effet, des cabinets éphémères, occupés à défendre chaque jour leur existence et à retenir sous leurs drapeaux des alliés indociles et exigeants, pouvaient-ils donner à concevoir et surtout à exécuter des réformes sérieuses!

Cela vous explique le sentiment général de malaise qui règne dans les classes intelligentes et parmi les hommes les plus en vue. Je demande à des personnes considérables si le pays légal, le corps électoral, n'est pas capable d'un mouvement sérieux d'opinion qui mette enfin un terme à la compétition stérile des partis; on me répond qu'il est apathique, qu'il attend de ses chefs politiques l'impulsion et la lumière. « Je ne crains pas pour mon pays un naufrage, me disait un homme public éminent; mais je crains une longue navigation à travers

des eaux marécageuses et les mortelles langueurs du calme plat. » Tout le monde sent que la situation économique réclamerait une puissante direction gouvernementale et administrative : pour cela il faudrait qu'un mouvement d'opinion bien conduit se propageât dans le pays, et du pays aux Chambres, et qu'il amenât la formation d'un grand parti composé de tous les éléments raisonnables de la gauche et de la droite. Mais d'où viendrait l'impulsion? La presse, ainsi que je vous l'ai dit, n'est pas fortement constituée; elle est en grande partie régionale; elle ne dispose ni d'assez de capitaux ni d'une clientèle assez nombreuse pour ouvrir de grandes enquêtes et parler avec autorité à toute la nation intelligente.

La ville de Naples a renouvelé récemment son conseil municipal dans la proportion d'un sixième. Les catholiques conservateurs, ralliés au nouveau régime, en se joignant aux modérés, ont eu la majorité; je ne peux pas apprécier exactement le sens et la portée de cette élection; je dirai seulement que j'ai entendu de divers côtés les voix les moins suspectes exprimer leur confiance dans la nouvelle administration municipale et en particulier dans le bon vouloir et l'honnêteté du syndic ou maire, M. le comte Giusso. On espère que désormais les considérations politiques pèseront moins sur le personnel et sur la gestion en général.

Je m'informe des dispositions des Napolitains à l'égard du nouveau régime. On m'assure que les Bourbons n'ont pas de racines dans le pays; que le peuple est indifférent aux questions de gouvernement; que les familles

patriciennes sont obligées de se rapprocher peu à peu du pouvoir nouveau, ne fût-ce que dans l'intérêt de leurs fils; mais on ajoute que le gâchis politique et le relâchement administratif, joints aux impôts excessifs, sans donner des chances d'aucune sorte à l'ancien régime, ralentissent le travail intérieur d'unification. Songez d'ailleurs à l'ignorance profonde qui règne dans l'intérieur des provinces méridionales; l'action du pouvoir s'y est fait jusqu'à présent peu sentir, faute d'un organisme administratif bien constitué. C'est sur le service militaire qu'il faut compter le plus pour fondre dans la patrie italienne tant d'éléments inertes qui ont été soumis tour à tour à plusieurs dominations étrangères.

Le parti clérical proprement dit n'est pas plus militant ici qu'ailleurs; il ne fait du moins aucune démonstration extérieure; tout religieux ou superstitieux que soit le peuple, il ne se laisserait pas entraîner par ses chefs spirituels à faire campagne contre le régime établi. J'ai vu officier l'archevêque dimanche passé à la cathédrale devant une fort petite assistance, tandis que, dans la même église, la chapelle de saint Janvier était encombrée de fidèles qui venaient entendre la messe. Un moine augustin prêchait devant un auditoire composé en grande partie de chanoines, de séminaristes et de peu de gens du peuple, contre « la triple idolâtrie de la science, de l'État et des sens » qui distingue notre siècle. On assure que l'archevêque, bien différent de son prédécesseur Riario Sforza, ne montre aucune hostilité au gouvernement.

Les nombreux et magnifiques couvents de la ville, ici comme partout, dominicains, jésuites, etc., sont occupés par des écoles ou par des administrations. On me dit que la plupart des moines se sont dispersés; beaucoup sont rentrés dans leurs familles; d'autres, qui étaient prêtres, ont pris une cure, en exerçant quelquefois (après avoir subi l'examen légal ordinaire) les fonctions de maître d'école communal; quelques-uns même auraient trouvé un syndic pour les marier; d'autres sont demeurés à Naples, desservant une église, s'occupant d'éducation, ou enfin dépensant à leur gré la rente que leur sert la caisse de liquidation. Cela ne veut pas dire que les communautés religieuses soient mortes; elles se reforment sur une assiette nouvelle, et elles ont ouvert de nombreuses écoles libres, soit primaires, soit secondaires, de filles et de garçons. Les barnabites, les jésuites, les scolopes s'adonnent à l'enseignement secondaire. Les Sœurs françaises de Saint-Vincent de Paul, avec des Sœurs italiennes, dirigent, dans le beau couvent de Saint-Augustin qu'elles ont acheté, un internat d'instruction primaire et supérieure pour les jeunes filles de la classe riche ou aisée. Le nombre de leurs pensionnaires est de 150; l'installation matérielle est très soignée; et l'on se conforme aux règlements légaux pour la distribution des classes, les programmes, les titres de capacité des maîtresses, les examens, etc.

Le père Curci, sorti récemment, vous le savez, de l'ordre des jésuites, vit ici dans une profonde retraite. Ce n'est pas à lui une petite marque d'indépendance d'esprit et de courage que d'avoir osé penser et dire

que la souveraineté temporelle du pape n'est pas de foi, qu'elle n'est pas inhérente à la primauté spirituelle, et qu'il ne faut plus penser à la rétablir. Mais c'en est peut-être une plus grande d'avoir écrit, il y a peu de jours, une préface en tête d'une traduction en langue vulgaire du Nouveau-Testament, pour déplorer que la lecture des saints livres soit négligée, et pour la recommander avec chaleur. Notez que le père Curci passe pour être l'ami de Léon XIII.

XXV

Naples, 21 décembre.

Les journaux de France m'apprennent que le projet de loi de M. C. Sée, relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire des filles, sera prochainement l'objet d'une deuxième délibération à la Chambre des députés. Comme ce projet vise en particulier l'établissement d'internats, il ne sera peut-être pas sans intérêt pour vous de savoir ce que c'est qu'un internat séculier de filles en Italie. Ce pays est mieux pourvu que nous en établissements d'instruction secondaire ; il a ses Collèges et ses *Conservatorii;* mais vous verrez quel caractère catholique ont conservé ces maisons, bien que pleinement sécularisées, et sous quel régime d'étroite claustration, plus rigoureux à certains égards que celui de nos couvents d'éducation, on a cru devoir les maintenir. Quant aux nombreux collèges de jeunes filles que le ministre Coppino avait proposé d'ouvrir dans toutes les villes importantes de l'Italie, ils n'ont jamais existé qu'en

projet, et rien ne fait prévoir que d'ici à longtemps ils voient le jour.

Il y a à Naples, pour ne parler que de l'Italie méridionale, trois collèges royaux de filles : deux destinés aux élèves de condition supérieure, qui peuvent payer une pension de 750 francs; ce sont les *educatorii* de la princesse Marie-Clotilde et de la reine Maria-Pia ; — l'autre, de la princesse Marguerite, où le prix de la pension n'est que de 500 francs et où le programme de l'enseignement est moins étendu. Je parlerai du premier, qui passe pour un des meilleurs et qui mérite, je crois, sa réputation pour l'installation matérielle, le régime intérieur, et même, à quelques égards, pour les études.

Ainsi que le nom l'indique, c'est une ancienne fondation royale, qui possède de riches revenus. Il est administré, avec les deux autres maisons, par un conseil de direction qui veille aussi sur les études et qui a même un droit de présentation pour les professeurs : mais c'est au ministre qu'appartiennent en définitive les choix du haut personnel et la direction suprême de l'enseignement. La directrice est nommée par décret royal, et investie d'une grande autorité.

L'enseignement n'est pas, il est vrai, aussi complet ni surtout aussi approfondi que dans les écoles supérieures de Rome et de la Lombardie, mais il ne laisse pas que d'embrasser une assez grande étendue de matières. On y voit figurer la religion, la langue et la littérature italiennes, l'histoire universelle et la géographie, l'arithmétique, que l'on pousse assez loin, la géométrie élémentaire, la tenue des livres domestique,

les éléments de la morale et de la pédagogie, les éléments de la chimie, de l'histoire naturelle et de l'hygiène exposés au point de vue de l'utilité pratique ; le français, enseigné dès les classes élémentaires ; l'anglais, que l'on commence un peu plus tard ; la calligraphie, le dessin linéaire, d'ornement, de paysage, de figure ; le piano et le chant ; les travaux de main, la danse et la gymnastique.

Cet enseignement est réparti en deux cours, l'un élémentaire, qui embrasse quatre ans (de six ans à dix) ; l'autre, de perfectionnement, qui occupe aussi quatre ans (de dix ans à quatorze ou à quinze), et qui, dans le collège Marguerite, se réduit à deux. Le premier cours n'est autre que celui des écoles primaires publiques, augmenté de deux langues étrangères. Un règlement digne de remarque prescrit à tous les professeurs externes (hommes) de faire chaque mois deux ou trois leçons aux maîtresses titulaires et aux institutrices auxiliaires, pour entretenir ou perfectionner leur instruction.

Voici maintenant quelques détails sur l'organisation et le régime intérieur :

Toutes les maîtresses sont laïques et pourvues du brevet supérieur. Elles habitent l'établissement. Les leçons du cours supérieur sont données par des maîtres du dehors, en présence d'institutrices internes et avec leur concours. La plupart des dames enseignantes ont été élevées dans la maison même et y trouvent comme une famille. Les élèves entrent en général vers l'âge de six ou sept ans, elles ne sont plus admises à partir de onze.

Elles ne s'éloignent pas de la maison à l'époque des grandes vacances, qui durent six semaines; on les conduit alors aux bains de mer de Naples; elles ne sortent qu'aux fêtes de Pâques, de Noël, du Statut, du Plébiscite et du Roi; quelquefois, par manière de récompense, à l'occasion d'un examen annuel passé avec un grand succès. Même dans ces jours de sortie, ni les élèves ni les maîtresses ne découchent : c'est là une règle stricte. Toutes ces dispositions, vous le devinez, ont pour but de ne laisser troubler l'esprit de la communauté par aucune influence du dehors; la famille même ne trouve pas grâce. Il va sans dire qu'on n'admet point d'externes.

L'esprit de la maison, en ce qui regarde la discipline et les études aussi bien que la composition du personnel, est assurément laïque et très laïque; rien ne rappelle les petites pratiques de la vie de couvent. Mais vous ne serez pas médiocrement surpris d'apprendre que les non-catholiques sont exclues, et que l'admission d'une protestante ou d'une israélite s'abstenant de prendre part au culte établi serait jugée chose à la fois nuisible à la bonne harmonie intérieure et offensante pour les familles; celles-ci, m'assure-t-on, ou du moins la plupart ne tolèreraient pas un pareil scandale. Il est d'usage que les élèves se confessent à tour de rôle une fois par mois ou toutes les trois semaines. A Noël, à la suite d'*exercices spirituels*, c'est-à-dire de conférences et de sermons prêchés dans la chapelle, il y a communion générale, ce qui est l'occasion d'une grande fête.

Ces fortes habitudes, cette séquestration du monde,

prolongée de six ans jusqu'à quatorze ou quinze, les aimables qualités des maîtresses et de la directrice, tout contribue à faciliter la discipline. Au reste, rien ne manque de ce qui peut rendre agréable le séjour de l'*Educatorium:* un excellent régime alimentaire, des cloîtres spacieux, des cours plantées d'orangers, de belles terrasses de récréation d'où l'on découvre la ville et la baie de Naples, des dortoirs magnifiques où les grandes élèves occupent deux par deux ou trois par trois des compartiments séparés, etc.; enfin, une salle de spectacle qu'envieraient beaucoup de nos villes de province, où, selon le goût italien, les élèves jouent quelquefois durant le carnaval des pièces de comédie, en présence de leurs familles et de leurs amis. Il y a en tout quatre-vingts pensionnaires; vous pensez bien qu'il est besoin des riches revenus de la fondation pour couvrir tant de dépenses, et que les 700 francs du prix de pension seraient loin d'y suffire.

Les *educatorii*, vous le remarquerez, méritent bien leur nom, de même qu'ils justifient leur prétention favorite; ils ne sont pas seulement des écoles, mais des maisons d'éducation; ils donnent, avec l'instruction, des habitudes morales; et par là ils répondent à un vœu qui s'exprime de plus en plus haut en Italie. C'est bien sans doute de l'éducation que l'on voudrait aussi faire en France; mais, d'après ce que je vous ai dit des principes et des règlements sur lesquels repose l'éducation des *educatovii*, on ne sera guère tenté, je pense, d'y chercher des arguments péremptoires, ni des modèles à imiter sans réserve pour la création d'internats laïques.

Est-ce à dire que je tienne de tels établissements pour impossibles à organiser en France sous les auspices de l'État et dans un esprit libéral? Assurément non; mais j'estime qu'on ne peut les créer qu'un à un, en procédant par voie d'études et d'essais, et en s'attachant par-dessus tout à trouver une directrice capable de suppléer par des dons supérieurs de caractère et d'intelligence à l'absence de fortes habitudes traditionnelles et à l'insuffisance des règlements.

XXVI

Naples, 22 décembre.

J'ai été témoin hier d'une scène bien curieuse, et qui n'est pas du tout rare à Naples. C'était à l'Annunziata, le grand hospice des enfants trouvés. Un jeune homme à l'air dégourdi et de figure honnête, marin ou pêcheur de profession, venait d'entrer dans le parloir, accompagné de sa mère et d'autres parents et amis, pour se fiancer devant le prêtre avec une pensionnaire de l'établissement, âgée d'une vingtaine d'années environ. Cette fille ne savait pas deux heures auparavant qu'on la demanderait en mariage. Le jeune homme, de son côté, n'avait jamais vu ni connu sa fiancée; mais il avait fait vœu, dans quelque circonstance critique, d'épouser en cas d'heureuse issue une « fille de la Vierge », c'est-à-dire une enfant trouvée; il avait déclaré son intention au conseil administratif, qui, après enquête sur sa moralité et ses moyens d'existence, l'avait admis à choisir son épouse. Il était venu le matin dans l'établissement,

á l'heure où les filles d'âge convenable étaient réunies, et il avait pris dans le nombre celle qui, à première vue, lui avait agréé. La fille, avertie, avait aussitôt accepté; et, le jour même, les fiançailles avaient lieu; je me suis croisé avec le prêtre qui venait y présider. Le mariage devait se consommer un mois plus tard. L'hospice donne à ces heureuses pensionnaires une dot d'environ 150 francs, augmentée de quelques petits gains qu'elles ont pu faire en confectionnant des pièces de couture ou de broderie. Le cas, je le répète, se présente assez souvent.

Cet établissement de l'Annunziata est une « fondation pieuse » très riche, qui s'administre elle-même. Vous jugerez de ses ressources par ce seul fait qu'elle paye environ 60000 francs d'impôts. Le conseil de direction est formé d'un président ou superintendant nommé par le préfet de la province et de deux membres élus par le conseil provincial. On reçoit en moyenne 300 enfants chaque année; on envoie chez des nourrices du pays circonvoisin, Castellamare, Sorrente, etc., ceux qui peuvent supporter le voyage; les autres, malades ou trop chétifs, sont confiés à des nourrices entretenues dans l'hospice. J'ai demandé le chiffre de la mortalité des enfants placés à la campagne; il est descendu à 13 ou 15 pour 100, grâce à des tournées régulières d'inspection. Deux fois par an, le médecin en chef lui-même se rend sur les lieux et visite tous les enfants. J'ai eu le vif regret d'être empêché de l'accompagner dans une de ces tournées. Il ramène à Naples tous ceux qu'il trouve mal soignés ou dont l'état maladif lui paraît né-

clamer un traitement particulier; il distribue en route des conseils, des avertissements, des reproches. Un dispensaire donne gratuitement les remèdes aux familles qui ont pris chez elles des enfants de l'hospice.

En général, les parents nourriciers, après les dix-huit mois d'allaitement, pour lesquels ils sont payés à raison de huit francs par mois, gardent auprès d'eux les garçons, quelquefois même les filles, « en considération de la Madone ». Les garçons qui reviennent à l'hospice y restent jusqu'à sept ans; on les envoie alors dans un autre établissement bien connu, l'*Albergho di Poveri*, où ils demeurent jusqu'à vingt ans ou environ. Les filles ne quittent plus l'Annunziata jusqu'à vingt et un ans; autrefois même elles pouvaient y passer leur vie entière, et l'on voit encore des vieilles de l'ancien régime qu'on laissera mourir dans la maison qui les accueillit à leur première heure.

Les filles pensionnaires reçoivent l'instruction élémentaire complète, telle qu'elle se donne dans les écoles communales; on leur enseigne ensuite un métier (couture, repassage, broderie, gants, etc.) qui leur permet plus tard de se mettre en service ou de gagner leur vie comme ouvrières; j'ai vu confectionner là de fort jolis travaux.

Ce n'est nulle part, je pense, une maison d'aspect bien gai qu'un hospice d'enfants trouvés. L'Annunziata n'éveille pas des impressions riantes. On a sous les yeux un grand nombre d'enfants, dont les traits accusent une origine malheureuse et qui portent la peine des fautes e leurs parents inconnus. L'établissement est très vaste,

les salles spacieuses, et il m'a paru que l'installation intérieure, l'organisation des services, la tenue de la maison, les soins donnés aux enfants, la manière dont les métiers fonctionnent, surtout le service d'inspection médicale du dehors, que tout cela révélait l'action assidue, affectueuse, réformatrice, d'un conseil intelligent. J'entends, en effet, parler avec éloges de l'administration : on me dit que les choses se sont grandement améliorées depuis vingt ans, que l'ordre a pénétré peu à peu avec la lumière dans la gestion intérieure, que l'on s'occupe des pensionnaires avec beaucoup de bienveillance, qu'on les conduit quelquefois au dehors, en promenade, aux bains de mer, et qu'enfin la maison a perdu son ancienne réputation de « tombeau des enfants». Je le crois volontiers. On arrivera, sans doute, avec de la persévérance, à des réformes plus complètes, qui trouvent ici dans les habitudes régnantes plus d'obstacles qu'ailleurs : par exemple, à une propreté plus rigoureuse, à une ventilation mieux entendue, etc. Mais, hélas! quoi qu'on fasse, l'Annunziata ne sera jamais la famille, et les vastes hospices n'offriront jamais à l'enfance une hospitalité attrayante.

Un autre établissement curieux à visiter est l'Albergho di Poveri. Je n'en dirai que deux mots : vous avez sans doute lu plus d'une relation à ce sujet. C'est encore une fondation pieuse très riche qui s'administre elle-même. La maison, fastueux édifice construit sans goût, avec de longs cloîtres intérieurs et des salles spacieuses en grand nombre, contient dans ses deux ailes tout un peuple d'orphelins ou de pauvres, environ 600 filles et

600 garçons, et en outre un millier de pensionnaires âgés des deux sexes qui, à la faveur de règlements aujourd'hui abolis, sont admis à passer là leur vie entière. Les enfants sont reçus à l'âge de cinq ou six ans; on les garde jusqu'à vingt et un ans; les hommes sont, je crois, congédiés plus tôt. Aux uns et aux autres on enseigne, outre l'instruction élémentaire obligatoire, un métier; et, une fois qu'ils le savent, on leur donne une partie du gain pour la mettre de côté. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul, dont la maison mère est à Paris, ont la direction des filles; plusieurs sont Françaises; elles ont réussi à introduire dans leur local et dans leurs services un ordre et une propreté qui font défaut dans l'aile affectée aux garçons. Mais, d'un côté comme de l'autre, je suis frappé de la mauvaise mine, de la figure étiolée des enfants; leur régime alimentaire me semble bien maigre, même pour un pays méridional; et je sens peser partout, dans cet immense *reclusorio*, je ne sais quelle atmosphère de langueur et d'ennui. Au reste, les garçons n'ont que l'embarras du choix en fait de métiers, depuis les plus vulgaires jusqu'aux plus élevés : cordonniers, perruquiers, tailleurs, imprimeurs, dessinateurs, sculpteurs sur argile et terre cuite, musique instrumentale, etc., il n'est rien qui ne s'enseigne ici. Les plus intelligents, s'ils le veulent, poursuivent leurs études et sont envoyés aux écoles techniques.

Une œuvre moins fastueuse, de proportions modestes, mais qui aura, j'en suis sûr, pour vos lecteurs autant d'intérêt qu'elle en a eu pour moi, c'est l'école primaire industrielle de Casanova. Fondée par un homme de

bien de ce nom, entretenue par une société qui reçoit quelques subventions de l'État, de la Banque, de la chambre de commerce, elle me paraît être l'une des meilleures institutions populaires de Naples, des mieux conduites, et digne d'être proposée à l'imitation. Elle est établie dans le grand couvent des dominicains, qu'on a approprié avec un soin très intelligent aux besoins d'une bonne école.

On reçoit là des garçons qui sortent à sept ans des asiles. De sept ans à neuf, ils sont tout à l'instruction élémentaire. Mais déjà on les exerce au dessin géométrique à main levée, sans compas, d'après les reproductions figurées et puis d'après les objets eux-mêmes : à mesure qu'ils avancent en âge, on les appliquera au dessin d'ornement, et enfin au genre de dessin industriel, de modelage en argile, etc., correspondant à tel ou tel métier. De neuf à dix ans commence l'apprentissage du métier choisi par les familles... — Je signale ici la différence caractéristique de ce système et de celui de notre école de la rue Tournefort où les enfants apprennent, un an ou deux ans avant de se spécialiser, le maniement des outils communs aux principaux métiers, différence qui me paraît à l'avantage de la méthode de M. Salicis. — L'apprentissage se prolonge jusqu'à seize ans : l'instruction primaire est réduite alors à trois heures par jour, le matin, et quand le jeune homme est arrivé à produire effectivement, toute la journée appartient au travail manuel, et l'instruction se donne, le soir, pendant deux heures.

J'ai vu là environ 410 élèves ou apprentis, dont 170

déjà artisans productifs, et gagnant un salaire de 0,75, 1 fr. 50 par jour, et 280 enfants ou apprentis, ceux-ci recevant aussi 10, 20, 50 centimes et 1 franc par semaine. Les professions sont nombreuses et enseignées dans la maison même. Un chef de métier, choisi avec soin, reçoit gratuitement le local et y travaille pour son compte, à ses périls et risques ; de plus, il dispose des apprentis jusqu'à l'âge de seize ans, sauf à leur donner la petite rétribution dont j'ai parlé plus haut : à ce prix, il s'engage à les former. On voit là des graveurs sur bois et sur métal, menuisiers, ébénistes, tourneurs, constructeurs de pianos, mécaniciens de précision, orfèvres, fondeurs en bronze, imprimeurs, cordonniers, armuriers, relieurs.

Une caisse d'épargne est ouverte dans la maison. Dépose qui veut, et ce qu'il veut ; la moitié des élèves est déjà inscrite. Une autre excellente institution, que je recommande à nos directeurs d'écoles, industrielles ou autres, est celle des réunions où l'on convoque les parents, hommes et femmes ; elles ont lieu le dimanche, tous les deux mois environ. Là, on tâche d'agir sur eux dans le même sens qu'on a agi sur les enfants, et d'obtenir qu'ils concourent à l'œuvre commune. L'instruction religieuse, l'enseignement des « droits et des devoirs du citoyen », le chant choral, la gymnastique, occupent quelques heures du dimanche.

Les enfants des deux premières années, exempts de travail manuel, entrent à neuf heures du matin et sortent à trois heures et demie ; ceux d'un âge plus avancé, qui commencent l'apprentissage, sortent à cinq heures

et demie. Les plus avancés finissent à cinq heures et demie la journée de travail et se livrent à l'étude jusqu'à sept heures et demie. Ni les uns ni les autres n'emportent des devoirs à faire à la maison. On tient à ce que la somme de travail intellectuel ou physique ne dépasse pas les forces de chaque âge.

On a voulu également, plutôt par raison de bonne éducation que par raison d'économie, que les parents eussent à payer quelque chose. C'est 1 franc par mois ; 50 centimes pour les orphelins de père; rien pour les orphelins de père et de mère.

On peut juger par ces détails de la pensée qui a fait naître cette œuvre et des services qu'elle est appelée à rendre non seulement à Naples, mais dans les autres villes qui auront le bon esprit de l'adopter. M. Casanova voulait former des ouvriers « instruits, laborieux, honnêtes », en ouvrant aux enfants à peine sortis de l'asile à la fois « une école, un atelier, et autant que possible une famille ». Sous sa forme actuelle, l'institution ne date que de dix ans, et déjà elle a exercé une influence salutaire sur sa clientèle de familles, en même temps qu'elle a préparé des ouvriers estimés et recherchés par les chefs d'industrie. La Société qui entretient et dirige l'œuvre ne demande pas seulement des souscriptions à ses membres ; elle a des visiteurs de bonne volonté qui viennent assister aux récréations ou qui visitent les familles. L'instruction, l'éducation morale, l'éducation professionnelle sont ainsi associées ensemble sous les auspices et avec le concours d'hommes appartenant aux classes supérieures.

J'ai cru que ces détails ne pouvaient manquer d'avoir pour vous de l'intérêt au moment où des propositions législatives conçues dans le même dessein figurent à l'ordre du jour de notre Parlement. L'utilité d'œuvres semblables est incontestable; je vous ferai seulement observer qu'elles ne peuvent être improvisées tout d'une pièce et par voie de décret dans toutes les villes d'un pays, ni à plus forte raison dans tous les villages. Quelle que soit leur excellence intrinsèque, elles ne valent, elles ne prospèrent que par le dévouement, l'activité, le savoir-faire et le tact d'un comité dirigeant ou plutôt d'un homme. Là où se rencontre un Casanova ou un disciple formé par lui et pénétré de son esprit, l'institution fonctionne bien, avec son organisme complexe; mais là où il n'y a d'autre inspiration et d'autre règle que la loi et le règlement ministériel, on risque d'aboutir au gâchis et au néant.

Cela revient à dire que ce grand problème de l'éducation morale et professionnelle des classes ouvrières, qui s'impose à nous à tous les titres et toujours plus pressant, ne peut se résoudre avec quelque efficacité que si les classes moyennes y apportent un concours intelligent, bienveillant et assidu. La chose est presque banale à dire, et pourtant elle est toujours neuve; il n'en est pas qu'il importe davantage de mettre sur la conscience de notre bourgeoisie.

Voici le tableau de l'emploi du temps à l'école Casanova : il sera consulté avec profit par tous ceux que la question intéresse de plus près :

1re *et* 2e *année* (sept à neuf ans).

De 9 h. à 12 h. 1/2, école; — de 12 h. 1/2 à 1 h., déjeuner et récréation; à 1 h. école; — de 2 h. à 3 h., récréation. Sortie.

3e *année*, 1re *section*.

De 7 h. 1/2 à 11 h. 1/2, atelier; — de 12 h. à 2 h., école; — à 2 h., dessin d'ornement jusqu'à 3 h. 1/2.

3e *année*, 2e *section*.

7 h. 1/2 à 9 h., dessin géométrique; — de 9 h. à 11 h. 1/2, école; — de 11 h. 1/2 à 12 h., repos et déjeuner; — de 12 h. à 5 h. 1/2, atelier.

Les deux sections de 3e année alternent de jour en jour.

4e *année*.

De 7 h. 1/2 à 1 h., atelier; — de 1 h. à 2 h., repos; — de 2 h., à 5 h. 30, dessin géométrique ou d'ornement alternativement; — de 3 h. 1/2 à 5 h. 1/2, école.

5e *année*.

De 7 h. à 1 h., atelier; — de 1 h. à 2 h., repos; — de 2 h. à 2 h. 1/2, dessin tour à tour géométrique et d'ornement; — de 3 h. 1/2 à 5 h. 1/2, atelier; — de 5 h. 1/2 à 7 h. 1/2, école.

6e, 7e, 8e *année*.

De 7 h. à 11 h. 1/2, atelier; — de 11 h. 1/2 à 12 h., repos; — de 12 h. à 2 h., dessin industriel, et trois fois par semaine modelage sur argile; — de 2 h. à 5 h. 1/2, atelier; — de 5 h. 1/2 à 7 h. 1/2, école.

XXVII

Naples, 22 décembre 1879.

Voici quelques notes concernant les écoles normales primaires de Naples, qui ne seront peut-être pas sans intérêt ni sans profit pour vos lecteurs. Je vous les livre un peu confusément, selon que je les ai recueillies en divers entretiens, et à la suite d'une visite sommaire des classes.

Les deux écoles d'hommes et de femmes sont réunies sous la même direction, — disposition que je vous signale comme digne à plus d'un titre d'être imitée; — elles occupent une partie de l'ancien établissement des jésuites. Le local est vaste, avec des salles innombrables, dont quelques-unes fort grandes; mais il est sombre, humide, et plusieurs salles sont trop exiguës pour le grand nombre des élèves. Le directeur, qui enseigne en même temps les sciences naturelles, me paraît être un homme intelligent et ferme. Il est assisté d'un vice-directeur, prêtre d'esprit libéral et d'aimables manières.

En traversant les cloîtres, sur lesquels ouvrent les salles de l'école des filles, je rencontre des religieuses et des jeunes dames laïques qui viennent subir l'examen pour le *brevet*. Le directeur des écoles fait partie du jury. Je m'informe de la proportion ordinaire des admis : c'est 14 pour 100 à peu près pour les candidats qui se sont préparés en dehors des écoles normales. L'École de Naples n'a que 45 élèves-maîtres seulement, tandis que des centaines d'aspirants venus du dehors se présentent chaque année pour obtenir le diplôme.

L'École des filles compte 245 élèves-maîtresses; masi un tiers environ de ces jeunes filles appartient à la bourgeoisie, qui trouve là un moyen d'instruction complémentaire gratuit. Il n'y a point d'internat. Ce grand nombre d'aspirantes à l'enseignement est un fait commun à presque toute l'Italie, mais beaucoup plus marqué dans les provinces méridionales qu'ailleurs. La plupart sortent du peuple; elles cherchent un gagne-pain et un moyen de s'élever au-dessus de leur condition; en d'autres temps, beaucoup auraient embrassé la vie religieuse, qui aujourd'hui se tournent vers l'enseignement. Elles réussissent d'ailleurs très bien dans cette carrière; elles se montrent généralement supérieures aux élèves-maîtres dans les études, et à plus forte raison dans l'exercice de la profession. Mais déjà les places se font rares pour le nombre excessif des postulantes; et plus d'une jeune fille hésite à se rendre dans une commune éloignée, isolée, où elle se trouvera sans tuteurs, à la merci du syndic et des conseillers municipaux, qui, l'ayant nommée, peuvent la renvoyer après deux ou cinq ans.

Aussi voit-on mainte diplômée entrer, après quelques études préparatoires, dans une maison de commerce.

Les leçons commencent à huit heures et demie. Elles ne durent en général qu'une heure. Elles sont terminées à deux heures après midi. C'est la distribution ordinaire du temps dans les écoles italiennes; elle ne paraîtra pas exempte d'inconvénients, si l'on considère que les locaux, étant presque partout d'anciens couvents, il n'y a pas de préaux couverts ni de grandes cours, e que la *récréation*, assez courte d'ailleurs, se passe presque silencieuse, soit dans les corridors, soit dans les salles mêmes de classe.

A l'école normale des filles j'assiste au cours d'italien de la troisième classe. Le professeur est un prêtre en habit séculier, à l'air intelligent, qui fait, à ce qu'il me semble, son cours avec habileté. Il a dans cette classe 120 élèves, nombre évidemment excessif. Ces jeunes personnes, bien qu'appartenant en grande partie à la classe populaire de la ville de Naples et vivant au milieu d'habitudes assez négligées, sont en général bien mises. Une dame assiste aux leçons données par les professeurs : elle va d'une classe à l'autre; c'est elle qui, au besoin, fait aux jeunes filles des observations relatives à la tenue, à la propreté, etc. Quant à la moralité, on m'assure qu'il y a très rarement lieu de se plaindre, bien que toutes les élèves soient externes, et qu'elles retournent chaque jour dans un milieu bien différent de celui de l'école.

C'est aujourd'hui jour de correction des compositions faites à domicile; il y en a deux par mois; le professeur

les revoit toutes et les annote, après quoi l'élève peut demander des explications. Mais il y a d'abord une classe consacrée à la lecture à haute voix de plusieurs copies. L'élève appelée s'avance devant l'estrade du professeur, et lit son travail; le professeur suit sur un double qui lui a été remis, et marque au fur et à mesure les passages qu'il juge à propos de relever. La lecture finie, les élèves sont invitées à donner leur avis sur les idées et sur le style; le professeur donne ensuite le sien. Le sujet traité cette fois était : *Des inconvénients de la vanité dans la parure.* L'une des élèves appelées l'avait traité directement par des considérations pleines de sens et en termes simples et corrects; une autre avait tenté la forme du récit et s'était perdue dans la déclamation. C'est ce que le professeur a fait remarquer en quelques mots précis. De temps à autre la composition se fait en classe; on s'assure par là que les devoirs écrits apportés de la maison par les élèves sont bien leur œuvre et qu'elles ne se font pas habituellement aider. Il va sans dire qu'à d'autres jours on s'occupe de grammaire ou de notions de littérature italienne.

La troisième année de l'école ne compte plus que 40 élèves, toutes munies du brevet élémentaire. J'assiste à la leçon de physique; elles ont à exposer d'après la leçon précédente, et en s'aidant d'un livre de classe, les lois du pendule; elles répondent avec précision et fermeté, en écrivant les formules au tableau. Ces jeunes filles passeront à la fin de l'année leur examen pour le degré supérieur.

Je trouve la première classe occupée à faire du dessin d'ornement.

J'ai dit que l'école des jeunes hommes ne compte qu'un petit nombre d'élèves. Beaucoup d'entre les nombreux aspirants au diplôme sont des *fruits secs* du collège, du séminaire, de l'École technique, qui recourent à l'enseignement comme à un pis-aller, et qui n'ont garde d'aller s'asseoir deux ou trois ans sur les bancs d'une école normale. Ils se présentent devant le jury d'examen munis d'une préparation *livresque*, sans discipline régulière; naturellement ils échouent dans une forte proportion devant des juges qui sont les professeurs mêmes et le directeur de l'École normale, présidés par le provéditeur des études de la province.

J'assiste à la classe de pédagogie de la troisième année, composée de 7 ou 8 élèves qui ont déjà leur brevet élémentaire. L'un d'eux lit très convenablement une bonne rédaction sur le principe de la méthode pédagogique : Favoriser le développement des forces naturelles et originales, mais en l'excitant et en le réglant. — Je parlerai plus loin, en détail, des exercices pratiques de pédagogie, qui m'ont paru conduits avec une réelle supériorité par le professeur, M. Pasquale, rédacteur en chef d'une excellente feuille périodique l'*Avenir des écoles*.

Aux écoles normales sont annexées une école préparatoire et des écoles élémentaires, destinées à offrir des modèles et des sujets d'exercice aux élèves-maîtres ou maîtresses. On a soin — choses à noter — de confier ces classes aux meilleurs élèves sortis de l'école

même. Je visite celle des filles. Chacune des années qui composent le degré élémentaire forme une classe à part, avec son maître distinct. Toutefois, il y a une école *unique*, du type rural, c'est-à-dire du cas le plus ordinaire, où toutes les années sont réunies sous la même institutrice. L'ensemble est conduit, comme dans tous les groupes scolaires de Naples, de Rome, par une directrice; celle que je vois ici à l'œuvre me paraît très bien choisie pour son office.

Voici maintenant quelques détails sur les exercices de pédagogie pratique auxquels on soumet les élèves-maîtresses : ils sont les mêmes pour les jeunes hommes.

On envoie chaque jour dans ces classes un certain nombre d'élèves-maîtresses à tour de rôle. Pendant le premier semestre elles se bornent à écouter et à suivre les leçons sans y intervenir. Dans le second elles pratiquent elles-mêmes soit l'enseignement soit la discipline ; la veille, la directrice leur fait communiquer le sujet des leçons qu'elles auront à donner le lendemain dans telle ou telle classe ; elle assiste elle-même à tout ou partie des leçons, et donne des observations écrites sur la manière dont la jeune fille s'est acquittée de sa tâche.

A son tour, le professeur de pédagogie prend connaissance de ces notes, les lit en classe, provoque les remarques personnelles des élèves, et les confirme ou les redresse.

Cet ensemble de dispositions ne vaut évidemment que par l'activité, l'intelligence, le tact des supérieurs et

en particulier du professeur de pédagogie. Je remarque seulement que le principe qui y préside, c'est d'exciter l'élève à observer, à agir lui-même. On va voir que le même principe apparaît en plein relief dans les exercices qui se font dans la classe même de pédagogie.

Il y a d'abord des exercices écrits de *leçons de choses*, en vue de l'épreuve du même genre qui fait partie de l'examen pour le brevet élémentaire. Le professeur donne à composer, à l'usage des enfants d'une classe élémentaire (âge de 8 ans environ) un dialogue à la manière socratique sur un objet usuel que l'on montrera aux enfants. Il faut, dans cette composition (dont l'*Avvenire della scuola* donne de curieux spécimens), indiquer par demandes et par réponses comment on s'y prendra pour exciter l'enfant à bien observer l'objet dans ses différentes parties, couleurs, usages, etc., à bien nommer exactement toutes ces choses, à les distinguer des choses analogues, etc. Ces esquisses de leçons rédigées sont revues par le professeur; il en fait lire quelques-unes, sur lesquelles il provoque les critiques des élèves; il prononce ensuite son jugement motivé. Ces leçons de choses, conduites d'après la méthode socratique, occupent une place importante à l'école et dans les examens.

Enfin, il y a des exercices en quelque sorte théoriques sur la discipline, les moyens de récompense ou de punition, l'enseignement intuitif, etc. Ils sont réservés à la deuxième et à la troisième années réunies. Une discussion ou conversation critique s'engage sur le

sujet traité par écrit ; et les meilleures élèves, à tour de rôle, sont chargées d'en tenir procès-verbal en marquant le nom et l'opinion de celles qui ont parlé, avec la conclusion du professeur.

J'ai pensé qu'on lirait avec intérêt un extrait de quelques-uns de ces rapports.

Voici d'abord une question de discipline :

Texte. — Une maîtresse a constaté la disparition d'une bague qu'elle avait laissée sur la table. Quel moyen doit-elle employer pour découvrir l'auteur du vol ? En supposant qu'elle ait des raisons sérieuses de soupçonner une certaine élève, comment s'y prendra-t-elle pour amener la coupable présumée à confesser sa faute, à la réparer et à se corriger, sans risquer en même temps de l'humilier outre mesure devant ses camarades et de lui infliger le nom odieux de *voleuse?*

Discussion. — Mlle X... propose deux moyens : ou appeler les élèves l'une après l'autre en particulier pour sauver les apparences et amener adroitement la coupable à se déclarer ; ou bien arriver au même but par des récits faits devant la classe réunie et destinés à illustrer cette maxime « que la faute avouée est à demi pardonnée, tandis que, dissimulée, elle s'aggrave au point de n'être plus pardonnable ».

Mlle L... conseillerait plutôt de laisser un autre objet de prix sur la table, afin de surprendre l'enfant en flagrant délit et de lui adresser alors un sérieux avertissement.

Mlle B... appellerait l'enfant à part, et, à l'aide de paroles flatteuses, l'amènerait peu à peu à reconnaître sa faute ; puis elle s'efforcerait de la corriger en lui montrant, par exemple, que son défaut tient moins à elle qu'à l'éducation mauvaise qu'elle a reçue.

Mlle Q... n'admet pas un tel procédé : car ce serait inspirer à l'élève une mauvaise opinion de ses parents.

Elle aimerait mieux raconter en classe une petite histoire à peu près semblable à celle qui s'est passée, et demander ensuite à toutes les élèves quelle punition mériterait la coupable. La maîtresse étudierait la physionomie de l'enfant soupçonnée ; et, quelques jours après, quand celle-ci ne pense probablement plus à l'incident, elle l'appellerait en particulier, sous un prétexte quelconque, et, faisant allusion à l'avis exprimé en classe sur la punition à infliger, elle lui dirait : « Je n'approuve pas le moyen que vous avez proposé ; pour moi, je rendrais mon estime à la personne qui, la faute commise, la confesserait. Il m'est, par exemple, arrivé l'autre jour de perdre une bague ; eh bien ! si une élève venait me dire : « C'est moi », je lui voudrais plus de bien qu'auparavant. » Par là, l'enfant sera amenée à dire la vérité ; et la maîtresse lui fera alors comprendre combien est horrible le nom de voleur, et qu'il n'y a pas d'efforts qu'il ne faille faire pour l'éviter.

Mlle C... serait d'avis de raconter simplement le fait en classe et d'ajouter que, quelque élève ayant sans doute trouvé et emporté la bague, elle aura oublié de

la rapporter et qu'elle voudra bien s'en souvenir le lendemain.

Mlle C... s'élève contre ce moyen. En effet, on recouvrerait ainsi la bague; mais on ne réformerait pas la mauvaise tendance de l'enfant.

Mlle M... chercherait à corriger réellement la coupable, après la confession obtenue, en lui causant un salutaire effroi par le récit de quelques faits qui démontrent à quels châtiments s'exposent ceux qui, ayant volé, ne se repentent pas et ne restituent pas.

Mlle N... n'admet ni qu'on laisse sur la table un autre objet de prix pour mettre à l'épreuve l'élève : ce serait la mortifier ; ni qu'on appelle toutes les élèves l'une après l'autre : elles arriveraient ainsi à connaître l'auteur du vol; ni qu'on s'en rapporte à la physionomie de l'enfant suspectée : car souvent l'apparence trompe. — Elle s'en tiendrait à des récits faits en classe et destinées à montrer que ceux qui avouent la faute commise méritent l'éloge, mais qu'en n'avouant pas, ils aggravent leur faute.

Le professeur se range à l'avis exprimé par Mlle Q...

Que vous semble de ce procès-verbal ? Ne fait-il pas lire bien avant dans l'âme italienne ? Vous y surprendrez, à côté d'instincts et d'idées justes, des manières de sentir et de penser singulièrement confuses, extérieures, peu profondes, sur la moralité et le repentir. Mais quelle occasion excellente, pour un professeur,

de redresser le jugement moral, et d'apprendre aux jeunes maîtres ou maîtresses à consulter le moniteur intérieur, la propre conscience, soit pour la conduite de leur vie, soit pour l'éducation des enfants ! J'ai seulement lieu de croire qu'en Italie comme en France peu de professeurs sont capables de pousser la sonde assez profond dans l'âme de leurs élèves pour en faire jaillir l'eau vive. La moralité reste habituellement loi extérieure, imposée, au lieu d'exprimer le meilleur de la nature humaine et de revêtir la forme de la respon sabilité personnelle

XXVIII

Naples, 23 décembre.

Il y a une chose, en Italie, qui cause au visiteur étranger une impression pénible : c'est la vue des pauvres gens qui vont s'assurer à la porte des bureaux *officiels* de la loterie si le dernier numéro gagnant serait par hasard le leur. La loterie est encore ici, vous le savez, une institution publique, avec ces mille combinaisons qui la mettent à la portée de toutes les convoitises et des petites plus bourses. Quand on songe à ce que fait naître chez nous d'attente inquiète et de projets chimériques, dans un monde assez restreint, le tirage des lots de la ville de Paris ou de quelque autre grande valeur, et qu'on se dit que cette excitation malsaine s'étend en Italie à tout un peuple, qu'elle est organisée régulièrement, que les prêtres y prennent part comme les laïques, on se demande en vérité comment un gouvernement sérieux, libéral, honnête, qui fonde des écoles, qui décrète l'instruction obligatoire, qui pousse au travail industriel,

qui prétend enfin donner des leçons et des exemples, donne en même temps par la loterie une éducation si débilitante pour le caractère et de tout point si peu morale. La Madone d'une part, qui à Naples assiste et préside à tout, aux mauvaises comme aux bonnes actions, au vice même, et quelquefois au crime; la loterie de l'autre : voilà, convenez-en, deux instituteurs qui ne forment l'âme d'une nation ni à l'activité patiente et réglée, ni à une moralité sérieuse et virile. On ne donne à cela qu'une réponse : les besoins impérieux du fisc, qui trouve dans la loterie un joli revenu. Ajoutez-y la puissance de l'habitude déjà ancienne.

On m'a beaucoup parlé en Italie de la moralité inférieure — ici on dit relative — des Napolitains. On ne l'entend sans doute que sous maintes réserves, et en tenant compte d'exceptions aussi nombreuses qu'honorables. Naturellement je ne suis pas en état d'en juger; mais, si j'en crois des personnes bien instruites, soit étrangères soit indigènes, libres d'ailleurs de toute prévention hostile, il y aurait en effet assez à dire sur la manière dont le commerce, l'administration, des gens de haute et moyenne condition, entendent et appliquent les régles strictes de la justice, du devoir professionnel, ou les convenances de la dignité personnelle. Je demande à ces personnes à quoi l'on peut attribuer de telles habitudes, qui surprennent chez un peuple intelligent, bon, sobre, et capable, à ses heures, d'élans généreux; je n'obtiens pas là-dessus de réponse satisfaisante. Est-ce l'effet du régime absolu et de l'éducation théocratique concourant ensemble durant des siècles à dés-

habituer ce peuple de tout exercice viril de la responsabilité personnelle, et à obscurcir l'idée juste de l'obligation morale? Est-ce l'état généralement embarrassé des fortunes ? Ou serait-ce plutôt l'effet des nombreuses dominations étrangères qui se sont disputé depuis quinze cents ans ce beau pays et qui toutes y ont laissé de mauvais germes ?

On m'assure aussi que la longue domination espagnole, jointe sans doute à d'autres causes, telles que le climat, a inculqué à beaucoup de Napolitains de toute condition le dédain du travail, surtout du travail manuel, et le goût de la vie *noble*, entendue au sens de la vie oisive et de parade. La classe patricienne, en particulier, si j'en crois ce que l'on me dit, serait loin de donner l'exemple de l'activité : elle négligerait ses propres affaires et la gestion directe de ses vastes domaines, au point qu'un grand nombre de familles tombent dans un état de fortune des plus gênés.

On a beaucoup fait depuis quinze ou vingt ans pour diminuer l'ignorance et inculquer au peuple des habitudes d'activité, d'ordre, de propreté. Il y avait à Naples sous l'ancien régime quarante-sept écoles primaires publiques, avec 4500 élèves environ, et quelques asiles ; toutes les autres écoles étaient privées, c'est-à-dire que le peuple restait à peu près étranger à toute instruction, Aujourd'hui il y a dix-neuf asiles entretenus par une société libre, qui emploie des laïques et des religieuses ; elle reçoit des enfants dès l'âge de trois ans et leur fait chaque jour une distribution de soupes, fort bien accueillies, ce qui marque bien à quelle partie de la po-

pulation elle s'adresse. En outre, on compte un certain nombre d'*écoles enfantines*. Ajoutez près de cent cinquante écoles primaires, qui comprennent mille cinquante-cinq classes distinctes, fréquentées, au moins en hiver, par 52 000 enfants. N'oublions pas les nombreuses écoles privées, qui ont 22 000 élèves des deux sexes. Les dépenses de l'enseignement élémentaire public, supportées en très grande partie par la municipalité, s'élèvent à 1 157 000 francs.

Voilà assurément de beaux chiffres ; je serais disposé à croire que celui de la fréquentation n'est pas très rigoureux, ni surtout très constant. Mais combien ne reste-il pas encore à faire pour atteindre la classe infime, et qu'il est à souhaiter que la municipalité et les bons citoyens de Naples s'inspirent à cet égard des exemples du School-Board de Londres !

On peut voir chaque jour vagabonder dans les rues des milliers d'enfants qui vivent dans un état de civilisation presque primitif; la statistique n'en a pas encore fixé le nombre, et l'on n'a pas organisé de moyens efficaces et prompts pour leur appliquer la loi de l'obligation scolaire. Toutefois divers témoins de très bon jugement, familiers avec les classes populaires, m'assurent qu'elles ressentent déjà très manifestement les bons effets de l'éducation de l'école ; que les habitudes d'activité, de propreté, vont se propageant ; que les parents tiennent de plus en plus à donner de l'instruction à leurs enfants. Ils ajoutent que ces effets seraient autrement sensibles si l'éducation des asiles et des écoles était moins mécanique, plus suggestive, et que sur ce point les maîtres *hommes*,

arrivés en grand nombre au brevet sans avoir passé par l'apprentissage pédagogique des écoles normales, sont inférieurs aux maîtresses.

Je ne dois pas oublier de mentionner au premier rang des asiles l'école Frœbelienne, fondée par une personne d'un zèle infatigable, bien connue à Paris, en Angleterre et en Allemagne, Mme Schwab. Ce jardin d'enfants établi dans l'ancienne maison du Collegio Medico, dont la municipalité a concédé la disposition, paraît très bien conduit. Mme Schwab voudrait y joindre une École normale destinée à former des maîtresses suivant la méthode et l'esprit de Froëbel.

J'ai été curieux de savoir combien Naples avait d'établissements d'instruction secondaire. Il y a 3 lycées du gouvernement; 43 pensionnats, dont 24 dirigés par des prêtres, 16 par des laïques; 26 externats, dont 14 dirigés par des laïques, 12 par des ecclésiastiques ; parmi ceux-ci une maison de jésuites, une de barnabistes, une de scolopes. Le nombre des élèves des établissements privés secondaires est très supérieur à celui des écoles de la municipalité ou de l'État. La haute classe, qui reste encore en grande partie dans l'opposition ou dans l'abstention à l'égard du régime établi, envoie ses fils de préférence dans les maisons de religieux. La bourgeoisie libérale fréquente les lycées, et ses filles vont aux *conservatorii* dont je vous ai parlé.

L'instruction primaire, à Naples et dans les autres provinces, a beaucoup à souffrir, me dit-on, du partage de l'autorité entre les municipalités d'une part, qui payent et nomment les maîtres, la province et l'État de l'autre,

qui subventionnent et inspectent. Les communes se montrent souvent inférieures aux hautes attributions qu'on leur a laissées. Elles obéissent à des convenances politiques et administrent peu judicieusement.

Au sujet de l'école ainsi que d'autres intérêts publics, j'entends exprimer par les hommes d'expérience le vœu que le pouvoir central ressaisisse une part notable d'action. « Nous sommes trop récemment arrivés à la liberté, me dit-on, pour supporter une décentralisation aussi étendue. Nous avons besoin que la main du gouvernement se fasse plus sentir. Passer d'un régime de police souveraine à un régime de grandes libertés locales, sans traditions ni instruction générale, l'aventure est trop hardie. »

L'expérience que font en ce moment les Italiens des inconvénients de la décentralisation, en ce qui regarde l'instruction publique et le droit de voter des taxes ou de les employer presque sans contrôle, mérite d'être connue de ceux qui, chez nous, demandent pour les communes et les départements plus d'autonomie et moins de tutelle.

On doit s'attendre à ce que l'initiative privée, pour les choses d'intérêt général, ne soit pas, dans ce pays du soleil et de la vie facile, aussi puissante que le réclamerait l'immensité des besoins. Cependant elle se manifeste par maintes œuvres utiles et conduites avec une rare intelligence. J'ai parlé de la Société Casanova, de celle des asiles pour l'enfance; il y en aurait bien d'autres encore à indiquer, soit du côté des libéraux, soit du côté opposé. Je mentionnerai seulement une école profes-

sionnelle du soir fondée depuis peu de mois par un professeur, M. L. de Santa-Maria, qui en a conçu l'idée en visitant l'année dernière nos établissements de Paris. La municipalité prête un local de l'ancien couvent des dominicains, qui sert le jour aux classes de l'école technique, et l'on voit là, trois fois par semaine, de six heures à neuf heures du soir, des jeunes gens de quinze, seize et dix-huit ans, qui ont travaillé le jour dans une boutique ou dans une école, et qui viennent se préparer ou au commerce, ou à l'administration des télégraphes, ou à celle des chemins de fer. L'enseignement, d'un caractère tout pratique, se distribue en trois sections, ayant chacune ses classes distinctes. Ainsi, pour les télégraphes, on apprend les langues italienne et française, la géographie, le maniement de l'appareil; — pour le commerce c'est le français, l'anglais, la géographie commerciale, l'arithmétique ; — pour les chemins de fer, des notions sur les machines, questions administratives, calculs de tarif, etc. — Les élèves payent une légère rétribution, beaucoup sont admis gratuitement. L'œuvre est encouragée par la chambre de commerce, la Banque romaine, le gouvernement. M. de Santa-Maria se propose de créer, à mesure que viendront les ressources, de nouveaux cours pour d'autres professions.

Je suis allé visiter, par un jour de pluie, l'Université, située dans les bas quartiers, au bout d'un *vicolo*. Vous ne vous imaginez pas ce que c'est que la pluie à Naples, dans ces rues ou ruelles étroites, sous les gouttières des maisons, parmi les innombrables petites voitures lancées à pleine vitesse, et à travers une foule épaisse d'allants et

de venants. L'édifice de l'Université n'a rien d'attrayant; la cour intérieure, comme celle de tout les couvents qui servent aujourd'hui d'écoles, est bordée sur les quatre côtés d'un cloître fort large sur lequel ouvrent de grandes salles. Au premier étage, même disposition. Les salles nues sont ouvertes à tout venant; un grand nombre d'étudiants ont la tête couverte; bien peu prennent des notes; le professeur expose son sujet avec une vivacité et une abondance de gestes toutes méridionales. J'ai assisté un moment à deux leçons qui traitaient du droit politique ou administratif : l'assistance était fort nombreuse et assez attentive. L'Université de Naples, qui est la seule dans tout le Midi, compte plusieurs milliers d'élèves; le droit et la médecine sont les Facultés les plus suivies; la philosophie, qui à de certains moments fut en grande faveur, est aujourd'hui, me dit-on, assez délaissée; toutefois elle garde encore nombre de disciples sérieux. L'hégélianisme, qui a eu un grand succès dans la précédente génération et que représentent encore M. Vera et M. Spaventa, cède l'avantage au positivisme anglais ou français.

L'institution des *privat-docenten* ou professeurs libres est ici en plein épanouissement, mais elle est loin, à ce qu'on m'assure, de servir au progrès des bonnes études, attendu qu'elle n'est régularisée par aucune des fortes garanties établies en Allemagne. Il y aurait ici près de trois cents professeurs particuliers, dont chacun reçoit de la caisse de l'Université une subvention proportionnelle au nombre des élèves inscrits à ses examens, et qui se réduisent trop souvent à n'être que des prépara-

teurs expéditifs pour les examens. Ce nombre excessif de maîtres non titulaires est legs de l'ancien régime, où les cours privés tenaient lieu d'Université.

Une chose me frappe beaucoup. C'est de voir quel crédit conserve la France dans l'ordre intellectuel, et même, à certains égards, dans l'ordre politique, auprès de la jeunesse. On lit tout ce qui se publie chez nous, tout ce que nous lisons, et même ce que nous ne lisons pas ou que nous ne lisons plus depuis longtemps : le dix-huitième siècle, Voltaire et les encyclopédistes, les romantiques, Théophile Gautier, Gérard de Nerval, Laboulaye, Jules Simon, etc., etc. Aujourd'hui, Zola est à la mode à Naples autant qu'il l'est ou a pu l'être à Paris ; on l'a traduit, et M. de Sanctis, le ministre actuel de l'instruction publique, qui est un critique littéraire distingué, a fait une conférence publique à son sujet. Ce que j'entends ici me donne l'impression très vive de l'influence que continue d'exercer notre pays en bien et en mal, et de l'influence plus grande encore qu'il pourrait avoir. Durant quelques années, à la suite des événements de 1866 et 1870, et plus tard de la rude campagne menée par M. de Bismarck contre l'ultramontanisme, on s'était épris de l'Allemagne. On est revenu de cet engouement ; et bien que l'on entretienne des rapports assidus avec la science d'au delà des Alpes, on se sent beaucoup moins de goût pour l'esprit et les procédés prussiens, et moins de confiance dans l'alliance politique allemande.

Tous les regards se portent de notre côté. Certainement, si nous savons conduire nos affaires sensément

et constituer chez nous des institutions libérales, nous reprendrons, et cette fois à bon droit, une sorte d'hégémonie morale parmi les nations latines. Le même ascendant nous serait assuré d'avance, si nous en devenions dignes, dans les questions sociales, religieuses, philosophiques. Ceux à qui leur talent ou leur haute situation donne charge d'âmes en France peuvent se dire que cette charge, ils l'ont aussi pour tous les peuples latins d'Europe et d'Amérique.

Un dernier mot sur Pompéi, où je n'ai pu me défendre de retourner. J'avais remarqué dans ma première visite que les travaux de fouilles amenaient au jour, près de la porte de Nole, une maison privée de belle apparence, avec un grand péristyle. Les colonnes étaient déjà découvertes dans leur hauteur sur trois côtés; il en restait une, ensevelie au-dessous du niveau général, que l'on s'occupait de dégager en creusant la terre tout à l'entour. Quand je suis retourné à Pompéi, la colonne était mise à nu dans son tombeau de dix-huit siècles, et l'on venait de dresser au-dessus d'elle un échafaudage pour la soulever doucement et la rétablir à son niveau primitif. Cette opération délicate offre quelque chose de l'intérêt qui s'attache au travail prodigieusement difficile du déroulement des manuscrits carbonisés. On voit dans une salle du musée de Naples les petits appareils qui servent à développer ces feuilles antiques; que dire de la patience et de l'art qu'il faut ensuite pour déchiffrer des textes déjà dévorés par le feu et réduits à l'état presque impalpable ?

De toutes les villes d'Italie, Naples est celle qui, par

sa nombreuse population, ses rues toujours emplies d'une foule bruyante, son port très animé et sa couronne de villes voisines, fait le plus figure de capitale. Mais on a l'impression, quand on l'observe de près, qu'aucune autre n'a plus qu'elle à se féliciter de s'être unie à l'Italie, même en descendant au second rang. Il s'accomplit depuis 1860, entre le Nord et le Midi, un échange incessant d'hommes, d'idées, d'habitudes, qui contribue à greffer peu à peu, au moins à quelque degré, les fortes qualités d'esprit et de caractère des gens du Nord sur le naturel généreux et riche, mais mal pourvu de discipline, des gens du Sud. Malgré les lourdes charges d'un grand État centralisé et avide de progrès, Naples a sûrement tout à gagner à ce que cet échange ne soit interrompu par aucun accident. Une interruption de rapports politiques, en livrant les pays méridionaux à leur génie propre et à leurs seules traditions, risquerait de compromettre les progrès accomplis, encore superficiels et précaires. Et si cela est vrai de la capitale et des régions voisines, combien plus cela l'est-il pour les provinces reculées des deux Siciles, dont une partie se rattache par un lien si lâche aux institutions libérales et à la civilisation même !

XXIX

Rome, 21 décembre.

Je repasse à Rome en revenant de Naples et j'ai l'occasion de m'entretenir, avec quelques hommes politiques notables, de la manière dont on considère en Italie les questions mi-politiques, mi-religieuses qui remuent aujourd'hui si profondément notre pays. Vous me saurez gré de rapporter quelque chose de ces conversations.

L'opinion publique, ainsi que je vous l'ai déjà dit, est disposée à faire halte dans cette matière et à attendre les résultats de l'expérience commencée par la loi *des garanties*, par celle de l'abolition des ordres monastiques, et par la loi organique de l'instruction. On a, pense-t-on, beaucoup fait pour l'instruction en très peu de temps, et il serait imprudent d'aller plus loin sans une nécessité impérieuse. Il y a pourtant des esprits distingués, et point du tout chimériques ni violents, qui croient que la maxime de Cavour : « l'Église libre dans l'État libre », est plus spécieuse que vraie dans sa géné-

ralité, qu'elle ne pourra pas répondre longtemps aux nécessités de la situation ; qu'il n'y a sans doute pas lieu pour l'État de porter atteinte à la « liberté de l'Église » en pénétrant de près ou de loin dans le domaine de la croyance et de la théologie, mais que le moment viendra peut-être de ne plus confondre l'Église et sa liberté avec l'organisation hiérarchique et l'absolue souveraineté du haut clergé, mais de restituer, par exemple, soit au clergé le droit d'élire son évêque, soit surtout aux paroisses le droit d'élire leurs curés. Pour ceux qui pensent ainsi, il n'y a nullement ici une question de principe, de prétendu *respect de la liberté*, mais seulement une question d'opportunité, de pratique, à régler selon la conduite plus ou moins agressive de l'Église, et d'accord avec le sentiment public.

En tous cas, il y a en ce moment comme un secret accord de tous pour ne pas agiter ces problèmes délicats et pour éviter de fatiguer l'opinion. On pense d'ailleurs que rien ne presse, que le péril d'un conflit aigu avec le pouvoir spirituel, tel que celui dont la Belgique et la France sont le théâtre, est éloigné pour l'Italie. Quelques-uns seulement se préoccupent de la reconstitution des congrégations, qui commence partout à se faire sur une nouvelle assiette, et du mouvement de réaction en faveur de l'éducation ecclésiastique ou congréganiste qui se prononce sur divers points du pays et notamment dans la ville autrefois la plus libérale, la plus séculière d'esprit, à Turin. Ce qui détermine ce revirement de l'opinion, à peine sensible sur tel point, plus accentué sur tel autre, c'est le souci de la morale, des croyances tuté-

laires; mais que le socialisme ou la démagogie vienne à prendre de l'avantage, ce serait partout un empressement irrésistible vers l'ancienne autorité spirituelle. Les politiques italiens jugent très bien de loin que ce que qui contribue le plus chez nous à grossir la clientèle du parti clérical, c'est la peur de la Commune et de tout ce qui la rappelle. Jusqu'à présent une crainte semblable n'est justifiée par rien de sérieux, de ce côté des Alpes.

Sur tout cela, ne pensez pas que la droite, aujourd'hui en minorité au Parlement, et composée d'hommes connus pour leur esprit de gouvernement et d'ordre, pense moins librement que la gauche, ni qu'elle soit disposée à agir, au besoin, moins résolument. C'est elle, ne l'oubliez pas, qui a proposé et exécuté avec vigueur les lois relatives à la papauté et aux ordres religieux, et d'autres de non moindre conséquence.

La droite, bien que conservatrice, est jalouse en même temps de sauvegarder l'intérêt de l'État et sa prérogative souveraine. Elle n'est point disposée à une rétractation du passé; elle se souvient trop bien du mal que la papauté, « l'Église romaine », ainsi qu'elle s'appelle, a fait de tout temps à l'Italie, à la fois par ses prétentions politiques et par son esprit théocratique. M. Sella, entre autres, qui est regardé comme le chef de ce parti à la Chambre, pense là-dessus avec beaucoup de clairvoyance et de fermeté.

D'un autre côté, beaucoup d'esprits sérieux ne voient pas sans inquiétude les progrès que fait l'esprit d'irréligion au sein de la présente génération universitaire. Le peuple, en général, ne lit pas, excepté dans quelques

villes du Nord; il n'est encore atteint que partiellement par ces questions religieuses ou sociales; mais les esprits cultivés subissent l'influence du positivisme anglais, et en particulier de ses disciples les plus avancés, qui professent le matérialisme.

Il est vrai que cette crise amène des difficultés exceptionnelles dans les pays catholiques, parce que la religion ne s'y manifeste que sous la forme théocratique. Mais les nations protestantes y échappent-elles? « Ne voit-on pas, me disent les Italiens, en Allemagne, en Angleterre, en Suisse et en France, le protestantisme libéral arriver chez quelques-uns de ses interprètes à laisser tomber la croyance même à l'immortalité de la personne humaine? »

Comme je parlais de notre campagne anticléricale à un homme de pensée très libre, professeur et historien des plus distingués, membre des hauts conseils administratifs, et à ce titre fort au courant de tout ce qui concerne l'instruction publique. « Vous aurez bien de la peine, me dit-il, à empêcher les jésuites, pour ne parler que des jésuites, à enseigner en qualité de simples prêtres, ou de membres d'un ordre autorisé, ou de simples citoyens. Nous avons procédé autrement. Après avoir supprimé les communautés religieuses à titre de personnes civiles, ce qui était le premier pas à faire, l'Italie se défend contre les membres des communautés enseignantes, agissant ensemble sous le bénéfice du droit commun, par deux ou trois moyens de peu d'apparence et qui ne sentent pas la persécution, mais à la longue très efficaces.

« D'abord, elle exige que dans les établissements secondaires où l'on élève des laïques, il y ait un nombre déterminé de classes, et que ces classes soient toutes confiées à des professeurs diplômés de même degré que ceux des gymnases et des lycées de l'État. Or, ce diplôme ne s'obtient qu'à la suite d'un séjour à l'Université, de quatre ans ou de deux ans, selon que l'on aspire à professer dans le lycée (classes supérieures) ou dans le gymnase (classes élémentaires). Voilà donc les ecclésiastiques obligés comme tous les autres citoyens, et pour les mêmes excellentes raisons, de prendre un bain prolongé de science et de vie séculière. Il reste à étendre cette disposition concernant l'enseignement secondaire aux maîtres de l'enseignement primaire, de façon que nul ne puisse enseigner dans une école élémentaire sans avoir passé par une école normale : cette mesure est réclamée par l'intérêt manifeste des bonnes études, l'examen n'étant, au jugement des hommes compétents, qu'une garantie très insuffisante de savoir et d'aptitude professionnelle, et la proportion extraordinaire des refusés parmi les nombreux candidats, laïques ou autres, venus d'ailleurs que des écoles normales, attestant les défauts essentiels de toute préparation irrégulière.

« D'autre part, avec cette disposition, appliquée aux deux ordres de l'enseignement, l'État ne réussit pas seulement à obliger les maîtres libres d'entrer en communication avec l'esprit de la société générale, ce qui est bien le résultat le plus précieux : il empêche aussi la concurrence malsaine qui s'appuie sur des études au

rabais, dépourvues de garanties sérieuses soit de programmes, soit de maîtres gradués.

« La loi offrait un moyen d'éluder ces dispositions salutaires par la faculté laissée au père de famille isolé ou à plusieurs pères de famille réunis d'élever eux-mêmes ou de faire élever sous leur propre responsabilité leurs enfants à la maison. Et en effet beaucoup de jeunes gens formés dans des écoles ecclésiastiques qui ne remplissent pas les conditions légales, se présentent aux examens de la licence lycéale (baccalauréat) sous le bénéfice de ce droit paternel : ils s'inscrivent comme ayant été élevés dans leurs familles. Mais il y a à cet abus un correctif, c'est que nul n'est admis à subir l'examen de licence lycéale que trois ans après avoir subi l'examen de licence gymnasiale (celui qui couronne les cinq premières années des études classiques). Par cette simple prescription on met obstacle aux études abrégées, irrégulières, terminées tant bien que mal en vue des examens et du grade, qui étaient la ressource des petits collèges ecclésiastiques à bon marché. Que l'État tienne la main à l'exécution de ces mesures, qu'il réprime l'abus du droit des pères de famille en contrôlant les registres d'inscription des élèves que la loi impose à toutes les écoles secondaires, en voilà assez pour défendre la société laïque sur le terrain scolaire contre le retour d'un péril offensif de l'esprit sacerdotal ou congréganiste. »

Ainsi raisonnent des Italiens éminents, très « universitaires » et même fort « avancés ». Je ne commente ni ne critique; je me renferme dans le rôle de rapporteur.

Mais vous pouvez juger, par ce résumé très sommaire de mes entretiens avec des hommes qui ont eu la plus grande place dans tout ce qui s'est fait en Italie et que l'on peut encore regarder comme la tête du pays, de la décision d'esprit et de la résolution qu'ils apportent dans les questions concernant les rapports entre l'Église et l'État. Qu'ils soient croyants, spiritualistes ou sceptiques, il n'importe; c'est leur sentiment conservateur même, leur esprit de gouvernement qui les rend jaloux de maintenir intact le droit souverain de l'État, en face des prétentions rivales de l'Église, et de défendre l'existence, l'intérêt, les principes de la société générale, c'est-à-dire laïque, contre les prétentions de la société particulière ecclésiastique. Ils s'abstiennent volontiers de se prononcer sur les moyens de défense auxquels chaque peuple croit devoir recourir selon ses besoins et sa situation; mais, pour ce qui nous concerne en particulier, ils sont persuadés que le principal auxiliaire du cléricalisme, celui qui, depuis les journées de juin 1848, lui recrute sans cesse des alliés dans les rangs des classes moyennes jusqu'alors libérales, c'est la Commune, pour l'appeler du nom actuel, c'est-à-dire tout ce qu manifeste ou entretient l'anarchie politique ou sociale.

Je termine par une observation curieuse. Ces politiques à la fois habiles et résolus, qui ont édifié l'Italie une, libérale, séculière, sur les ruines des pouvoirs absolutistes ou théocratiques, n'allez pas croire qu'ils soient pour cela, dans la vie privée, en termes violents avec l'Église. Il y a, généralement, entre les deux parties, échange de procédés courtois; et quand viennent des

circonstances où l'Église aurait naturellement occasion de tenir rigueur à ses spoliateurs, déjà excommuniés *in globo*, par exemple les baptêmes, les mariages ou la mort, on s'en tire de part et d'autre, comme on fit pour Victor-Emmanuel *in articulo mortis*, par ces transactions et ces finesses familières au génie italien.

XXX

Rome, 28 décembre.

Je vous conduirai aujourd'hui, si vous le voulez bien, à l'*École normale des filles*[1]. Le nom qu'elle porte, *Scuola normale dei Termi*, indique l'endroit où elle est située, dans un petit coin de l'imposante ruine, presque aussi vaste qu'une ville, qui fut autrefois les Thermes de Dioclétien. C'est un spacieux établissement, construit aux frais de la municipalité, avec de vastes salles de classe, de dessin, de chant ou de récréation, et qui suffit à contenir non seulement l'école proprement dite (toujours un externat), mais un Convitto ou pensionnat pour des boursières à 400 fr. et des élèves payantes, avec des classes élémentaires pour les exercices de pédagogie.

1. Celle des jeunes hommes est à Velletri, ville de 16000 habitants, à quelques lieues de la capitale. Ce chiffre de population dit assez que l'École normale n'a pas été reléguée dans un milieu dépourvu de toutes autres ressources scolaires. C'est un point à noter.

Le Convitto, situé au second étage, et disposé pour quatre-vingts pensionnaires, possède de vastes dortoirs aux parois nues, avec un simple parquet de briques sans tapis de pied, mais très bien tenus, propres, amplement aérés. Des lits de fer, de grands lavabos communs établis auprès de l'embrasure des fenêtres, une table de nuit et une armoire pour chaque élève, tel est l'ameublement. Il y a loin de cette simplicité d'installation aux palais des collèges royaux de Marie-Clotilde à Naples et de l'Annunziata à Florence, ou même des Sœurs de Saint-Vincent de Paul à Naples. Mais on s'est souvenu avec raison que l'on avait ici à recevoir des institutrices du peuple, non de grandes dames, et l'on s'est occupé exclusivement des choses de nécessité, auxquelles on a pourvu largement et avec intelligence. D'ailleurs, c'est un établissement naissant, où s'introduira peu à peu, j'en suis sûr, non pas un peu de luxe (ce serait un mal), mais un peu plus de confort, avec quelque agrément. Ce qui manque à l'École et au Convitto comme à presque toutes les écoles publiques d'Italie, installées pour la plupart dans des couvents, ce sont d'amples préaux, couverts ou découverts. La salle d'étude, très vaste, est aussi nue que les dortoirs : des tables communes, des chaises, et c'est tout. Je m'informe du régime alimentaire; il paraîtra bien substantiel à ceux qui connaissent les habitudes sobres des peuples de l'Italie méridionale : café au lait le matin; à midi, trois fois par semaine, de la viande et des légumes ; à cinq heures, viande, omelette avec quelque complément. — On ne se départ pas de ce régime, me dit-on, même les jours

maigres ; et la raison alléguée, c'est que les jeunes filles sont soumises à un travail trop intense pour se passer de viande ; on trouve cela fort simple, et l'on n'a pas eu l'idée, à Rome, d'aller prendre, sur ce point essentiel d'hygiène, l'avis des autorités ecclésiastiques. J'ai lieu de croire que partout ailleurs, en Italie, on se croirait tenu d'agir, sinon de penser, avec moins de liberté.

Les boursières de l'État (40 fr. par mois) peuvent, à leur gré, demeurer dans le Convitto ou dans une famille de la ville.

L'École (externat) compte plus de deux cents élèves, distribuées dans les trois cours annuels ; beaucoup sont venues des diverses provinces du royaume. Outre les aspirantes à l'enseignement primaire, il y a des jeunes filles de la petite bourgeoisie, du petit commerce, qui viennent chercher ici un complément *gratuit* d'éducation, ou se préparer une ressource éventuelle pour l'avenir. L'affluence serait encore plus considérable si une École supérieure municipale, conduite par une excellente directrice, Mme Teresa de Gubernatis, n'offrait, ainsi que je vous l'ai dit, des cours d'instruction secondaire très bien organisés aux jeunes filles des classes moyennes et de l'aristocratie libérale. Un certain nombre de filles d'ouvriers, d'employés ou même de condition plus haute, qui, en d'autres villes, iraient encombrer l'École normale, au préjudice des élèves-maîtresses, fréquentent avec le plus grand profit les écoles élémentaires et complémentaires de l'*École professionnelle*, dirigée aussi par une personne fort distinguée, Mme Ribighini. D'autres enfin trouveront place

dorénavant dans les classes *complémentaires* — sorte d'enseignement primaire supérieur — que la municipalité vient d'établir dans une des écoles élémentaires de la ville. C'est là un germe précieux, que M. Pignetti, l'infatigable promoteur de l'instruction communale à Rome, se propose de développer d'année en année.

L'École normale de Rome n'est pas encore tenue en aussi haute estime que celles de Florence, de Milan, de Turin; mais elle passe pour supérieure à celle de Naples. Cette différence de valeur ne tient pas tant au mérite inégal des professeurs qu'au nombre des élèves et à la diversité des « milieux ». Les professeurs normaux, il est bon de le rappeler, sont *tous* tenus de présenter les mêmes titres. Ils ont dû passer devant une université l'examen qui leur confère la *licence spéciale* de l'enseignement de leur choix : histoire, littérature, mathématiques, etc. Jusqu'à présent, il est vrai, on n'exigeait pas d'eux qu'ils justifiassent d'un stage régulier d'études à l'université même; l'examen suffisait, avec les titres préparatoires de licence *lycéale* (baccalauréat) ou de licence de l'*Institut technique* (sorte de baccalauréat de sciences mathématiques et physiques). Dorénavant, les professeurs sont soumis à la condition d'une inscription régulière de deux ou de trois ans aux cours de l'université, c'est-à-dire des facultés de lettres ou de sciences.

Le lecteur remarquera la différence qu'il y a entre ces garanties d'instruction secondaire et supérieure et les nôtres, bornées à l'instruction primaire. En Italie, au moins dans les très bonnes écoles *feminili*, les

dames assistantes mêmes, quoique chargées seulement de la surveillance des devoirs et de la discipline, et quelquefois d'une leçon secondaire, la calligraphie par exemple, doivent être munies du brevet supérieur ; mais les professeurs hommes sont des gradués d'université. Dans les grands collèges de filles, à Naples, Florence, Milan, c'est à la directrice et à un personnel bien choisi de dames assistantes — toutes laïques — qu'appartiennent le gouvernement intérieur et le soin de l'éducation morale ; des institutrices internes du degré supérieur dirigent les classes élémentaires ; mais pour les classes supérieures, on appelle des maîtres externes distingués. Il en est de même, à peu d'exceptions près, pour les grandes Écoles supérieures d'externes de Rome et de Milan. On considère que l'instruction normale ou secondaire des jeunes filles, toute restreinte qu'elle est, ne peut être bien donnée que par des maîtres de la culture la plus ample. Reste, encore une fois, à savoir si le personnel enseignant, assez mal payé jusqu'à présent, continuera de se bien recruter dans des conditions si difficiles.

Je disais que l'inégalité de valeur entre les écoles, celles de Rome et de Naples par exemple, tient moins aux professeurs, tous ou presque tous gradués, qu'au nombre plus ou moins grand des élèves et aussi à l'action plus ou moins favorable de l'*air ambiant*. Naples regorge d'élèves. Comme il n'y a pas d'École supérieure, mais seulement trois collèges ou internats de l'État rigoureusement cloîtrés, dont les deux meilleurs ne sont pas à la portée des fortunes modestes, la bour-

geoisie libérale envoie en partie ses filles à l'École normale. Elles s'y rencontrent avec des jeunes filles de petite condition, et l'on sait que le niveau d'éducation du peuple napolitain n'est pas très élevé. Il règne, assure-t-on, dans les maximes courantes, dans la conduite de la vie privée et des affaires publiques, certaines façons relâchées de sentir et d'agir qui ne s'observent pas au même degré ailleurs, et qui tiennent à un long passé de malignes influences et d'habitudes malsaines. Il paraîtrait même que sous le nouveau régime, la politique, au lieu de corriger le mal, l'a parfois aggravé en y apportant des complications nouvelles. Avec cela, les dons brillants de l'intelligence répandus comme à profusion, et, ce qui vaut mieux, des sentiments et des habitudes de famille qui offrent comme un fond naturel résistant sur lequel il serait possible d'édifier une plus saine moralité publique.

Ces brèves indications suffisent à faire comprendre pourquoi l'éducation, dans un externat très nombreux et très mêlé, donne des résultats moins satisfaisants qu'ailleurs. La municipalité de Naples, fort embarrassée dans ses finances, n'a pas su jusqu'à présent pourvoir convenablement à ce grand intérêt de l'instruction supérieure des femmes de la classe moyenne. L'École normale est encombrée ; les éléments en sont trop divers, et tout le zèle des meilleurs maîtres ne saurait remédier à des inconvénients essentiels.

Tout autres sont les auspices pour l'École de Rome. Le peuple, le vrai peuple romain, se distingue par des qualités de sérieux et de dignité ; l'Administration, de

son côté, montre de l'activité et de l'esprit de suite ; la chose publique n'est pas prise à la légère ; on a le respect de la loi, et parfois même on le porte, me dit-on, à un degré de scrupule minutieux qui retarde certains progrès. Il y a donc là un *milieu* salutaire ; et comme les encouragements et le contrôle assidu de l'État ne sauraient manquer à l'École normale de la capitale, non plus que les professeurs de mérite, il y a lieu de croire qu'elle est appelée à égaler, avant longtemps, les meilleures institutions du même genre.

L'École de Rome est pourvue, ainsi que celle de Florence, de tous ses organes naturels, qui ne demandent qu'à être perfectionnés et développés. Outre les trois années de cours normaux, dont les deux premières préparent à la patente du premier degré, et la troisième à la patente du second degré, il y a des cours ultérieurs de trois ans ; il y a aussi un cours préparatoire d'un an, destiné à compléter l'instruction élémentaire des jeunes filles. Le Cours préparatoire compte 38 élèves ; le Cours normal de première année, 58 ; celui de deuxième, 64 ; celui de troisième, 39. Le Cours supérieur complémentaire, dans les deux premières années réunies, a 34 élèves (31 et 4), et dans la troisième 21.

On trouvera ci-dessous le tableau des heures du cours préparatoire. L'enseignement comprend les exercices de langue italienne (grammaire et composition), la géographie, l'histoire romaine, l'arithmétique, la lecture et l'écriture, le dessin, les travaux à l'aiguille.

HORAIRE DU COURS PRÉPARATOIRE

Lundi....	De 9 h. à 10 h.....	Correction des devoirs faits à domicile.
	De 10 h. à 11 h.....	Histoire romaine.
	De 11 h. à 12 h.....	Écriture.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2.	Travaux de main.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2..	Lecture.
Mardi....	De 9 h. à 10 h.....	Correction des devoirs faits à domicile.
	De 10 h. à 11 h.....	Géographie.
	De 11 h. à 12 h.....	Dessin.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2.	Lecture.
Mercredi..	De 9 h. à 10 h.....	Correction des devoirs faits à domicile.
	De 10 h. à 11 h.....	Arithmétique.
	De 11 h. à 12 h.....	Exercices de langue.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2.	Travaux.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2.	Lect. et indic. des devoirs.
Vendredi.	De 9 h. à 10 h	Géographie.
	De 10 h. à 11 h..	Histoire romaine.
	De 11 h. à 12 h.....	Écriture.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2.	Dessin.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2.	Lecture.
Samedi...	De 9 h. à 10 h.....	Correction des devoirs.
	De 10 à 11 h.....	Arithmétique.
	De 11 h. à 12 h.....	Exercices de langue.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2.	Travaux de main.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2..	Lect. et indic. des devoirs.

On remarquera que la leçon de langue proprement dite ne vient que deux fois par semaine, ce qui semble insuffisant comme moyen d'éducation générale ; la leçon de lecture est, sans doute, destinée à la compléter. On

voit aussi que les tâches importantes à faire à domicile se donnent la veille du jeudi et du dimanche.

La journée scolaire, dans la plupart des écoles urbaines de tout degré, est disposée de manière que les élèves n'aient pas à sortir avant la fin. On entre en classe à neuf heures; à midi on se repose une demi-heure (quelquefois une heure, partagée entre le repas et la gymnastique); on sort à deux heures et demie, plus tôt ou plus tard selon les leçons du jour. Les leçons durent ici une heure, là une heure et demie; un intervalle de quelques minutes de repos les sépare, durant lequel on ne quitte pas la classe. Cette distribution du temps offre, dans les villes, des avantages incontestables pour les externes : elle prévient le gaspillage du temps en allées et venues et les distractions; elle ménage de longs loisirs à domicile pour l'exécution des tâches; mais elle a l'inconvénient d'imposer une contention d'esprit trop prolongée; on y remédie du mieux que l'on peut en rejetant sur l'après-midi les leçons les plus faciles et les travaux manuels. On fait à midi un repas léger; chaque élève l'apporte dans son panier, à l'exception des pensionnaires. A l'*École supérieure* de Rome, où le même régime est adopté, les jeunes filles qui ont besoin d'un mets chaud le font apporter d'un restaurant voisin.

L'enseignement des classes normales comprend : la littérature italienne, l'histoire nationale, avec des notions d'histoire générale, la géographie, l'arithmétique avec un peu de géométrie, les éléments de sciences physiques, la morale, la religion, la pédagogie théorique

et les exercices pratiques, le chant, le dessin géométrique et d'ornement, les travaux de femme. Cet enseignement demande, comme on voit, huit ou neuf professeurs, sans compter les dames *assistantes*, qui vont de classe en classe. Je donne ci-dessous le tableau de la répartition des heures entre les différentes années et les jours; les hommes du métier auront intérêt à le consulter.

HORAIRE DE L'ÉCOLE NORMALE

(Année scolaire 1878-79).

PREMIER COURS

Lundi....	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Littérature italienne.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Arithmétique.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2...	Histoire, Géographie.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2...	Dessin.
Mardi....	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Littérature italienne.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Dessin.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2...	Histoire, Géographie.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2....	Religion.
	De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2....	Calligraphie.
Mercredi.	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Arithmétique.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Littérature.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2...	Calligraphie.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2...	Travaux de femmes.
	De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2....	Gymnastique.
Jeudi.....	De 9 h. à 10 h.....	Morale.
	De 10 h. à 11 h.....	Dessin.
	De 11 h. à 12 h.....	Religion.
Vendredi..	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Dessin.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Arithmétique.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2....	Chant.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2...	Calligraphie.
	De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2...	Travaux de femmes.

Samedi...	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Littérature italienne.
	De 10 h. 1/2 à 12 h... ...	Travaux de femmes.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2...	Morale
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2...	Calligraphie.
	De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2...	Histoire et Géographie.

DEUXIÈME COURS.

Lundi. ..	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Arithmétique.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Littérature italienne.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2..	Dessin.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2...	Histoire, Géographie.
	De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2...	Calligraphie.
Mardi....	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Dessin.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Pédagogie.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2..	Sciences physiques.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2...	Histoire et Géographie.
	De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2....	Travaux de femmes.
Mercredi..	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Littérature.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Arithmétique.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2.	Chant.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2...	Morale.
Jeudi.....	De 9 h. à 10 h.....	Religion.
	De 10 h. à 11 h.....	Morale.
	De 11 h. à 12 h.....	Calligraphie.
Vendredi.	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Exercices pratiques.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Littérature.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2...	Arithmétique.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2....	Travaux de femmes.
	De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2....	Sciences physiques.
Samedi...	De 9 h. à 10 h. 1/2	Pédagogie.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Littérature.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2..	Histoire, Géographie.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2...	Travaux de femmes.
	De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2....	Gymnastique.

TROISIÈME COURS

Lundi....	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Sciences physiques.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Exercices pratiques.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2..	Morale.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2....	Travaux de femmes.
	De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2....	Histoire et Géographie.
Mardi....	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Arithmétique.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Littérature.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2..	Morale.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2....	Sciences physiques.
	De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2....	Gymnastique.
Mercredi.	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Pédagogie.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Sciences physiques.
	De 12 h. 1/2 à 2 h. 1/2..	Histoire et Géographie.
	De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2...	Dessin.
Jeudi	De 9 h. à 11 h.....	Dessin.
	De 11 h. à 12 h.....	Chant.
Vendredi..	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Littérature italienne.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Pédagogie.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2..	Histoire et Géographie.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2....	Religion.
	De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2....	Gymnastique.
Samedi...	De 9 h. à 10 h.....	Arithmétique.
	De 10 h. à 11 h.....	Sciences physiques.
	De 11 h. à 12 h.....	Religion.
	De 12 h. 1/2 à 2 h.....	Littérature.
	De 2 h. à 3 h. 1/2.....	Travaux de femmes.

Certaines leçons, on le voit, durent une heure et demie, et se suivent immédiatement avec quelques minutes d'intervalle. En Allemagne, la durée ordinaire est de trois quarts d'heure, suivis d'un quart d'heure de repos. — On sera frappé aussi de voir que, dans la

troisième année, qui prépare au brevet supérieur, il n'est réservé à l'italien (littérature italienne) que trois leçons par semaine; chacune, il est vrai, d'une heure et demie; et en deuxième année (préparant au brevet inférieur) que quatre heures. La pédagogie et les exercices pratiques ont deux leçons seulement pour la deuxième année, de une heure et demie chacune; trois leçons en troisième année : chiffre d'une insuffisance flagrante.

Le total hebdomadaire des heures de leçons est à Rome de trente à trente-deux, ailleurs de vingt-sept à vingt-huit heures, pour les matières obligatoires. Il n'est pas sans intérêt de comparer la répartition de ces heures avec celle qu'ont adoptée les pays qui passent pour les plus avancés. En Prusse, il y a trente-sept heures de leçons obligatoires et trois facultatives, ainsi distribuées :

	1re année.	2e année.	3e année.	
Pédagogie	2	5	14	avec les exercices pratiques.
Religion	4	4	2	
Allemand	5	5	2	
Histoire universelle	2	2	2	
Arithmétique	3	3	1	
Géométrie	3	3	»	
Sciences naturelles	4	4	2	
Géographie	2	2	1	
Dessin	2	2	1	
Calligraphie	2	1	»	
Gymnastique	2	2	1	
Musique	7	6	7	

En Saxe, il y a trente-six heures obligatoires et deux facultatives. Bien que le niveau de l'examen d'admis-

sion à l'école soit assez élevé, les études embrassent six ans pour les hommes de treize à vingt ans; cinq ans pour les femmes. Le latin est obligatoire pour les hommes; le français pour les femmes.

	VI	V	IV	III	II	I
Religion	4	4	4	4	4	3
Allemand	3	3	3	3	4	5
Latin	7	7	5	4	2	2
Géographie	2	2	2	2	2	»
Histoire	2	2	2	2	2	2
Sciences naturelles	2	2	3	3	2	2
Arithmét. et Géométrie	4	4	5	4	4	3
Pédagogie	»	»	»	4	9	9
Musique	5	4	4	3	3	3
Calligraphie	2	2	1	1	»	»
Gymnastique	3	3	3	3	2	2
Dessin	2	2	2	2	1	1

En Autriche, la somme moyenne des heures par semaine est de trente-deux obligatoires; trente et une pour les femmes. Le cours embrasse quatre ans. Mêmes matières qu'en Saxe, au latin près. Je me borne à remarquer que la pédagogie, avec les exercices, prend trois heures dans la deuxième année, cinq heures dans la troisième, neuf heures dans la quatrième.

En France, la moyenne hebdomadaire est, si je ne me trompe d'environ trente-six heures, dont deux seulement, en troisième année, appartiennent aux leçons de pédagogie et une dans les deux premières années.

J'assiste avec beaucoup d'intérêt à quelques leçons, entre autres à celle de morale et d'éducation donnée par le directeur lui-même, M. Antonio Quirico, un de

ces Piémontais au ferme regard, comme on en trouve à la tête de quelques-unes des meilleures institutions scolaires de Rome. Il expose la morale en prenant son point d'appui dans des exemples ou récits extraits d'un petit livre *ad hoc* ou des écrits de Silvio Pellico; de là il remonte aux principes généraux; il y joint quelques notions philosophiques sur l'homme, sa nature, ses facultés. Les élèves, toutes fort attentives, prennent des notes, qu'elles mettent en ordre à domicile. Ce que j'ai lu ou entendu de leurs cahiers m'a semblé convenablement rédigé. On les exerce assidûment à exposer de vive voix, à leur façon, sans reproduire les paroles du professeur. Le directeur est aussi chargé de la leçon de pédagogie. Il conduit les exercices pratiques sur le vrai terrain, je veux dire, dans les classes élémentaires annexées à l'école; chaque *volée* annuelle d'élèves ou fraction de volée y prend part à son tour. Mais on devine combien il est difficile d'associer avec un réel profit les soixante-quatre jeunes filles du deuxième cours, les trente-neuf du troisième à des épreuves semblables. Le nombre est, ici comme ailleurs, l'écueil de ce cours important.

Le cours d'histoire se fait par voie d'exposition orale; les élèves prennent des notes et s'aident de *livres de texte* pour écrire la leçon à domicile. Ces cahiers ne sont pas, comme dans nos collèges, de longues *rédactions;* ils servent seulement à compléter le livre et à fixer les idées principales à l'aide des explications données en classe. En d'autres écoles, pour l'histoire comme pour d'autres cours importants, les professeurs, tout en

recommandant la rédaction à domicile des cahiers, qu'ils ont soin de reviser de temps à autre, déconseillent de prendre des notes. Ils disent que les jeunes filles, à cet âge, sont trop peu développées pour savoir distinguer au vol les idées ou les faits principaux des faits secondaires ; qu'elles écrivent servilement tout ce que dit le maître, et que ce travail absorbant, presque mécanique, empêche l'application calme et vraiment fructueuse de l'esprit. On jugera sans doute que cette manière de voir est parfaitement justifiée ; mais comme, d'autre part, c'est trop attendre de jeunes gens de quinze à dix-huit ans qu'ils saisissent avec une parfaite justesse des aperçus généraux, des jugements, historiques ou autres, etc., et qu'ils les retiennent, il conviendrait, je pense, de dicter un très court sommaire donnant à la fois la substance et l'ordre de la leçon.

J'appelle, à ce propos, l'attention sur le rôle très important que jouent les « livres de texte » dans toutes les classes, primaires, moyennes, secondaires. Chaque professeur les choisit à son gré, avec l'agrément de l'école ; ils tiennent en grande partie lieu, soit de nos cours dictés, qui font perdre un temps précieux, soit de nos cahiers, rédigés péniblement et confusément par l'élève. Cela n'empêche pas que la parole vivante du professeur ne soit l'organe principal de l'enseignement ; tout au contraire, ainsi que je l'ai dit plus haut, elle déploie d'autant plus librement son effet que l'élève peut y prêter toute son attention, sans avoir le souci de de la consigner à la hâte sur son cahier. Et quelle différence, pour un jeune esprit, d'avoir à déchiffrer un

manuscrit confus ou d'étudier un livre bien ordonné, que les souvenirs de la leçon ne font que compléter et éclaircir!

On a bien fait de réagir contre l'abus des « écritures », où nous donnons encore trop facilement. Le principal mérite en revient, si je ne me trompe, à M. Bonghi. Les professeurs de tout ordre, interrogés pourquoi ils n'avaient pas mis entre les mains de leurs élèves un *livre de texte*, lui répondaient qu'ils n'en connaissaient aucun de bien approprié à leur enseignement. « C'est sans » doute, leur écrit le ministre dans une circulaire de » 1875, que dans la plupart des cas vous n'avez pas » assez cherché. Considérez qu'un livre médiocre vaut » encore mieux que de n'en avoir pas. Les lacunes ou » les erreurs de l'auteur peuvent donner lieu aux déve- » loppements et aux rectifications du maître. Mais en- » fin, en admettant que ce livre parfaitement approprié » n'existe pas, il me paraît qu'un professeur dont le » goût est si raffiné que de ne pouvoir se contenter de » rien de ce qui a été fait par d'autres, doit se sentir » capable de faire mieux lui-même; ou, s'il ne le fait » pas, c'est qu'il ne lui manque que l'occasion et les » moyens... Dorénavant, les professeurs de gymnase et » de lycées seront mis en demeure d'indiquer les livres » de leur préférence; s'ils n'en ont pas à indiquer, on » les invitera à en composer eux-mêmes. Ces *textes* une » fois composés, le ministre ne prend pas l'engagement » de les publier; mais il fera la dépense pour les auto- » graphier; et les élèves qui en feront usage rembour- » seront au moins une partie des frais. De son côté, le

» professeur pourra corriger d'année en année son cours » autographié, et préparer ainsi une publication défini- » tive. » — Au reste, M. Bonghi laissait chaque maître libre de donner à son texte la forme et l'étendue qu'il lui conviendrait. On peut, disait-il, exposer succinctement les principales idées de tout l'enseignement, ou les seules conclusions de chaque chapitre, ou les preuves et les faits notables; mais il faut à tout prix que l'élève ne soit pas destitué de livre ou, ce qui est pis encore, obligé de glaner dans des livres divers les morceaux épars de la leçon : « L'heure d'une semblable recherche et » d'un tel triage n'est pas encore venue pour lui; il » n'a pas assez de temps pour cela; il n'a pas non » plus l'esprit assez formé, ni un *critère* assez sûr; » il risquerait de s'habituer, par cette méthode, à con- » fondre des doctrines et des tendances opposées; rien » ne contribue davantage à exténuer l'esprit et à le » rendre incapable de distinguer et de graver forte- » ment les traits propres de chaque chose et de chaque » pensée. » En conséquence, les professeurs avaient à prendre leurs mesures pour produire, dès l'ouverture prochaine des classes, soit un livre déjà publié, soit un cours autographié aux frais du gouvernement. J'ai cru qu'il n'était pas inutile d'insister un peu longuement sur cette question intéressante.

On ne pratique pas en Italie notre système d'émulation à outrance et de tournois hebdomadaires. Mais partout, dans les écoles de tout degré (au moins dans celles des villes), on multiplie les tâches à domicile, qui sont ensuite l'objet d'une revision attentive. Il y a

aussi, pour chaque matière, de fréquentes *compositions*, que le maître lit chez lui et qu'il marque d'un chiffre d'appréciation (selon une échelle de 1 à 10). Ce chiffre, inscrit aussitôt dans un registre spécial, compte pour les examens semestriels et pour les examens annuels de *promotion*. Cette dernière épreuve est la pièce principale de la machine scolaire; elle est très sérieuse, aussi bien dans les lycées que dans les collèges de filles, les écoles normales, les bonnes écoles élémentaires; nul ne monte à une classe supérieure sans avoir obtenu dans l'examen, à la fois écrit et oral, le chiffre minimum de 6. Dans certains établissements on dispense de l'examen les élèves qui, dans le cours de l'année, ont atteint une moyenne suffisante de points relatifs à la fois aux compositions ou travaux écrits, à la conduite et au travail quotidien.

J'ai toujours été frappé, dans mes visites scolaires du Nord au Midi, de l'énorme travail qu'impose au professeur l'*évaluation précise*, et en quelque sorte mathématique, de tant de travaux se succédant de semaine en semaine et quelquefois de trois en trois jours. Je suppose qu'en Italie comme ailleurs la revision se fait un peu en gros; toutefois j'ai pu m'assurer, en entrant à l'improviste dans les classes et en prenant aussitôt connaissance des *copies* accumulées sur le bureau, qu'elles étaient toutes, non pas corrigées, mais lues et soulignées. Revenons à l'École normale *dei Termi*.

J'assiste à une leçon de religion, donnée par un vieux prêtre, d'esprit libéral, dit-on, comme on en rencontre

encore en Italie. Il expose l'histoire sainte; les élèves prennent des notes, et on les interroge sur les leçons précédentes. Ce cours, écouté avec la même attention que les autres, et *répété*, je dois le dire, par les élèves avec le même accent précis et la même verve qu'elles mettent à répondre sur tout le reste, forme pourtant un singulier contraste avec l'esprit et les méthodes de tout l'enseignement profane de l'école. C'est la vieille méthode scolastique, avec ses procédés les plus arbitraires appliqués au maniement des textes et de l'histoire. Le professeur développe d'abord le récit sacré, selon le sens vulgaire et réel; puis il en dévoile par la voie allégorique, le « mystère » caché. Ainsi, dans la formation de l'homme, le limon et le souffle divin, c'est d'abord évidemment l'union de l'âme et du corps; mais c'est aussi le mystère de l'union de Jésus-Christ et de l'Église. Même sorte d'interprétation pour la lutte de Jacob et de l'Ange, etc., etc. De telles méthodes d'interprétation, appliquées à nos traditions religieuses, dans une école toute pleine de l'esprit moderne, se passent de commentaires.

J'ai sous les yeux des compositions sur les diverses matières. Elles ont été faites par les élèves du premier Cours, à l'examen de promotion annuelle, et par celles du troisième, à l'examen du brevet supérieur. Il serait trop long d'en donner ici des extraits; mais on me saura gré d'en indiquer au moins les sujets [1].

1. 1re ANNÉE. — *Examen final ou de promotion.* En *Morale : l'Amitié, ou les Amis;* quelques élèves ont adopté la forme d'une lettre. — En *Religion :* le commandement d'obéir aux parents. —

On verra, par la seule énumération des titres, com-

En *Histoire :* l'invasion des Gaulois. — En *Géographie :* Latitudes, zones, climats. — En *Arithmétique* : Solution raisonnée d'un problème sur les fractions. — En *Langue italienne :* Développement de ce texte : Une fille de veuve écrit au propriétaire de la maison où loge sa mère, le priant de patienter quelque temps pour le payement du loyer; elle lui expose les motifs de ce retard, et essaye de tous les arguments propres à le toucher.

3e ANNÉE. — *Examen pour la patente du degré supérieur.* — *Morale :* Développer ce thème : Si le mari est chef de la famille, la femme en est l'administrateur (reggitrice). — *Religion :* Combat de David et du géant Goliath; en tirer un argument pour démontrer que Dieu aide le faible, quand c'est un juste, qu'il écrase le fort, quand c'est un méchant. — *Sciences physiques :* L'air et l'eau; leur composition; préceptes d'hygiène qui s'y rapportent. — *Littérature :* Développement de cette pensée : Sacrée est la mère; morte ou vivante, honore-la, ô mon fils. — *Arithmétique :* Une aspirante au brevet supérieur obtient à son examen de réparation (c'est-à-dire où l'on répare un précédent examen qui a été malheureux) pour l'italien, l'arithmétique, la pédagogie, les chiffres de points suivants : pour la composition italienne, les 5/192 de la racine cubique du triple de 2359296; pour l'arithmétique, le 1/10 de la racine carrée de la racine cubique de 729000000; le rapport du nombre des points obtenus dans la composition de pédagogie à la somme de tous les autres est égal à 5/4. On demande combien de points elle a obtenus dans chaque matière et si elle a atteint la moyenne obligée de 6 (l'échelle des points est de 1 à 10). — *Comptabilité :* Définir le Livre-Journal; en expliquer l'utilité et de quelle manière on y enregistre les divers articles. — *Pédagogie :* La maîtresse d'école *éducatrice.* Lettre où l'on rend compte d'une visite faite à une classe élémentaire supérieure, conduite par une excellente maîtresse. — *Histoire :* Exposer les grandes inventions et les découvertes géographiques; dire comment elles ont transformé les conditions du moyen âge et produit un âge nouveau; exposer ensuite l'état de l'Italie à la mort de Laurent de Médicis. — *Géographie :* Parler des fleuves qui coulent sur le versant oriental de l'Asie; dire leur origine et les particularités qui s'y rapportent. Marquer les principales informations sur la Chine, l'État le plus considérable de ce versant.

bien l'épreuve écrite de l'examen pour le degré supérieur est laborieuse et complexe. Ainsi que je l'ai dit précédemment, elle l'est peut-être à l'excès. Vient ensuite l'épreuve orale avec toutes ses branches correspondantes. Dans les premiers temps de l'organisation scolaire du nouveau royaume, on avait été obligé d'user d'une excessive indulgence, soit pour l'admission à l'École normale, soit pour les épreuves de la patente; il fallait à tout prix pourvoir à des besoins immenses et pressants. Mais depuis quelques années, à mesure que les vides du personnel primaire se remplissent, les instructions ministérielles recommandent aux jurys de se montrer de plus en plus sévères.

Je dois répéter ici ce que je disais dans un précédent article. Les Italiens sont fondés, sans doute, à se plaindre que, parmi les maîtres et maîtresses primaires, non seulement un grand nombre, étrangers à l'éducation *normale* ou survivants de l'ancien régime, soient au-dessous de leur tâche, mais que même beaucoup d'instituteurs et d'institutrices, sortis des écoles normales, joignent à un médiocre savoir une plus médiocre expérience pédagogique. Il faut, pour apprécier équitablement cet état de choses, ne jamais perdre de vue qu'il y a vingt ans à peine, tout ou presque tout était à créer ou à réformer dans la plupart des provinces. Comment s'étonner, dès lors, que les écoles normales, à part quelques-unes justement renommées, ne puissent pas encore soutenir la comparaison avec les écoles allemandes. Elles ont également à souffrir du nombre excessif d'élèves, de la faible préparation antérieure,

qui tient à son tour à l'insuffisance de l'enseignement public élémentaire et au défaut de véritables écoles primaires supérieures, enfin du peu de développement des exercices *pratiques* et des épreuves pédagogiques finales. Ajoutez à ces causes qu'une partie du personnel *normal* enseignant a été recruté, dans les premiers temps, un peu au hasard ; que les mesures destinées à corriger ce mal n'ont pas encore eu le temps de porter tous leurs fruits, et que les meilleurs professeurs sont obligés, par la médiocrité du traitement, de disperser leurs forces en d'autres occupations. Les Italiens s'appliquent à améliorer leur enseignement à la fois pour la qualité, pour le caractère professionnel et pour la portée morale, en prenant surtout leurs points de comparaison en Prusse, en Saxe et en Autriche.

En ce qui concerne Rome en particulier, j'ai emporté de ce que j'ai vu et entendu à l'*Ecole des Thermes* l'impression qu'il y a là une grande somme de travail avec une étude bien raisonnée des choses. Y en a-t-il trop, et les matières surabondent-elles? J'incline à croire que non ; je cherche vainement quelle partie on pourrait retrancher, et il ne m'a pas semblé qu'aucune de ces parties fût développée à l'excès. Mais ces études diverses qui produisent de bons résultats quant aux *examens*, en produisent-ils d'aussi bons quant à l'*éducation* soit intellectuelle, soit morale proprement dite? Ne sont-elles pas resserrées en un espace de temps trop exigu? Forment-elles des intelligences curieuses, droites, fermes? Instituent-elles de fortes habitudes d'observation, d'examen et de jugement personnels? Ou

n'aboutissent-elles qu'à une abondante instruction *formelle*, de mémoire et de raisonnement, qui ne pénètre pas assez lentement ni assez profondément l'intelligence pour la féconder? Enfin, cette discipline de trois ou quatre ans donne-t-elle quelque trempe de caractère et quelques principes de conduite capables de résister à l'épreuve de la vie? Bref, ces jeunes filles apprennent-elles à voir sainement par les yeux de leur esprit et à se gouverner par leur propre conscience, ce qui est sans doute le principal de la sagesse séculière? Là-dessus je n'oserais me prononcer d'après les éléments incomplets d'observation dont je dispose; mais je n'hésite pas à dire que si des écoles aussi bien dirigées et si bien munies que celles de Rome ne sont pas encore arrivées au but supérieur que se propose toute éducation normale digne de ce nom, elles sont néanmoins dans la voie qui y conduit. Pour ce qui est de l'*esprit de vocation*, l'honorable directeur de l'école et M. le commandeur Bonnasia, à qui je dois tous mes remerciements pour la parfaite libéralité et la bonne grâce qu'ils ont mise à me renseigner sur tout — m'assurent que les jeunes maîtresses embrassent de tout cœur les devoirs de leur difficile profession et que la plupart font, dans la suite, honneur à leur titre.

Un mot en finissant. On aura remarqué que, de même que les cours sont professés par des maîtres et non par des maîtresses, la direction supérieure même appartient à un homme; la directrice et les assistantes n'ont charge que de la surveillance, de la tenue, des détails de l'éducation morale, et quelquefois de certaines le-

çons secondaires : ainsi à Florence, à Milan, à Rome. C'est là une combinaison qui mérite d'être étudiée de près. Il y a sûrement beaucoup à gagner, dans bien des cas, à ce que la forte volonté d'un *directeur*, pourvu de titres de l'enseignement secondaire, préside à la marche d'un grand établissement de ce genre.

J'aurai l'occasion de revenir encore sur les écoles normales. A mon passage à Florence, je m'occuperai en particulier d'une institution très digne d'intérêt, et qui n'existe que dans les écoles de Rome et de Florence : celle des cours *supérieurs complémentaires*.

XXXI

Florence, 25 décembre.

La misère est grande, cette année, dans cette charmante ville de Florence ; elle y est peut-être plus sensible qu'à Rome et à Naples. Aux causes générales, qui sont la mauvaise récolte et la rigueur inaccoutumée de l'hiver, viennent se joindre des causes particulières et exceptionnelles : les embarras financiers de la ville, qui, pour faire honneur à sa dignité de capitale temporaire de l'Italie, s'était engagée, comme on sait, dans des entreprises d'agrandissement et d'embellissement disproportionnés à ses ressources, et qui s'est réveillée de son beau rêve à demi ruinée ; par suite, les grands travaux publics suspendus, une foule de petits capitalistes florentins frustrés de leurs rentes et d'une partie de leur capital ; la caisse d'épargne elle-même, l'un des créanciers de la ville, atteinte du même coup qui frappe les autres. Le chiffre des habitants a notablement diminué ; et, comme on avait bâti de nouveaux quartiers

en prévision d'un accroissement de population, le prix des loyers s'est beaucoup abaissé. Tout cela n'est pas fait pour procurer du travail aux malheureux ouvriers de métiers ou d'art qui abondent ici.

La campagne souffre moins qu'ailleurs : c'est l'effet du régime économique, très favorable aux paysans, qui prévaut en Toscane. C'est à peu près le métayage, aux conditions les meilleures, usité dans nos départements du Sud-Ouest. Tous les produits de la terre, vin, huile, blé, sont partagés par moitié; et quand l'année est mauvaise, le propriétaire fait au métayer, sans intérêts, les avances nécessaires à son entretien. Une telle situation est un objet d'envie pour les malheureux journaliers ruraux des riches plaines lombardes et des provinces méridionales, et l'on comprend que le socialisme, bien accueilli par les ouvriers dans les villes de Florence, Bologne, n'ait aucune prise sur les gens de la campagne. En ce moment, on juge ici un procès pour affiliation à l'Internationale où se remarquent les mêmes illusions, la même discipline, qu'on a observées ailleurs.

Je vous ai déjà parlé des embarras du petit propriétaire italien, écrasé d'impôts, quand il ne recueille pas de quoi vendre bien au delà de ses besoins. Je m'informe si la vente des biens du clergé n'a pas accru sensiblement le nombre de ces petits propriétaires, comme cela eut lieu en France lors de la grande Révolution. Il paraît qu'il n'en a pas été tout à fait de même en Italie. Il est vrai que la loi de liquidation était conçue en vue des petits acquéreurs : elle leur offrait des délais de payement

très convenables, et ils n'ont pas manqué en effet de se présenter. Mais, après avoir acquis, ils se sont trouvés, pour la plupart, en face de lots de terre éloignés des villes, sans logement, sans moyens d'exploitation, et beaucoup ont été obligés de revendre aux grands propriétaires voisins, qui, à leur tour, épuisés par cet achat et par les charges ordinaires, ayant d'ailleurs peu de capitaux, n'ont plus les moyens de faire les améliorations ou les travaux désirables. La loi n'a pas créé en Italie, comme elle l'a fait en d'autres pays, une caisse de prêts ou avances, avec intérêts modérés et amortissements répartis sur une certaine série d'années.

Il y a à Florence une École des sciences politiques, fille de notre École de Paris. Fondée il y a quatre ans par M. C. Alfieri et d'autres patrons généreux, elle compte une trentaine d'étudiants. C'est peu sans doute, très peu au gré des initiateurs de l'œuvre et eu égard au besoin qu'avait l'Italie, non moins que la France, de voir se former au sein des classes supérieures ou moyennes une élite politique dirigeante. Les grandes familles, même celles de Florence, n'ont pas encore compris, à quelques exceptions près, de quel intérêt il était pour elles, pour leur influence politique comme pour l'avenir du pays, de donner à leurs fils cette sorte d'éducation complémentaire. Quelques-uns des élèves de l'École ont pour unique but de s'instruire ; d'autres cherchent à s'ouvrir une carrière déterminée. Le gouvernement a déjà consenti à les admettre aux examens pour les emplois diplomatiques et les consulats ; il ne

leur a pas encore ouvert la porte des finances et de l'administration, où l'on n'entre jusqu'à présent qu'à la suite d'études et d'examens universitaires. On comprend que les Universités soient jalouses de retenir ce droit. Il est bon de noter, d'ailleurs, que l'on est admis à l'École sans avoir besoin de présenter le diplôme de licence lycéale (ou baccalauréat) nécessaire pour entrer à l'Université.

Je recueille des professeurs un fait digne d'intérêt, qui s'observe, je pense, ailleurs qu'en Italie : c'est que ces jeunes gens, qu'ils aient ou non fait leurs études classiques régulières, pèchent par une connaissance très insuffisante de l'histoire et par la pratique non moins insuffisante de l'art d'écrire et de composer. Aussi reçoivent-ils, la première année, des soins particuliers pour ce double objet.

Florence n'a pas d'Université, au sens complet du mot. La Toscane avait ses deux hautes écoles à Pise et à Sienne, qui subsistent encore, la première florissante. Mais il y a ici un Institut supérieur dont les études ont valeur légale, et qui comprend : 1° Une Faculté des lettres avec une douzaine de chaires (philosophie, littérature, langues modernes et orientales, langues de l'extrême Orient) et environ quatre-vingts étudiants ; — les noms de M. Villari pour l'histoire, de M. Gubernatis pour les langues orientales; etc., sont bien connus. 2° Des cours et des exercices pratiques de médecine, d'une durée de deux ans, que sont astreints à suivre tous les étudiants de médecine toscans après quatre ans passés à Pise ou à Sienne. Il y a environ deux cents

élèves. Ni Faculté des sciences, ni Faculté de droit. L'École des sciences politiques, distincte de l'Institut, a dû établir plusieurs cours de droit.

J'ajoute, en passant, que les Facultés de théologie ont été supprimées partout, il y a quelques années, faute d'étudiants, soit laïques, soit ecclésiastiques, à la suite d'une mémorable délibération législative. L'Italie monarchique a procédé, comme on voit, en cette question d'une manière plus radicale que la France républicaine. Mais ni l'une ni l'autre des deux nations catholiques n'a su adopter le parti, à la fois le moins violent et le plus hardi, qu'a pris la Hollande protestante, celui de conserver dans ses Universités les principales branches de l'enseignement théologique (langues orientales, interprétation des livres sacrés, histoire des dogmes, histoire de l'Église, etc.) comme de simples branches du savoir humain, et à les traiter avec toute la liberté critique de l'esprit moderne. Nous avons pourtant fait un pas dans cette voie en créant au Collège de France une chaire d'histoire des religions[1].

L'Institut, tout incomplet qu'il est, a un budget de 550 000 francs, auquel l'État pourvoit pour les trois cinquièmes environ, la province et la municipalité pour le reste.

Ici, de même que dans les autres Universités, le positivisme, avec sa méthode expérimentale, et quelquefois avec ses résultats les plus négatifs, paraît être en

1. Voir sur la Hollande l'intéressante étude de M. Maurice Vernes, publiée par les soins de la Société de l'enseignement supérieur.

faveur. Mais c'est aussi à Florence, dans l'Institut et dans la bourgeoisie, que le catholicisme libéral, qui prétend concilier la science et la liberté politique avec les droits et l'autorité de l'Église, a l'un de ses principaux foyers. Un professeur de philosophie, M. Conti, représente cette tendance et rallie un certain nombre d'étudiants. Des personnes qui jugent sans passion m'assurent que ce mouvement est beaucoup moins religieux et scientifique que politique, et que s'il n'est pas hostile au nouveau régime, il est du moins contraire à la direction générale du gouvernement et à quelques-unes des lois libérales les plus caractéristiques votées depuis 1870.

L'enseignement secondaire se partage entre les barnabites, qui ont un internat bien fréquenté, les scolopes, et l'État ou la municipalité. Les jésuites n'ont jamais eu ici d'influence ; bien que leur général réside dans le voisinage, à Fiesole, ils n'ont ni établissement ni action apparente. Quant aux scolopes, ordre enseignant qui fut toujours opposé aux jésuites et animé d'un esprit de tolérance, ils sont établis de longue date à Florence et y jouissent de la faveur publique. Ils ont élevé la présente génération politique, qui leur garde un bon souvenir. Quand le commissaire royal, envoyé à la suite de la démission de la municipalité, leur appliqua sans ménagements la loi relative aux communautés religieuses et leur ôta la direction des écoles municipales, une liste de souscription fut aussitôt ouverte, où figuraient des noms très libéraux, et un grand nombre de leurs élèves les suivirent. Leur enseignement est gra-

tuit. On m'assure que chez eux les études sont médiocres, à part celles de latin dans les classes élémentaires. La loi qui impose à tous les établissements secondaires d'avoir des professeurs diplômés et une certaine organisation de classes ou d'années d'études n'ayant pas encore été promulguée en Toscane, ils en profitent pour ne pas se conformer au régime établi dans tout le reste de l'Italie. Les barnabites, au contraire, prennent les titres universitaires, et leur enseignement est meilleur.

On me signale toujours les doctrines matérialistes ou athées d'une part, et le défaut de sérieuse éducation morale ou religieuse dans les écoles primaires ou secondaires de l'autre, comme les causes qui contribuent le plus à ramener une partie des classes moyennes vers l'éducation ecclésiastique. Ce n'est pas un mouvement de foi, mais de peur, ou plutôt de préservation; on ne regarde pas de près aux doctrines; on cherche un enseignement religieux tutélaire et un corps qui le représente avec décision et avec suite.

Je vous ai déjà écrit que l'instruction religieuse ne fait plus partie du programme des écoles élémentaires de Florence et des examens obligatoires. Cela veut dire que les maîtres laïques en sont déchargés et qu'il est facultatif pour les élèves. La municipalité, d'accord avec l'archevêque, ouvre l'école le samedi soir au curé de la paroisse ou à son délégué, et tous les élèves, à peu d'exceptions près, assistent aux leçons. Les protestants ont tenu à conserver leurs écoles distinctes subventionnées par la Ville.

Je vous ai dit aussi qu'à Bologne les choses se passent autrement. La religion a été exclue de l'école par le conseil, et, tandis qu'en d'autres villes où la même suppression avait été tentée, les familles ont protesté et que l'État leur a donné raison, au nom de la loi organique de 1859, à Bologne il n'y a point eu de réclamations et le changement a été maintenu. Il ne faut pas oublier que les villes de la Romagne sont entre celles qui avaient le plus souffert du gouvernement des prêtres.

On m'assure, du reste, que les ressentiments de ce genre ont beaucoup perdu de leur vivacité, et que si les familles ne réclament pas le rétablissement de l'instruction religieuse, c'est moins par hostilité à l'égard des doctrines ou des personnes que par indifférence. Quelqu'un me dit à ce propos que dans quelques-unes de ces écoles, en apparence si radicales, on voit encore l'image de la Madone, à laquelle les jeunes filles adressent chaque jour des oraisons que leur enseigne la maîtresse. Dans ces questions-là il est bon de ne jamais s'arrêter à l'affiche légale et au programme officiel, si l'on veut connaître le véritable esprit d'un pays ou d'une ville.

Les établissements d'instruction de tout ordre abondent en Toscane. Il y a notamment un collège militaire au sujet duquel je recueille des informations dignes d'intérêt. Tous les officiers d'Italie, excepté les « officiers de fortune », sont élevés dans des établissements de ce nom, où ils reçoivent une instruction secondaire dépourvue de grec et de latin, mais forte de mathématiques. On parle d'y introduire la langue latine et de

relever par ce moyen la culture classique, qui jusqu'à présent n'a d'autres *moyens* que la littérature italienne, l'histoire et le français. Les jeunes gens vont de là aux Académies de Turin ou de Modène. Les corps savants ont, en outre, une école spéciale d'application. On vante beaucoup la tenue morale des collèges militaires, si bien que beaucoup de familles y envoient leurs fils de préférence, sans les destiner pour cela à l'état militaire. Cette tenue excellente n'est pas le résultat de la seule discipline, mais des principes et des habitudes d'honneur, de respect de soi, de véracité et de bienséance qui se transmettent d'une génération à l'autre, et dont on est principalement redevable à l'influence piémontaise.

On fait à ce sujet la réflexion que l'éducation séculière, si l'on y accordait plus d'attention, pourrait se réformer d'après une inspiration semblable dans les internats des gymnases et lycées. Ceux-ci ne jouissent pas, en général, de la même confiance que les collèges militaires; beaucoup de familles croient, en Italie comme en France, que les établissements ecclésiastiques, petits séminaires, maisons congréganistes, donnent une meilleure culture morale. Cependant la vérité est, à ce que m'assurent à Rome et à Florence des hommes bien instruits de ce qui se passe dans les pensionnats de l'un et l'autre ordre, qu'il y a beaucoup plus de désordre et de laisser-aller dans les maisons ecclésiastiques; mais on réussit à voiler les scandales tandis qu'on publie à son de trompe ceux des maisons laïques. La question des maîtres d'étude n'est pas dans ce pays un sujet de moindres embarras que chez nous ;

mais il paraît que les abbés surveillants, dans les internats du clergé, ne sont pas en général mieux respectés des élèves que les surveillants des maisons laïques.

J'allais oublier de vous signaler un fait digne de remarque. Deux jeunes filles, de l'âge de douze à treize ans, ont demandé cette année d'étudier au gymnase Galilée. Aucune loi ne s'y opposant, on les a admises; elles tiennent un rang fort honorable dans les études classiques, et leur présence, après la première surprise, loin d'être une cause de distraction pour les élèves, contribue à leur donner plus d'émulation et une meilleure tenue.

Je viens de visiter une école populaire qui fait honneur à Florence. Ce n'est pas seulement un organe important d'instruction; c'est un témoignage remarquable de dévouement donné par la classe moyenne aux classes populaires. Tous les dimanches, à huit heures du matin, une société libre ouvre des classes aux ouvriers, enfants ou adultes, urbains ou ruraux qui n'ont pas le temps, ou qui ne l'ont pas eu autrefois, de fréquenter les écoles de la semaine. On voit se presser là environ six cents élèves (huit cents, si l'on y joint une section technique ou professionnelle) de tout âge, distribués en deux grandes divisions, les adultes et les enfants, qui comprennent à leur tour plusieurs classes allant des premiers éléments de la lecture jusqu'à l'arithmétique complète, les notions de géométrie, la géographie de l'Europe, l'histoire d'Italie. Les exercices élémentaires de composition italienne se poursuivent d'année en

année. Chaque classe se partage encore en deux ou trois degrés selon la force des élèves, mais réunis dans la même salle à des places distinctes. Le programme comprend aussi la gymnastique, le dessin et l'enseignement « des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen ».

Mais ce n'est là que l'extérieur de l'institution et en quelque sorte la machine. Ce qui est digne d'intérêt, c'est que tous les professeurs donnent ainsi, chaque dimanche, leur concours gratuitement, et qu'en dehors des maîtres titulaires il y a des inspecteurs ou auxiliaires, également bénévoles, deux, trois, quatre par classe, selon le nombre des élèves, chargés de corriger dans la classe même tous les devoirs faits à domicile et de leur appliquer une note ou chiffre de points, dont grands et petits écoliers se préoccupent fort. Ces maîtres et ces auxiliaires sont des professeurs, des avocats, des négociants, des notaires, etc.; ils ne sont admis à remplir leur office en titre qu'à la suite d'une épreuve préalable de six mois. Ils élisent chaque année le directeur de l'école, que le règlement investit, durant les heures de leçons, d'une autorité souveraine; et, pour prévenir les irrégularités et les défaillances d'un service tout volontaire, ils se sont liés par des règlements rigoureux, que l'on ne se fait pas faute d'appliquer.

A partir de midi, les salles s'ouvrent de nouveau pour l'instruction professionnelle, comprenant le français, le dessin, l'arithmétique, la tenue des livres, les éléments de physique et de chimie, le maniement des appareils télégraphiques pour les candidats aux emplois des che-

mins de fer, la pédagogie pour les aspirants au brevet inférieur de l'enseignement primaire. La plupart des deux cents élèves adultes de cette division ne participent qu'aux leçons de français et de dessin ; les autres, très peu nombreux, se distribuent entre les diverses spécialités professionnelles.

Je remarque l'extrême simplicité du programme des classes du matin qui, s'adressant à des ouvriers ou à des petits marchands très occupés, se bornent au strict nécessaire. Tous les trois mois, on donne en prix des livrets de caisse d'épargne d'une petite valeur à ceux qui ont obtenu la plus haute moyenne de points. On me montre parmi les adultes un cantonnier, âgé de quarante-cinq ans, qui a obtenu une première distinction et qui travaille à en obtenir une seconde.

Tous les ans, un examen décide si l'élève est apte à monter dans la classe supérieure. Vous savez qu'il n'est pas de règle plus efficace ni plus généralement observée que celle-là dans les écoles italiennes publiques de tout degré. En tout ceci il n'y a évidemment qu'à applaudir. Je regrette seulement (et peut-être cette remarque s'appliquerait-elle à nos écoles françaises du même genre) de ne pas trouver ici une place plus régulière faite à l'éducation proprement dite. Sans doute il faut mettre au-dessus de tout, pour l'action moralisante et civilisatrice dans le meilleur sens du mot, le noble exemple donné chaque dimanche par des hommes dévoués dont toute la semaine a appartenu à leurs occupations professionnelles respectives. Mais, si remplies que soient les deux heures de leçons, ne serait-il pas possible d'y

introduire chaque fois la lecture d'un morceau classique italien, d'un poète surtout, dont les élèves auraient à apprendre une partie par cœur? On les initierait par là, ne fût-ce que dans la moindre mesure, au meilleur de la culture morale des classes moyennes. Je voudrais aussi que le chant choral fût institué pour servir à la même fin. Nous autres, modernes, nous avons oublié ce que l'antiquité savait si bien de l'efficacité éducatrice de la musique, et en particulier du chant en chœur, quand il est approprié avec discernement à ce haut dessein. Aujourd'hui surtout que l'influence de la religion est momentanément affaiblie sans être remplacée par aucune autre, on ne saurait faire trop de cas de ces moyens de culture morale indirecte.

XXXII

Florence, 28 décembre.

Je ne vous ai encore rien dit de ce qui est l'événement du jour à Florence. On a découvert, le jour de Noël, l'aile droite de la façade du dôme, dont la décoration est maintenant achevée, et toute la ville vient juger de l'œuvre des sculpteurs et des mosaïstes. Vous savez que l'immense cathédrale est partout revêtue, à l'extérieur, de plaques de marbre blanc et noir qui alternent selon des figures déterminées. On se conforme au même style pour la façade. Au-dessus du portail, la foule admire une belle fresque, qui sera plus tard, si je ne me trompe, exécutée en mosaïque. Le sentiment général du public compétent, au sujet de cette première partie de l'œuvre d'achèvement, paraît être celui de l'approbation et même quelque chose de plus.

Les niches, ornées de ces charmantes colonnettes torses en marbre blanc dont les édifices de Florence offrent de nombreux modèles, sont déjà garnies de leurs

statues. Le travail se poursuit; on a déjà commencé la partie centrale et l'aile gauche ; mais les ressources, qui se composent de souscriptions privées et de subsides de l'Etat, sont insuffisantes. Je me demande si la façade, une fois terminée, répondra, par ses proportions un peu exiguës et par le style particulier de la décoration, à l'aspect général de cette cathédrale, d'une masse si imposante.

Le Parlement italien va être saisi au premier jour d'une pétition qui jette un singulier jour sur la situation de l'instruction primaire dans les communes, et sur l'écart qui existe entre l'organisation légale et la réalité. Cinq ou six cents instituteurs s'adressent aux Chambres pour demander que les pouvoirs des municipalités dans la nomination des maîtres et la direction des écoles soient restreints ou abolis, et transportés au gouvernement. Ils exposent l'état précaire, et presque toujours de dénuement, où les réduit le caprice ou l'ignorance des syndics (maires) et des conseils locaux. Quoique la loi ait pris certaines précautions en vue de limiter ce pouvoir arbitraire, soit en fixant un modeste minimum de traitement, soit en obligeant la commune, une fois qu'elle a nommé l'instituteur, de le garder au moins deux ans, et, si elle le nomme de nouveau après ce terme, de le garder cinq ans, le sort des maîtres n'en est pas pour cela beaucoup meilleur ni beaucoup mieux assuré. Tout-puissants dans leurs villages, mal contenus par des inspecteurs scolaires auxquels manquent souvent tous les genres d'autorité avec les moyens administratifs de faire prévaloir le droit, les syndics

éludent les dispositions légales, disputent à l'instituteur son minimum, et, selon les vicissitudes des élections politiques ou municipales, le tracassent jusqu'à ce qu'il prenne le parti de s'en aller.

J'ai lieu de croire, d'après mes renseignements privés, qu'il y a beaucoup de vrai dans ce triste tableau; cela contribue en certaines provinces à faire de la classe nombreuse des instituteurs primaires une classe mécontente, aigrie, et disposée à épouser, dans les questions politiques ou sociales, des sentiments excessifs. Certains hommes politiques, avec qui j'en ai parlé, expliquent ces mauvaises dispositions par le demi-savoir et l'éducation mal conduite des écoles normales. En tout cas, on peut voir par là, ainsi que je vous le disais dans une précédente lettre, que la centralisation a du bon; seulement, il faut que la machine de l'État soit bien construite, pourvue de tous ses organes, et que le gouvernement ait les moyens d'être et bien informé et bien obéi. L'Italie n'en est pas encore là; ses embarras financiers et la mobilité de ses ministères ne lui ont pas permis de constituer fortement son administration et de la payer en vue de services sérieux. J'entends souvent les hommes qui ont manié les affaires publiques nous envier ce puissant appareil de l'État administratif qui, chez nous, disent-ils, se maintient et fonctionne régulièrement à travers toutes les révolutions, et qui peut prêter à un gouvernement actif un si utile concours.

Je vous avais envoyé de Naples quelques renseignements sur les collèges ou *educatorii* royaux de filles. J'ai pu visiter ici l'*Annunziata*, la maison la plus en

renom de toute l'Italie, qui reçoit de différents côtés des jeunes filles de haute condition. Je n'entrerai pas dans le détail des programmes, que vous trouverez consignés tout au long dans les pièces annexées au rapport de M. C. Sée; ils sont en grande partie fidèlement appliqués. Quant à l'éducation proprement dite, c'est le même système de réclusion absolue qu'à Naples, et plus rigoureux encore. Nul jour de sortie; ni petites ni grandes vacances; la correspondance de part et d'autre entre la famille et les élèves est contrôlée par la directrice. Ici aussi il n'y a d'admises que les catholiques, bien que ce soit un collège du gouvernement, dont la directrice et les professeurs sont à la nomination du roi ou du ministre; cette exclusion est motivée par le sentiment public qui ne s'accommoderait pas, dit-on, de la présence d'hérétiques et de juifs.

Ce n'est pourtant pas que l'air qu'on respireà l'*Annunziata* ait rien de l'air du cloître; les pratiques religieuses consistent dans une courte messe quotidienne et dans la confession mensuelle; la vraie direction morale appartient aux maîtresses laïques, et l'influence intellectuelle aux professeurs venus du dehors et appartenant à des écoles toutes séculières. Il va sans dire que les parents peuvent visiter leurs enfants au parloir. Les jeunes pensionnaires ne donnent pas, comme à Naples, des représentations théâtrales devant un cercle d'amis; elles se bornent à jouer entre elles de petites scènes; ces jours-ci, par exemple, il y a exposition du petit Jésus, *il Bambino*, dans sa crèche, avec le cortège des bergers et des mages, et à cette occasion des chants et

des dialogues. Mais, à défaut de comédies de famille, on a deux ou trois bals dans la saison du carnaval, où l'on invite les pères et mères et quelques notables, et point des jeunes hommes. Pendant les grandes vacances, qui durent deux mois, on passe le temps comme on peut, à danser, à chanter, ou à jouer dans les grands jardins du superbe palais qu'occupe le collège; on fait même au dehors des promenades, on travaille deux heures par jour, on lit des livres italiens ou français (notre langue est enseignée dès l'enfance et bien enseignée), et sans doute aussi on jase, on s'ennuie et on rêve du monde, du vaste monde.

Vous conviendrez que cette séquestration complète qui, dans une maison laïque et de l'Etat, se prolonge cinq, six ans, cette séparation rigoureuse d'avec la famille et la société est bien faite pour surprendre. C'est aussi le régime qui prévaut dans les anciens *conservatorii*, de moyenne ou petite condition, dirigés, ici et ailleurs, par des oblates ou religieuses de vœux non perpétuels (mais qui, en général, ne profitent jamais de leur liberté pour rentrer dans le monde), avec le concours de professeurs séculiers et sous le contrôle du gouvernement. Seulement, dans ces maisons d'oblates, dont la directrice est confirmée par le ministre, les pratiques religieuses prennent plus de temps et d'importance que dans celles où il n'y a que des maîtresses laïques. Chose curieuse, le très grand nombre des familles ne trouve point à redire à ce système; elles sont accoutumées à croire que l'air moral du collège est plus salubre pour les jeunes filles que celui de la maison

paternelle; elles acceptent même sans murmurer que leurs lettres soient ouvertes.

Les esprits éclairés n'essayent pas, sans doute, de justifier une telle réclusion; mais l'habitude les domine, et ils hasardent timidement quelques circonstances atténuantes, tirées des devoirs de société qui occupent les parents, des médiocres exemples qu'offrirait l'intérieur de maintes familles, etc., etc. Je me hâte d'ajouter qu'il y a en Italie des hommes moins résignés ou plus clairvoyants, qui comprennent que toute éducation est artificielle et malsaine qui fait à ce point abstraction de la famille et du monde; que le développement régulier de l'intelligence et du caractère ne peut se passer impunément de l'air excitant du dehors; qu'à y regarder de près, les études et la santé morale souffrent également de cette culture en serre chaude, et qu'enfin un tel régime, legs d'un passé éteint, ne saurait être compatible avec les exigences laborieuses et complexes de la vie moderne.

Il est d'autant plus surprenant qu'un pareil système (atténué du reste par un régime intérieur simple, agréable et plein de dispositions prévoyantes de toute sorte) se perpétue en Italie à l'ombre d'institutions libérales, que l'on a sous les yeux l'exemple très encourageant d'un système opposé. Sans parler d'assez nombreux pensionnats laïques où règnent des habitudes différentes, les écoles normales de filles, toutes gratuites, reçoivent beaucoup d'élèves de la petite ou de la moyenne bourgeoisie, qui ne se proposent pas, une fois le diplôme obtenu, de se vouer à l'enseignement, mais

qui veulent seulement compléter leur éducation sans quitter leur famille et à moindres frais. Or il n'y a là que des externes, appartenant à des classes sociales très différentes, et retournant chaque jour, après les leçons finies, en pleine vie du monde. On ne se plaint pas en général des résultats de ce mélange d'élèves ni de ces communications incessantes avec le dehors, pas plus pour les études que pour la moralité : tout au contraire. N'y a-t-il pas là, en effet, de plus riches éléments pour une salutaire émulation en même temps que des conditions plus saines, parce qu'elles sont plus réelles, du développement moral?

— Florence est assurément une ville libérale ; on n'y voit pas, je vous le disais, comme à Rome et à Naples, la majeure partie de l'aristocratie se tenir à l'écart du régime nouveau. Les vieilles grandes familles qui continuent d'habiter les palais de leurs ancêtres, ne se sont séparées ni de la bourgeoisie ni du peuple : l'ancienne tradition démocratique persiste encore ; l'écart est beaucoup moindre qu'ailleurs entre les fortunes, les habitudes sociales et les sentiments politiques. En même temps que libérale, Florence paraît être une ville religieuse, ce qui en Italie doit toujours s'entendre avec maintes réserves et dans un sens fort relatif. La foi positive n'y abonde pas plus qu'ailleurs ; et, quand il le faut, le citoyen du dix-neuvième siècle fait passer l'intérêt du pays avant le « salut de son âme », comme le disait Machiavel d'un de ses héros, c'est-à-dire avant les convenances traditionnelles. Mais on est modéré ; on répugne aux extrêmes ; on a peur des conséquences

morales ou sociales de certaines doctrines philosophiques ; et le mouvement conservateur est ici bien accentué.

Ce n'est pas, me dit-on, que le parti des noirs, ou comme nous l'appellerions, clérical, ait de nombreux adhérents. Les grandes familles de Florence ont adhéré de bonne heure au mouvement d'émancipation italienne et à toutes les grandes mesures politiques qui l'ont suivi. Quelques-unes y ont figuré au premier rang. Ni le gouvernement des grands-ducs autrichiens, ni le pouvoir temporel des papes n'éveillent ici des regrets ou des scrupules. Le bas clergé même, à ce qu'on m'assure, n'est rien moins que fanatique ; au fond du cœur, les curés se sentent Italiens, et jamais on ne réussirait à les enrôler dans une croisade contre l'unité italienne. Il est vrai que parmi les jeunes abbés récemment sortis du séminaire, il en est de plus théocrates ou de plus militants ; mais la masse est encore animée d'un esprit fort différent de celui qui règne chez nous.

On me rappelle que les curés ne sont pas ici des fonctionnaires salariés, touchant à jour fixe un traitement assuré qui les laisse libres de se donner sans réserve aux intérêts de leur ordre ; ils sont usufruitiers de la terre paroissiale, et, à ce titre, tenus d'en tirer le meilleur parti possible ; ils dépendent, en outre, pour le casuel, des confréries laïques, partout établies, qui organisent les fêtes patronales, ouvrent des souscriptions, et qui savent faire au besoin leurs conditions. Ce dévouement absolu à Rome, devenu le sentiment dominant du clergé français ; cette ardeur

belliqueuse contre le siècle et la Révolution qui unit nos prêtres en une armée bien disciplinée, répugne aux traditions régionales, aux habitudes, au tempérament du clergé italien comme à ses intérêts terrestres.

Tenez compte aussi de l'ignorance générale, qui va diminuant dans le Nord et dans le Centre, mais qui est fort épaisse dans le Midi. On m'assure que, si les prêtres de ce pays ne connaissent pas le fanatisme et la discipline exacte des nôtres, ils n'ont pas non plus en général la même austérité de mœurs ni par conséquent la même influence ; néanmoins, il est à noter que le clergé séculier reste en possession de la confiance des familles de la classe moyenne ou supérieure ; c'est à lui qu'on s'adresse généralement et non pas aux directeurs congréganistes, jésuites, carmes, dominicains, comme la mode s'en est répandue dans nos villes. Vous apprécierez sans peine les effets de cette différence : l'influence des *réguliers*, exclusivement voués à un intérêt idéal et obéissant à une impulsion unique, sera tout autre et tout autrement forte que celle des membres isolés d'un sacerdoce mêlé aux personnes et aux choses du siècle. « Il n'est jamais arrivé dans le cercle de mes relations, me disait une des femmes distinguées de l'Italie, que le confesseur ait essayé de nous mettre en état de défiance ou en disposition de propagande à l'égard de nos maris et de nos parents, à propos des actes de politique soit générale, soit même ecclésiastique qu'ils accomplissaient en qualité de ministres ou de législateurs. »

L'esprit conservateur des Florentins n'empêche pas

non plus que les mœurs ne soient, comme la loi, très tolérantes envers les cultes dissidents. Il n'y a pas seulement à Florence des églises protestantes de toute dénomination qui font de la propagande par la presse, par la parole publique, par les œuvres de bienfaisance; il y a même une École de théologie, où l'Église protestante italienne, issue des vallées du Piémont, forme ses pasteurs. Ces *Vaudois*, qui ont des temples dans toutes les villes importantes du royaume et dont je vous ai déjà dit quelques mots, forment un des plus intéressants phénomènes de l'histoire moderne, l'un des moins connus en France, et qui cependant se rattache à notre histoire. La langue ecclésiastique en usage dans leurs vallées (près de Pignerol) est le français; et c'est aussi de la France du moyen âge, des Pauvres de Lyon, de l'hérétique Pierre Waldo, contemporain des premiers Albigeois, qu'ils apprirent, au commencement du treizième siècle, à goûter la lecture des livres saints en langue vulgaire et à préférer la religion des bonnes œuvres aux pratiques rituelles et au mérite de la foi aveugle. Ils paraissent être restés étrangers au dualisme manichéen des Albigeois. Dénoncés de bonne heure comme hérétiques, ils réussirent pourtant à se maintenir; trois siècles plus tard, ils accueillirent avec empressement la Réforme et ses doctrines, mieux définies que les leurs.

Depuis ce temps, leur destinée ne fut plus qu'une longue tragédie, semée de massacres et d'exils; persécutés à la fois par leurs ducs de Savoie et par les rois de France, ils tinrent bon dans leurs montagnes, fidèles

à leurs vieilles traditions religieuses comme à leurs mœurs simples et honnêtes; jusqu'au jour où l'émancipation libérale du Piémont, suivie bientôt de celle de l'Italie, leur a permis de porter librement leur culte en langue italienne dans toute la péninsule. Ils sont généralement respectés; mais, bien que leurs congrégations comptent partout un certain nombre de prosélytes de toutes conditions, ils n'exercent, ainsi que je l'ai écrit, aucune action générale ni profonde sur leur pays.

XX III

Florence, 27 décembre.

Je reviens aux écoles normales, pour compléter ce que je vous ai écrit de Naples et de Rome. Je réunirai d'abord un certain nombre d'observations générales communes à tous les établissements de ce genre et concernant l'organisation, les programmes, les examens pour le brevet, etc.; je parlerai ensuite avec quelque détail de deux ou trois écoles de grandes villes, Rome, Florence, Milan.

Les écoles normales, vous le savez déjà, sont des externats, celles de filles comme celles des hommes; on y trouve souvent annexé un pensionnat, destiné à recevoir un certain nombre de boursières et d'élèves payantes. Il y a des Écoles normales du gouvernement, au nombre de 48, dont 22 pour les élèves-maîtres, 26 pour les élèves-maîtresses; d'autres provinciales, mais assimilées aux premières quant à l'organisation et à la valeur légale de l'enseignement, au

nombre de 13, à savoir 9 de filles et 4 d'hommes. Il y en a de privées, qui, au lieu de comprendre trois années de cours, n'en ont ordinairement que deux et portent alors le nom d'*Écoles magistrales*, au nombre de 51, dont 19 pour instituteurs, 32 pour institutrices. — En tout 112 établissements, entretenus ou subventionnés par l'État, avec plus de 6000 élèves, dont 4100 dans ceux de l'État et des provinces, 1800 dans les écoles privées. L'État alloue environ 1000 bourses de 250 livres chacune, les provinces 600, réparties entre les élèves de l'un et de l'autre sexe.

Laissez-moi vous rappeler que les professeurs des Écoles normales pour les deux sexes, au moins les principaux, sont tenus, à l'avenir, d'avoir fait leurs études secondaires, c'est-à-dire d'être munis de la *licence lycéale* ou diplôme du baccalauréat complet, et d'avoir suivi les cours d'une Université (Faculté des lettres ou des sciences) durant deux, trois ans, pour obtenir le grade ou diplôme correspondant aux matières qu'ils veulent enseigner. J'appelle l'attention sur cette disposition capitale, appelée à porter si haut le niveau de l'enseignement normal ; le lecteur ne manquera pas de la comparer avec notre régime français, qui recrute les professeurs normaux dans les rangs du personnel primaire sans leur demander des preuves d'une forte et méthodique préparation scientifique ou littéraire[1]. Seulement il y a lieu de craindre que de si grandes exigences,

1. Cet état de choses est en train de se modifier depuis l'établissement du concours de Paris, qui opère une sorte de sélection des meilleurs candidats.

mal justifiées par le chiffre du traitement (2900 fr. pour les maîtres titulaires, 500 à 900 francs pour les maîtresses assistantes dans les écoles de filles, 500 fr. de supplément pour le directeur) ne rendent difficile en Italie le recrutement du corps professoral [1].

Je disais, dans un précédent article, que les élèves-filles sont beaucoup plus nombreuses que les élèves-hommes; elles sont à peu près dans la proportion de 3 pour 1. Dans les grandes *écoles féminines* de Naples, Florence, Milan, j'ai trouvé plus de 200 élèves; à

1. Voici quelques indications comparatives empruntées aux *Lettres* de M. Manfroni. En Italie, sur 100 professeurs d'écoles normales, 25 de 1re classe ont 2600 livres; 34 de 2e ont 2178; 41 de 3e ont 1810; à quoi il faut ajouter une augmentation d'un dixième tous les six ans (soit 266 francs, 217 francs, 181 francs) pour ceux qui dans l'intervalle n'ont pas été promus à une classe supérieure.

En Prusse, le directeur de l'école normale de Berlin a 6750 francs; les professeurs ordinaires 5250; les professeurs assistants 4500. Dans le reste du royaume, ces chiffres descendent respectivement à 6000, 4125, 3000. Les maîtres de l'*école pratique* sont payés comme les assistants. En outre, pour tous, logement gratuit ou indemnité.

En Allemagne, le directeur, à Vienne, reçoit 3800; ailleurs 3300; les professeurs à Vienne 3000; ailleurs 2500. Mais il faut ajouter 500 francs d'augmentation tous les cinq ans sans égard à l'avancement qui a pu avoir lieu dans l'intervalle. — Après trente ans de service les directeurs ont droit à une retraite de 6800 pour Vienne, de 6390 ailleurs; les professeurs, de 6000 pour Vienne, de 5300 ailleurs. — En outre, les membres du corps enseignant, comme tous les autres employés de l'État, jouissent d'une *solde d'activité* qui varie selon les lieux : à Vienne 1250 francs; ailleurs, selon le chiffre de population, 750, 625, 500 francs. Les maîtres de l'école pratique reçoivent 2000 francs avec une augmentation quinquennale de 250 francs et une *solde d'activité* de 650 à 250.

Naples, le cours de deuxième année est suivi par 120 jeunes filles : nombre manifestement excessif, qui dépasse les forces d'un seul professeur, et qui met surtout obstacle à la bonne marche des exercices pratiques de pédagogie. En revanche, l'école des jeunes maîtres à Naples n'a que 45 élèves répartis entre les trois années.

Cette différence de nombre est importante à noter. Elle tient à ce que la carrière de l'enseignement primaire offre aux filles des avantages et des attraits qui ne paraissent pas suffisants aux jeunes hommes. Ceux-ci, quand ils sont bien doués ou qu'une occasion favorable se présente à eux, s'engagent volontiers dans une voie plus commode et de plus de profit, par exemple, dans les emplois des chemins de fer; aussi se plaint-on partout que les candidats au brevet ou à l'école normale soient, les uns des paysans peu ou point dégrossis, les autres, c'est-à-dire le plus grand nombre, des jeunes gens fourvoyés qui, par défaut d'énergie, d'intelligence, ou d'habitudes studieuses, n'ont pas su réussir ailleurs et qui n'apportent aucun *don de vocation* dans une carrière où les plus exquises qualités morales ne seraient pas de trop. Il y a, sans doute, de nombreuses et honorables exceptions; j'ai vu, par exemple, à Milan des élèves-maîtres, sortis presque tous, je crois, ainsi que les nôtres, de la classe rurale, à l'apparence un peu rude, mais qui m'ont paru se préparer de fort bon cœur à leur future carrière ; leur directeur, l'honorable M. Polli, m'a confirmé dans cette impression en me parlant de leur application au travail, de leur bonne

conduite en ville (ce sont des externes) et du goût que la plupart éprouvent pour leur profession future. « Ceux-là, ajoutait-il, ne risquent pas de devenir des mécontents ni des révolutionnaires, quelques-uns seulement chercheront un autre emploi : mais quoi d'étonnant, ils sont si mal payés ! »

Il est trop vrai, en effet, que le traitement des maîtres et des maîtresses est insuffisant. Le minimum descend pour les femmes jusqu'à 360 francs, et pour les hommes jusqu'à 550 ; la moyenne pour tout le royaume et pour les deux sexes ne dépasse guère 600 francs ; seulement, il faut considérer que le chiffre de la rétribution s'élève assez haut dans les grandes villes telles que Rome, et dans quelques provinces [1]. Mais le maître n'a ni loge-

1. Voici quelques chiffres précis. Je les tiens de M. le commandeur Bonnasia, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique, à l'obligeance de qui je suis très redevable.

Pour l'Italie septentrionale le traitement moyen des instituteurs est de 681 francs (Piémont 638 ; Ligurie, 873). Pour l'Italie centrale il est de 763. (A Rome, ville et territoire réunis, de 1046 ; pour la ville seule et pour les maîtres du degré supérieur hommes et femmes, il monte jusqu'à 2000.) Pour l'Italie méridionale, 632 ; ce chiffre inférieur tient à ce qu'il y a dans ces provinces beaucoup de prêtres, faisant office de maître d'école en même temps que de curés, et de Sœurs enseignantes, et que les uns et les autres se contentent d'un salaire moindre.

Quant aux femmes, la moyenne de leur traitement dans l'Italie du Nord est de 540 ; dans l'Italie centrale de 604 (à Rome, pour les maîtresses urbaines du degré supérieur, 1800) ; dans le Midi, de 656. Si l'on prend une moyenne générale, on aurait pour les hommes 697 francs, pour les femmes, 586 ; et pour les deux sexes réunis 612, en mettant à part celle des maîtres et maîtresses du degré supérieur, qui atteint 838 francs.

ment ni jardin, excepté dans un assez petit nombre de communes; aussi est-il réduit à cumuler les fonctions de maître d'école, d'organiste de l'église, d'employé de la poste. Si l'on ajoute à cela qu'il est nommé par le conseil municipal; que, dans les premières années surtout, il est plus ou moins à la merci du syndic et du conseil municipal, qui peuvent le renvoyer ou lui rendre la vie insupportable; qu'il est souvent obligé, bon gré mal gré, de se compromettre dans les luttes électorales; que la moyenne de la pension de retraite est assez faible [1], on n'aura pas de peine à comprendre que le sort de maître d'école en Italie paraisse médiocrement séduisant, et que beaucoup de jeunes hommes ne l'acceptent que comme un pis-aller et s'y préparent par les voies les plus expéditives, au lieu de suivre les cours de l'École normale. Je ne dois pas oublier de dire que le service militaire est obligatoire pour les instituteurs comme pour les séminaristes.

Les cours normaux de filles, au contraire, comptent parmi leurs élèves assidues beaucoup de jeunes filles de la bourgeoisie qui n'ont pas l'intention d'enseigner.

Elles suivent ces écoles, à défaut d'autres écoles supérieures; elles y trouvent l'avantage de faire leur éducation, une éducation sérieuse, bien que restreinte, sans s'éloigner de leurs familles, et sans dépense aucune — car l'instruction normale, ouverte à tous, est

1. Depuis quelque temps la loi assure une pension de retraite aux instituteurs publics. Après quarante ans de service, cette pension égale la moyenne du traitement; après trente ans les trois cinquièmes.

gratuite pour tous. Elles subissent les épreuves ordinaires, passent les examens annuels de promotion d'un cours à l'autre, qui ne sont rien moins que de pure forme. La plupart se présentent à la fin de la deuxième année pour obtenir la *patente* inférieure, ou même poussent jusqu'à la troisième année pour obtenir la *patente* supérieure; c'est une bonne attestation, qui peut devenir un jour, en cas de revers de fortune, une précieuse et honorable ressource. En attendant qu'il y ait des écoles supérieures en Italie (on n'en compte jusqu'à présent que quelques-unes dans les plus grandes villes du Nord et du Centre), on ne peut pas songer à priver les familles aisées de ce moyen d'instruction, ni à décharger ainsi les cours normaux de leur trop-plein d'élèves. Tout d'ailleurs n'est pas perte ni inconvénient dans cet état de choses qui, en associant chaque jour des jeunes filles de conditions sociales diverses aux mêmes études, aux mêmes exercices, à la même discipline, aux mêmes influences intellectuelles et morales, amène entre elles un échange salutaire d'impressions, relève le ton général des manières comme des sentiments, excite une émulation salutaire. On ne s'aperçoit pas, m'ont dit les directeurs des grandes villes, que ce mélange contribue à développer la vanité et le goût de la toilette ; d'ailleurs les maîtresses *assistantes*, chargées de veiller à l'exécution des *tâches* et aux détails de la discipline, et d'être présentes aux leçons, veillent de près à réprimer l'esprit de coquetterie dans la tenue et les vêtements. Elles y réussissent assez bien, s'il est permis d'en juger par ce que j'ai vu de mes yeux dans

les grandes villes. On peut croire aussi que le mélange de la bourgeoisie et des filles du peuple n'est pas défavorable à la moralité des externes hors de l'établissement : il se forme à l'école un sentiment de dignité collective et de respect de soi qui est une protection pour les jeunes filles les plus exposées. En fait, on a rarement à constater des écarts graves de conduite [1].

Je dois cependant avertir que de bons observateurs contestent cette appréciation indulgente du régime de l'externat combiné avec le mélange d'élèves d'origine et de vocation diverses. Ils sont au contraire d'avis que les élèves sorties de familles plus ou moins aisées et ne se vouant pas à l'enseignement, outre qu'elles encombrent de leur grand nombre les classes et y rendent impossible de sérieux exercices pratiques, — ce qui n'est pas douteux, — y introduisent un esprit mondain et des goûts frivoles fort peu d'accord avec la vocation des élèves-maîtresses. En conséquence, ils demandent que l'on élimine cet élément étranger, et que les vraies élèves soient tenues d'habiter ensemble un *convitto*, placé sous la même direction que l'école, où elles trouveront une atmosphère morale meilleure que celle de la ville, meilleure surtout que ne l'est, en général, celle des familles du peuple d'où elles sortent pour la plupart. — Dans le même ordre d'idées, on exprime le vœu que les écoles normales d'hommes et de femmes soient

1. C'est plus tard, dans l'exercice de leur profession, que les jeunes institutrices, isolées dans les villages, trop dépendantes à l'égard des notables municipaux, et mal défendues par la première éducation de famille, courent parfois de réels dangers.

éloignées des grandes villes et transportées dans les petits ou moyens chefs-lieux, où les élèves trouveront une vie plus calme et des habitudes plus simples.

Il est vrai que les pensionnaires du *convitto* ou pensionnat travaillent peut-être plus que les élèves libres, étant moins distraites par la vie domestique ou sociale, et n'ayant pas à perdre de temps en allées et venues. Mais externes ou internes, on s'accorde partout à reconnaître que les élèves-maîtresses sont plus appliquées à l'étude et qu'elles en tirent meilleur profit que les jeunes hommes. Elles écoutent les leçons avec une attention dévorante, font leurs tâches avec beaucoup de soin, se montrent avides de lire et d'apprendre; si bien qu'aux examens de promotion annuelle ou à ceux de *patente*, leurs compositions écrites sont souvent supérieures à celles des hommes.

C'est qu'en effet, pour les femmes, la vocation d'institutrice répond à leurs meilleures aptitudes d'esprit et de cœur, outre qu'elle leur assure des moyens d'existence difficiles à trouver d'ailleurs. Celles qui, dans l'ancien temps, seraient « entrées en religion », entrent aujourd'hui, moitié par un légitime calcul, moitié par un instinct d'ordre élevé, dans la carrière de l'éducation; pour s'y préparer, elles ne reculent devant aucune peine. Plus tard, lorsqu'elles ont pris charge d'école, il n'est pas rare, surtout dans les grandes villes, qu'elles usent prématurément leurs forces. Ce doit être surtout le cas dans les classes de garçons de 7 à 11 ans (cours élémentaires) qu'on aime, avec tant de raison, à leur confier, et dans les écoles rurales mixtes qui ont

une double classe, l'une le matin pour les garçons, l'autre l'après-midi pour les filles [1].

J'ai eu l'occasion de voir, à Milan, dans le groupe scolaire *San Spirito*, une classe de *Quatrième élémentaire* (seconde du cours supérieur élémentaire; âge moyen de 9 à 11 ans), composée de 70 garçons, conduite par une vaillante maîtresse, avec l'aide d'une jeune suppléante. Se représente-t-on ce qu'il faut de fermeté, de tact, d'activité infatigable pour maintenir la discipline dans ce bataillon de jeunes Méridionaux, habitants d'une grande ville? Ajoutez qu'il y a, plusieurs fois par semaine, soixante-dix devoirs écrits d'italien, d'arithmétique, etc., à corriger un à un, et à marquer d'une note précise [2].

On se plaint en Italie, comme en France, que les jeunes maîtresses sorties des écoles normales, surtout celles du degré supérieur, répugnent à s'établir dans les villages. Elles ont pour cela, je l'ai dit, quelques bonnes raisons, entre autres le désir de ne pas s'aventurer,

1. La séparation des sexes est de rigueur en Italie, à partir de sept ans, même dans les campagnes.

2. L'instituteur doit marquer chaque jour, sur un registre, les notes relatives au travail et à la conduite de chaque élève, ainsi que le chiffre relatif de *points* (maximum : 19) que méritent les devoirs écrits. On forme ainsi des résultantes ou *moyennes*, qui entrent pour une part dans les examens semestriels et annuels. Ce système très laborieux est destiné à assurer à chaque élève une part de l'attention du maître; mais, comment empêcher que dans le très grand nombre des écoles rurales, rarement visitées par l'inspecteur, et même, à la longue, dans les bonnes écoles de villes, une appréciation si minutieuse ne devienne superficielle et presque illusoire!

sans tutelle morale, loin de leurs familles ; mais il arrive aussi que la vanité ou la force de l'habitude les retient dans leur ville natale, ou que, si elles acceptent d'aller dans un pays reculé, elles y portent des goûts et des manières de vivre, de s'habiller, etc., qui les rendent à la fois malheureuses et insupportables aux autres. De là vient que beaucoup d'écoles rurales sont vacantes ou mal pourvues. Pour remédier au mal, le Gouvernement a décidé de fonder des écoles dites *magistrales*, avec deux années seulement de cours aboutissant à la *patente* inférieure. On y reçoit des jeunes filles de la campagne, qui bornent leur ambition à devenir maîtresses dans le pays même où elles sont nées et où elles ont leurs parents et leurs habitudes. L'enseignement y est réduit au strict nécessaire et marqué d'un caractère strictement pratique.

Cette institution est de trop fraîche date pour qu'on puisse juger de ce qu'elle vaut. De bons esprits pensent, et nous nous rangerions volontiers à leur avis, que, si elle peut rendre, au commencement, des services, — en pourvoyant les communes reculées d'institutrices telles quelles, supérieures pourtant en savoir et en méthode aux Sœurs enseignantes, — elle ne tardera pas à révéler des inconvénients fâcheux. Le niveau général de l'instruction populaire est trop bas en Italie pour que des jeunes filles, sorties des écoles élémentaires, soient capables de recevoir, en deux ans, le minimum de culture indispensable. Non seulement elles ont tout à apprendre, mais il leur manque de bonnes habitudes mentales. Dès lors, comment les for-

merait-on en si peu de temps à l'art d'enseigner? Elles occuperont, il est vrai, des postes très modestes : mais les inconvénients de leur éducation insuffisante et précipitée n'en seront, à la longue, que plus graves. Elles seront seules à diriger une école de 2 ou 3 classes; et, par suite même de leur position isolée, leur développement intellectuel ou pédagogique s'arrêtera juste au point où elles se trouvaient à l'issue des études normales. Incapables de réagir par elles-mêmes contre la vulgarité et l'ignorance de leur entourage, elles ne répondront plus, au bout de quelques années, aux exigences nouvelles du progrès général de l'instruction. On peut improviser, comme le font les congrégations, des maîtresses pour enseigner à lire, à écrire et à calculer de routine; mais, dès qu'on veut franchir cette limite, il faut une lente et sérieuse discipline intellectuelle.

C'est là l'opinion que j'ai entendu, en particulier, exprimer à un homme de beaucoup d'esprit et de très bon jugement dans tout ce qui concerne l'art scolaire, M. Camarrota, provéditeur des études à Florence. Il me parlait avec une grande faveur d'une *école magistrale* de filles établie à Poretta, dans la Romagne toscane, et réduite, pour l'enseignement, comme pour la direction, à une seule personne douée de qualités exceptionnelles d'esprit et de caractère. Le service intérieur y est fait, cela va sans dire, par les élèves elles-mêmes, qui gardent leurs habitudes rustiques et le costume de leur village. Elles apprennent à repasser et à coudre; — leur bourse, qui est de 30 francs par mois, suffit

à couvrir tous les frais. Pour les leçons, la directrice réussit à se multiplier, sans trop user ses forces, par un procédé ingénieux, qui est, en même temps, une excellente discipline pédagogique, mais qui ne vaut évidemment que par la vertu du maître qui sait en faire usage. Elle charge trois ou quatre jeunes filles de préparer à fond la leçon qu'elles viennent d'entendre, pour la répéter le lendemain, en sa présence, à leurs compagnes. Elle se ménage ainsi un certain repos relatif et oblige les élèves de se rendre compte, par le rude effort d'enseigner, de ce qu'elles ont appris. Tout marche bien, à ce qu'il paraît; mais M. Camarrota a trop d'expérience et de clairvoyance pour juger de l'institution en général par cette expérience unique, dont le succès tient à une personne de rare mérite et dévouée à son œuvre. J'aurais été curieux d'aller observer de près cet essai; j'en ai été détourné par la rigueur de la saison. Mais l'éminent provéditeur de Florence a bien voulu me communiquer des compositions en italien et en arithmétique, faites pour l'examen d'admission à cette école magistrale. C'étaient des travaux tels qu'on peut les attendre de nos bons candidats au certificat d'études primaires. Je me demande comment des élèves, parties de ce point inférieur, arriveront en deux ans à embrasser toutes les parties de leur modeste programme normal et à devenir des maîtresses d'école capables de se suffire à elles-mêmes et d'instruire les autres? Les résultats n'ont pas encore prononcé; mais si l'on considère que les pays les plus avancés en sont venus à confier les petites classes élémentaires à des

maîtres pleins d'expérience, on jugera qu'il y a peu à attendre d'une préparation pédagogique ainsi abrégée.

Les Italiens sont loin d'être insensibles à ces considérations. Ils le sont si peu qu'ils voudraient, en quelque sorte, au lieu de les restreindre, prolonger des deux côtés leurs cours normaux en y ajoutant des cours complémentaires et des cours préparatoires : je vous parlerai, une autre fois, des premiers, qui sont déjà institués à Rome et à Florence. Quant aux seconds, qui existent aussi dans quelques villes, je me borne à dire qu'ils sont destinés à remplir la lacune dont nous nous plaignons nous-mêmes entre l'école élémentaire, d'où l'on sort à l'âge de 11 à 12 ans, et l'école normale où l'on n'est admis qu'à 15 ans pour les hommes, à 16 ans pour les femmes. Où aller durant cet intervalle? Où continuer, où entretenir du moins l'instruction déjà acquise? On est réduit à languir dans les classes primaires, à repasser chez soi, dans une demi-oisiveté, ce que l'on a déjà appris vingt fois; on n'étudie rien de nouveau et l'on n'approfondit pas ce que l'on sait. Ainsi se perdent pour la bonne culture de l'esprit quelques années d'un âge libre de soucis et de passions et singulièrement propre à l'étude. Les établissements d'ordre primaire supérieur, où pourraient se préparer les aspirants à l'école normale, manquent totalement en Italie pour les filles; et ils n'existent pour les garçons que sous une forme en quelque sorte étrangère et d'ailleurs très critiquée, celle des *écoles techniques*. Pour obvier à ces inconvénients, on a institué çà et là des

cours d'une seule année, préparant spécialement à l'examen d'admission.

Mais ce que réclament avec le plus d'ardeur les bons esprits, c'est que les études normales, même celles des deux ou des trois années régulières, deviennent, non pas plus étendues (on les juge déjà un peu encombrées de matières), mais plus sérieuses, plus éducatives, et pour cela moins abstraites, moins dogmatiques, et aussi, cela va sans dire, moins mnémoniques. Ils mettent à s'accuser eux-mêmes sur ce point et à dénoncer les défauts de leur instruction normale comme de toute leur instruction élémentaire, une franchise et une vivacité qui les honorent et que nous ferions bien d'imiter. Ils se plaignent très haut dans leurs journaux pédagogiques et politiques[1], dans leurs congrès, et même dans les documents officiels, que l'enseignement d'un grand nombre de leurs écoles soit dépourvu de vie, de réalité, que par suite il soit stérile pour le développement de l'intelligence, et enfin de peu d'utilité pratique. « Beau-
» coup de professeurs, lisons-nous dans un rapport
» ministériel, perdent un temps précieux à dicter leurs
» leçons et à les faire apprendre machinalement par
» cœur. D'autres, au contraire, se plaisent à discourir
» en belles phrases sans s'apercevoir que l'attention de
» leurs élèves ne les suit pas. D'autres prodiguent les
» principes généraux, les définitions, les distinctions,
» où l'esprit se perd et qui dégoûtent de la science
» comme d'une chose sans rapport avec la vie. Avec

1. Voir, par exemple, un intéressant article de M. Anguilli, dans le *Pungolo* (14 janvier 1880) de Naples.

» cela peu d'exercices pour obliger l'élève à réfléchir et » à s'ouvrir une voie propre. Il est très rare que l'on » sache partir de faits simples, vulgaires, qui excitent » d'autant plus la curiosité et l'esprit d'observation » qu'ils sont plus connus ; on aime mieux imposer à l'in- » telligence une science toute faite, pédante, dogmati- » que, comme au temps où il importait par-dessus tout » de former les hommes à ne point penser. Quoi d'éton- » nant, après cela, que la culture de l'esprit se réduise » à répéter des formules, que l'on sache dire comment » une chose se fait, sans que l'on sache la faire soi- » même ; qu'enfin il manque à l'instruction cette frai- » cheur et cette lucidité, cette valeur d'application, cette » tendance pratique, d'où elle tire sa principale utilité, » puisqu'elle doit préparer les gens à voir clair et à faire » quelque chose dans le monde, au lieu de se repaître » de mots et de vagues représentations. »

Ces critiques vigoureuses, adressées de divers côtés à l'enseignement normal et à l'enseignement élémentaire, ne portent pas seulement sur le côté en quelque sorte intellectuel, mais sur le côté moral. Elles se résument, je crois, en deux reproches que nous ne saurions trop méditer pour notre compte, et qui, à quelques égards, se confondent : l'un, c'est que l'instruction est trop peu *éducative,* servant plutôt à inculquer *du dehors* des connaissances, des idées, des maximes de conduite, qu'à *instituer* fortement les esprits et les caractères, en sollicitant l'éveil et le jeu régulier des forces individuelles ; l'autre, qu'elle est peu pratique, ne prenant

pas pied dans la réalité et ne préparant pas l'élève à s'y mouvoir un jour lui-même.

Si de tels reproches peuvent s'adresser avec quelque fondement à beaucoup d'écoles du Gouvernement et des provinces, à leurs professeurs, à leurs méthodes, à leurs élèves, à plus forte raison sont-ils applicables à l'enseignement privé et aux maîtres élémentaires publics qui n'ont pas traversé les cours de l'école normale. Le nombre de ceux-ci, je l'ai dit, est considérable; beaucoup de jeunes gens se présentent chaque année aux examens de la *patente*, n'ayant fait aucune sorte d'études régulières, et dépourvus, en outre, de toute culture pédagogique spéciale. On prend, il est vrai, à leur égard, des précautions particulières; on met à les interroger sur chaque matière un temps double (20 minutes) de celui que l'on consacre aux élèves de l'école normale; on porte au compte des candidats venus de l'école normale la note qu'ils ont obtenue dans leur examen annuel scolaire, si bien que cet examen est en réalité décisif et pourrait, à la rigueur, suffire moyennant la présence d'un juge venu du dehors; on compose le jury des professeurs mêmes de l'école normale et du directeur, présidés par le provéditeur des études de la province, qui représente l'autorité impartiale de l'État; enfin, on multiplie les épreuves écrites. Ces épreuves sont au nombre de sept ou de huit pour le degré supérieur, à savoir : histoire sainte, composition italienne et grammaire, arithmétique et comptabilité, notions de sciences physiques, histoire nationale et géographie, pédagogie, calligraphie; avec autant d'épreuves orales,

augmentées de la géographie. Il y a cinq épreuves pour le degré inférieur (catéchisme et histoire sainte, langue italienne, arithmétique et système métrique, pédagogie, calligraphie, avec des épreuves orales correspondantes). Ajoutez-y, comme matières facultatives pour la patente complète ou *normale* du degré supérieur : la morale avec épreuve écrite et épreuve orale, le dessin, le chant, la gymnastique. J'allais oublier l'épreuve pédagogique orale, par exemple une petite leçon ou explication sur tel ou tel sujet, destinée à des élèves de tel ou tel âge. Ce grand appareil de dispositions paraîtra sans doute un peu compliqué et d'un maniement difficile; mais le résultat, c'est que les élèves des écoles normales sont presque tous admis, et sur presque tous les points [1], tandis que les étrangers, les *irréguliers* succombent dans une forte proportion. Un certain nombre de ces derniers franchissent l'épreuve avec succès; quelques-uns ont été préparés dans une bonne école et ne le cèdent pas aux normaliens *pour le savoir;* mais à la plupart il manquera toujours une bonne instruction *première;* ils enseigneront comme ils ont été eux-mêmes instruits, c'est-à-dire, par la voie des idées abstraites, des formules, de la mémoire, de la logique formelle. Aussi incline-t-on en Italie à exiger de tous les maîtres publics, comme a fait la récente loi belge, qu'ils aient été élevés dans les écoles normales, soit dans celles

1. L'élève qui n'a failli que sur un seul point est admis, à titre provisoire, pour le reste de l'examen, à condition qu'il *répare* la partie faible dans le courant de l'année; passé ce délai, il doit présenter à nouveau toutes les parties du programme.

du Gouvernement et des provinces, soit dans des écoles assimilées ou autorisées, présentant des garanties convenables.

On peut considérer comme un premier pas fait dans cette voie la disposition suivante. Les municipalités, quand elles ont à nommer un maître, ouvrent un concours dont elles sont elles-mêmes les juges, à moins qu'elles ne s'en remettent, ce qui est souvent le cas, au Conseil scolaire de la province, appelé par la loi à confirmer leur choix ; mais, s'il se présente plusieurs postulants, munis de titres scolaires égaux, elles sont tenues de donner la préférence à celui d'entre eux qui a été élevé à l'école normale.

Outre les maîtres *patentés* de provenances diverses, il y a les maîtres simplement *autorisés* à enseigner, en attendant qu'ils aient réussi à conquérir leur brevet. C'est là une autre cause de désordre et de faiblesse qui s'aggrave par l'effet des mauvaises considérations politiques; ainsi tels maîtres ignorants, incapables, ou paresseux, occupent, à titre provisoire, des postes plus ou moins importants grâce au patronage d'un syndic influent, d'un député, d'un meneur électoral qui les recommandera ensuite contre toute justice « à la bien- » veillance » de ses amis, membres de la commission d'examen [1].

1. Voir à ce sujet l'*Avvenire della Scuola*, feuille scolaire très recommandable, publiée à Naples par M. le professeur Pasquale numéros du 13 septembre 1876 et du 25 septembre 1879. La proportion des 217 candidats *non normaliens* qui ont obtenu la patente inférieure ou supérieure en 1878 devant la commission de Naples, a été d'environ 22 pour 100 ; en 1875 de 15 pour 100 seulement.

Enfin, il reste à mentionner un dernier élément, encore assez notable, du personnel primaire enseignant, et qui ne contribue guère à en relever la valeur pédagogique. Je veux parler des prêtres qui cumulent les fonctions de maître d'école avec la cure d'âmes, et des Sœurs (il y a très peu de Frères) que beaucoup de communes du Midi appellent, soit par raison d'économie, soit parce qu'elles soignent les malades et entretiennent l'église. Celles-ci, il est juste de le dire, prennent peu à peu l'habitude de se présenter aux examens de la *patente*. Le nombre de ces maîtres et maîtresses ecclésiastiques diminue de jour en jour ; mais il est encore aujourd'hui, si je suis bien informé, d'environ 7000 sur 40000. — Quant à la proportion entre tous les éléments du personnel, je relève dans un rapport de 1878 les chiffres suivants : sur 37623 maîtres publics, 18612 sont venus des écoles normales, 7632 des écoles libres ; 9829 sont munis de titres conférés par les gouvernements déchus; 4500 n'ont qu'une autorisation provisoire et occupent de petites écoles de village ou de hameau.

J'ai rapporté fidèlement les plaintes que font entendre les « hommes de l'art » et les hommes d'État sérieux sur l'instruction normale et l'instruction élémentaire. Elles sont fondées sans doute pour un grand nombre d'écoles, et en ce qui concerne l'éducation morale comme en tout le reste ; mais, outre que les mêmes reproches peuvent s'appliquer à d'autres pays d'assez bon renom, il ne faut pas les entendre d'une manière absolue. Il y a de bonnes écoles normales en Italie, et aussi de très

bonnes écoles élémentaires, surtout dans les grandes villes du Nord et du Centre. De plus, il est certain que le progrès s'accomplit d'année en année sur toute la ligne, je veux dire, dans tout le pays et en tout. Ce progrès serait plus rapide sans doute, si l'Italie n'était pas comme échouée depuis quatre ans dans un état politique malsain qui nuit singlièrement à l'action administrative, et si, d'autre part, elle n'était réduite à faire des économies sur les chapitres les plus importants, l'armée comme l'instruction publique. Mais, en somme, les choses vont s'améliorant par l'effet de la puissante impulsion qui fut donnée après 1860 et 1870. Les cadres d'organisation scolaire, établis par les lois successives, sont en général bons, bien que défectueux ; toutes les écoles, rurales ou urbaines, élémentaires ou normales, sont tenues *en principe* de s'y adapter ; de fait, elles s'y adaptent de plus en plus, autant que le permettent l'extrême diversité régionale, l'état inférieur de civilisation des pays du Midi, l'embarras des finances de l'État, l'imperfection du service d'inspection scolaire, enfin la grande misère qui règne dans beaucoup de provinces. Il s'agit désormais de faire passer dans ces cadres (programmes, examens annuels, distribution des cours, système des *points*, etc.) l'esprit vivifiant, par lequel seul vaut l'organisation, et d'élever peu à peu dans tout le pays l'instruction populaire au niveau qu'elle a déjà atteint dans quelques villes privilégiées.

Je vous parlerai dans ma prochaine lettre des *Cours supérieurs* ou *complémentaires*.

XXXIV

Florence, 29 décembre.

Le *Cours supérieur* ou *complémentaire* institué dans les seules écoles de Rome et de Florence est l'une des expériences les plus dignes d'intérêt qui aient été faites en Italie dans ces dernières années. C'est, je crois, M. Airoli, l'intelligent directeur de l'école normale des filles, à Florence, qui, le premier, en a émis l'idée. Il remarquait, et d'autres avec lui, que trois ans d'études, c'est-à-dire à peine vingt-quatre mois de leçons, étaient bien insuffisants pour des jeunes filles dont l'éducation antérieure avait été si médiocre; insuffisants en particulier pour celles qui devaient tenir les écoles élémentaires des villes, et à plus forte raison pour les maîtresses et sous-maîtresses de pensionnat, pour les assistantes d'école normale, etc. Il pensait qu'avec une année ou deux de plus on pourrait composer au moins une élite d'institutrices propre à la fois à occuper des postes de quelque importance et à servir de modèle à tout le personnel enseignant.

Une autre observation, de portée plus générale, venait confirmer cette idée ; les élèves des écoles normales commencent ou peuvent commencer leurs études à quinze ans ; elles prennent le brevet inférieur à dix-sept, le brevet supérieur à dix-huit ; or, c'est précisément à cet âge, à ce degré de culture, et une fois délivrées du souci des examens, qu'elles sont le plus aptes et le mieux disposées à recevoir une éducation ample et sérieuse. Les arrêter à ce moment, c'est interrompre un développement commencé ou le livrer à tous les hasards de l'étude solitaire, dépourvue de règles et de moyens.

Conformément à ces vues, il fut institué à Florence, en 1870, un cours complémentaire provisoire pour les meilleures élèves sorties de l'école normale. Les jeunes filles y apportèrent dès le premier jour un bon vouloir exemplaire, et les résultats en parurent si encourageants qu'un décret de 1875 constitua le cours d'une manière définitive. Il devait durer deux ans ; on enseignait la littérature italienne, l'histoire universelle, les sciences naturelles, l'anglais et le français, le dessin. Des bourses de 400 francs étaient fondées pour les deux meilleures élèves de toutes les écoles normales du royaume, munies du diplôme supérieur. Le Cours était aussi ouvert à toutes les jeunes filles qui avaient obtenu à leur examen du degré supérieur une somme de 8 points (échelle de 1 à 10 ; 6 étant le minimum exigé pour le diplôme, 10 le maximum). Plus tard on joignit, à titre d'essai, l'algèbre et la géométrie aux autres matières ; ce nouvel enseignement réussit fort bien. Ainsi se formèrent de bonnes maîtresses pour les écoles

élémentaires des villes, des assistantes et même des maîtresses d'italien ou d'histoire pour les écoles normales, pour les *conservatoires* ou pensionnats, des institutrices pour les familles riches de l'Italie et de l'étranger.

Une commission nommée en 1878 proposa la création d'une *troisième année*, où les élèves se *spécialiseraient* pour se mieux préparer à l'enseignement et au diplôme de leur préférence : italien et histoire, mathématiques élémentaires, français et anglais, sciences naturelles.

Depuis quelque temps, un cours tout semblable avec le même privilège de bourses pour l'élite des élèves de toutes les écoles normales, a été annexé à l'école de Rome; la *troisième année* y a même été récemment organisée, et le ministre actuel, M. de Sanctis, se propose d'en ajouter une quatrième. Mais pour établir d'une manière définitive ces deux dernières il est besoin d'une allocation budgétaire, que le Parlement n'est pas, dit-on, disposé à voter.

L'enseignement des mathématiques, non réglé par le décret de 1875, a cessé à Florence, bien que les résultats fussent satisfaisants; il continue à Rome : il embrasse la géométrie plane, les logarithmes, l'algèbre.

Quant aux deux langues vivantes, l'élève, en outre du français, qui est obligatoire, a le choix entre l'anglais et l'allemand. En troisième année, on abandonne les mathématiques, mais on étudie plus à fond la littérature italienne et les littératures étrangères, sans compter l'histoire et le dessin. On trouvera ci-dessous le tableau des heures de classe des deux années du *Cours supplé-*

mentaire, avec celui de la troisième qui figurè sous le nom d'*Institut magistral*.

COURS COMPLÉMENTAIRE

PREMIÈRE CLASSE

Lundi....	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Littérature italienne.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Français.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2..	Mathématiques.
Mardi....	De 9 h. à 10 h. 1/2....	Allemand.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Mathématiques.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2...	Français.
Mercredi..	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Littérature italienne.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Allemand.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2..	Français.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2....	Physique.
Jeudi.....	De 9 h. à 10 h.....	Français.
	De 10 h. à 11 h.....	Histoire.
	De 11 h. à 12 h.....	Mathématiques.
Vendredi..	De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2..	Littérature italienne.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Français.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2.	Allemand.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2...	Histoire.
Samedi...	De 9 h. à 10 h.....	Physique.
	De 10 h. à 11 h.....	Allemand.
	De 11 h. à 12 h.....	Mathématiques.

DEUXIÈME CLASSE

Lundi....	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Français.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Allemand.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2...	Italien.
Mardi....	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Italien.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Allemand.
Mercredi.	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Allemand.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Français.

Jeudi.....	De 9 h. à 10 h.....	Physique.
	De 10 h. à 11 h.....	Mathématiques.
	De 11 h. à 12 h.....	Histoire.
Vendredi.	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Français.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.	Allemand.
	De 12 h. 1/2 à 2 h.....	Italien.
Samedi...	De 9 h. à 10 h.....	Allemand.
	De 10 h. à 11 h.....	Mathématiques.
	De 11 h. à 12 h.....	Physique.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2...	Français.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2....	Histoire.

INSTITUT MAGISTRAL DE ROME. — TROISIÈME ANNÉE

(Année scolaire 1879-1880.)

Lundi....	De 9 h. à 10 h.....	Langue allemande.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.	Littérature italienne.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2...	Histoire italienne.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2...	Français.
	De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2...	Anglais.
Mardi....	De 9 h. à 11 h.....	Anglais.
	De 11 h. à 12 h.....	Histoire italienne.
	De 12 h. 1/2 à 2 h.....	Français.
	De 2 h. à 3 h.....	Allemand.
Mercredi.	De 9 h. à 10 h. 1/2.....	Allemand.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Littérature italienne.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2...	Histoire italienne.
	De 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2..	Français.
	De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2...	Anglais, deuxième cours.
Jeudi.....	De 9 h. à 11 h.....	Histoire d'Italie.
	De 11 h. à 12 h.....	Anglais, premier cours.
Vendredi.	De 9 à 10 h. 1/2.....	Allemand.
	De 10 h. 1/2 à 12 h.....	Littérature italienne.
	De 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2..	Histoire d'Italie.
	De 1 h. 1/2 à 3 h. 1/2....	Anglais, deuxième cours.
Samedi...	De 9 h. à 11 h.....	Anglais, premier cours.
	De 12 h. 1/2 à 2 h. 1/2...	Français.

Les élèves de Rome sont au nombre de 30 ou 35; celles de Florence, de 20 à 24. Quelques-unes, si je me souviens bien, ont déjà enseigné.

Les leçons et les interrogations auxquelles j'ai assisté témoignent chez les élèves d'un esprit sensiblement plus mûr que celui de la moyenne des jeunes filles de l'école normale. La précision des réponses, l'ordre plus lumineux des explications, le développement moins banal des sujets de composition, tout annonce que la mémoire ne tient plus le principal rôle et que la réflexion est en voie de naître. Il est vrai que l'on a affaire à une élite d'élèves qui vient de passer avec distinction les épreuves de la patente supérieure. Je suis frappé en particulier de l'assurance avec laquelle les élèves exposent les théorèmes d'arithmétique et de géométrie. Une élève de deuxième année, en classe de français, lit très convenablemeut le morceau que je prends au hasard dans le *Livre de texte;* c'est la page bien connue de Mme de Staël sur les ruines d'Herculanum et de Pompéi. A ce propos, elle me donne son sentiment sur les personnages du livre, sur Corinne qu'elle admire, mais en qui elle ne reconnaît ni une vraie femme, ni une véritable Italienne; sur Oswald, dont elle goûte fort le caractère noble et sérieux. — D'autres questions l'amènent à me parler de Bossuet et de son siècle. Les impressions littéraires qu'elle expose ressemblent trop peut-être à des jugements arrêtés, et ces jugements sont en partie prématurés chez une jeune personne, car elle ne peut guère les avoir que d'emprunt; mais ils révèlent d'abondantes lectures, beaucoup d'attention et un esprit sérieux.

L'enseignement littéraire proprement dit, si j'en juge par ce qui se pratique à Florence, est conçu avec ampleur et propre à servir de moyen principal d'éducation intellectuelle. De même que dans l'École supérieure municipale de Milan, on s'applique « à élargir et à approfondir la culture littéraire des jeunes maîtresses italiennes en la rattachant aux chefs-d'œuvre antiques, analysés avec soin, et en tirant de ceux-ci les principes fondamentaux de la composition en même temps que des sujets à traiter ». En première année, on étudie la littérature grecque et latine, l'*Iliade* (traduction Monti) et quelques chants de l'*Odyssée;* Pindare, Eschyle et Sophocle; Thucydide, Socrate, Démosthène et Platon, pour le grec; un choix d'écrits ou de pages marquantes d'Horace, Virgile, Cicéron, Tite-Live, Tacite, pour le latin. Dans la seconde année, on étudie avec soin et longuement la *Divine Comédie* et les plus beaux passages de la *Vie nouvelle*, du Dante; quelques chansons de Pétrarque; le *Roland furieux* de l'Arioste, la *Jérusalem délivrée*, la plus grande partie des œuvres de Manzoni, sans parler des écrivains intermédiaires. On analyse en classe les passages les plus caractéristiques; d'autres sont indiqués aux élèves pour en faire l'objet d'une étude particulière, qu'elles soumettent ensuite au professeur. Il va sans dire qu'on apprend par cœur les plus beaux morceaux.

Les compositions, comme il arrive toujours en Italie, pèchent par l'exubérance du développement. La trame n'en est pas assez serrée ni le style assez sobre; mais, ainsi que je le disais plus haut, la différence de matu-

rité se marque déjà bien nettement du Cours normal au Cours complémentaire ; il y a moins de phrases, plus de substance, d'idées, d'individualité. Peut-être pourrait-on reprocher aux maîtres de littérature de ne pas plier leurs élèves à une discipline de pensée et d'expression assez rigoureuse ; le choix même des sujets dans les écoles normales ou supérieures m'a paru en général donner trop de prise à l'imagination banale. Ce sont souvent des *lettres* à composer sur une situation donnée ; les élèves choisissent elles-mêmes volontiers ce cadre commode, et s'y déploient à peu de frais d'invention. Je me demande s'il ne vaudrait pas mieux décourager cette facilité excessive d'application en prenant d'habitude des sujets restreints d'histoire, des descriptions précises, l'interprétation et le développement d'une pensée morale, ou même des thèmes de géographie, d'explication de phénomènes naturels, des récits d'une scène ou d'une excursion bien déterminée, etc., où l'observation attentive, la précision, l'ordre, — l'ordre surtout, — fussent les qualités requises. Je me hâte, au reste, d'ajouter que le choix des sujets, dans les Écoles normales, est varié et souvent judicieux ; mais souvent aussi la composition m'a paru longue à l'excès, mollement pensée et d'un tissu lâche. Ces remarques sont moins vraies du Cours supérieur normal.

Voici les sujets donnés pour l'examen final du Cours complémentaire à Rome :

Ire Année. — *Littérature :* Les inondations du Pô. — *Histoire :* Exposer la doctrine religieuse des Médo-

Perses ; comparer ensuite les empires formés dans les vallées du Tigre et de l'Euphrate avec celui de Cyrus, et raconter sommairement la vie de celui-ci. — *Physique :* Gravitation ; lois et effets généraux de cette force. — *Mathématiques, Algèbre :* Déterminer jusqu'aux dix-millièmes, au moyen de logarithmes, l'expression $y = \frac{2^3 \times \sqrt[5]{5}}{5^5 : 3^6}$; trouver le quotient et le reste de la division, sans l'effectuer, de $3\ x^2 - 7\,x + 2 : x - y$. — *Géométrie :* Un problème.

IIe Année. — Composition de français, d'anglais ou d'allemand. La composition française a pour thème : *Une journée d'automne.* — *Littérature :* Raconter avec des détails vraisemblables l'histoire malheureuse d'une famille contrainte par l'inondation du Pô à mendier son pain et à dormir à ciel ouvert après avoir tout perdu. — *Physique :* L'organe de la vue.— *Histoire :* Comparer la législation de Lycurgue et celle de Solon ; dire les changements introduits dans la seconde par Clisthènes. — *Mathématiques :* Connaissant le rayon d'un cercle inscrit à un triangle équilatéral, on demande la longueur du rayon circonscrit au même triangle. — *Algèbre :* Trois équations à résoudre.

Ces cours supérieurs répondent assurément à un réel besoin, mais à quel besoin, au juste? A quoi doivent-ils préparer? Quelle direction et quelles limites tracer à l'enseignement? Quelle valeur pratique auront les di-

plômes? Là-dessus, on est loin de s'entendre, tandis qu'on serait généralement d'accord sur la nécessité de donner un *complément*, par exemple, une quatrième année soit facultative, soit obligatoire, aux trois années du Cours normal, en vue des écoles élémentaires de villes ou des pensionnats.

D'excellents esprits pensent qu'il ne faut pas se trop hâter de former des *femmes-professeurs;* que l'on sera embarrassé de leur donner de l'emploi, puisque la loi réserve jusqu'à présent à des maîtres pourvus de titres de l'ordre secondaire et universitaire les fonctions principales dans les écoles normales; et quant à assimiler à ces fortes garanties de stade d'études et d'examens les cinq ans réunis du Cours normal et du Cours complémentaire, cela serait contre toute justice. S'il y a des femmes distinguées qui aient la vocation du professorat *normal*, à quoi bon créer pour elles seules une institution à la fois compliquée et défectueuse? Les cours de l'Université leur sont ouverts en droit et en fait, comme aux hommes. On ajoute qu'à part ces rares exceptions, il vaut mieux tourner de plus en plus les jeunes filles vers les écoles élémentaires, et les plus distinguées d'entre elles vers les écoles du degré supérieur; là est leur vrai champ d'action. Puisque les maîtres manquent, qu'on donne les écoles de garçons aux femmes.

Ces critiques paraîtront sans doute fondées. Il est bon de diriger en général les jeunes femmes vers les modestes fonctions où elles trouveront le meilleur emploi de leurs exquises facultés de dévouement, et où

l'on ne peut pas se passer d'elles. Mais si une année de Cours complémentaire régulier peut suffire pour préparer de bonnes maîtresses élémentaires de ville et des maîtresses-adjointes d'écoles supérieures, ce n'est pas trop, croyons-nous, de deux années complémentaires pour les préparer à la direction des écoles supérieures et des pensionnats. Seulement, il conviendrait, comme le pensent à Florence même et à Rome des hommes de grande expérience, de renforcer certaines parties du programme et d'en diminuer ou d'en supprimer d'autres. Il y aurait à insister beaucoup sur la littérature italienne et sur les littératures anciennes, sans toutefois négliger l'essentiel des littératures modernes, et cela en vue non pas tant du *savoir* proprement dit que de la bonne et forte éducation de l'esprit. On ferait concourir au même dessein l'histoire. Des deux langues vivantes, on n'en garderait qu'une, le français, comme terme de comparaison avec l'italien, et à cause des étroits rapports historiques ou religieux qui lient les deux pays. On pourrait supprimer les mathématiques, que l'on ne pousse jamais, dans les pensionnats les plus *distingués*, au delà du programme du degré supérieur normal, ou plutôt n'en retenir que ce qu'il faut pour donner à l'esprit une allure plus nette et plus ferme.

Il y a lieu de croire qu'une institution de ce genre, amendée dans le sens que nous indiquons, serait nécessaire en France, où le professorat des écoles normales est confié à des femmes. Comment recruter un personnel d'élite pour ces établissements nouveaux, dont dépend en grande partie l'avenir de l'éducation

populaire, de l'éducation même des garçons? On y pourvoit en ce moment par de sévères concours; mais on a déjà dû s'apercevoir de l'extrême embarras qu'éprouvent les postulantes à se préparer convenablement. Les leçons particulières du meilleur professeur ne tiennent pas lieu des moyens variés et puissants de l'éducation en commun, contrôlée par une autorité compétente. — A cette question s'en rattache une autre, que nous ne pouvons qu'indiquer : Quels titres exiger à l'avenir de nos professeurs d'écoles normales d'hommes? Quels moyens réguliers de préparation, quels établissements offrir aux candidats? L'école de Cluny, fondée en vue de l'enseignement secondaire spécial, pourrait-elle répondre à ce besoin? En Italie, il n'y a pas de *cours supplémentaires* annexés aux écoles d'élèves-maîtres; et quant aux *professeurs* des écoles normales pour les deux sexes, nous avons vu que c'est au lycée (ou à l'Institut technique pour les mathématiques) et ensuite à l'Université, c'est-à-dire dans les Facultés, qu'ils se préparent. Notre système d'enseignement primaire offre à cet endroit une lacune des plus graves qu'il est urgent de remplir.

XXXV

Milan, 8 janvier 1880.

Il suffit de quelques jours passés à Milan pour s'assurer que le cœur de l'Italie ne bat pas à Rome seulement, mais que c'est le privilège du nouvel État unitaire d'avoir plusieurs foyers intenses de vie sans avoir pour cela des capitales politiques rivales. Je n'ai senti nulle part autant que dans cette ville que l'Italie n'est pas, comme le prétendait dédaigneusement M. de Metternich, une simple dénomination géographique ; qu'elle n'est pas non plus une création arbitraire des diplomates ou une fantaisie éphémère des peuples : c'est bien une nation vivante, qui, à la vérité, ne vit pas, si je puis ainsi dire, au même degré d'intensité dans tous ses membres, mais qui est contente et fière, malgré tous ses embarras actuels, de se sentir en possession de l'indépendance, de l'unité, de la liberté civile, ces grands biens qu'elle a poursuivis à travers les siècles sans jamais les atteindre. L'élan des premiers jours de

l'affranchissement se conserve ici peut-être mieux qu'en aucune autre ville ; on s'y souvient de la servitude passée, on supporte de meilleur cœur les charges présentes, on prend une part active à la vie nationale, en même temps que la vie municipale et l'initiative privée se déploient en des œuvres déjà anciennes ou nouvelles : écoles, instituts de science, de bienfaisance, de progrès social. S'il y a des gens en France qui nourrissent encore l'illusion de voir se rompre le faisceau italien, je leur conseille de venir en Lombardie ; ils se convraincront vite que dans ce corps il y a une âme ardente, que cette patrie a des citoyens, et qu'il faudrait briser bien des « remparts d'hommes » pour la détruire.

Pas plus à Milan qu'à Florence il n'y a un parti sérieux anti-unitaire. Sans doute on peut signaler des familles mal disposées pour ce qui s'est fait dans le sens libéral, et plus en défiance encore à l'égard de ce qui se fera ; mais la bourgeoisie et l'aristocratie sont en très grande majorité dévouées au nouvel ordre de choses et aux institutions libres. Il en résulte naturellement que l'on se divise en deux partis : la droite, animée de sentiments plus conservateurs mais non pas moins libéraux, plus attentive aux nécessités de gouvernement et d'ordre public ; la gauche, plus remuante, plus favorable aux tendances démocratiques, très engagée dans la lutte de l'esprit séculier contre l'esprit ecclésiastique, et partagée elle-même, si je ne me trompe, en des groupes assez divers. Les députés de Milan au Parlement appartiennent moitié à l'un des

partis, moitié à l'autre ; M. Visconti-Venosta, l'ancien ministre des affaires étrangères, est l'un d'eux. Un des principaux journaux d'Italie, des mieux rédigés et des plus répandus, la *Perseveranza*, se publie ici et défend les intérêts de la droite. Cette feuille se distingua en 1870, au moment où notre pays essuyait désastres sur désastres, par sa fidélité à la cause française. Elle ne cessa de rappeler à l'Italie la dette de reconnaissance qu'elle avait contractée envers nous, et comme, à cette heure néfaste, les succès de l'Allemagne faisaient tourner toutes les têtes, ce zèle en notre faveur attira à la *Perseveranza* des manifestations populaires hostiles.

Je m'informe des dispositions présentes de l'esprit public à l'égard de notre pays : on me répond que les choses sont bien changées. En 1870, l'Italie était sous l'impression du mécontentement que lui causait depuis plusieurs années notre occupation de Rome ; elle se voyait séparée de sa capitale par le drapeau français ; elle avait été naguère blessée au vif par le malheureux mot échappé au général de Failly sur le « chassepot qui a fait des merveilles », et par le mot non moins malheureux : « Jamais ! » arraché par le parti clérical à M. Rouher. Les victoires allemandes, en rappelant notre corps d'occupation en France, devaient combler le vœu séculaire de la nation et la conduire enfin à Rome : ainsi s'explique l'oubli momentané des services rendus. Mais depuis lors le sentiment public est revenu à la justice et même à la reconnaissance ; on se souvient très bien en Lombardie du sang versé à Solferino ; j'ai voyagé avec un officier piémontais qui m'a parlé sur les

lieux mêmes de la confraternité de Solférino et de San Martino; les professeurs, dans les écoles de tout degré, ne manquent pas de dire que l'Italie ne s'est faite que grâce au généreux concours de la France. On tient, il est vrai, à garder une part de gratitude à l'empereur Napoléon III : cela est naturel et juste; je demande seulement aux honorables Milanais, mes interlocuteurs, qu'en aimant l'empereur ils détestent l'empire, dont ils ne voudraient à aucun prix pour leur pays; et là-dessus je rencontre un entier acquiescement.

La plus grande partie des classes aisées et instruites se range du côté conservateur ou modéré. Mais on compte au premier rang de ces conservateurs des hommes qui pensent et parlent très librement en philosophie et en religion. Ce que je vous ai dit en de précédentes lettres du crédit dont jouit ailleurs le positivisme pourrait également s'appliquer à Milan; j'ai même lieu de croire que les doctrines « négatives », où aboutit souvent le positivisme, comptent d'assez nombreux partisans.

On peut juger par un fait de la liberté d'esprit qui règne ici. C'est à Milan qu'a été tentée la nouveauté de brûler les morts au lieu de les enterrer; et elle a parfaitement réussi. On brûle chaque année, chaque mois même, un certain nombre de corps. Au commencement, il s'était produit une assez forte opposition du côté de l'Église; aujourd'hui, la chose ne fait plus scandale; prêtres, pasteurs et rabbins conduisent le convoi jusqu'au « crématoire » ; ils se retirent ensuite,

tandis que l'incinération se fait. Tout est fini en une heure et demie environ; on recueille les cendres et on les livre à la famille, qui les dépose en terre ou dans un *columbarium* à la façon des anciens.

Le même esprit de tolérance se remarque dans les écoles. Je suis entré dans un Collège Royal semblable à celui de Florence, où sont élevées des jeunes filles de haute condition ; on y admet des pensionnaires de tous les cultes, par exemple des israélites, sans que les familles se plaignent ni que la bonne harmonie des élèves en soit troublée. Pour le dire en passant, la règle de l'internat y est beaucoup moins rigoureuse qu'à Naples et à Florence ; les élèves peuvent sortir tous les deux mois, et passer quelques jours dans leurs familles aux fêtes de Pâques ; elles ont quinze jours de grand congé au commencement d'octobre, que les parents (et, je pense, aussi les enfants) trouvent trop courts. A ces quinze jours s'ajoutent deux mois environ de vacances mitigées par quelques heures d'études, que l'on passe dans le collège même ou à la campagne, ou, s'il en est besoin, au bord de la mer (moyennant un léger supplément de prix), mais toujours sous la discipline, d'ailleurs très douce, de la maison.

Je retrouve ici, comme dans tous les établissements publics de l'Italie, l'institution excellente et sérieusement pratiquée des examens annuels de promotion de classe devant un jury compétent, avec faculté de réparer l'échec de juillet à la rentrée d'octobre. Le plan d'études est à peu près le même qu'à Florence ; M. C. Sée l'a reproduit dans son rapport parlementaire ; il em-

brasse trois années de cours de perfectionnement à la suite de quatre ou cinq années de cours élémentaire. Les leçons du cours supérieur sont confiées à des maîtres du dehors; les maîtresses internes ne donnent que l'enseignement élémentaire; il va sans dire qu'elles doivent toutes être munies, ainsi que les surveillantes (appelées ici institutrices), du brevet supérieur.

Un esprit religieux pénètre la discipline, mais tempéré par un juste sentiment des nécessités de la morale séculière : pas plus ici qu'au *Poggio imperiale* de Florence, les petites pratiques dévotes n'occupent une place démesurée. Bien que les jeunes filles appartiennent pour la plupart à des familles riches, on les élève en vue des devoirs les plus graves de la famille ; et de fait elles ont la réputation de sortir du Collège Royal, non pas grandes dames et frivoles, mais avec des habitudes de bonne tenue, des manières aisées, un assez bon fonds d'instruction, et prêtes à accomplir toutes les obligations de la vie domestique. Il va sans dire que le secret des lettres entre les parents et les enfants est respecté.

Le choix de la directrice (nommée en Italie directement par le roi) et de la sous-directrice est l'affaire capitale pour ce qui regarde l'éducation proprement dite; c'est à ces dames de composer ensuite, en vue de l'instruction élémentaire, de la direction morale et des bonnes manières, un bon personnel de maîtresses et d'institutrices ou auxiliaires surveillantes, qui sont en contact immédiat avec les élèves : ce personnel est tout interne et à la nomination du ministre.

J'oubliais de dire que la messe se célèbre tous les matins dans la maison, et qu'un aumônier donne les leçons de religion, d'histoire religieuse et de morale jusqu'à la fin des études, qui se terminent ou plutôt qui sont interrompues par le départ des pensionnaires vers l'âge de quatorze ou quinze ans. L'établissement date de la domination française, au commencement du siècle. Vérone possède aussi un collège royal constitué sur un plan semblable.

XXXVI

Milan, 9 janvier.

L'institution scolaire la plus intéressante de Milan, et dont la ville est justement fière, est l'*école supérieure* des filles. C'est la première qui ait été fondée en Italie; la municipalité s'empressa de la créer au lendemain de l'affranchissement de la Lombardie, dès 1861 ; et en cela elle montra une intelligence peu commune des vrais besoins du pays. Depuis lors, plusieurs grandes villes, Rome, Turin, Gênes, Venise, etc., ont suivi l'exemple de Milan; mais quelques-unes de ces écoles, pour avoir été mal conduites ou avoir voulu trop embrasser, ont mal réussi, et l'école mère continue d'occuper le premier rang dans l'estime de toute l'Italie. Gratuite jusqu'en 1876, elle est devenue alors payante (100 fr. par an), ce qui ne l'empêche pas d'avoir deux cents élèves, de douze à dix-sept ans, toutes externes.

On voit arriver chaque matin ces jeunes filles, dont

quelques-unes sont à la veille d'être des femmes mariées, à neuf heures, accompagnées d'un membre de leur famille, et se retirer à trois heures; l'intervalle est tout rempli par les leçons (instruction ou travaux d'aiguille), sauf une heure consacrée à la collation et à la gymnastique ; les leçons de musique sont réservées à la famille. Il n'y a pas de cours de religion, les élèves ayant déjà fait leur première communion.

Ce long temps continu passé chaque jour sous la règle, qui est sévère sans être rigoureuse, donne lieu à l'action *éducatrice* de s'exercer avec efficacité. On ne cherche pas seulement à faire des *élèves*, mais des femmes, des maîtresses de maison ; et ce souci se trahit jusque dans l'organisation des travaux à l'aiguille, où les raffinements de luxe sont tout à fait subordonnés à la couture et aux ouvrages domestiques ordinaires, tels que raccommodage, confection de chemises d'homme, etc. Il règne sur les figures un air de bienveillance et de simplicité *comme il faut*, qui tient sans doute en partie aux bonnes habitudes des familles milanaises, mais dont il est juste aussi de faire honneur à l'influence de la directrice, Mme Griseri, et de l'inspectrice bénévole nommée par le conseil municipal, la comtesse Amalia Sola. Je vous ai déjà signalé, en parlant de l'école supérieure de Rome, cette excellente institution des inspectrices du dehors, qui ne vaut, il est vrai, que par la manière dont elle est appliquée. J'ai été frappé de l'action singulièrement salutaire qu'une femme du monde, de position indépendante, de caractère respectable et de tact, peut exercer par ses visites fréquentes,

ses avis désintéressés, sa seule présence, sur la marche d'un établissement de ce genre. C'est l'œil des familles ouvert sur tout ce qui se passe dans la maison; c'est une aide en même temps qu'un contrôle pour la directrice; c'est la société milanaise, la bonne société, présente au milieu des jeunes filles pour les protéger, les conduire et les juger chacune à sa valeur.

Je n'entrerai pas dans le détail des programmes littéraires ou scientifiques, qui embrassent quatre années de cours. Je dirai cependant que, sans être tout à fait complets à mon gré, ils sont très bien remplis et qu'il y règne un esprit de mesure particulièrement digne d'éloges quand il s'agit de l'éducation des femmes. Ce sens de la juste mesure n'exclut pas des parties d'enseignement singulièrement suggestives, et qui paraîtraient bien hardies en France. J'ai assisté, par exemple, à une leçon sur les *droits de l'homme et du citoyen*, qui font, vous le savez, partie du programme officiel de toutes les écoles. Le professeur, homme de grand mérite, ami fidèle de l'illustre Manzoni, M. Rizzi, avait à traiter ce jour-là de la Constitution italienne, de son origine, des circonstances où elle est née, des traits qui la distinguent, des nécessités complexes auxquelles elle devait pourvoir, de ses rapports avec le tempérament et la situation de l'Italie, des motifs qui firent adopter la forme unitaire de préférence à la forme fédérative, etc. Vous voyez quel champ étendu s'ouvrait aux développements du maître, et de combien d'aperçus historiques, de leçons morales, de parallèles entre les pays divers, il pouvait le remplir. Je ne peux dire com-

bien j'ai été charmé de la parole simple, animée, familière d'allures en même temps que riche de fond, du professeur. Les élèves prenaient peu ou point de notes; mais quelle attention sur tous ces visages! et comme un tel cours indirect de politique italienne et libérale, exempt de dogmatisme, tout plein de raison et de sentiment patriotique, m'a paru propre à former une élite de femmes du monde, dévouées en connaissance de cause à leur pays et aux institutions libérales! Il va sans dire que cette leçon était donnée aux élèves les plus avancées.

J'en ai entendu une autre sur la littérature, où M. Rizzi était, pour ainsi dire, encore plus dans son élément, et qui n'est guère, comme vous allez voir, dans nos habitudes françaises. Elle s'adressait aux élèves de troisième année, c'est-à-dire de l'âge de quatorze à quinze ans environ. Dans ce cours, on lit l'*Iliade* (traduction de Monti), des morceaux de l'*Odyssée* et quelques chants de l'*Enéide* (traduction de Caro), et quelques-unes des tragédies grecques. De l'*Enéide*, on lit en classe, et tout au long, avec d'amples considérations sur les croyances, les coutumes, l'histoire, les idées esthétiques des anciens, rapprochées de celles des modernes qui ont inspiré le Dante : le IIe livre, le VIe, l'épisode de Nisus et d'Euryale, la fin du poème. On veut, par ce commerce immédiat avec les modèles classiques, non seulement initier les élèves à l'art et à la pensée antiques, mais développer chez eux le sentiment juste du beau et du bien, et les préparer ainsi d'avance à comprendre et à goûter l'instituteur par excellence de l'es-

prit italien, le Dante, que l'on aborde dans le second semestre, et dont on ne se sépare plus jusqu'à la fin des études. Le caractère de ces *lettres* ne permet pas d'entrer plus avant dans le détail du programme de l'enseignement littéraire ; je veux seulement vous signaler ce qu'il y a de fécond dans cette accointance directe, prolongée, avec les grands maîtres de l'esprit humain, poètes, historiens, philosophes, et aussi avec quelques-uns de nos écrivains contemporains italiens, allemands ou français. Il est vrai qu'un semblable commerce demande à être ménagé par des hommes de beaucoup de savoir, de goût, de tact, qui sentent vivement et avec justesse, et qui en tout se gardent de l'excès : M. Rizzi m'a paru être un de ces maîtres. Par exemple, à propos de l'*Enfer* du VIe livre de Virgile comparé à celui du Dante, il mettait en relief, dans une causerie simple et animée, cette idée principale : que le Dante a *exposé* l'esprit moderne, le sentiment chrétien dans les cadres de la mythologie et de l'art antiques, mais en modifiant ces cadres mêmes selon les inspirations et les exigences de l'esprit nouveau. Chemin faisant, une foule d'aperçus clairs et toujours marqués d'un cachet de réalité sensible sur les croyances, les manières de penser, etc.

Vous vous imaginez sans peine quelle culture à la fois fine et forte doit résulter d'un enseignement littéraire ainsi conduit, combiné avec un enseignement solide et suffisamment étendu d'histoire, de sciences naturelles, d'arithmétique, de comptabilité domestique, d'hygiène. La langue française figure dès la première année dans le programme obligatoire, l'allemand dès

la deuxième. On étudie aussi le dessin linéaire, d'ornement et de paysage. J'allais oublier des notions d'économie sociale en quatrième année sur la richesse, la propriété, le capital, le travail, la production, etc., qui ne forment pas une partie insignifiante de l'éducation, et enfin la gymnastique.

Le régime de l'externat, qui effraye, en France, beaucoup de personnes, n'offre dans cette grande ville, à ce que l'on m'assure, aucune sorte d'inconvénients; on y trouve, au contraire, plus d'un avantage. La famille reste le principal milieu nourricier pour l'âme de la jeune fille; les parents et les enfants ont également à gagner de part et d'autre à n'être pas dégagés un seul jour d'obligations actives les uns envers les autres; les jeunes filles, en particulier, dans les heures très occupées et toujours surveillées qu'elles passent à l'école, n'ont pas le temps de se livrer aux jaseries frivoles qui, à partir d'un certain âge, sont un des écueils de la vie de pensionnat. Je rappelle avec insistance qu'à Milan, ainsi qu'à Rome, à Florence, à Naples, etc., sous des influences et des climats divers, les écoles normales ou les écoles supérieures n'ont en général que des externes; dans les premières, l'instruction est gratuite; dans les autres, elle est d'un prix peu élevé, ce qui amène le mélange des conditions sociales : les directeurs et directrices m'ont partout affirmé que cet état de choses n'était nullement défavorable à la moralité des élèves.

Quand aurons-nous, au moins dans nos principaux chefs-lieux, des écoles semblables? Je suis entré à des-

sein dans des détails qui peuvent paraître un peu excessifs, parce que je voudrais appeler l'attention de tout notre public intelligent sur ce grand intérêt de l'éducation secondaire des filles, entièrement négligé jusqu'à aujourd'hui ou abandonné presque partout aux congrégations religieuses.

J'ajoute que des leçons telles que celles que j'ai entendues à Milan, et dont j'ai essayé de donner une idée à vos lecteurs, m'ont paru donner de précieuses indications sur la façon dont on pourrait, dans *l'enseignement secondaire spécial*, suppléer à l'absence des langues anciennes classiques pour la culture littéraire. J'avais toujours pensé que, à l'aide de bonnes traductions et de longues lectures, il ne serait pas impossible à des maîtres expérimentés de mettre les jeunes gens étrangers au latin et au grec en communication directe avec les écrivains de la Grèce et de Rome, et de racheter ainsi en partie l'infériorité flagrante de l'éducation *secondaire spéciale* par rapport à l'éducation classique. L'exemple de M. Rizzi, professant dans une école de filles, est venu me confirmer dans mon sentiment.

XXXVII

Milan, 15 janvier.

Je viens de visiter un établissement bien digne d'intérêt : l'Institut des enfants rachitiques, fondé et dirigé par le docteur Gaetano Pini. L'excessive humidité qui règne dans la basse Lombardie et surtout la mauvaise alimentation multiplient dans les classes populaires les cas de maladies scrofuleuses et d'infirmités précoces. Le maïs est, comme vous le savez, la principale nourriture des paysans et des pauvres : on la consomme sous forme de bouillie à l'eau et au sel, sans addition de beurre et de graisse : c'est la *pollenta*. De là vient que la *pellagre*, maladie observée de fort près depuis quelques années, se montre fréquemment chez les gens de la campagne, et le rachitisme chez les enfants de la ville. Il y a environ quatre ans, quelques personnes, émues de compassion à la vue de ces centaines de petits êtres, condamnés dès le premier jour à une existence de misère et de souffrance, repoussés des hôpitaux, des

asiles, des écoles, se cotisèrent pour établir une école *dei bambini rachitici.*

Des œuvres de ce genre sont toujours bien accueillies à Milan ; on avait commencé par une quête entre amis dans un chapeau ; peu à peu les souscriptions vinrent ; on réunit d'abord dans un local exigu quinze petits enfants déformés ; plus tard on acquit une maison plus spacieuse, et aujourd'hui l'institut possède la personnalité juridique ; il abrite quarante-cinq enfants ; il donne des soins à plus de cent autres ; il en a secouru plus de mille, dont un bon nombre ont été rendus sains et robustes à leurs familles ; il possède un patrimoine de 120 000 fr., et il songe à bâtir un modeste édifice approprié à sa destination spéciale.

Cette belle œuvre, quand elle aura complété son développement, comprendra une ambulance, une école, un petit hôpital. Jusqu'à présent l'insuffisance des ressources et l'installation défectueuse n'ont pas permis de dépasser les deux premières étapes. Mais que de bien déjà accompli, et quel émouvant spectacle que celui de ces petites créatures malingres, bouffies, estropiées, que l'art et la charité disputent avec acharnement — et avec succès, au moins dans les limites d'un certain âge — soit à la mort précoce, soit à la débilité physique et mentale ! Ceux qui, au nom des théories de la sélection, sont d'avis qu'il faut laisser les faibles succomber à la concurrence vitale, apprendraient ici à ne pas mésestimer à ce point la nature humaine, et à tenir l'enfant, même malingre et difforme, pour un être sacré digne de soins et capable de relèvement.

L'ambulance fournit gratuitement des soins, des remèdes, des appareils aux enfants que leurs mères apportent chaque jour aux médecins de la maison. L'école reçoit des enfants depuis l'âge de quatre ans, qui passent là tout le jour. Ceux qui demeurent trop loin, un omnibus va les chercher le matin et les ramener le soir. Ils apprennent à lire, à écrire, à compter; mais tout cela, bien entendu, ne vient qu'en seconde ligne : avant tout, la gymnastique rationnelle, à l'aide de combinaisons de mouvement élémentaires ou d'appareils fort bien imaginés, cordes à anneaux, échelle de corde, échelle inclinée avec planche où l'on monte et descend couché sur le dos, etc. On a recours aussi au chant pour développer les muscles pectoraux. A midi, il y a un repas substantiel tel que le requièrent ces tempéraments appauvris. Plusieurs de ces petites créatures portent des appareils ou des corsets de plâtre. On en voit quelques-uns dormir sur leurs bancs à dossier, et l'on n'a garde de troubler leur repos.

Je ne puis pas dire que cette école ait un aspect de gaieté; on devine bien, à voir ces visages, qu'une vie exubérante ne les anime pas; mais il est manifeste aussi que le mal est enrayé, que le sang se refait et qu'avec la force arrive la joie de vivre. L'été on les place, s'il est besoin, dans l'un des nombreux hospices de mer établis sur les côtes d'Italie. Sans doute les effets seraient bien autrement prompts et complets si, au lieu de renvoyer le soir les pensionnaires dans des logements insalubres, on pouvait garder les plus malades, leur donner un bon souper, les coucher dans un dor-

toir bien aéré. C'est à quoi est destiné l'hôpital, de vingt-cinq ou trente lits, que l'on projette de construire. Mais, avec tout cela, que d'êtres atrophiés ne laisserat-on pas encore, sinon sans secours, au moins sans assistance efficace !

Il est trop évident qu'en tout ce qui concerne les enfants pauvres et infirmes, le seul remède décisif serait celui qui améliorerait la condition générale des parents eux-mêmes. De ce côté, il y a fort à faire en Lombardie, et presque autant à la campagne qu'à la ville. L'agriculture y traverse une crise aiguë. L'industrie du ver à soie étant grièvement atteinte depuis plusieurs années, le *contadino*, sorte de cultivateur moitié métayer moitié ouvrier salarié à l'année, qui en partageait le profit avec le propriétaire, a perdu sa principale ressource. D'autre part, la récolte de grains, maïs, riz, etc., dont il avait aussi une part, variant selon les régions, ici un cinquième, là un quart, etc., a été assez médiocre dans les derniers temps : ce qui ôte à la fois au paysan les moyens réguliers de subsister et au propriétaire ou au grand fermier les moyens de lui fournir un travail abondant.

Il reste l'élève du bétail, qui se fait en grand dans ces vastes plaines si bien arrosées ; mais le *contadino*, qui est salarié pour s'en occuper, n'y a point d'intérêt personnel. Si les métayers souffrent ainsi, à plus forte raison la classe nombreuse des *braccianti*, simples ouvriers agricoles dont l'existence est suspendue au plus ou moins de journées de travail qu'amène chaque saison. Considérez maintenant que les besoins naturels ou

artificiels s'accroissent ou deviennent plus sensibles au paysan lombard, ainsi qu'au nôtre, à mesure que la civilisation se répand, que les idées de dignité personnelle se propagent par l'école et par le service militaire obligatoire, que les principes d'hygiène domestique se vulgarisent, et vous n'aurez pas de peine à comprendre comment la situation des métayers ou ouvriers ruraux, déjà étroite et précaire dans les bonnes années, s'est aggravée au point de rendre nécessaire une enquête spéciale.

Si j'en crois l'un des membres importants de la commission, auprès duquel je m'informe des résultats de cette étude, il n'y aurait pas à compter beaucoup sur les remèdes légaux et sur les modifications obligées des termes du contrat agricole, mais plutôt sur de meilleures récoltes et, dès à présent, sur des améliorations qui dépendent de l'intelligenee et du bon vouloir des propriétaires. Au reste, la condition des métayers est toute différente à mesure qu'on s'éloigne des plaines basses où prévaut le régime des grandes fermes et de la grande culture, et qu'on remonte vers le haut pays du Nord.

XXXVIII

Milan, 16 janvier.

Il s'est formé, il y a quelques mois à peine, à Milan, une société qui a pour but l'établissement de *recreatori* laïques. Ces *récréatoires* ou Cercles du dimanche et des fêtes pour les jeunes gens du peuple de dix à seize ans, sont destinés à balancer l'influence croissante des *oratori* ou Cercles catholiques.

Les Oratori sont une institution déjà ancienne à Milan et sans doute aussi en d'autres villes. Il y en a ici environ trente, la plupart destinés aux jeunes hommes et dirigés par des prêtres, les autres ouverts aux filles et aux femmes mariées et conduits par des Sœurs. Ils disposent en général d'un beau local, de cours spacieuses et ombragées, de cloîtres ou portiques. Les enfants ou adultes y passent toute la journée des dimanches et jours de fête, excepté de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi. On les occupe à réciter des oraisons, à chanter les offices du matin et de vê-

pres, à servir la messe, à porter des cierges, et, dans les intervalles, à jouer à différents jeux, paume, dominos, cartes, etc. La gymnastique, à peu d'exceptions près, est en défaveur, ainsi que les exercices militaires. A de certains jours se célèbre en grande pompe la fête de tel ou tel saint, surtout celle du patron spécial de l'*Oratoire :* alors on invite un dignitaire ecclésiastique et des notables laïques, on distribue de pieuses images, des médailles, des amulettes, des reliques, des livres ascétiques; et la journée se termine par des feux d'artifice et des représentations théâtrales. N'y a-t-il pas là des traits qui rappellent nos « Cercles catholiques d'ouvriers » ?

La Société que j'ai nommée plus haut a fait une enquête attentive sur les Oratori. Elle a constaté qu'ils reçoivent à Milan, dans la ville la plus libérale peut-être et la plus éclairée de l'Italie, 3130 filles ou femmes et 4200 enfants ou adultes, en tout 7130 personnes soumises à l'action presque exclusive des congrégations ou du clergé et qui la communiquent à leur tour à leurs familles. Les communautés de Sœurs qui ouvrent le dimanche leurs maisons aux Oratori tiennent dans la semaine des écoles gratuites ou payantes, des internats pour les filles de condition aisée, etc. On assure qu'il y a, en outre, des maisons d'éducation où les maîtresses sont laïques, mais qui au fait sont régies par le même esprit qui anime les écoles congréganistes; des maisons où les idées de patrie italienne, d'indépendance nationale, de liberté, sont en médiocre crédit, tandis que l'on pleure sur la captivité

du pape, sur la persécution de l'Église, sur la suppression des ordres; où des écrits de propagande cléricale et de dévotion grossière et superstitieuse se mêlent à de bons livres de classe. Les couvents d'éducation ont peu de rapports avec le monde; quelques-uns n'autorisent que de rares visites des parents; on n'y a recours aux maîtres séculiers que le moins possible et en restreignant de toutes manières leur contact avec les élèves; — ainsi, par exemple, dans une maison de sœurs Augustines où l'on a imaginé de faire enseigner le piano sans que le professeur puisse voir l'élève; il peut seulement introduire ses mains sur le clavier à travers une porte ou cloison. — Ailleurs, la Sœur chargée de l'enseignement de l'italien reçoit d'un professeur en renom des leçons, qu'elle répète le lendemain aux jeunes filles.

Comment subvient-on aux frais de tant d'institutions qui entretiennent un personnel nombreux? Il y a d'abord la rétribution payée par les pensionnaires, laquelle varie selon leur condition; le produit des travaux d'aiguille ou de tricot dans les écoles gratuites; les offrandes volontaires, qui affluent du côté d'une partie de l'aristocratie, et surtout le produit des pensions payées par des dames milanaises qui, à l'approche des fêtes, se retirent dans les maisons religieuses durant un mois, ou quelques jours, ou quelques heures seulement par jour. A l'occasion de ces retraites, on appelle un prédicateur célèbre, et les couvents rivalisent entre eux pour organiser de belles solennités.

Le parti libéral ne se fait pas illusion sur les effets

d'une telle éducation des jeunes ouvriers, des mères de famille, des jeunes filles. Il comprend qu'elle n'incline pas le peuple aux institutions nouvelles, pas plus qu'elle ne forme des caractères virils. Il se préoccupe également de l'influence que l'Église militante peut exercer par ces innombrables agents dociles et dévoués dans une lutte électorale et des conflits violents qui plus tard peuvent en résulter. Aussi travaille-t-il à balancer l'action des Cercles ecclésiastiques du dimanche et des fêtes par deux moyens : d'abord en les soumettant à la surveillance de l'autorité civile, de manière à y faire pénétrer le grand jour de la publicité et à les mettre le plus possible en harmonie avec l'esprit et les besoins du temps présent; ensuite en organisant des cercles ou *Recréatoires laïques gratuits*.

La chose n'est pas aisée à réaliser. Il y faut beaucoup d'argent et un personnel assez nombreux. Trouver un local convenable, spacieux, bien situé, et n'en payer la jouissance qu'un jour par semaine, c'est la première difficulté, et non pas la moins onéreuse. Il reste ensuite à faire les frais d'une installation convenable : salle de réunion et de conférences; appareils gymnastiques, bibliothèque, etc. On a mis la main à l'œuvre l'été dernier; on a ouvert le premier *recréatoire*, et aussitôt il y a eu quatre cents inscriptions; il a fallu en refuser trois cents jusqu'à ce qu'on ait pu élever de nouveaux établissements. Les familles, comme on peut le croire, sont charmées de cet asile ouvert contre les tentations du cabaret, du jeu et du libertinage. Les jeunes gens entrent à neuf heures ou à huit,

selon la saison ; ils restent jusqu'au soir ; seulement ils peuvent sortir de onze heures à une heure pour assister, s'il leur plaît, aux offices. On donne des conférences familières sur divers sujets : morale, histoire, géographie, hygiène, économie sociale, expériences de physique, etc. En fait de jeux : la gymnastique, les exercices militaires, le tir, des excursions à la campagne, des visites dans les manufactures, le chant choral (qui est fort goûté) ; par le mauvais temps, les dominos, sans parler de la lecture. Des membres du comité, désignés à l'avance, assistent aux séances à tour de rôle ; des jeunes gens de la bourgeoisie viennent s'associer aux exercices militaires ou autres. Les jeunes gens (huit à seize ans) sont distribués en compagnies sous la surveillance immédiate de chefs choisis parmi les meilleurs élèves, qui maintiennent l'ordre et la discipline. En cas d'absence non motivée, on donne un avertissement, et, si les absences se répètent, on prononce l'exclusion. Une fois tous les deux mois, les familles sont mises au courant de la conduite de leurs fils.

Vous penserez avec moi qu'il y a là une tentative digne d'imitation. On approuvera le parti libéral de ne pas s'enfermer dans une politique à courte vue, et d'être attentif aux résultats présents ou prochains d'un système d'éducation populaire et de tutelle morale si peu conforme aux principes modernes. On l'approuvera également d'appeler l'autorité séculière à contrôler les statuts et la marche de toutes les fondations pieuses, sans annuler toutefois la volonté des testateurs. Mais ce

qui mérite le plus d'éloges, c'est d'ouvrir, les jours de fêtes, un asile honnête et attrayant aux enfants du peuple, qui, au sortir de l'école primaire, c'est-à-dire dès l'âge de dix ou douze ans, sont livrés aux hasards de la rue et aux pires tentations de l'oisiveté et de l'ennui. Cet asile, les Milanais l'appellent à dessein *Recréatoire*, selon le sens primitif de ce mot, parce que, disent-ils, ils veulent recréer, c'est-à-dire « refaire les forces physiques des fils du peuple par des exercices gymnastiques bien réglés; leurs forces intellectuelles par les leçons de maîtres compétents et de citoyens respectables; leurs forces morales, en leur inspirant la foi au travail, ce puissant consolateur et émancipateur, avec le double amour de la famille et de la patrie... » Et cette œuvre, on l'entreprend « sous les auspices du principe laïque, comme du génie inspirateur de l'éducation moderne, du préparateur patient de toute victoire dans l'ordre intellectuel et moral ». Voilà, assurément, un noble et franc programme d'action, qui suffit à honorer un parti et une ville; et il est signé, remarquez-le bien, d'un grand nombre de notables de toute profession.

On ne peut donc qu'applaudir à une telle initiative; seulement il s'élève ici une question grave, la même qui, en France comme en Italie, se présente à propos de toutes les réformes scolaires. A l'excès de religion, ou plutôt à une éducation religieuse tout extérieure, rituelle, sacerdotale, antilibérale, presque étrangère à la conscience morale, suffit-il d'opposer les conférences, les sciences, la morale même? A paraître négliger cer-

taines aspirations profondes et invincibles de l'âme, n'est-on pas menacé d'une réaction légitime? Certes, je reconnais qu'il y a souvent lieu d'appliquer à la dévotion matérialiste de notre temps le mot connu : *Corruptio optimi pessima;* et les libéraux ont mille fois raison d'y opposer la lumière, l'instruction laïque, la liberté, l'exercice régulier de toutes les facultés; mais leur illusion serait grande s'ils venaient à penser qu'à la longue l'âme populaire, l'âme humaine, dont ils prennent souci, se passera de croire, d'adorer, d'espérer. J'oserai dire que le jour où le parti libéral, de l'un et de l'autre côté des Alpes, aura nettement appliqué le principe laïque, dont il est justement fier, à l'ordre religieux même, reconnu légitime et nécessaire, alors un pas décisif aura été fait vers le plein affranchissement des consciences.

J'arrête ici ces notes sur l'Italie, qui se sont étendues au de là de ce que j'avais prévu. Je renonce à vous faire part de mes impressions d'ensemble; cela m'entraînerait encore trop loin. Je dirai seulement que ce que j'ai observé de mes propres yeux n'est pas resté au-dessous de ce que je m'étais imaginé à l'avance. Ce qui a le plus attiré mon attention, ainsi que vous l'avez remarqué, c'est moins le glorieux passé de l'Italie, ses chefs-d'œuvre de l'art anciens et modernes, ses merveilleuses ruines, que son état présent, ses institutions, ses efforts pour devenir mère et nourrice d'hommes libres. Au total, il m'a paru que cette nation nouvellement faite sous nos yeux n'était pas menacée de se défaire; sans

doute, l'œuvre d'assimilation est loin d'être achevée, mais elle marche à grands pas, et les tentatives pour l'interrompre ne serviraient peut-être qu'à l'accélérer en réveillant les forces vives et les meilleurs sentiments du pays. Est-ce à dire que tout aille pour le mieux et qu'il n'y ait pas encore de grandes difficultés à vaincre et des chances redoutables à affronter? Ce serait être plus optimiste que les Italiens eux-mêmes, qui, en ce moment, ne sont contents ni de leur politique intérieure, ni de leur politique extérieure, ni de leur administration, ni de leurs écoles, ni de leurs finances, très embarrassées en effet. Toutefois, ce ne sont pas les embarras matériels ou d'organisation, bien que très graves, qui m'inquiéteraient le plus; c'est plutôt le relâchement de l'esprit public, l'indifférence générale et je ne sais quel manque de ressort et d'élan.

Je ne fais, en disant cela, que reproduire la plainte des hommes les plus clairvoyants. Aussi longtemps que l'Italie a eu devant elle un grand dessein à réaliser, l'indépendance et l'unité à conquérir, la liberté à fonder, elle se sentait comme portée par son idéal; il n'en est plus de même depuis qu'elle n'a plus à pourvoir qu'aux nécessités laborieuses et constantes de la vie des peuples libres; aussi les institutions parlementaires semblent-elles atteintes d'un secret dépérissement intérieur. Nos voisins font en ce moment la même expérience que nous; c'est qu'il est plus aisé encore de conquérir la liberté que de la faire vivre d'une vie normale et en quelque sorte organique. Chez eux, l'idéal politique apparaît parfois comme suspendu en l'air,

étant en contradiction secrète ou avouée avec l'éducation religieuse nationale, ne s'appuyant ni sur des habitudes séculaires ni sur une classe dirigeante appliquée de longue date aux affaires publiques. Cet isolement ou cette discordance s'efface aux heures d'enthousiasme, où le sentiment national domine toutes les influences contraires; mais il se fait de nouveau sentir dès que, les choses reprenant leur cours ordinaire, chacun revient à ses impressions.

La révolution italienne a parcouru en quelques années un si long chemin que l'on s'étonne vraiment de tout ce qu'elle a réussi soit à détruire, soit à fonder. Mais il est certain qu'à bien des égards la loi a devancé les mœurs, l'élite de la nation a devancé le peuple; l'homme marche à une grande distance de la femme; chez l'homme même l'intelligence est en avant de la conscience et des habitudes morales; et enfin des provinces entières restent en arrière du mouvement général. C'est là peut-être, plutôt que dans des circonstances extérieures et passagères, qu'il faut chercher la cause profonde de l'état d'atonie et d'impuissance dont se plaignent nos voisins. Si j'avais à exprimer en deux mots l'impression dominante qui me reste de mon voyage, je dirais que j'ai vu en Italie, à côté d'institutions pleines de promesses, beaucoup d'hommes distingués et d'œuvres remarquables; ce que je n'ai pas senti au même degré, c'est ce souffle puissant et régulier qui, partout répandu, décèle la vie d'un grand peuple en pleine possession de lui-même.

NOTES

Voici quelques extraits des instructions qui accompagnent les programmes de 1867, relatifs aux écoles techniques, et qui s'appliquent fort bien à nos écoles primaires supérieures.

Le *professeur de lettres* aura soin de ne pas se laisser détourner de la fin pratique qui est assignée à l'instruction technique. Sans doute, l'enseignement littéraire doit procurer aux élèves un certain degré de culture intellectuelle et morale; mais comme le plus grand nombre sont destinés à entrer dans les emplois inférieurs de l'administration, de l'industrie et du commerce, il convient de former en eux les sentiments, les dispositions et les idées qui s'adaptent le mieux aux conditions de leur avenir. S'ils ont à s'appliquer à l'art de bien dire, on aura soin de les rendre attentifs aux qualités générales dont ils ont besoin pour exposer avec clarté et aisance leurs propres idées, et les exercer au genre de compositions qui leur servira plus tard pour les usages du commerce.

. . . . . .

Pour ce qui est de *l'enseignement grammatical*, qu'il ne soit pas dépourvu d'idées générales, comme il a coutume de l'être dans l'enseignement élémentaire; mais qu'on ne dépasse pas la mesure de ce qu'il faut pour bien expliquer le système de la langue maternelle et pour servir de fondement à l'étude des langues étrangères, qui relèvent de l'instruction technique. De

prétend donner sous une forme plus modeste, mais non moins utile, une certaine culture générale, telle qu'on l'attend de tout homme bien élevé. Dès lors l'histoire vise par des moyens pratiques à une instruction politique convenable; elle s'occupe notamment d'acheminer les jeunes gens à l'acquisition des connaissances qui leur seront utiles dans leur futur état d'industriels, d'artisans, de commerçants, d'agriculteurs. Il manquerait donc le but, le professeur d'école technique qui traiterait l'histoire nationale et romaine à la façon des professeurs de lycées..... Il s'attachera plutôt : 1° à limiter son récit, en se tenant à la succession des faits les plus importants; 2° pour aider la mémoire et l'intelligence, et donner à son enseignement une efficacité morale, il groupera les événements autour d'un personnage principal; 3° il mettra en lumière les faits qui servent à inspirer des sentiments d'honnêteté, d'amour de la famille, du travail, de la patrie et d'obéissance aux lois, ceux qui montrent comment l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'association s'élèvent du sein de la prospérité nationale et industrielle, sans négliger de montrer en perspective la décadence, la misère, la dégradation que traînent avec elles l'ignorance et la paresse; 4° on insistera sur les progrès des arts, les inventions, les découvertes, surtout quand elles ont été le fruit de la constance individuelle; 5° le professeur fera ses leçons de vive voix, en s'accommodant avec mesure à l'imagination et au sentiment des élèves; 6° il exercera ses élèves a rendre compte des choses apprises, etc., etc.

FIN

PARIS - IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2

TABLE DES MATIÈRES

LETTRES DE ROME

		Pages
I.	Les questions politiques du jour	1
II.	Une cérémonie à Saint-Pierre	7
III.	La loi sur les communautés religieuses et ses résultats	20
IV.	L'opinion publique et la dynastie de Savoie	17
V.	Les maisons ecclésiastiques d'instruction secondaire.	24
VI.	La situation parlementaire	30
VII.	Le Musée pédagogique de Rome	38
VIII.	Le Catholicisme et la société laïque	46
IX.	L'impôt sur la mouture	56
X.	Le droit commun et les maisons d'éducation ecclésiastiques	60
XI.	La fête de l'Immaculée-Conception au Gesu	66
XII.	Le Ghetto	70
XIII.	Les sentiments de l'Italie à l'égard de la France	75
XIV.	Les partisans du suffrage universel en Italie	78
XV.	Les écoles primaires de Rome	85
XVI.	Le protestantisme à Rome	91
XVII.	L'enseignement religieux dans les écoles primaires de Rome	95
XVIII.	Une visite au lycée Visconti	99

XIX. Encore l'enseignement religieux dans les écoles italiennes 104
XX. Visite à l'Université.—L'enseignement philosophique. 118
XXI. Un livre de M. le comte Mamiani : la *Religion de l'Avenir*. — L'école professionnelle de filles. — L'école supérieure de filles..... 126
XXII. L'enseignement des écoles techniques : programmes, organisation, résultats 136
XXIII. Même sujet..... 149

LETTRES DE NAPLES

XXIV. Naples. — Situation politique, économique, scolaire..... 160
XXV. Le collège royal de filles de Marie-Clotilde..... 168
XXVI. L'Annunziata. — L'Albergho di Poveri. — L'Œuvre Casanova..... 175
XXVII. Les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices. 185
XXVIII. La situation morale. — L'Université. — Une école professionnelle du soir. — Pompéi..... 196

TTRES DE ROME (SECOND SÉJOUR)

XXIX. Les droits de l'État et la liberté de l'Église. — Les congrégations 208
XXX. L'école normale des filles..... 215

LETTRES DE FLORENCE

XXXI. Situation économique. — Les établissements d'instruction publics et libres. — L'école des sciences politiques. — Une école d'adultes du dimanche. 240
XXXII. Le collège royal de filles de l'Annunziata. 253
XXXIII. L'enseignement des écoles normales italiennes. Résultats..... 265
XXXIV. Cours supérieur (ou complémentaire) des écoles normales de Rome et de Florence..... 285

LETTRES DE MILAN

XXXV. L'état de l'opinion politique. — Le collège royal des filles 297
XXXVI. L'école supérieure des filles 304
XXXVII. L'Institut des enfants rachitiques. — La misère dans les campagnes 311
XXXVIII. La lutte entre l'esprit laïque et l'esprit ecclésiastique. — Les *Recriatori* laïques et les *Oratori* ecclésiastiques 316
CONCLUSIONS 325

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

Librairie HACHETTE et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris

BIBLIOTHÈQUE VARIÉE, FORMAT IN-18 JÉSUS, A 3 FR. 50 LE VOL.

About (Edmond). L'Alsace. 1 vol. — Causeries. 2 vol. — La Grèce contemporaine. 1 vol. — Le progrès. 1 vol. — Le turco. 1 vol. — Madelon. 1 vol. — Théâtre impossible. 1 vol. — A B C du travailleur. 1 vol. — Les mariages de province. 1 vol. — Le mari imprévu. 1 vol. — Les vacances de la comtesse. 1 vol. — Le marquis de Lanrose. 1 vol. — Le fellah. 1 vol. — L'infâme. 1 vol. — Salons de 1864 et de 1866. 2 vol.

Albert Paul). Chefs-d'œuvre de tous les temps et de tous les pays: la poésie. 1 vol.; la prose, 1 vol. — La littérature française des origines à la fin du XVIIIe siècle. 3 vol. Variétés littéraires. 1 vol.

Barrau. Histoire de la Révolution française. 1 vol.

Baudrillart. Economie politique populaire. 1 vol.

Berger. Histoire de l'éloquence latine. 2 vol.

Bersot. Mesmer et le magnétisme animal. 1 vol. — Études et discours (1868-1878). 1 vol.

Boissier. Cicéron. 1 vol. — La religion romaine. 2 vol. — Promenades archéologiques. 1 vol.

Bréal. Quelques mots sur l'instruction. 1 vol.

Byron (Lord). Œuvres. Trad. B. Laroche. 4 vol.

Caro. Etudes morales. 2 vol. — L'idée de Dieu. 1 vol. — Le matérialisme et la science. 1 vol. — Les jours d'épreuve. 1 vol. — Le pessimisme. 1 vol. La philosophie de Gœthe 1 vol.

Cervantès. Don Quichotte, trad. Viardot. 2 vol.

Chateaubriand. Le génie du christianisme. 1 vol. — Les martyrs et le dernier des Abencerrages. 1 vol. — Atala, René, les Natchez. 1 vol.

Cherbuliez (Victor). Le comte Kostia. 1 v. — Paule Méré. 1 vol. — Roman d'une honnête femme. 1 vol. — Prosper Randoce. 1 vol. — L'aventure de Ladislas Bolski. 1 vol. — La revanche de Joseph Noirel. 1 vol. — Meta Holdenis. 1 vol. — Miss Rovel. 1 vol. — Le fiancé de Mlle Saint-Maur. 1 vol. Samuel Brohl et Cie. 1 vol. — L'idée de Jean Têterol. 1 vol. — Amours fragiles. 1 vol. — Etudes de littérature et d'art. 1 vol. — Le grand œuvre. 1 vol. — L'Espagne politique. 1 vol.

Dante. La divine comédie, trad. Fiorentino. 1 vol.

Deschanel (Em.). Etudes sur Aristophane. 1 vol.

Despois (D.). Le théâtre sous Louis XIV. 1 vol.

Du Camp (Maxime). Paris, ses organes, ses fonctions, sa vie. 6 vol. — Souvenirs de l'année 1848. 1 vol. — Histoire et critique. 1 vol.

Duruy. Introduction à l'histoire de France. 1 vol.

Duval (Jules). Notre planète. 1 vol.

Ferry (Gabriel). Le coureur des bois. 2 vol. — Costal l'Indien. 1 vol.

Figuier (Louis). Histoire du merveilleux. 4 vol. — L'alchimie. 1 vol. — L'année scientifique (1856-1880). 25 vol. — Le lendemain de la mort. 1 vol. — Savants illustres de l'antiquité. 2 vol.

Flammarion (C.). Contemplations scientifiques. 1 v.

Fléchier. Les grands jours d'Auvergne. 1 vol.

Fouillée. L'idée moderne du droit en France. 1 vol.

Fustel de Coulanges. La cité antique. 1 vol.

Garnier (Ad.). Traité des facultés de l'âme. 3 vol.

Garnier (Ch.). A travers les arts. 1 vol.

Girard (J.). Etudes sur l'éloquence attique. 1 v.

Greard. De la morale de Plutarque. 1 vol.

Guizot (F.). Un projet de mariage royal. 1 vol. — Le duc de Broglie. 1 vol.

Hauréau (B.). Bernard Délicieux. 1 vol.

Hiltern (Mme de). La Fille au Vautour. 1 vol.

Hugo (Victor). Odes et ballades. 1 vol. — Orientales, Feuilles d'automne, Chants du crépuscule. 1 vol. — Les voix intérieures, les rayons et les ombres. 1 vol. — Les contemplations. 2 vol. — Légende des siècles. 1 vol. — L'année terrible. 1 vol. — Les chansons des rues et des bois. 1 vol. — Théâtre. 4 vol. — Notre-Dame de Paris. 2 vol. — Bug-Jargal. 1 vol. — Han d'Islande. 2 vol. — Les misérables. 5 vol. — Les travailleurs de la mer. 2 vol. — Le Rhin. 3 vol. — Littérature et philosophie. 2 vol. — William Shakespeare. 1 vol.

Ideville (d'). Journal d'un diplomate. 3 vol.

Jacqmin. Les chemins de fer en 1870-71. 1 vol.

Jouffroy. Cours de droit naturel. 2 vol. — Cours d'esthétique. 1 vol. — Mélanges philosophiques. 1 v. — Nouveaux mélanges philosophiques. 1 vol.

Jurien de la Gravière (L'amiral). Souvenirs d'un amiral. 2 vol. — La marine d'autrefois. 1 vol. — La marine d'aujourd'hui. 1 vol.

Lamartine (A. de). Méditations poétiques. 2 vol. — Harmonies poétiques. 1 vol. — Recueillements poétiques. 1 vol. — Jocelyn. 1 vol. — La chute d'un ange. 1 vol. — Voyage en Orient. 2 vol. — Confidences. 1 vol. — Nouvelles confidences. 1 vol. — Lectures pour tous. 1 vol. — Souvenirs et portraits. 3 vol. — Le manuscrit de ma mère. 1 vol. — Histoire des Girondins. 6 vol. — Histoire de la Restauration. 8 vol.

Laugel. Discours et écrits politiques. 1 vol. — L'Angleterre politique et sociale. 1 vol.

Laveley. Etudes et essais. 1 vol. — La Prusse. 2 vol.

Lee Childe. Le général Lee. 1 vol.

Lehugeur. La chanson de Roland. 1 vol.

Lenient. La satire en France. 2 vol.

Malherbe. Œuvres poétiques. 1 vol.

Marmier (Xavier). Gazida. 1 vol. — Hélène et Suzanne. 1 vol. — Histoire d'un pauvre musicien. 1 vol. — Le roman d'un héritier. 1 vol. — Les fiancés du Spitzberg. 1 vol. — Mémoires d'un orphelin. 1 vol. — Sous les sapins. 1 vol. — La recherche de l'idéal. 1 vol. — Les hasards de la vie. 1 vol. — En Alsace. 1 v. — Robert-Bruce. 1 vol. — Les âmes en peine. 1 v. — Voyages. 4 v.

Martha. Les moralistes sous l'empire romain. 1 vol. — Le poème de Lucrèce. 1 vol.

Maunoir et **Duveyrier.** L'Année géographique (1876-1879). 3 vol.

Michelet. L'insecte. 1 vol. — L'oiseau. 1 vol.

Montégut. Tableaux de la France: Bourgogne, Bourbonnais, Forez et Auvergne. 3 vol.

Nisard. Les poètes latins de la décadence. 2 vol.

Ossian. Poèmes gaéliques. 1 vol.

Patin. Etudes sur les tragiques grecs. 4 vol. — Etudes sur la poésie latine. 2 vol.

Prévost-Paradol. Etudes sur les moralistes français. 1 vol. — Essai sur l'histoire universelle. 2 v.

Saint-Simon. Mémoires et Table. 21 vol.

Sainte-Beuve. Port-Royal. 7 vol.

Saintine (X.-B.). Le chemin des écoliers. 1 vol. — Picciola. 1 vol. — Seul! 1 vol.

Sévigné (Mme de). Lettres. 8 vol.

Shakespeare. Œuvres, traduction Montégut. 10 v.

Simon (Jules). La liberté politique. 1 vol. — La liberté civile. 1 vol. — La liberté de conscience. 1 v. — La religion naturelle. 1 vol. — Le devoir. 1 vol. — L'ouvrière. 1 vol. — L'école. 1 vol. — La réforme de l'enseignement. 1 vol.

Simonin. Le monde américain. 1 vol. — Les grands ports de commerce de la France. 1 vol.

Taine (H.). Essai sur Tite Live. 1 vol. — Essais de critique et d'histoire. 1 vol. — Nouveaux essais. 1 vol. — Histoire de la littérature anglaise. 5 vol. — La Fontaine et ses fables. 1 vol. — Les philosophes français au XIXe siècle. 1 vol. — Voyage aux Pyrénées. 1 v. — M. Graindorge. 1 vol. — Notes sur l'Angleterre. 1 vol. — Un séjour en France de 1792 à 1795. 1 vol. — Voyage en Italie. 2 vol.

Topffer (R.). Nouvelles genevoises. 1 vol. — Rosa et Gertrude. 1 vol. — Le presbytère. 1 vol.

Traductions des chefs-d'œuvre des littératures grecque et latine. 57 vol.

Villehardouin. Conquête de Constantinople. 1 vol.

Vivien de Saint-Martin L'année géographique. 14 années (1865-1875). 13 vol.

Wallon. Vie de N.-S. Jésus-Christ. 1 vol. — La sainte Bible. 2 vol. — La Terreur. 2 vol. — Jeanne d'Arc. 2 vol.

Wey (Francis). Dick Moon. 1 vol. — Les Anglais chez eux. 1 vol. — Petits romans. 1 vol. — Chronique du siège de Paris. 1 vol.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Educ 1115.80
Deux mois de mission en Italie /
Widener Library 006283684
3 2044 079 695 581